

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**INDEX**

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
07/05	90-174	Adoption d'un projet de plan d'urbanisme	2002
	90-175	Adoption des projets de règlements d'urbanisme	
	90-176	Demande de subvention - Programme P.A.I.E.	2003
	90-177	Demande à Hydro-Québec - Déplacement de services sur la route 138	
	90-178	Demande d'appui pour la protection des ormes du Sanctuaire	
	90-179	Demande d'appui - Société d'horticulture de la Mauricie	2004
	90-180	Achat de soude caustique liquide	
	90-181	Achat de pierre concassée et location de machinerie	
	90-182	Achat d'abat-poussière (Calcium liquide)	2005
	90-183	Opération cadastrale - lot 104-146	
	90-184	Opération cadastrale - lot 106-7	
	90-185	Construction de buts de Soccer	2006
	90-186	Adoption de l'ordre du jour	2007
	90-187	Adoption des Procès-verbaux	
	90-188	Règlement numéro 234 - Achat de matériaux d'aqueduc et d'électricité (puits numéro 3)	
	90-189	Règlement numéro 256 - Achat d'un chargeur excavateur (Pépine)	2008
	90-190	Contribution spéciale à l'UMRCQ	
	90-191	Demande de l'O.S.T.R.	2009
	90-192	Conciliation du solde en banque	
	90-193	Conciliation du solde aux livres	
90-194	Opération cadastrale - Lot 718		
90-195	Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1990		
90-196	Correspondance	2010	
90-197	Comptes		
90-198	Règlement numéro 256 - Engagement de la Firme Structam Inc. pour la préparation des plans et devis - Construction d'un garage municipal	2012	
90-199	Levée de l'assemblée	2013	
22/05	90-200	Règlements numéros 252 et 253 (Secteur Deschênes et Guilbault) - acceptation de la soumission	2015
	90-201	Règlement numéro 256 - Acceptation de la soumission - Eclairage des rues - route 138	
	90-202	Vente d'eau potable à la Municipalité de Champlain	2016
	90-203	Campagne d'économie d'eau potable 1990	
	90-204	CPTAQ - demande d'autorisation - lots 445-P, 446-P	
	90-205	Achat de radio-mobile	2017
	90-206	Demande du baseball rural de la Mauricie inc.	
90-207	Don à la Fondation des maladies du coeur du Québec		
28/05	90-208	Règlement numéro 243 (Complexe Communautaire) - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant	2019
	90-209	Infraction au règlement de construction numéro 197-B, article 4.2 (dépôt de matériaux secs)	
	90-210	Engagement d'un arpenteur-géomètre	
31/05	90-211	Opération cadastrale - lot 582-14	2020
	90-212	Acquisition de 10 jeux de sacs de sable	
	90-213	Cours de perfectionnement de Dynabec	
	90-214	Renonciation à l'avis de convocation	2022
04/06	90-215	Adoption de l'ordre du jour	
	90-216	Levée de l'assemblée	2023
	90-217	Adoption du règlement numéro 258 - Relatif aux nuisances sur le territoire de la Corporation Municipale de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	2025
90-218	Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1990-1991		
90-219	Demande au Ministère des transports - Acquisition des parties des lots numéros P-607 et P-608		

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
11/06	90-220	Acquisition des lots 95-98 et 95-101	2026
	90-221	Commande de papeterie municipale	
	90-222	Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau	2027
	90-223	Opération cadastrale - Lot 448-1	
	90-224	Construction d'une clôture sur le terrain Optimiste	2029
	90-225	Versement au Comité des Loisirs - Secteur Norbert	
	90-226	Versement - Ligue de Soccer	2030
	90-227	Adoption de l'ordre du jour	
	90-228	Adoption des Procès-verbaux	2031
	90-229	Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)	
18/06	90-230	Règlement numéro 256 - Paiement du fournisseur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	2032
	90-231	Congrès UMRCQ - 27, 28 et 29 septembre 1990	
	90-232	Opération cadastrale - Lot numéro 577-57	2034
	90-233	Opération cadastrale - Lot numéro 448-2	
	90-234	Rapport des permis émis pour le mois de mai 1990	2036
	90-235	Versement - Fête Nationale des Québécois	
	90-236	Correspondance	2037
	90-237	Comptes	
	90-238	Opération cadastrale - Lot numéro 584-11	2039
	90-239	Levée de l'assemblée	
26/06	90-240	Avis de motion - Règlement numéro 260 (Plan d'urbanisme)	2040
	90-241	Nomination de représentants - Négociation de la convention collective avec les employés cadres municipaux	
	90-242	Demande à la Société Québécoise d'Assainissement des eaux	2041
	90-243	Conciliation du solde en banque	
	90-244	Conciliation du solde aux livres	2042
	90-245	Règlements numéros 252 et 253 - Engagement d'un Laboratoire de sol	
	90-246	Adoption du règlement numéro 260 - Relatif au plan d'urbanisme	2043
	90-247	Rélicitations au conseil d'administration du Gala Personnalités Masculines de Sainte-Marthe-du-Cap	
	90-248	Location de tracteurs avec débroussailleuse	2044
	90-249	Adoption de l'ordre du jour	
09/07	90-250	Adoption des Procès-verbaux	2047
	90-251	Règlements numéros 222-223 - Paiement à l'entrepreneur (Travaux 8e rue - Village)	
	90-252	Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)	2043
	90-253	Règlements numéro 243 (Complexe Communautaire) Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant	
	90-254	Règlement numéro 243 (Complexe Communautaire) Autorisation de travaux supplémentaires	2044
	90-255	Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	
	90-256	Règlement numéro 256 - Achat de stores - Complexe communautaire	2047
	90-257	Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Transports et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	
	90-258	Acquisition d'une partie des lots 106-2 et 106-3 de Les Gestions L. Francoeur Inc.	2047
	90-259	Recensement municipal dans le district électoral St-Malo-est	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	90-260	Enlèvement et transport des ordures ménagères	2047
	90-261	Congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc. - 1990	2048
	90-262	Délégation au Congrès de l'A.Q.D.L.M.	
	90-263	Félicitations au Comité de la Fête Nationale 1990	
	90-264	Félicitations au Comité des Fêtes du 75e	
	90-265	Achat de timbres	2049
	90-266	Rapport de contrôle budgétaire	
	90-267	Infraction au règlement de zonage numéro 197a article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Denis Laramée 411, 8e rue	2049
	90-268	Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 et de nuisance numéro 258 (propreté des terrains) Monsieur André Trépanier 281, des Cyprès	
	90-269	Infraction au règlement de zonage numéro 197a article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Jean-Yves Clément et Madame Linda Chevalier 35, rue Clément	
	90-270	Dépôt de matériaux secs - lot 109-6	2050
	90-271	Opération cadastrale - lot 535-3-1	
	90-272	Rapport des permis émis pour le mois de juin 1990	
	90-273	Versement à la Ligue de Baseball Mineur Ste-Marthe	
	90-274	Autorisation de tournoi de balle	2051
	90-275	Correspondance	
	90-276	Comptes	
	90-277	Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi	2054
	90-278	Règlement numéro 252 - Paiement aux ingénieurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)	
	90-279	Règlement numéro 253 - Paiement aux ingénieurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbeault)	2055
02/08	90-280	Levée de l'assemblée	
	90-281	Addenda à la nouvelle convention - Travaux relatifs aux eaux usées municipales	2057
	90-282	Règlement numéro 255 - Acceptation de la soumission - Relais portuaire	
	90-283	Contrôle de la construction - Dossier Madame Lyne Laquerre - permis de construction Numéro 90-2	
	90-284	Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 (propreté des terrains) Monsieur Marcel Francoeur - 195, 5e rue	
	90-285	Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 (propreté des terrains) Mesdames Diane Courtemanche et Jeannine Duval 110 rue des Géraniums	2058
	90-286	Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 (propreté des terrains) Monsieur Marcel Vallières, Madame Louise Pagé cadastre 87-3	
	90-287	Infraction aux règlements de zonage numéro 197a - article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Réjean Loranger - 25 Boul. Industriel	
	90-288	Infraction aux règlements de zonage numéro 197a - article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Roger Langlois, Madame Nancy Landry 260 rue Landry	
	90-289	Opération cadastrale - lot 583-40	2059
	90-290	Versement aux Secteurs Village, St-Laurent, St-Malo et Des Prairies	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	90-291	Cession d'immeuble excédentaire - Hôtel municipal, 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe	2059
	90-292	Cession d'immeuble excédentaire - Salle communautaire et garage municipal - 1771, rue Notre-Dame, Ste-Marthe-du-Cap	2060
	90-293	Règlement numéro 252 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)	
20/08	90-294	Adoption de l'ordre du jour	2063
	90-295	Adoption des Procès-verbaux	
	90-296	Nomination du maire suppléant	
	90-297	Règlement numéro 256 - Acceptation de la soumission - Installation d'un panneau d'identification pour le complexe communautaire	
	90-298	Cours de perfectionnement - CSMQ	2064
	90-299	Demande d'adhésion de la Corporation Municipale de St-Maurice à la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont	
	90-300	Demande à la Société d'habitation du Québec - Dossier 03/205/555 - 04 - 32260 - 001	
	90-301	Conciliation du solde en banque	2065
	90-302	Conciliation du solde aux livres	
	90-303	Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 (propreté des terrains) Monsieur Jules Guilbeault, 3401 rang St-Malo (cour arrière)	
	90-304	Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 (propreté des terrains) Madame Nathalie Boucher, cadastre 103-191	
	90-305	Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1990	2066
	90-306	Opération Cadastre - Lots 445-11 et 446-17 Correspondance	
	90-307	Comptes	
23/08	90-308	Avis de motion - Règlement numéro 261 (Circulation sur une partie du territoire de la Municipalité	2070
26/08	90-309	Adoption du règlement numéro 261 - Concernant la circulation des véhicules lourds sur une partie des 6e, 8e et 9e rue dans le secteur St-Malo ouest	2072
04/09	90-310	Règlement numéro 256 - Achat de matériel pour entretien ménager	2074
	90-311	Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	
	90-312	Convention collective de travail 1990-1992	
	90-313	Adjudication du contrat de déneigement	2075
	90-314	Versement au Comité des Fêtes du 75ième anniversaire de Ste-Marthe-du-Cap	
	90-315	Colloque annuel de l'Association Québécoise des travaux publics d'Amérique - 1990	2076
	90-316	Infraction au règlement de nuisance numéro 258 - article 8 (propreté des terrains et bâtisses) Monsieur Jean-Guy Trépanier - 2071 rue St-Maurice Nord	
	90-317	Opération cadastrale - lot 577-58	
	90-318	Opération cadastrale - lot 609-1	
	90-319	Versement à la Ligue de Soccer Ste-Marthe	2077
	90-320	Engagement d'une firme d'évaluateurs agréés dossier Madame Lyne Laquerre	
09/09	90-321	Adoption de l'ordre du jour	2078
	90-322	Adoption des procès-verbaux	
	90-323	Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	90-324	Règlement numéro 256 - Décoration intérieure Complexe communautaire (Immobilisations)	2079
	90-325	Rapport de contrôle budgétaire	
	90-326	Engagement d'une firme d'arpenteurs-géomètres	
	90-327	Demande de Monsieur André Vaillancourt pour l'amélioration d'un fossé de chemin (Rang St-Malo)	
	90-328	Rapport des permis émis pour le mois d'août 90	
	90-329	Achat d'équipements de terrain de jeux	2080
	90-330	Correspondance	
	90-331	Comptes	
	90-332	Levée de l'assemblée	2082
17/09	90-333	Avis de motion - Règlement numéro 262 (Travaux Parc industriel et 3e avenue)	2084
	90-334	Avis de motion - Règlement numéro 263 (zonage)	
	90-336	Avis de motion - Règlement numéro 265 (lotissement)	
	90-335	Avis de motion - Règlement numéro 264 (construction)	
	90-337	Avis de motion - Règlement numéro 266 (Emission des permis et certificats)	
	90-339	Avis de motion - Règlement numéro 267 (Condition d'émission des permis de constructions)	
	90-340	Avis de motion - Règlement numéro 268 (Sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme)	2085
	90-341	Avis de motion - Règlement numéro 269 (Sur les plans d'aménagement d'ensemble)	
	90-342	Règlement numéro 252 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)	
	90-343	Règlement numéro 253 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)	
	90-344	Règlement numéro 256 - Construction d'un garage municipal (Modifications aux plans)	2086
	90-345	Eclairage public - Demande de lumières de rues	
	90-346	Conciliation du solde en banque	
	90-347	Conciliation du solde aux livres	2087
24/09	90-348	Règlement numéro 256 - Contrat aménagement paysager Complexe communautaire	2089
	90-349	Règlement numéro 256 - Achat d'étagères pour la voûte	
	90-350	Adoption du règlement numéro 263 - zonage	
	90-351	Adoption du règlement numéro 264 - construction	
	90-352	Adoption du règlement numéro 265 - lotissement	2090
	90-353	Adoption du règlement numéro 266 - Emission des permis et certificats	
	90-354	Adoption du règlement numéro 267 - Conditions d'émission des permis de construction	2091
	90-355	Adoption du règlement numéro 268 - Sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme	
	90-356	Adoption du règlement numéro 269 - Sur les plans d'aménagement d'ensemble	
	90-357	Félicitations à la Ville de Cap-de-la-Madeleine	2092
	90-359	Félicitations à la municipalité de Batiscahan	
	90-360	Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de Ste-Marthe-du-Cap - 1990	
	90-361	Infraction aux règlements de construction numéro 197-b - article 6.5 (propriété des terrains Madame Nathalie Boucher - Cadastre 103-191)	2093
	90-362	Infraction aux règlements de zonage numéro 197-a article 5.3 - Monsieur Roger Langlois, Madame Nancy Landry, 260, rue Landry	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO		
01/10	90-363	Infraction au règlement numéro 153 - article 4.7.1 - Monsieur Pierre Hénault, 1861, Rang St-Malo	2094		
	90-364	Achat de pompes d'égout résidentiel			
	90-365	Coûts de location des locaux communautaires			
	90-366	Adoption du règlement numéro 262 - Relatif à la construction d'un égout sanitaire et un égout pluvial dans une servitude reliant la deuxième avenue à une rue projetée à l'intérieur du parc industriel et à la mise en forme de rue, posé de pavage et bordures de béton sur une partie de la 3e avenue située entre la 8e rue et la 9e rue			
	90-367	Règlement numéro 256 - Achat d'un téléphone cellulaire		2097	
	90-368	Règlement numéro 256 - Achat d'étagères			
	90-369	Règlement numéro 256 - Achat d'équipements de parc		2098	
	90-370	Achat de produits chimiques			
	90-371	Analyse de l'eau potable		2099	
	90-372	Infraction au règlement numéro 153 article 6.1 (arrosage)			
	90-373	Construction d'un terrain de soccer		2100	
	90-374	Nomination d'un membre du conseil dans le dossier urbanisme et aménagement du territoire			
	09/10	90-375		Adoption de l'ordre du jour	2100
		90-376		Adoption des Procès-verbaux	
90-377		Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant			
90-378		Règlement numéro 256 - Achat de classeurs à plans	2101		
90-379		Demande au Ministère des Transports			
90-380		Avis à la compagnie Panpierre Inc. - Entretien chemin de détour	2102		
90-381		Achat de timbres			
90-382		Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1990	2103		
90-383		Récurage d'égout			
90-384		Réparation de pavage en béton bitumineux	2106		
90-385		Correspondance			
90-386		Comptes	2109		
90-387		Règlement numéro 262 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services dans une servitude reliant la deuxième avenue à une rue projetée à l'intérieur du parc industriel			
15/10		90-388	Levée de l'assemblée Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)	2109	
	90-389	Deuxième addenda à la convention - Travaux relatifs aux eaux usées municipales			
	90-390	Rapport de contrôle budgétaire	2110		
	90-391	Conciliation du solde en banque			
	90-392	Conciliation du solde aux livres	2111		
	90-393	Infraction au règlement numéro 153 - article 6.1 (arrosage) Monsieur Normand Hubert, 120 12e rue			
	90-394	Délégation du directeur des loisirs	2111		
	90-395	Règlement numéro 256 - Adjudication du contrat Construction du garage municipal			
	90-396	Opération cadastrale - lot 109-24	2111		
	90-397	Vente d'immeuble dans le parc industriel			

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
22/10	90-398	Vente d'immeuble dans le parc industriel	2114	
	90-399	Règlement numéro 262 - Adjudication du contrat Travaux de voirie 3e Avenue		
	90-400	Entente entre la Corporation Municipale et le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.	2115	
	90-401	Session de formation sur le cycle budgétaire municipal		
29/10	90-402	Calendrier municipal 1991	2116	
	90-403	Campagne du Coquelicot - 1990		
	90-404	Opération cadastrale - Lots 106-2-30, 106-2-31, 106-3-14, 106-3-15, 107-9, 108-16 et 109-25		
	90-405	Règlement numéro 256 - Commandé de quincaillerie - Salle communautaire		2118
	90-406	Règlement numéro 256 - Achat et transport de pierre concassée		
12/11	90-407	Achat de sable abrasif, sel et calcium	2119	
	90-408	Aménagement de trois jeux de Palets (Shuffle-board)		
	90-409	Adoption de l'ordre du jour	2121	
	90-410	Adoption des Procès-verbaux		
	90-411	Nomination du maire suppléant	2122	
	90-412	Avis de motion - règlement numéro 270		
	90-413	Règlement numéro 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur, Bell Canada et autres, et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)		
	90-414	Règlement numéro 252 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)	2123	
	90-415	Règlement numéro 253 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)		
	90-416	Vente d'immeuble dans le parc industriel	2124	
	90-417	Affectation de soldes disponibles du fonds des dépenses en immobilisations		
	90-418	Fixation du taux d'intérêt pour l'exercice 1991	2125	
	90-419	Félicitations aux nouveaux élus - Elections municipales		
	90-420	Félicitations à l'entrepreneur de l'année - Gala CEDIC 1990	2126	
	90-421	Contrat d'entretien d'équipement		
	90-422	Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire	2127	
	90-423	Demande d'appui au Gouvernement Fédéral - Réaménagement de la berge du fleuve St-Laurent		
	90-424	Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1990-1991	2128	
	90-425	Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40		
	90-426	Eclairage public - Demande de lumières de rues	2129	
	90-427	Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1990		
90-428	Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe	2130		
90-429	Correspondance			
90-430	Comptes	2131		
90-431	Règlement numéro 256 - Construction d'une clôture pour le garage municipal			
90-432	Infraction au règlement numéro 153 - article 6.1 (arrosage) Laurier Soucy, 1185, 9e rue	2133		
90-433	Appui pour la nomination de Monsieur Jean-Guy Talbot			
90-434	Levée de l'assemblée	2134		
90-435	Discours du Maire			
90-436	Adoption du règlement numéro 270 - Règlement d'emprunt pour financer la partie du coût des travaux prévus au règlement numéro 231	2134		
90-437	Règlement numéro 256 - Travaux d'aménagement de la cour du garage municipal			

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	90-438	Conciliation du solde en banque	2134
	90-439	Conciliation du solde aux livres	
	90-440	Rapport de contrôle budgétaire	
	90-441	Infraction au règlement numéro 197a - article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Jean-Yves Clément, 35 rue Clément	
	90-442	Opération cadastrale - lot 88-126	2135
	90-443	Participation financière - Noel Communautaire	
	90-444	Versement - Loisirs Secteur Norbert	
26/11	90-445	Avis de motion - Règlement numéro 271	2137
	90-446	Avis de motion - Règlement numéro 272	
	90-447	Règlement numéro 253 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)	
	90-448	Convention entre le Gouvernement du Québec, la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux et la Corporation Municipale de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine	
	90-449	Demande des artisans de paix	2138
03/12	90-450	Versement forfaitaire à la conciergerie	
	90-451	Adoption du règlement numéro 272 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1991 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain	2140
	90-452	Assainissement des eaux - Attribution de la gérance du projet	
	90-453	Assainissement des eaux - Comité de coordination	
	90-454	Assainissement des eaux - Recommandation pour le choix de la firme d'ingénieurs	
	90-455	Assainissement des eaux - Recommandation pour le choix du laboratoire d'expertise, du notaire et de l'arpenteur-géomètre	
	90-456	Affectation de soldes disponibles du fonds des dépenses en immobilisations	2141
	90-457	Demande à l'UMRCQ	2142
	90-458	Achat de décorations de Noel	2143
10/12	90-459	Adoption de l'ordre du jour	2144
	90-460	Adoption des Procès-verbaux	
	90-461	Avis de motion - Règlement numéro 273	
	90-462	Emission des obligations en vertu des règlements numéros 201, 238, 239, 241, 243	2145
	90-463	Pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243	2146
	90-464	Renouvellement de la marge de crédit	
	90-465	Rôle d'évaluation foncière triennal pour les exercices financiers 1991, 1992 et 1993	
	90-466	Liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes	
	90-467	Participation à une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport sur et à l'extérieur de notre territoire pour les personnes handicapées	2147
	90-468	Entente entre la Corporation Municipale et la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.	2148
	90-469	Achat de timbres	
	90-470	Rapport des permis pour le mois de novembre 1990	
	90-471	Correspondance	
	90-472	Comptes	
	90-473	Travaux supplémentaires de déneigement - Contrat Gaston Girard	2150
	90-474	Demande à la Société Québécoise d'assainissement des eaux - Terrain poste de pompage Ste-Marthe	

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
10/12	90-475	Déneigement des patinoires, stationnements et chemin d'accès des secteurs loisirs	2152
	90-476	Avis de motion - Règlement numéro 274	
	90-477	Levée de l'assemblée	
17/12	90-478	Adoption du règlement numéro 273 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	2154
	90-479	Adoption du règlement numéro 274 - Relatif à la mise en forme de rue sur une partie de la 5e rue située entre la 2e avenue et la 3e avenue jusqu'au rang St-Malo et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût	
	90-480	Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur et autres, et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)	
	90-481	Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	
	90-482	Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques	2155
	90-483	Conciliation du solde en banque	2156
	90-484	Conciliation du solde aux livres	
	90-485	Règlement numéro 256 - Construction du garage municipal - autorisation pour travaux supplémentaire	
	90-486	Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1991	2159
	90-487	Adoption du règlement numéro 271 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1991	

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
14/01	91	91-1	Adoption de l'ordre du jour	2161
		91-2	Adoption des Procès-verbaux	
		91-3	Maîtrise d'oeuvre	
		91-4	Calcul de la contribution financière du gouvernement	
		91-5	Voirie locale	2163
		91-6	Sécurité publique	
		91-7	Nomination d'une firme de conseillers juridiques	2164
		91-8	Nomination d'un représentant à la CEDIC	
		91-9	Contribution annuelle 1991 à l'U.M.R.C.Q.	
		91-10	Contribution à l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal pour l'année 1991	2165
		91-11	Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)	
		91-12	Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec	
		91-13	Appui à la Maison Carignan	2166
		91-14	Nomination d'un garde-feu municipal	
		91-15	Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1990	
		91-16	Conciliation du solde en banque	
		91-17	Conciliation du solde aux livres	
		91-18	Correspondance	2167
		91-19	Comptes	
	91-20	Levée de l'assemblée	2169	
21/01		91-21	Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports	2171
		91-22	Location de machinerie	
		91-23	Opération cadastrale - lot 468-3	
		91-24	Versement à l'équipe Titan Bantam B	
		91-25	Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et autres (Complexe communautaire)	2172
28/01		91-26	Déneigement du stationnement - Salle communautaire du Fleuve	2174
		91-27	Autorisation à l'Association des retraités et pré-retraités de la Norton du Cap-de-la-Madeleine	
04/02		91-28	Versement - Ligue Hockey Mineur Ste-Marthe	
		91-29	Versement - Ligue de Soccer Ste-Marthe	
		91-30	Nomination du maire suppléant	2177
		91-31	Règlement numéro 252 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)	
		91-32	Règlement numéro 253 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)	
		91-33	Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	
		91-34	Acquisition des lots 527-19, 527-37 et partie du lot 527-43 (Rue Girard)	2178
		91-35	Demande d'appui au Gouvernement Provincial - Direction générale de la sécurité civile	2179
		91-36	Gestion des déchets	
		91-37	Location d'un système de dactylographie - Xérox 6225	2181
11/02		91-38	Appui pour un comptoir postal à Ste-Marthe	
		91-39	Achat de timbres	
		91-40	Versement à l'équipe Titan Bantam B	
		91-41	Adoption de l'ordre du jour	2183
		91-42	Adoption des Procès-verbaux	
		91-43	Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe	
		91-44	Conventions de travail des employés cadres pour les années 1990, 1991 et 1992	2184

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	91-45	Règlement numéro 256 - Achat d'un classeur garage municipal	2184
	91-46	Acte de servitude - Bell Canada et Hydro-Québec	
	91-47	Demande d'appui financier au Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche	2185
	91-48	Délégation au Congrès de la Société des fêtes et festivals du Québec	
	91-49	Achat de quincaillerie	2186
	91-50	Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1991	
	91-51	Correspondance	
	91-52	Comptes	2187
18/02	91-53	Levée de l'assemblée	2189
	91-54	Avis de motion - Règlement numéro 275	2191
	91-55	Conciliation du solde en banque	
	91-56	Conciliation du solde aux livres	
	91-57	Acquisition des lots 104-143, 104-145(6e rue) et 104-144 (3e avenue)	
	91-58	Engagement de la firme Pluritec ltée pour effectuer une étude du bassin de drainage sur une partie des lots numéros 88, 89, 90, 93, 95 et 96	
	91-59	Opération cadastrale - lots 576-5 et 576-6	2192
25/02	91-60	Versement aux Jeux du Québec	
	91-61	Adoption du règlement numéro 275 - Relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme	2194
	91-62	Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur et autres, et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)	
	91-63	Assainissement des eaux - Recommandation pour le choix de la firme d'arpenteurs-géomètres	
	91-64	Vente d'immeubles - Hôtel municipal, salle communautaire et garage municipal	2195
	91-65	Projet d'aménagement de la cour de l'école Ste-Madeleine	
	91-66	Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., C.A. 2) Section IV des mauvaises herbes	
11/03	91-67	Félicitations au comité du Carnaval 1991	
	91-68	Adoption de l'ordre du jour	2197
	91-69	Adoption des Procès-verbaux	
	91-70	Contrats de courtage - Vente d'immeubles	
	91-71	Composition du comité consultatif d'urbanisme	2198
	91-72	Séminaire pour personnel de bureau	
	91-73	Programme de création d'emplois - Article 25	2199
	91-74	Programme de création d'emplois - DEFI 91	
	91-75	Convention sur l'utilisation de fichiers informatiques	
	91-76	Protocole pour les modalités régissant la diffusion des fichiers informatiques	2200
	91-77	Conciliation du solde en banque	
	91-78	Conciliation du solde aux livres	
	91-79	Rapport des permis émis pour le mois de février 1991	
	91-80	Correspondance	
	91-81	Comptes	2201
	91-82	Acquisition d'une partie du lot 106-2 de la Société Québécoise d'assainissement des eaux	2203
	91-83	Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Route 138)	
	91-84	Règlement numéro 243 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Complexe communautaire)	2204
	91-85	Demande de modifications - Réforme fiscale Québec - municipalité	

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
18/03	91-86	Opération cadastrale - lot 468-3	2205
	91-87	Levée de l'assemblée	
	91-88	Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	2207
	91-89	Amendant le règlement numéro 270 concernant le financement d'une partie du coût des travaux prévus au règlement numéro 231	
	91-90	Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire	2208
25/03	91-91	Reconnaissance des Alcooliques Anonymes versus Politique des loisirs	2208
	91-92	Opération cadastrale - lot 26-2	
	91-93	Demande d'appui du Comité de défense de l'école Ste-Marthe	2210
	91-94	Demande des Artisans de paix	2211
	91-95	Congrès annuel de l'ACMQ 1991	
	91-96	Coupe et entretien des pelouses	
	91-97	Règlements numéros 239 et 241 (Secteur Deschênes et Gauthier) - Travaux d'infrastructures - remise de la retenue de 10% (partie)	2212
	91-98	Acquisition des lots 8A-6, 8-4 (rue Richard-Hayes) et 5-1, 8-3 (rue Notre-Dame-Sud)	
	91-99	Acquisition du lot 25-1 (rue Thomas-Toupin)	2213
	91-100	Opération cadastrale - lot 106-8	
08/04	91-101	Défi Participaction	
	91-102	Adoption de l'ordre du jour	2214
	91-103	Adoption des Procès-verbaux	
	91-104	Avis de motion - Règlement numéro 276	
	91-105	Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1990	2215
	91-106	Mandat accordé au secrétaire-trésorier - immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes	
	91-107	Congrès U.M.Q. - Les 2, 3 et 4 mai 1991	
	91-108	Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1991 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier	
	91-109	Adhésion de la secrétaire-trésorière adjointe à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec	2216
	91-110	Colloque 1991 des secrétaires municipaux de la zone 16	
	91-111	Délégation à l'assemblée générale annuelle du Conseil des loisirs de la Mauricie	
	91-112	La survie du monde rural	
	91-113	Acquisition d'un tombereau par la corporation municipale de Champlain	2217
	91-114	Rapport de contrôle budgétaire	2218
	91-115	Rapport des permis émis pour le mois de mars 1991	
	91-116	Acquisition des lots 8A-6, 8-4 (rue Richard-Hayes) et 5-1, 8-3 (rue Notre-Dame-Sud)	
	91-117	Opération cadastrale - lots 106-2-30, à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25	
	91-118	Opération cadastrale - lots 104-124 à 104-132	2219
	91-119	Opération cadastrale - lot 527-44	
	91-120	Opération cadastrale - lots 475-15 à 475-19 inclusivement	
91-121	CPTAQ - demande d'autorisation - Aliénation 5-A-1	2220	
91-122	Fête des bénévoles		
91-123	Correspondance		
91-124	Comptes		
91-125	Achat d'une brosse de rechange	2222	
91-126	Conciliation du solde en banque		

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

## INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
15/04	91-127	Conciliation du solde aux livres	2222
	91-128	Autorisation au comité de gestion du parc portuaire	2223
	91-129	Levée de l'assemblée	
	91-130	Adoption du règlement numéro 276 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent)	2225
	91-131	Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	2227
	91-132	Inscription au concours - Villes, villages et campagnes fleuris 1991	2228
	91-133	Demande de la Fondation des maladies du coeur du Québec	
	91-134	Colloque 1991 de l'Association québécoise des agents du bâtiment	
	91-135	Acquisition d'une partie des lots numéros 607 et 608 propriété du ministère des Transports du Québec	
	91-136	Engagement d'une firme pour effectuer la lecture et la vérification des compteurs d'eau	2229
	91-137	Arrosage des pelouses - Horaire 1991	
	91-138	Réparation d'une pompe d'égout	2230
	91-139	Conversion des fichiers numériques	
	91-140	Opération cadastrale - lots 106-2-30 à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25	
22/04	91-141	Opération cadastrale - lot 527-45	2231
	91-142	Opération cadastrale - lot 582-15	
	91-143	Partage des responsabilités entre les municipalités et le Gouvernement du Québec	
	91-144	Avis de motion - Règlement numéro 277	2234
	91-145	Inscription - Cours de premier soin	
29/04	91-146	Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux	2236
	91-147	Adoption du règlement numéro 277 - Relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût	
06/05	91-148	Nomination d'un officier du comité consultatif d'urbanisme et d'un secrétaire du comité	2239
	91-149	Infraction au règlement de zonage numéro 263, article 3.1, grille de spécifications No. 1 et au règlement de nuisances numéro 258 article 8 - Monsieur André Trépanier - 281, rue Des Cyprès	
	91-150	Achat régulier de produits d'entretien	2242
06/05	91-151	Nomination du maire suppléant	
	91-152	Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Complexe communautaire)	
	91-153	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
	91-154	Achat de pierre concassée et location de machinerie	2243
	91-155	Achat d'abat-poussière (calcium liquide)	
	91-156	Achat de mélange à gazon et engrais chimique	2244

## LIVRE DES DELIBERATIONS

## INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
13/05	91-157	Adoption de l'ordre du jour	2245	
	91-158	Adoption des Procès-verbaux	2246	
	91-159	Campagne d'économie d'eau potable 1991		
	91-160	Achat d'une table à dessin usagée		
	91-161	Achat de béton pour la relocalisation de l'entrepôt du garage municipal		
	91-162	Achat de 2 pneus pour camion	2247	
	91-163	Opération cadastrale - Lots 60-10, 60-11, 62-17 et 62-18		
	91-164	Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1991		
	91-165	Entretien du terrain de soccer Des Prairies		
	91-166	Correspondance	2248	
	91-167	Comptes		
	91-168	Contrat d'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation et d'évacuation du complexe communautaire		
	27/05	91-169	Levée de l'assemblée	2251
91-170		Modification du système informatique	2253	
91-171		Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau		
91-172		Achat de timbre		
03/06	91-173	Conciliation du solde aux livres	2254	
	91-174	Conciliation du solde en banque		
	91-175	Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	2257	
	91-176	Règlement numéro 277 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur St-Laurent)	2258	
	91-177	Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1991-1992		
	91-178	Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1991		
	91-179	Demande du Centre d'emploi du Canada pour étudiants		
	91-180	Rampe de mise à l'eau - Vignettes	2259	
	91-181	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap		
	91-182	Cotisation à l'association des inspecteur municipaux de l'environnement du Québec		
	91-183	Réfection d'une partie de la 8e rue	2260	
	91-184	Nettoyage de la branche No. 4 du ruisseau des Cormiers		
	10/06	91-185	Adoption de l'ordre du jour	2262
		91-186	Adoption des procès-verbaux	2263
		91-187	Règlement numéro 277 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent)	
91-188		Règlement numéro 277 - Modification de l'article 1 (Partie de la 14e rue) (Secteur St-Laurent)		
91-189		Engagement d'une firme d'urbanisme pour effectuer les modifications à la réglementation d'urbanisme		
91-190		Conciliation du solde en banque	2264	
91-191		Conciliation du solde aux livres		
91-192		Achat de rosiers canelle		
91-193		Rapport des permis émis pour le mois de mai 91		
91-194		Correspondance	2265	
17/06	91-195	Comptes		
	91-196	Levée de l'assemblée	2267	
	91-197	Contrats de courtage - Vente d'immeubles	2269	
	91-198	Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire		
	91-199	Relative au droit de retrait de la compétence d'enlèvement et de transport de déchets	2270	
	91-200	Taille d'arbustes 2 bâtisses communautaires et aménagements paysager	2271	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
17/06	91-201	Rapport de contrôle budgétaire	2271
	91-202	Location d'une fourgonnette pour le service des travaux publics	2272
	91-203	Réparation de pavage en béton bitumineux	
	91-204	Défilé de la Fête nationale des québécois	
	91-205	Versement au Comité organisateur de la Fête nationale des québécois de Ste-Marthe	2273
02/07	91-206	Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe	
	91-207	Engagement d'un employé régulier	2275
	91-208	Fédération des secrétaires professionnelles du Québec inc.	
	91-209	Aménagement floral de nos sites d'embellissement 1991	2276
	91-210	Opération cadastrale - lots 35-8 et 36-1	
	91-211	Opération cadastrale - lot 535-20	
	91-212	Opération cadastrale - lots 572-45 et 572-46	
	91-213	Opération cadastrale - lot 451-2	2277
	91-214	Achat de fer pour les buts de soccer	
	91-215	Versement pour l'organisation des terrains de jeux	
08/07	91-216	Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 22.2 (constructions endommagées) - Les Gestions L. Francoeur - cadastre 106-2P	2278
	91-217	Adoption de l'ordre du jour	2279
	91-218	Adoption des Procès-verbaux	2280
	91-219	Règlement numéro 254 - Plans et devis pour soumissions - rues Hayes, Ward, Gignac (Secteur Norbert)	
	91-220	Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 16.1 (aménagement paysager des terrains) Monsieur Claude Pellerin et Madame Lucie Bergeron - 15 rue Pie IX	
	91-221	Opération cadastrale - lot 577-60	
	91-222	Félicitations au Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe	2281
	91-223	Versement - Comité des loisirs parc Norbert	
	91-224	Correspondance	
	91-225	Location de machinerie pour le débroussaillage des chemins	
	91-226	Opération cadastrale - lots 93-33 à 93-42	2282
	91-227	Demande de Monsieur Alain Toupin - Cession d'une partie des lots numéros 103-328 et 96-27-2	
	91-228	Règlement numéro 262 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Partie de la 3e avenue)	2283
05/08	91-229	Levée de l'assemblée	
	91-230	Nomination du maire suppléant	2286
	91-231	Règlement numéro 254 - Modification de l'article 1 et de l'article 8.3 (Secteur Norbert)	
	91-232	Règlement numéro 274 - Autorisation à procéder aux appels d'offres pour la mise en forme d'une partie de la cinquième rue	
	91-233	Règlement numéro 277 - Adjudication de contrat (Secteur Broumont)	2287
	91-234	Règlement numéro 277 - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux d'infrastructure (Secteur Broumont)	
	91-235	Recensement de la population dans les districts électoraux	
	91-236	Acquisition du lot 93-39 (Partie de la 14e rue)	2288
	91-237	Acte de cession par la Municipalité en faveur de Monsieur Eric Gélinas et Madame Sonia Plamondon	
	91-238	Acte de servitude - Bell Canada et Hydro-Québec	
	91-239	Acte de servitude - Bell Canada et Hydro-Québec	2289
	91-240	Formation - Plan de communication	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
12/08	91-241	Nomination d'un représentant à la corporation «Comité d'initiatives touristiques du Chemin du Roy»	2290	
	91-242	Conciliation du solde en banque		
	91-243	Conciliation du solde aux livres		
	91-244	Achat de timbres		
	91-245	Comptes		
	91-246	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2294	
	91-247	Infraction au règlement numéro 153 article 6.1 (arrosage)		
	91-248	Infraction au règlement numéro 153 article 6.1 (arrosage)	2295	
	91-249	Infraction au règlement de nuisance numéro 258 - article 8 (propreté des terrains) Monsieur Marcel Vallières et Madame Louise Pagé - cadastre 87-3	2295	
	91-250	Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 22.2 (constructions endommagées) Succession Wellie Montplaisir cadastre P-19, rue Notre-Dame		
	91-251	Opération cadastrale - lots 475-20 et 476-3	2296	
	91-252	Opération cadastrale - lot 577-60		
	91-253	Achat de compteurs d'eau		
	91-254	Inscription au congrès annuel de l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal		
	91-255	Demande d'un stagiaire en loisir	2297	
	91-256	Félicitations à la ligue de Soccer Ste-Marthe		
	91-257	Adoption de l'ordre du jour	2298	
	91-258	Adoption des procès-verbaux	2299	
	91-259	Publicité - CEDIC		
	91-260	Rapport des permis émis pour le mois de juin 1991		
	91-261	Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1991		
	91-262	Opération cadastrale - lot 18-1	2300	
	91-263	Levée de l'assemblée		
	26/08	91-264	Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et aux fournisseurs (Complexe communautaire)	2302
		91-265	Règlement numéro 253 - Paiement à un fournisseur (Secteur Guilbault)	2303
		91-266	Règlement numéro 262 - Paiement d'un fournisseur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Servitude - parc industriel)	
91-267		Règlement numéro 277 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Broumont)		
91-268		Congrès UMRCQ - Les 3, 4 et 5 octobre 1991	2304	
91-269		Conciliation du solde en banque		
91-270		Conciliation du solde aux livres		
91-271		Rapport de contrôle budgétaire		
91-272		Correspondance		
91-273		Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 16.1 - Monsieur Claude Pellerin et Madame Lucie Bergeron - 15 rue Pie IX		
91-274		Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier	2305	
91-275		Eclairage public - Demande de lumières de rues		
91-276	Opération cadastrale - lots 96-219, 96-220 et 103-507			
91-277	Opération cadastrale - lots 104-147 et 104-148			
91-278	Opération cadastrale - lot 451-2	2306		
91-279	Achat de scie à chaîne			
91-280	Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe			

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO		
09/09	91	91-281	Adoption de l'ordre du jour	2307	
		91-282	Adoption des procès-verbaux	2308	
		91-283	Règlements numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)	2309	
		91-284	Règlement numéro 254 - Adjudication de contrat (Travaux Secteur Norbert)		
		91-285	Règlement numéro 274 - Adjudication du contrat (Travaux sur une partie de la cinquième rue)	2310	
		91-286	Règlement numéro 274 - Engagement d'un technicien en génie civil		
		91-287	Règlements numéros 239 et 241 - Paiement à l'entrepreneur (Secteurs Deschênes et Gauthier)		
		91-288	Autorisation accordée au président d'élection	2311	
		91-289	Paiement aux Jardins Vivaces de la Mauricie		
		91-290	Correspondance		
		91-291	Comptes		
		91-292	Demande de subvention au programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout - Volet 1 "AIDA"	2313	
		91-293	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2314	
		91-294	Récuration d'égout		
		91-295	Rapport des permis émis pour le mois d'août 1991		
		91-296	Opération cadastrale - lot 8-23	2315	
		91-297	Opération cadastrale - lot 60-12		
		91-298	Ligue de balle donnée - Autorisation d'un tournoi		
		91-299	Achat de sable abrasif, sel et calsiium		
		91-300	Contrats de courtage - Vente d'immeubles	2316	
		91-301	Opération cadastrale - Lots 19-5, 19-6 et 19-7 (rue)		
		91-302	Opération cadastrale - lot 9-68		
	07/10		91-303	Levée de l'assemblée	2317
			91-304	Adoption de l'ordre du jour	2320
			91-305	Adoption des procès-verbaux	
			91-306	Règlements numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement des professionnels et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)	
			91-307	Règlement numéro 274 - Paiement des comptes et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 5e rue)	2321
			91-308	Règlement numéro 277 - Paiement des comptes et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Broumont)	
			91-309	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
			91-310	Demande au service d'évaluation de la MRC de Francheville	2322
			91-311	Demande à la Sûreté du Québec - Surveillance sur le rang St-Malo	2323
		91-312	Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de Ste-Marthe-du-Cap		
		91-313	Calendrier municipal - 1992		
		91-314	Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire	2324	
		91-315	Conciliation du solde en banque		
		91-316	Conciliation du solde aux livres		
		91-317	Correspondance		
		91-318	Comptes		
		91-319	Recommandation de notre conseiller juridique (Dossier Madame Lyne Laquerre)	2327	
		91-320	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap		
		91-321	Infraction aux règlements de lotissement et au règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction - Dossier Monsieur Marc Richard		

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	91-322	Cours - Code national du bâtiment niveau II	2328
	91-323	Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1991	
	91-324	Opération cadastrale - Lots 19-5, 19-6 et 19-7 (rue)	
	91-325	Opération cadastrale - Lot 81-4	2329
	91-326	Opération cadastrale - Lots 108-17 et 109-26	
	91-327	Opération cadastrale - Lot 527-46	
	91-328	Achat de matériaux pour la construction d'une clôture de protection pour le puits No. 3 et la réparation de la clôture du puits No. 4	
	91-329	Achat de 2 portes pour les puits Nos. 1 et 2	2330
	91-330	Achat de 2 pneus pour la pèpîne Ford 555	
	91-331	Félicitations à la Ligue de Soccer Ste-Marthe	
	91-332	Versement - Comité des loisirs secteur Norbert	
	91-333	Versement - Ligue de Soccer Ste-Marthe	2331
	91-334	Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur (Complexe communautaire)	
11/11	91-335	Levée de l'assemblée	
	91-336	Adoption de l'ordre du jour	2338
	91-337	Adoption des Procès-verbaux	2339
	91-338	Pouvoir de signatures	
	91-339	Comptes	
18/11	91-340	Levée de l'assemblée	2342
	91-341	Nomination du maire suppléant	2344
	91-342	Photos des nouveaux élus	
	91-343	Pour fixer les modalités du versement de l'allocation de transition au maire	
	91-344	Partage des responsabilités / Québec-Municipalités	2345
	91-345	Gala de la CEDIC	
	91-346	Demande d'appui - Hôpital Cloutier	2346
	91-347	Demande des artisans de paix	
	91-348	Correspondance	
	91-349	Conciliation du solde en banque	
	91-350	Conciliation du solde aux livres	2347
	91-351	Rapport de contrôle budgétaire	
	91-352	Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1991	
25/11	91-353	Achat de décorations de Noël	
	91-354	Levée de l'assemblée	
	91-355	Avis de motion - Règlement numéro 279	2350
	91-356	Avis de motion - Règlement numéro 280	
	91-357	Avis de motion - Règlement numéro 281	
	91-358	Avis de motion - Règlement numéro 282	
	91-359	Félicitations aux élus du 3 novembre 1991	2351
	91-360	Nomination des membres du Conseil dans les dossiers municipaux	
	91-361	Nomination de représentant du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville	2352
	91-362	Nomination d'un représentant à la CEDIC	
	91-363	Plaquettes d'identification - Conseil mun.	
	91-364	Concours - Maire d'un jour	2353
	91-365	Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (système informatique)	
	91-366	Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont	
	91-367	Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1991-1992	2354
	91-368	Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40	
	91-369	Achat d'aspahlte froide	2355
	91-370	Participation financière - Noël Communautaire	
	91-371	Règlement numéro 254 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)	
	91-372	Achat de matériaux pour la construction d'une patinoire Secteur St-Laurent	
	91-373	Versement à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe	2356

## LIVRE DES DELIBERATIONS

## INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO			
02/12	91-374	Levée de l'assemblée	2359			
	91-375	Adoption de l'ordre du jour				
	91-376	Rapport du maire				
	91-377	Règlement numéro 252 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)				
	91-378	Règlement numéro 253 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)				
	91-379	Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)				
	91-380	Règlement numéro 274 - Paiement des comptes et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 5e rue)		2360		
	91-381	Félicitations à l'entrepreneur de l'année - Gala de la CEDIC 1991				
	91-382	Remplacement du disque 70 Mo par un 205 Mo (Système informatique)		2361		
	91-383	Nomination du comité consultatif d'urbanisme				
	91-384	Achat d'huile à chauffage		2362		
	91-385	Opération cadastrale - Lot 88-127				
	91-386	Soumissions - Déneigement des patinoires		2364		
	09/12	91-387			Levée de l'Assemblée	
		91-388			Adoption de l'ordre du jour	
		91-389			Adoption des Procès-verbaux	2365
		91-390			Avis de motion - Règlement numéro 278	
91-391		Liste des arrérages de taxes municipales	2366			
91-392		Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes				
91-393		Appui à la position de la Commission Scolaire Samuel-De-Champlain	2367			
91-394		Achat de papeterie et de fournitures de bureau				
91-395		Achat de produits d'entretien ménager	2368			
91-396		Demande de Monsieur Gaston Girard - Location ancien garage municipal				
91-397		Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2369			
91-399		Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1991				
91-400		Correspondance	2370			
91-401		Comptes				
91-402		Demande de soumission à des firmes d'évaluateurs agréés	2372			
10/12		91-403			Levée de l'assemblée	
		91-404	Adoption de l'ordre du jour			
	91-405	Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 175, 187 et 216				
16/12	91-406	Emprunt par billets - Règlements numéros 175, 187 et 216	2373			
	91-407	Levée de l'assemblée				
	91-408	Adoption de l'ordre du jour	2376			
	91-409	Approbation du projet de règlement numéro 284 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263				
	91-410	Avis de motion - Règlement numéro 283 modifiant le règlement "Relatif aux conditions d'émission des permis de construction" numéro 267	2377			
	91-411	Avis de motion - Règlement numéro 284 modifiant le règlement de zonage numéro 263				
	91-412	Stagiaire en bureautique	2378			
	91-413	Embauche d'un stagiaire en récréologie				
	91-414	Impression du bulletin - Info-Loisirs	2379			
	91-415	Conciliation du solde en banque				
91-416	Conciliation du solde aux livres	2379				
91-417	Correspondance					
91-418	Achat de timbres	2379				
91-419	Buffet - Fête de Noël					
91-420	Achat de produits d'entretien ménager					

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
30/12	91-422 91-423 91-424 91-425	Adoption de l'ordre du jour Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1992 Adoption du règlement numéro 278 - Pour déter- miner les taux de taxes pour l'exercice finan- cier 1992 Levée de l'assemblée	2382

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
13/01/92	92-1	Adoption de l'ordre du jour	2383	
	92-2	Adoption des Procès-verbaux	2384	
	92-3	Inscription - Clud des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) 1992		
	92-4	Session de formation sur l'administration municipale		
	92-5	Engagement d'une firme d'évaluateurs agréés	2385	
	92-6	Soirée Hommage 1991 - Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine		
	92-7	Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec		
	92-8	Achat de matériel bureautique	2386	
	92-9	Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports		
	92-10	Nomination d'un garde-feu municipal		
	92-11	Déneigement du stationnement - Salle communautaire du Fleuve - Saison 91-92	2387	
	92-12	Paiement des préposés à l'entretien des patinoires		
	92-13	Achat de matériaux pour construire des équipements - service des loisirs		
	92-14	Correspondance	2388	
	92-15	Levée de l'assemblée		
	13/01	92-16	Adoption de l'ordre du jour	2390
		92-17	Adoption du règlement numéro 284 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
27/01	92-18	Levée de l'assemblée	2391	
	92-19	Adoption de l'ordre du jour	2394	
	92-20	Adoption du règlement numéro 279 - Concernant la tenue des sessions du conseil		
	92-21	Adoption du règlement numéro 281 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser au moyen de crédits de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	2399	
	92-22	Adoption du règlement numéro 282 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1992 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain	2401	
	92-23	Inscription à un cours en gestion municipale	2402	
	92-24	Délégation à la Fondation des maladies du coeur du Québec		
	92-25	Correspondance	2403	
	92-26	Comptes		
	92-27	Achat de produits d'entretien ménager	2405	
	92-28	Eclairage public - Demande de lumières de rues		
	92-29	Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1991	2406	
	92-30	Opération cadastrale - Lot 721		
	92-31	Levée de l'assemblée		
10/02	92-32	Adoption de l'ordre du jour	2407	
	92-33	Adoption des procès-verbaux	2408	
	92-34	Correspondance		
	92-35	Comptes		
	92-36	Nomination du maire suppléant	2410	
	92-37	Nomination d'un conseiller juridique		
	92-38	Demande à la SQAÉ - Poursuite des études dans les secteurs non-desservis (Secteur No. 1 Poste de pompage bassin 1.1 étude d'étape No. 3 - Secteur No. 2 Norbert étude d'étape No. 2 modifié et étape No. 3)		
	92-39	Appel d'offres - Devis conciergerie et surveillance du complexe communautaire	2411	
	92-40	Contrat de publicité		
	92-41	Règlement numéro 254 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)		

## LIVRE DES DELIBERATIONS

## INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	92-42	CEDIC - Cotisation annuelle 1992	2412
	92-43	Tarifcation de location pour nos locaux communautaires	
	92-44	Location d'une polisseuse à plancher	2413
	92-45	Achat de billets - activités du Carnaval	
	92-46	Versement d'un montant forfaitaire pour l'achat de bottes de sécurité	
	92-47	Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1992	2414
	92-48	Demande à la compagnie Hydro-Québec	
	92-49	Conciliation du solde en banque	
	92-50	Conciliation du solde aux livres	
	92-51	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
24/02	92-52	Levée de l'assemblée	2415
	92-53	Adoption de l'ordre du jour	2416
	92-54	Adoption des Procès-verbaux	2417
	92-55	Correspondance	
	92-56	Adoption du règlement numéro 283 - Modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267	
	92-57	Demande des Artisans de Paix	2418
	92-58	Achat de papeterie	2419
	92-59	Achat de produits d'entretien ménager	
	92-60	Réparation de polisseuse	
	92-61	Félicitations au comité du Carnaval 1992	
	92-62	Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe	2420
09/03	92-63	Levée de l'assemblée	
	92-64	Adoption de l'ordre du jour	2421
	92-65	Adoption des Procès-verbaux	2422
	92-66	Correspondance	
	92-67	Comptes	
	92-68	Règlement numéro 254 - Paiement à l'ingénieur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)	2424
	92-69	Mandat accordé au secrétaire-trésorier - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes	2425
	92-70	Cession d'immeubles excédentaires - Salle communautaire/garage municipal et Hôtel municipal	
	92-71	Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1992 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier	
	92-72	Programme de création d'emplois - DEFI 1992	2426
	92-73	Autorisation à l'association "La Fondation du Bal Entre-Amis"	
	92-74	Demande de la Maison Carignan inc.	
	92-75	Stagiaire en bureautique	2427
	92-76	Reconfirmation des mandats des sièges pairs du comité consultatif d'urbanisme	
	92-77	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2428
	92-78	Rapport des permis émis pour le mois de février 1992	
	92-79	Achat de polisseuse à planchers	
	92-80	Achat de tapis	2429
	92-81	Développement de photos	
23/03	92-82	Levée de l'assemblée	
	92-83	Adoption de l'ordre du jour	2430
	92-84	Adoption des Procès-verbaux	2431
	92-85	Correspondance	
	92-86	Conciliation du solde en banque	
	92-87	Conciliation du solde aux livres	2432
	92-88	Avis de motion - Règlement numéro 285 - Relatif à la participation financière des promoteurs	
	92-89	Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux - Secteur non desservi No. 2	
	92-90	Conciergerie et surveillance au complexe communautaire	

## LIVRE DES DELIBERATIONS

## INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	92-91	Promotion salle Félix-Leclerc	2433
	92-92	Tarifcation de location pour nos locaux communautaires par les organismes municipaux	
	92-93	Achat de fournitures de bureau	2434
	92-94	Achat de produits d'entretien ménager	
	92-95	Achat de matériel de signalisation	
	92-96	Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale des Québécois	
	92-97	Nomination d'un inspecteur agraire	2435
	92-98	Demande de dérogation mineure - Claude Deschênes & Fils inc.	
	92-99	Réparation d'une pompe à la station de pompage d'égout	
	92-100	Avis de motion - Règlement numéro 286 (Secteur Norbert)	2436
	92-101	Levée de l'assemblée	
13/04	92-102	Adoption de l'ordre du jour	2437
	92-103	Adoption des procès-verbaux	2438
	92-104	Correspondance	2439
	92-105	Comptes	
	92-106	Conciliation du solde en banque	2441
	92-107	Conciliation du solde aux livres	
	92-108	Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991	
	92-109	Adoption du règlement numéro 285 - Relatif à la participation financière des promoteurs	
	92-110	Mandat accordé au maire - Dossier 9e rue	2447
	92-111	Nomination d'une firme de conseillers juridiques	2448
	92-112	Nomination au comité de défense des écoles de Ste-Marthe	
	92-113	Engagement d'une firme de professionnels pour effectuer l'analyse des ressources humaines	
	92-114	Engagement d'un employé temporaire	
	92-115	Colloque 1992 des secrétaires municipaux de la zone 16	
	92-116	Achat de fournitures de bureau	2449
	92-117	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
	92-118	Municipalisation des rues Jacinthe et Denise	
	92-119	Municipalisation de rue - Partie de la 14e rue	2450
	92-120	Cession d'une partie du lot 103-328	
	92-121	CPTAQ - demande d'autorisation - lots P-49-20 et P-49-21	2451
	92-122	Rapport des permis émis pour le mois de mars 1992	
	92-123	Location d'un balai mécanique	
	92-124	Session de formation - Inscription	
	92-125	Fête des Bénévoles	2452
	92-126	Adhésion au Conseil des loisirs de la Mauricie	
	92-127	Appui à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain	2453
	92-128	Levée de l'assemblée	
27/04	92-129	Adoption de l'ordre du jour	2454
	92-130	Adoption des Procès-verbaux	2455
	92-131	Correspondance	
	92-132	Nomination du maire suppléant	
	92-133	Demande de Messieurs Jean-Paul Trottier et Laurent Grandmont - Acquisition d'un terrain dans le parc industriel	2456
	92-134	Appui à la demande du Centre d'Aide aux Entreprises Champlain inc.	
	92-135	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2457
	92-136	Opération cadastrale - Lots 722 et 723	
	92-137	Coupe et entretien des pelouses	
	92-138	Achat de mélange à gazon et engrais chimique	

## LIVRE DES DELIBERATIONS

## INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
11/05	92-139	Achat de pierre concassée et location de machinerie	2458
	92-140	Achat de pièces pour le balai mécanique	
	92-141	Achat d'abat-poussière (calcium liquide)	
	92-142	Achat de produits d'entretien ménager	2459
	92-143	Opération cadastrale - Lots 107-10 et 108-18	
	92-144	CPTAQ - Demande d'autorisation - Lot P-13	
	92-145	Levée de l'assemblée	
	92-146	Adoption de l'ordre du jour	2461
	92-147	Adoption des Procès-verbaux	2462
	92-148	Correspondance	
	92-149	Comptes	2463
	92-150	Conciliation du solde en banque	2464
	92-151	Conciliation du solde aux livres	
	92-152	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
	92-153	Avis de motion - Règlement numéro 287	2465
	92-154	Paiement comptant	
	92-155	Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)	
	92-156	Colloque 1992 de l'Association québécoise des agents du bâtiment	2466
	92-157	Bulletin municipal 1992	
	92-158	Achat de fleurs - Sites municipaux 1992	
	92-159	Achat de timbres	2467
	92-160	Achat de fournitures de bureau	
	92-161	Achat d'équipement d'éclairage	
92-162	Annulation de lots		
92-163	Opération cadastrale - Lot 584-12	2468	
92-164	Demande de renouvellement de permis pour l'utilisation de pesticides		
92-165	Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1992		
92-166	Reconnaissance du Club Equestre Octo-Rêves enr		
92-167	Mandat accordé au secrétaire-trésorier	2469	
92-168	Levée de l'assemblée		
92-169	Adoption de l'ordre du jour	2470	
92-170	Adoption des Procès-verbaux	2471	
92-171	Correspondance		
92-172	Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.		
92-173	Avis de motion - Règlement numéro 288	2472	
92-174	Éclairage public - Demande de lumières de rues		
92-175	Achat de produits d'entretien ménager		
92-176	Achat de fournitures de bureau		
92-177	Nomination d'un représentant à la CEDIC	2473	
92-178	Opération cadastrale - Lot 14-4		
92-179	Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux		
92-180	Levée de l'assemblée	2474	
92-181	Adoption de l'ordre du jour	2475	
92-182	Adoption des procès-verbaux	2476	
92-183	Correspondance		
92-184	Comptes	2477	
92-185	Rapport de contrôle budgétaire	2478	
92-186	Adoption du règlement numéro 287 - Pour abroger la section 6-1 "Prohibition - Usage de l'eau" du règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services	2479	
92-187	Adoption du règlement numéro 288 - Pour créer un fonds de roulement	2481	
92-188	Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1992-1993	2482	
92-189	Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux (Secteur numéro 2 - NORBERT)	2483	
92-190	Reconnaissance du comité d'école Dominique-Savio et Sacré-Coeur		
92-191	Achat de fournitures de bureau	2484	

## LIVRE DES DELIBERATIONS

## INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
08/06	92-192	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2484
	92-193	Rapport des permis émis pour le mois de mai 1992	
22/06	92-194	Modification au système électrique du terrain Optimiste	2485
	92-195	Achat de pièces pyrotechniques	
	92-196	Remboursement des déboursés (Secteur Norbert)	
	92-197	Processus de décentralisation de la voirie locale	2486
	92-198	Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau	2486
	92-199	Engagement d'un employé temporaire	2487
	92-200	Levée de l'assemblée	2487
	92-201	Adoption de l'ordre du jour	2488
	92-202	Adoption des Procès-verbaux	2489
	92-203	Correspondance	
	92-204	Conciliation du solde en banque	
	92-205	Conciliation du solde aux livres	2490
	92-206	Adoption du règlement numéro 280 - Pour déléguer au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics le pouvoir d'autoriser des dépenses	
	92-207	Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1992	2495
	92-208	Adhésion à la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine	
	92-209	Infraction au règlement de nuisance numéro 258 article 3.2.C (brûlage) - Firme des pionniers inc.	2496
	92-210	Réparation de pavage en béton bitumineux	
	92-211	Opération cadastrale - Lots 526-11 et 526-12	
	92-212	Achat de produits d'entretien ménager	2497
92-213	Achat d'équipements pour les terrains de jeux		
92-214	Achat de la conduite pour le tracteur John Deere		
92-215	Contrat pour l'entretien du système de climatisation, ventilation et contrôle		
92-216	Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux	2498	
92-217	Levée de l'assemblée		



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 7 mai 1990

No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 7 mai 1990  
à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle  
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Maurice Dumas  
Yvon Charland

Le secrétaire-trésorier Monsieur Marcel Milot

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 7 mai 1990 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 4e jour du mois de mai 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-174

Adoption d'un projet de plan d'urbanisme

ATTENDU qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal a adopté une résolution pour entreprendre l'élaboration d'un plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 95 de ladite loi, un conseil municipal doit procéder à une consultation sur les divers éléments du plan ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption;

ATTENDU que le conseil municipal doit adopter par résolution un projet de plan d'urbanisme en indiquant le délai à l'intérieur duquel se déroule la consultation de même que la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte un projet de plan d'urbanisme afin de le soumettre pour consultation lors d'une assemblée publique à être tenue par ledit conseil et présidée par le maire;
- 2- QUE cette période de consultation s'étend du 14 mai 1990 au 31 mai 1990 et qu'une assemblée publique se tiendra le 31 mai 1990 à compter de 19:30 heures à la Salle communautaire du Fleuve, 1771 rue Notre-Dame, Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;
- 3- QUE le projet de plan d'urbanisme soit transmis pour avis de consultation au conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;
- 4- QUE copie du projet de plan d'urbanisme soit transmise aux municipalités dont le territoire est contigu et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement, accompagné d'un avis de la date, l'heure, du lieu et des objets de l'assemblée publique.

Adopté

90-175

Adoption des projets de règlements d'urbanisme

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal doit adopter pour l'ensemble de son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 95 de ladite loi, le conseil municipal doit procéder à une consultation sur les divers éléments du plan d'urbanisme ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption et qu'il peut soumettre à cette consultation des projets de règlements d'urbanisme devant être conformes au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte les projets de règlement de zonage, lotissement, construction, administratif, sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et sur les plans d'aménagement d'ensemble.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2-QUE lesdits projets de règlement soient soumis pour consultation à la même assemblée publique que le projet de plan d'urbanisme de la municipalité.

Adopté

90-176

Demande de subvention - Programme P.A.I.E

ATTENDU l'existence du programme P.A.I.E (programme d'aide à l'intégration à l'emploi);

ATTENDU que la Municipalité est éligible au dit programme;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE PRESENTER une demande de subvention dans le cadre du programme P.A.I.E. pour des emplois subventionnés à 85% jusqu'à un maximum de \$149.00;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot à signer tout document relatif à ce programme.

Adopté

90-177

Demande à Hydro-Québec - Déplacement de services sur la route 138

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux et municipaux sont en cours sur la route 138;

ATTENDU la résolution numéro 89-258 concernant le déplacement de services d'Hydro-Québec;

ATTENDU que les travaux ne sont pas complétés et risques de retarder les travaux de construction d'assainissement et municipaux;

ATTENDU que le coût de déplacement de ces services a été payé à l'avance par la Municipalité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de prendre les moyens nécessaires pour faire déplacer les services tel que requis par les travaux d'assainissement des eaux et municipaux.

Adopté

90-178

Demande d'appui pour la protection des ormes du Sanctuaire

ATTENDU la demande de la Firme Arbo Service, groupe Fourrier pour la sauvegarde des Ormes du Sanctuaire;

ATTENDU que la maladie des ormes a fait des ravages dans toute la province et aussi dans notre Municipalité;

ATTENDU que des traitements curatifs peuvent encore en sauver plusieurs;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'APPUYER les représentants du Sanctuaire dans leur démarche pour sauvegarder les ormes sur leur terrain;
- 2- DE PARTICIPER financièrement si des ormes ayant besoin de traitements étaient situés dans les emprises de rues de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

90-179

Demande d'appui - Société d'horticulture de la Mauricie

ATTENDU la lettre reçue de la Société d'horticulture de la Mauricie le 25 avril dernier;

ATTENDU que cet organisme demande notre appui dans leurs démarches auprès de la direction de développement de l'emploi pour un projet de création d'emploi;

ATTENDU que ces emplois seraient d'une importance capitale pour la régénérescence du boisé et embellissement ornemental du parc de l'Ile St-Quentin;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la Société d'horticulture de la Mauricie dans leurs démarches auprès des instances concernées.

Adopté

90-180

Achat de soude caustique liquide

ATTENDU l'obligation d'ajouter des produits chimiques afin d'équilibrer le P.H. de l'eau potable;

ATTENDU que l'achat de soude caustique est nécessaire pour ce traitement;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Les Produits chimiques Lawrason Ltée;

ATTENDU que ces prix ont été demandés par appel d'offres en regroupement avec plusieurs municipalités de la région et ce pour obtenir un meilleur pouvoir d'achat;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Les Produits chimiques Lawrason Ltée, une quantité de 17 tonnes métriques de soude caustique N.A.O.H. liquide au prix de \$269.78 la tonne métrique pour un montant total de \$4,586.26 taxe incluse.

Adopté

90-181

Achat de pierre concassée et location de machinerie

ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendue avant l'épandage de calcium;

ATTENDU le besoin de faire la location de machinerie pour faire le transport et l'épandage en même temps que le nivelage des rues;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Pagé Construction Inc. une quantité de  
1300 tonnes de pierre concassée au prix de \$5.61 la  
tonne métrique taxe incluse;
- 2- DE FAIRE la location de camions et niveleuse de la  
compagnie Girard & Simard et un camion de Monsieur Jean  
Vaugeois, et ce suivant les meilleurs prix soumis;

Adopté

90-182

Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que la Municipalité a 15 kilomètres de rues non  
pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des pro-  
duits abat-poussière;

ATTENDU qu'il faudrait une quantité de 143 500 litres pour  
entretenir les rues;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre  
Latour et résolu unanimement D'ACHETER de la Cie Les pro-  
duits chimiques Calclo Ltée, une quantité de 143 500 litres  
d'abat-poussière au prix de \$0.195 le litre pour un montant  
total de \$27,998.29 taxes incluses.

Adopté

90-183

Opération cadastrale - Lot 104-146

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpen-  
teur-géomètre en date du 1er mai 1990 concernant le lot  
104-146 propriété de Monsieur Pierre Cyr;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro  
321 étant la subdivision du lot 104-146

Adopté

90-184

Opération cadastrale - Lot 106-7

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay,  
arpenteur-géomètre en date du 25 avril 1990 concernant le  
lot 106-7 propriété de Mme Lise Carignan & al;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9533 étant la  
subdivision du lot 106-7.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-185

Construction de buts de Soccer

ATTENDU l'accroissement du nombre de jeunes qui se sont inscrits au Soccer cette année;

ATTENDU que les administrateurs de la Ligue de Soccer souhaitent augmenter le nombre de parties disputées sur le terrain du secteur des Prairies;

ATTENDU que le grand terrain de soccer peut être divisé en 2 surfaces pour le soccer à 7, conformément à la réglementation de la Fédération Québécoise et que cela augmenterait le nombre de joutes possibles;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER les matériaux et construire 4 buts de soccer qui seront installés au terrain des Prairies;
- 2- DE DEFRAIER le coût des matériaux (approximativement \$700.00) à même le budget soutien prévu pour le secteur des Prairies.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 mai 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 mai 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Maurice Dumas  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

90-186

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-187

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 9, 17, 23, 30 avril et 7 mai 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-188

Règlement numéro 234 - Achat de matériaux d'aqueduc et d'électricité (puits numéro 3)

ATTENDU la réfection du puits numéro 3 prévu dans le règlement numéro 234;

ATTENDU qu'une partie des travaux doivent être effectués en régie par les employés municipaux;

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux d'aqueduc et d'électricité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Westburne Québec Inc. une quantité de matériaux d'aqueduc pour un montant de \$3,319.74;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 2- D'ACHETER de Trans-Canada Montwin Inc. une vanne régulatrice de débit pour le prix de \$800.00;
- 3- D'ACHETER de Guillevin International des matériaux électrique pour le prix de \$486.55, le tout suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

90-189

Règlement numéro 256 - Achat d'un chargeur excavateur (Pépine)

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'acquisition d'un chargeur excavateur dû à l'agrandissement des réseaux et des infrastructures à entretenir;

ATTENDU que des appels d'offres publiques ont été remis à quatre (4) soumissionnaires et que deux (2) firmes ont déposé une soumission soit Trudel & Piché Agricole Inc. au montant de \$57,768.00 taxe incluse et Hydrofor Inc. au montant de \$67,376.17 taxe incluse, pour des équipements équivalents;

ATTENDU que les soumissions ont été vérifiées par le service technique et jugées conformes;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Trudel & Piché Agricole Inc. un chargeur excavateur de l'année 1990, de marque Ford modèle 655C avec benne supplémentaire pour matériaux légers et neige, le tout tel que décrit au devis numéro 90-6 et ce pour le prix total de \$57,768.00.
- 2- D'AUTORISER Monsieur Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à l'achat du chargeur excavateur.

Adopté

90-190

Contribution spéciale à l'UMRCQ

ATTENDU que l'UMRCQ fait présentement face à des besoins de ressources physiques financières accrues, engendrés par la défense des intérêts des municipalités dans le dossier du financement scolaire;

ATTENDU que pour combler ces besoins afin de contrer l'offensive du gouvernement, la contribution spéciale de la municipalité est de \$357.63 soit 0.07 per capita de la population;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$357.63 à l'UMRCQ à titre de contribution spéciale allouée à la recherche et à la promotion dans l'atteinte des objectifs visés dans le dossier du financement scolaire.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-191  
Demande de l'O.S.T.R.

ATTENDU la demande de sollicitation financière reçue de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières;

ATTENDU les nombreux projets menés par l'O.S.T.R. pour promouvoir la musique symphonique;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE PARTICIPER comme membre de soutien de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières au montant de \$100.00 pour la cotisation.

Adopté

90-192  
Conciliation du solde en banque

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 avril 1990 soit adoptée.

Adopté

90-193  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 avril 1990 soit adoptée.

Adopté

90-194  
Opération cadastrale - Lot 718

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 22 mars 1990 concernant le lot 718 propriété de La Couronne (Gouvernement du Québec);

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9465 étant la subdivision du lot 718.

Adopté

90-195  
Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 5 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$343,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1990 pour une valeur totale estimée de \$411,500.00.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

90-196 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Correspondance

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'avril 1990.

Adopté

90-197

Comptes

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

3879	Lucien Chaussé	105.86
3880	Daniel Paquin	8.82
3881	C.S.S.T.	14638.97
3882	Hydro-Québec	9403.89
3883	Municipalité de Ste-Marthe	4733.33
3884	A.C.M.Q.	225.00
3885	A.Q.T.R.	185.00
3886	Denise Belisle	20.00
3887	Danielle Lalande	20.00
3888	J. Roy	45.20
3889	Fernand Veillette	71.86
3890	Carole Chevalier	35.00
3891	Denise Faucher	46.40
3892	Municipalité de Ste-Marthe	4731.70
3893	Les Constructions Drumco Inc.	260499.89
3894	CEDIC Inc.	5671.00
3895	Participaction	100.00
3896	Placage De Luxe Inc.	117.72
3897	Gaston Girard	9487.09
3898	Céline Turcotte	35.00
3899	Pompes Industrielles Ste-Foy	179.40
3900	Michelle Dumas	62.00
3901	Carole Chevalier	84.00
3902	Société Canadienne de la Croix-Rouge	25.00
3903	Comité Fête Nationale des Québécois	1500.00
3904	Société Canadienne des Postes	1000.00
3905	Municipalité de Ste-Marthe	7887.77
3906	Municipalité de Ste-Marthe	74421.21
3907	Laurier Mongrain	80.00
3908	Hydro-Québec	4648.40
3909	Gaston Girard	59.58
3910	Lucien Chaussé	500.00
3911	Jeannine T. Beaudoin	500.00
3912	Jean-Guy Bergeron	500.00
3913	Maurice Dumas	500.00
3914	Pierre Juneau	500.00
3915	Comm. Adm. des régimes de retraite	22509.71
3916	L. Rochefort	128.99
3917	Restaurant Les Fous du Roy Enr.	130.87
3918	Carole Chevalier	500.00
3919	Micheline Courteau	301.00
3920	Lucien Chaussé	184.51
3921	Municipalité de Ste-Marthe	4403.28
3922	C.S.M.Q.	120.00
3923	C.S.M.Q.	175.00
3924	Baseball Mineur Ste-Marthe	1750.00
3925	Bigué, Lord & Associés Inc.	80000.00
3926	Les Constructions Drumco Inc.	129884.78
3927	Receveur Général du Canada	208.00
3928	Trust Général du Canada	2781.62
3929	S.C.F.P.	144.40
3930	Comm. des régimes de retraite	633.50
3931	Receveur Général du Canada	4617.61



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

3932	Ministre du Revenu	6207.86
3933	Michel Rocheleau	252.00
3934	Société Qué. d'information juridique	80.00
3935	Municipalité de Ste-Marthe	70.86
3936	Municipalité de Ste-Marthe	4458.97
3937	Municipalité de Ste-Marthe	15743.19
3938	Claudette Toupin	279.58
3939	Société Canadienne des Postes	156.00
3940	Lucien Chaussé	642.43

TOTAL: 678993.25

Comptes à payer au 30 avril 1990

3941	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	51.96
3942	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	154.20
3943	Atelier J. P. Enr.	49.12
3944	Acier d'Armature de Trois-Rivières	151.97
3945	Bell Canada	428.29
3946	Bell Canada	40.86
3947	Bell Canada	157.15
3948	Buromax Inc.	215.76
3949	Centre de Décoration Paré Inc.	473.11
3950	Centre des Roses Enr.	80.39
3951	Chaussure Lavergne Inc.	75.00
3952	Cie Canadienne de Service de Linge Inc.	61.44
3953	Coopérative agricole de Champlain	417.45
3954	Chastenay, Gagné & Associés Inc.	679.50
3955	Clément Bastien Excavation Enr.	216.00
3956	Charbonnerie Champlain Ltée	494.66
3957	Cordonneries Plante	114.45
3958	Construction S.R.B.	2466.35
3959	Comité 75e Anniversaire	499.60
3960	Copie Trois-Rivières Inc.	52.58
3961	Centre Mécanique Mauricie Inc.	143.65
3962	Dessureault, Lemire & Desaulniers	7835.00
3963	Dynabec Ltée	192.70
3964	Electricité A.C.A. Inc.	157.50
3965	Excavation Girard & Simard Inc.	557.50
3966	Fleuriste 4 Saisons Enr.	27.25
3967	Gaz Bar Gélinas	149.36
3968	General Bearing Service Inc.	5.55
3969	Hydro-Québec	9051.34
3970	Hydro-Québec	74.52
3971	Hydro-Québec	447.53
3972	Hydro-Québec	6326.60
3973	Hydro-Québec	486.95
3974	Hydro-Québec	518.33
3975	Henri Bourgeois Inc.	47.96
3976	Jean Hamel	800.00
3977	Hymec Inc.	35.66
3978	Imprimerie Art Graphique Inc.	1228.49
3979	Jules Milette Inc.	4070.16
3980	Le Nouvelliste	1579.00
3981	Le Médailon Artistique du Québec	2997.50
3982	Le Domaine Inc.	556.88
3983	Laboratoires Choisy Ltée	41.81
3984	Yves Loranger	500.00
3985	Les Caisses Enregistreuses Digitec	370.60
3986	Morin & Frères Inc.	64.47
3987	M.R.C. De Francheville	1393.84
3988	Mercier & Fils	65.40



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

3989	Major Mini Moteur Enr.	11.12
3990	McKerlie-Millen Inc.	185.81
3991	Marché de l'Electronique	1700.47
3992	Pagé Construction Inc.	945.02
3993	Pluritec Laboratoire Ltée	63.00
3994	P.A. Thibeault Ltée	85.68
3995	Pneus Belisle Inc.	22.73
3996	Pièces pour camions et remorques	210.97
3997	Quevis Inc.	15.33
3998	Reynolds Radio Inc.	28.00
3999	Reprobel Enr.	37.11
4000	Sergaz Inc.	586.28
4001	Société Québécoise Assainissement des eaux	2.09
4002	St-Cyr Photo Hall Inc.	266.52
4003	Serrurier A.M. Enr.	208.17
4004	St-Maurice Oxygen Ltée	15.26
4005	Shell Canada Ltée	59.17
4006	S.P.C.A. de la Mauricie Inc.	40.00
4007	Somabec	40.50
4008	S.A.Q.	289.70
4009	UAP Diesel Traction Inc.	68.85
4010	Ville de Cap-de-la-Madeleine	5284.42
4011	Westburne Québec	301.72
4012	Xerox Canada Inc.	2118.37
4013	Bédard Disco	200.00
4014	Produits Chimiques Sany Inc.	307.07
4015	Structure C.Q.S. Inc.	1189.92
4016	Trudel & Associés, huissiers	50.90

TOTAL: 60939.57

Adopté

90-198

Règlement numéro 256 -Engagement de la Firme Structam Inc.  
pour la préparation des plans et devis - Construction d'un  
garage municipal

ATTENDU le règlement numéro 256 concernant l'acquisition d'actifs immobilisés dont la construction d'un garage municipal;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire préparer des plans et devis par une firme spécialisée afin de procéder à des appels d'offres publiques;

ATTENDU les offres soumissent par deux (2) firmes spécialisées, soit Structam Inc. (\$4,500.00) et Honco Inc. (\$8,500.00) pour faire la préparation des plans et devis généraux;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE CONFIER à la Firme Structam Inc., la préparation des plans et devis généraux suivant les recommandations du service technique afin de procéder à des appels d'offres publiques et ce pour le prix de \$4,500.00, soit le meilleur prix soumis.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-199  
Levée de l'assemblée

A 8:40 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Mardi le 22 mai 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 22 mai  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs: Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Maurice Dumas  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

Le secrétaire-trésorier Monsieur Marcel Milot

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

**AVIS DE CONVOCATION**

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Maurice  
Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Muni-  
cipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil mardi le 22 mai 1990 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 18 mai 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-200

Règlements numéros 252 et 253 (Secteur Deschênes et  
Guilbault) - acceptation de la soumission

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs ont soumis des prix pour la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage dans le secteur Deschênes (phase III) et dans le secteur Guilbault (phase I);

ATTENDU que les quatre (4) soumissions reçues ont été jugées conformes suite à une analyse par la firme Pluritec ltée;

ATTENDU que la firme Sablière Sainte-Marthe inc. est la firme qui a remis la plus basse soumission soit \$674,266.52;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Sablière Sainte-Marthe inc. le contrat au montant de \$674,266.52 pour l'exécution des travaux, conditionnellement à l'approbation des règlements par le ministère des Affaires municipales;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation municipale de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-201

Règlement numéro 256 - Acceptation de la soumission -  
Éclairage de rues - route 138

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs ont soumis des prix pour des travaux d'éclairage de rues par conduits souterrains sur la route 138;

ATTENDU que les trois (3) soumissions ont été jugées conformes suite à une analyse faite par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics;

ATTENDU que la firme Jean Caron & Fils inc. a remis la plus basse soumission, soit \$16,800.00 après vérification;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Jean Caron & Fils inc. le contrat au montant de \$16,800.00 pour exécuter les travaux d'éclairage de rues sur la route 138;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation municipale de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-202

Vente d'eau potable à la Municipalité de Champlain

ATTENDU que les relevés piézométriques de la nappe phréatique démontre une baisse assez importante due à une insuffisance de recharge de la nappe d'eau;

ATTENDU que cette baisse de la nappe d'eau contribue à réduire le débit de pompage;

ATTENDU que la demande en eau potable augmente considérablement durant la période estivale et qu'il y a lieu de prévenir une diminution de pompage en cas de sécheresse;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

D'EXIGER de la Corporation municipale de Champlain les items suivants:-

- 1- Pose d'une vanne régulatrice de débit sur la conduite d'alimentation;
- 2- Réduction du débit horaire à 4,000 gallons maximum pour un débit journalier de 96,000 gallons maximum;
- 3- D'accorder un délai de dix (10) jours maximum pour faire la pose d'équipement requis pour contrôler le débit (vanne régulatrice);
- 4- D'interdire l'arrosage tel que spécifié dans le règlement numéro 153 adopté par la Corporation municipale de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine en date du 9 août 1982.

Adopté

90-203

Campagne d'économie d'eau potable 1990

ATTENDU la documentation reçue de l'AQTE en date du 30 avril 1990;

ATTENDU que la contribution de notre Municipalité a été établie à \$375.00 pour 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ADHÉRER à la campagne d'économie d'eau potable pour l'année 1990;
- 2- DE NOMMER Monsieur Jean Mercier, responsable des communications avec l'AQTE.

Adopté

90-204

CPTAQ - demande d'autorisation - lots 445-P, 446-P

ATTENDU que la demande de Monsieur Serge Limoges;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Serge Limoges auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

2016



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

90-205 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Achat de radio-mobile

ATTENDU l'achat du chargeur-excavateur (pépine ) Ford 1990;

ATTENDU la nécessité d'équiper ce chargeur-excavateur (pépine) de radio-mobile;

ATTENDU les prix fournis par deux (2) soumissionnaires, soit Motorola ltée et Reynolds Radio inc.;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

D'ACHETER une radio-mobile du plus bas soumissionnaire, soit Reynolds Radio inc., au montant de \$861.15.

Adopté

90-206

Demande du baseball rural de la Mauricie inc.

ATTENDU que la conférence du baseball rural de la Mauricie inc. célèbre son 50e anniversaire le 8 juillet 1990;

ATTENDU que toutes les municipalités où la conférence évolue ou a évolué sont invitées à déléguer dix (10) personnes afin de souligner cet événement;

ATTENDU qu'on nous propose l'achat d'une table entière au coût de \$120.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Yvon Charland pour représenter notre Municipalité, ce dernier s'associant des accompagnateurs reliés au monde de la balle et/ou du loisir;
- 2- DE DÉFRAYER le coût d'une table et les dépenses inhérentes à cette délégation.

Adopté

90-207

Don à la Fondation des maladies du coeur du Québec

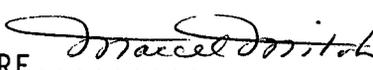
ATTENDU la lettre reçue le 9 mai 1990 de Monsieur Jean-Jacques Laprise, responsable de la campagne financière 1990;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

D'EFFECTUER un don de \$25.00 à la Fondation des maladies du coeur du Québec dans le cadre de sa campagne financière 1990.

Adopté

...MAIRE...  
LUCIEN CHAUSSE

...SEC.-TRÉS.  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 28 mai 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 28 mai  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Jean-Guy Bergeron  
suppléant

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire  
suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 28 mai 1990 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 25e jour du mois de mai 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-208

Règlement numéro 243 (Complexe Communautaire) - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU la demande de paiement numéro 5 en date du 4 mai 1990 effectuée par la firme d'architectes Bigué, Lord et Associés inc. pour des travaux exécutés pour la période du 1er avril au 30 avril 1990 au montant de \$321,111.67;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des affaires municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$321,125.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$321,111.67 à la firme de construction Drumco inc. en paiement des travaux exécutés pour la période du 1er avril au 30 avril 1990.

Adopté

90-209

Infraction au règlement de construction numéro 197-B, article 4.2 (dépôt de matériaux secs)

ATTENDU les avis donnés à Monsieur Yves Lachaine concernant le dépôt de matériaux secs sur le dot 109-6;

ATTENDU les avis envoyés en date du 2 et 16 mai 1990 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés depuis;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la cour municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue depuis le 16 mai 1990.

Adopté

90-210

Engagement d'un arpenteur-géomètre

ATTENDU la proposition de vente soumise par Monsieur Gérard Martel, évaluateur agréé, pour et au nom de Gestion L. Francoeur, concernant les parties des lots numéros 106-2-P et 106-3-P;

ATTENDU l'offre du Ministère des transports pour se départir d'une partie du lot numéro 607 laquelle partie devant servir à la construction d'un chemin d'accès à l'autoroute 40;

ATTENDU la nécessité de faire les travaux d'arpentage de ces lots pour fins d'acquisition;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre pour faire les travaux d'arpentage ainsi que les plans et les descriptions requises pour l'acquisition des lots numéros 106-2-P, 106-3-P, 607-P.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-211  
Opération cadastrale - lot 582-14

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 18 mai 1990, concernant le lot 582-14 propriété de Monsieur André Cantin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9559 étant la subdivision du lot 582-14;

Adopté

90-212

Acquisition de 10 jeux de sacs de sable

ATTENDU que les dimensions de la nouvelle salle communautaire permettront un plus grand nombre d'utilisateurs;

ATTENDU que la Ligue de sacs de sable entend porter le nombre de ses joueurs de 48 à 80 par soirées, c'est-à-dire 10 jeux avec chacun 8 joueurs;

ATTENDU que les jeux actuels exigent beaucoup d'espace de rangement;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUERIR 10 nouveaux jeux de sacs de sable avec pattes amovibles afin d'en faciliter le rangement;
- 2- DE CONFIER la construction desdits jeux à Monsieur Pierre Beaulieu au montant de \$80.00 l'unité, taxes incluses;
- 3- DE CEDER les 6 jeux actuels aux joueurs qui seront intéressés au montant de \$25.00.

Adopté

90-213

Cours de perfectionnement de Dynabec

ATTENDU les modifications majeures apportées au logiciel de recensement/élection;

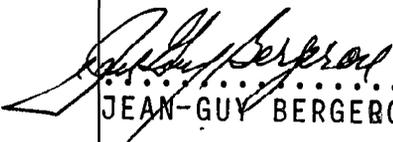
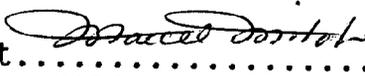
ATTENDU le cours de formation donné par Dynabec le 30 mai 1990 à Québec;

ATTENDU la pertinence de ce cours pour l'utilisateur du logiciel de recensement/élection;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Madame Christiane Isabelle pour participer à ce cours de formation;
- 2- DE DEFRAIER les coûts d'inscription de \$95.00 ainsi que les frais de déplacement.

Adopté

.....Maire suppléant..........Sec.-trés.  
JEAN-GUY BERGERON MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Jeudi le 31 mai 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce jeudi 31 mai 1990 à 19:30 heures à la salle communautaire Du Fleuve et à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Maurice Dumas  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Renonciation à l'avis de convocation
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION
  - 5.1 Ouverture de l'assemblée publique
    - \* Mot de bienvenue
    - \* Explication des 4 étapes
  - 5.2 Présentation
    - \* Du plan et des règlements
    - \* Du contenu à partir des cartes
  - 5.3 Pause
    - \* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
    - \* pour complément d'information
    - \* pour préparer leurs questions et/ou commentaires
  - 5.4 Période des questions et commentaires
    - \* Procédure à suivre
      - \* le participant se lève
      - \* il s'identifie et précise s'il s'exprime:
        - \* à titre personnel
        - \* au nom de l'organisme qu'il représente
      - \* le conseil enregistre ses interventions
  - 5.5 Clôture de l'assemblée publique



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

6- VARIA

7- Levée de l'Assemblée

90-214

Renonciation à l'avis de convocation

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de plan d'urbanisme et des projets de réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que tous les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ont été convoqués verbalement à la tenue de cette session spéciale;

ATTENDU la présence de tous les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE RENONCER à l'avis de convocation.

Adopté

90-215

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

Résumé de l'assemblée publique de consultation  
Le 31 mai 1990

1ere intervention

Monsieur Gilles Breton, fils de Monsieur Auray Breton, propriétaire du lot 105-P le long de la 5e rue, demande que la partie comprise entre le rang St-Malo et la rue Des Pionniers puisse recevoir des constructions de type résidentiel unifamiliale jumelée.

Ce qui est prévu dans le projet de règlement, c'est uniquement de la résidence unifamiliale isolée pour la zone 86 Ra.

2e intervention

Monsieur Lionel Massicotte, propriétaire d'une résidence bifamiliale isolée dans la zone 26 Rb, construction qui au début était prévue pour être un 4 logements mais qui n'a jamais été finalisée.

La construction multifamiliale de 4 logements n'étant pas prévue dans la zone 26 Rb, Monsieur Massicotte demande que soit prévu dans cette zone, la construction de multifamiliale de 4 logements.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

3e intervention

Madame Suzanne Jutras, parlant au nom de la Succession Guilbeault et promoteur sur la 6e rue, la requérante a présentement un projet de développement de type résidentiel unifamiliale isolée sur la 6e rue et demande que le zonage prévue sur la 5e rue, soit dos à leur développement, ne permette que de la résidence unifamiliale isolée et unifamiliale jumelée.

Dans le projet de règlement de zonage, on retrouve dans cette zone (52 Rc) de la résidence unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, unifamiliale contigue (en rangée), bifamiliale isolée, bifamiliale jumelée et trifamiliale isolée.

90-216

Levée de l'assemblée

A 9 h 20;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE..... *Marcel Mirot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 4 juin 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 4 juin  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 4 juin 1990 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 1er jour du mois de juin 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

90-217

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**  
Règlement numéro 243 - Complexe Communautaire - Autorisa-  
tion de travaux supplémentaires

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Adoption du règlement numéro 258 - Relatif aux nuisances  
sur le territoire de la Corporation Municipale de Sainte-  
Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 258.

Adopté

90-218

Acceptation de la soumission pour les assurances pour  
l'exercice 1990-1991

ATTENDU que 4 firmes furent invitées à soumissionner;

ATTENDU les prix soumis par les 4 soumissionnaires, soit  
Ferron, Tousignant, Pagé, J.B. Lanouette inc., Pratte,  
Morrisette inc. (Réginald Dubois), Grégoire, Bégin &  
Associés inc.;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement D'ACCORDER le contrat d'assurance à la  
firme J.B. Lanouette inc., le plus bas soumissionnaire  
conforme, pour la période du 8 juin 1990 au 8 juin 1991  
pour le prix de \$10,746.00, taxes en sus.

Adopté

90-219

Demande au Ministère des transports - Acquisition des  
parties de lots numéros P-607 et P-608

ATTENDU la résolution numéro 90-46 concernant l'acquisition  
d'une partie du lot numéro 607 pour la construction d'un  
chemin d'accès à l'autoroute 40;

ATTENDU que suite à une discussion avec Monsieur Jean  
Beaudoin du Ministère des transports, il s'avère que le  
Ministère serait disposé à se départir des deux lots conti-  
gues, soit les lots P-607 et P-608 afin d'éviter le morcel-  
lement;

ATTENDU qu'une autorisation de la Commission de protection  
du territoire agricole du Québec n'est pas requise puisque  
le Ministère des transports du Québec ne conserve pas de  
lot contigue;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER au Ministère des transports du Québec de  
céder à la Corporation Municipales de Sainte-Mar-  
the-du-Cap-de-la-Madeleine, les parties des lots numé-  
ros P-607 et P-608 pour fin de construction d'un chemin  
d'accès à l'autoroute 40 et espace vert;
- 2- DE LEVER la servitude de NON-ACCES face au chemin  
projeté, tel que démontré au plan numéro 9145 fait par  
Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 28  
septembre 1989;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 90-46 en date du 29  
janvier 1990.

Adopté

2025



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-220

Acquisition des lots 95-98 et 95-101

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition des lots 95-98 et 95-101, propriété de Claude Deschênes & Fils inc. et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Adopté

90-221

Commande de papeterie municipale

ATTENDU le renouvellement de notre papeterie municipale rendu nécessaire;

ATTENDU le changement d'adresse causé par notre déménagement et qu'un nouveau concept devrait être intégré;

ATTENDU que cet investissement est prévu au budget 1990;

ATTENDU les prix demandés à 3 soumissionnaires;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'OCTROYER la commande à l'Imprimerie Vallières, soit le plus bas soumissionnaire, pour l'impression de 5 000 enveloppes et papier à lettre au coût de \$544.00 et 3 500 cartes d'affaires au prix de \$190.00.

Adopté

90-222

Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU la résolution numéro 90-172 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU le projet "Action Embellissement Ste-Marthe" prévoyant le nettoyage des propriétés mal entretenues;

ATTENDU que le projet DEFI 90 nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 10 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Monsieur Robert Demers à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1990;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Robert Demers à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-223

Opération cadastrale - Lot 448-1

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 1990 concernant le lot numéro 448-1 propriété de Madame Carole Gauthier et Monsieur André Jacob;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1005 étant la subdivision du lot 448-1.

Adopté

90-224

Construction d'une clôture sur le terrain Optimiste

ATTENDU que la Ligue de balle donnée masculine tiendra ses activités 1991 sur le terrain de balle Optimiste;

ATTENDU qu'il faudra rendre ledit terrain conforme aux règles de la balle donnée en rapprochant la clôture de fond de terrain à 260 pieds du marbre, champs latéraux et à 270 pieds, champ centre;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour une clôture d'approximativement 430 pieds linéaires;

ATTENDU que la sécurité des utilisateurs exige une clôture de 72 pouces de hauteur;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACHETER et faire installer l'équipement ci-haut mentionné par la firme Maurice Couture ltée, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de \$4,140.00, taxes incluses.

Adopté

90-225

Versement au Comité des Loisirs - Secteur Norbert

ATTENDU que le Comité des Loisirs du Secteur Norbert a encouru des dépenses de \$2,519.40 pour la période hivernale, sommes affectés majoritairement à l'entretien de la patinoire;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées et qu'elles sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU que des fonds sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-790-00-970;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$2,500.00 en remboursement des frais assumés par le Comité des Loisirs Secteur Norbert.

Adopté

90-226

Versement - Ligue de soccer

ATTENDU que la Ligue de soccer prévoit des dépenses de \$2,720.00 d'ici la fin de la saison;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU qu'un versement de \$1,500.00 leur permettrait de rencontrer ces dépenses;

ATTENDU que ce montant est disponible au poste budgétaire numéro 02-790-00-985 et qu'un rapport financier détaillé sera produit en fin de saison;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$1,500.00 à la Ligue de soccer Ste-Marthe.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 juin 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 juin 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs

les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

90-227

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-228

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 14, 22, 28, 31 mai et 4 juin 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-229

Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Pluritec Ltée	\$10,378.42
R.J. Lévesque & Fils Ltée	14,353.00
Launier Ltée	135.00
Guillevin International Inc.	89.59
Westburne Québec Inc.	2,950.40
	<u>\$27,906.41</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires municipales en date du 13 septembre 1989;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$27,925.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-230

Règlement numéro 256 - Paiement du fournisseur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU le compte reçu de Trudel & Piché (Agricole) inc. pour l'achat d'un chargeur excavateur au montant de \$57,768.00 tel qu'accepté par la résolution numéro 90-189 adoptée le 14 mai 1990;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$57,800.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$57,768.00 à la firme Trudel & Piché (Agricole) inc. en paiement du chargeur excavateur Ford 1990 Modèle 655C.

Adopté

90-231

Congrès UMRCQ - 27, 28 et 29 septembre 1990

ATTENDU le congrès de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, se tenant du 27 au 29 septembre 1990 à Montréal;

ATTENDU l'importance d'un tel congrès pour les élus municipaux, à être informé sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à être présent au congrès de l'UMRCQ cet automne à Montréal.

Adopté

Conciliation du solde en banque

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Conciliation du solde aux livres

Ce point est reporté à une session ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

90-232 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Opération cadastrale - Lot numéro 577-57

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Roy, arpenteur-géomètre en date du 30 mai 1990 concernant le lot 577-57 propriété de Madame Johanne Guillemette et Monsieur Daniel Yergeau;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2141 étant la subdivision du lot 577-57

Adopté

90-233

Opération cadastrale - Lot numéro 448-2

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre en date du 30 mai 1990 concernant le lot 448-2 propriété de Madame Diane Grandmont et Monsieur Jocelyn Champagne;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1005 étant la subdivision du lot 448-2

Adopté

90-234

Rapport des permis émis pour le mois de mai 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 37 permis ont été émis au cours du mois de mai pour une valeur estimée de \$397,200.00;

ATTENDU que sur ces 37 permis, 5 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$300,000.00

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois mai 1990.

Adopté

90-235

Versement - Fête Nationale des Québécois

ATTENDU la tenue prochaine de la célébration de la Fête Nationale des Québécois dans notre municipalité;

ATTENDU les besoins budgétaires que connaîtra le comité organisateur d'ici quelques semaines;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$3,500.00 au Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Sainte-Marthe-du-Cap, ce montant complétant le budget prévu en 1990.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-236  
Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de mai 1990

Adopté

90-237

Comptes

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4017	Hydro-Québec	188.93
4018	U.M.R.C.Q.	357.63
4019	O.S.T.R.	100.00
4020	Bigué, Lord & Associés inc.	78576.20
4021	Municipalité de Ste-Marthe	5501.91
4022	Pierre Juneau	160.45
4023	Maurice Dumas	21.41
4024	Mme Mireille Beaulac Raiche	9.16
4025	Inter Marché Bouchor inc.	145.13
4026	M. Gabriel Dupuis	128.66
4027	Hélène Hamelin	86.16
4028	Municipalité de Ste-Marthe	6599.28
4029	Fondation des maladies du coeur	25.00
4030	Céline Turcotte	35.00
4031	Hydro-Québec	2211.96
4032	Hydro-Québec	472.69
4033	Municipalité de Ste-Marthe	70.40
4034	Régie Assurance Automobile du Québec	172.00
4035	Conférence de Baseball rural	120.00
4036	Levesque, Beaubien inc.	9298.75
4037	A.Q.T.E.	375.00
4038	Société Canadienne des Postes	156.00
4039	Bar Brassette Madelon	68.00
4040	Restaurant Les Fous du Roy enr.	365.64
4041	Jean-Guy Bergeron	131.63
4042	Carole Chevalier	62.09
4043	Municipalité de Ste-Marthe	7888.75
4044	Michel Rocheleau	273.00
4045	Municipalité de Ste-Marthe	66.17
4046	Lisette Tessier	129.15
4047	Les Publications du Québec	9.40
4048	Micheline Gladu	25.00
4049	Lucille Turcotte	40.00
4050	Jocelyne Lebel	60.00
4051	Gisèle Veillette	70.00
4052	Louis Gince Peinturé	170.00
4053	Micheline Courteau	466.00
4054	Société Canadienne des Postes	78.60
4055	Municipalité de Ste-Marthe	5847.66
4056	Comité Loisirs Place St-Laurent	2500.00
4057	Ligue de Soccer Ste-Marthe	1500.00
4058	Hydro-Québec	191.90
4059	Ministre du Revenu	6565.03
4060	Receveur Général du Canada	5321.51
4061	S.C.F.P.	151.95
4062	Trust Général du Canada	2784.86
4063	Comm. administrative régimes de retraite	633.50

TOTAL:

140211.56



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Comptes à payer au 31 mai 1990

No de résolution  
ou annotation

4064	Aluminium Dufresne inc.	419.39
4065	Atelier d'Usinage Gomex inc.	543.72
4066	Autobus Bell-Horizon inc.	240.00
4067	Accessoires d'auto Leblanc Ltée	130.00
4068	Atelier J.P. Enr.	25.67
4069	Beumier, Richard & Associés	1397.61
4070	Bell Canada	475.99
4071	Béton du Cap inc.	158.93
4072	Bell Canada	36.00
4073	Bell Canada	36.00
4074	Buromax inc.	183.65
4075	Centre de Décoration Paré inc.	188.47
4076	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	14.00
4077	Cie Canadienne service de linge inc.	61.44
4078	Coopérative Agricole de Champlain	92.00
4079	Centre Horticole du Cap inc.	100.60
4080	Clément Bastien excavation enr.	300.00
4081	Charbonnerie Champlain ltée	279.70
4082	Construction S.R.B.	892.39
4083	Copie Trois-Rivières inc.	105.16
4084	Jacques Cadrin enr.	26.00
4085	Donat DeMontigny	180.00
4086	Dynabec Ltée	1087.50
4087	Dicom Express	6.95
4088	Excavation Girard & Simard inc.	4964.00
4089	Entretien de pelouse P.G.	1668.33
4090	Formules d'affaires CCL	131.63
4091	Gaz Bar Gélinas	315.50
4092	Hydro-Québec	506.10
4093	Hydro-Québec	78.68
4094	Hydro-Québec	1313.01
4095	Jean Hamel	800.00
4096	Houle Photographe enr.	58.10
4097	Imprimerie Vallières inc.	2153.00
4098	Laujag inc.	128.22
4099	La cie de Construction Dollard ltée	1960.00
4100	Le Nouvelliste	2268.00
4101	Les Produits Chimiques Calclo Ltée	19041.54
4102	Les Cafés Populaires Henri enr.	42.45
4103	Léopold Duplessis Ltée	310.65
4104	Les Caisses Enregistreuses Digitec	555.78
4105	Les Produits Chimiques Lawrason ltée	4301.55
4106	Les Publications du Québec	77.00
4107	Metropolitain Equipement enr.	18.20
4108	Morin & Frères inc.	141.11
4109	M.R.C. De Francheville	1276.65
4110	McKerlie-Millen (Québec) inc.	124.54
4111	Machineries Baron & Tousignant ltée	27.25
4112	Pagé Construction (1983) inc.	161.07
4113	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	29.12
4114	Pneus S.L. enr.	196.58
4115	P.A.Thibeault ltée	884.63
4116	Permacon Trois-Rivières inc.	456.27
4117	Publi-Hebdos inc.	512.00
4118	Pélissier réfrigération	79.54
4119	Quévis inc.	13.25
4120	Reynolds Radio inc.	191.50
4121	Sani-Marc inc.	35.43
4122	Sergaz inc.	507.53
4123	Service de pneus C.T.R. Ltée	367.33
4124	St-Cyr Photo Hall inc.	77.36
4125	Sécurité Plus	526.58
4126	St-Maurice Oxygen ltée	329.79



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4127	Soc. de géographie de la Mauricie	23.20
4128	Serrurier du Cap inc.	52.32
4129	Tremblay, Bois, Mignault	4024.77
4130	Ultrapage/Motorola ltée	128.72
4131	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2108.27
4132	Jean Vaugeois	1323.00
4133	Westburne Québec	1110.89
4134	Produits chimiques Sany inc.	48.54
4135	Structure C.Q.S. inc.	175.94
4136	Trudel & Associés, huissiers	11.92
TOTAL:		<u>62618.01</u>

Adopté

90-238

Opération cadastrale - Lot 584-11

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 1er juin 1990 concernant le lot 584-11 propriété de Monsieur Marc Richard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3244 étant la subdivision du lot 584-11

Adopté

90-239

Levée de l'assemblée

A 7:35 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse*  
.....  
LUCIEN CHAUSSE

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 18 juin 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 juin  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le : Jean-Guy Bergeron  
Maire suppléant

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire  
suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 18 juin 1990 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre Dossier Urbanisme  
19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 15e jour du mois de juin 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-240

Avis de motion - Règlement numéro 260 (Plan d'urbanisme)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement adoptant le plan d'urbanisme. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-241

Nomination de représentants - Négociation de la convention collective avec les employés cadres municipaux

ATTENDU que la convention collective des employés cadres est expirée depuis le 31 décembre 1989;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE MANDATER Messieurs Jean-Guy Bergeron et Pierre Juneau pour représenter la Corporation Municipale lors des négociations à intervenir avec les employés cadres municipaux.
- 2- DE PRECISER que le maire est d'office à ces réunions de négociations.

Adopté

90-242

Demande à la Société Québécoise d'Assainissement des eaux

ATTENDU la pétition de résidents de la rue des Ruisseaux en date du 28 mai 1990 et relative à des dommages causés suite à des travaux effectués dans le cadre du programme d'assainissement des eaux;

ATTENDU que des problèmes d'érosion de sol ont été constatés au printemps 1989 ainsi qu'au printemps 1990 et qu'aucune mesure n'a été prise pour corriger la situation;

ATTENDU la lettre de Monsieur André Vaillancourt en date du 25 mai 1990, spécifiant également que des dommages ont été causés à ses propriétés ainsi qu'à ses récoltes suite à des travaux exécutés en vertu dudit programme;

ATTENDU qu'un nettoyage du terrain où des bâtisses ont été démolies sur la route Red Mill Sud devrait être effectué afin d'éliminer tous les débris laissés suite à ces démolitions;

ATTENDU qu'il est urgent de remédier dans le plus bref délai aux anomalies afin d'éviter des problèmes d'une plus grande ampleur; (tous les documents pertinents étant joints à la présente résolution)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Société Québécoise d'Assainissement des eaux d'assurer le suivi de ces dossiers dans le plus bref délai, considérant que des citoyens ont déjà porté plainte en 1989 et que la situation n'a pas été corrigée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-243  
Conciliation du solde en banque

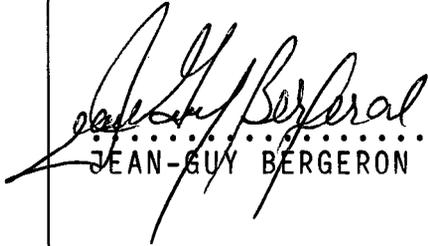
Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque  
au 31 mai 1990 soit adoptée.

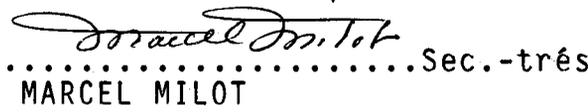
Adopté

90-244  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres  
au 31 mai 1990 soit adoptée.

Adopté

  
.....Maire supp.  
JEAN-GUY BERGERON

  
.....Sec.-trés  
MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 26 juin 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 26 juin 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Maurice Dumas  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

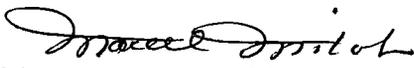
Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mardi le 26 juin 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 22e jour du mois de juin 1990.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-245

Règlements numéros 252 et 253 - Engagement d'un Laboratoire  
de sol

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire de sol pour un contrôle de la qualité lors de la construction des services dans les secteurs Deschênes et Guilbeault;

ATTENDU que les 3 laboratoires en région, soit: Les Laboratoires Choisy, Laviolette et Shermont, ont les mêmes taux pour les mêmes services offerts;

ATTENDU que le Laboratoire Choisy a déjà effectué des travaux de même nature et donne un bon service;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE RETENIR les services du Laboratoire Choisy pour effectuer les essais nécessaires pour un contrôle de la qualité des ouvrages, suivant la demande de l'ingénieur.

Adopté

90-246

Adoption, du règlement numéro 260 - Relatif au plan d'urbanisme

ATTENDU qu'en vertu de l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal est tenu, avant le 30 juin 1990 suite au délai accordé par le Ministre, d'adopter ou de modifier pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 95 de ladite loi, le conseil municipal a procédé à une consultation sur les divers éléments du plan, ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 97 de ladite loi, le plan d'urbanisme est adopté par un règlement du conseil municipal requérant le vote affirmatif de la majorité des membres du conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné à la séance du 18 juin 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte par voie de règlement son plan d'urbanisme sous le titre "Plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap" et qu'il porte le numéro 260;
- 2- QUE copie du plan d'urbanisme soit transmise aux municipalités dont le territoire est contigu, au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale pour enregistrement.

Adopté

90-247

Félicitations au conseil d'administration du Gala Personnalités Masculines de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'excellent travail effectué par les membres du conseil d'administration et les bénévoles qui ont collaboré à l'organisation de cet événement grandiose;

ATTENDU le succès retentissant obtenu lors de la 2e édition du Gala Personnalités Masculines de Sainte-Marthe-du-Cap le 16 juin dernier;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ADRESSER nos plus sincères remerciements et nos félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas, présidente du conseil d'administration ainsi qu'à son équipe en souhaitant longue vie à un tel évènement.

Adopté

90-248

Location de tracteurs avec débroussailleuse

ATTENDU les demandes de prix faites à 2 entrepreneurs de la région;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur nous a soumis un prix par écrit, soit Les Entreprises Paul Guévin enr. de Nicolet;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE RETENIR les services de la compagnie Les Entreprises Paul Guévin enr. de Nicolet pour la location d'une faucheuse débroussailleuse ayant une portée de 30 pieds et une autre avec portée de 10 pieds pour le prix de \$103.00 pour les 2 équipements. La durée sera de 50 heures pour chaque équipement pour un montant total de \$5,150.00 maximum.

Adopté

Dépôt de la lettre de démission de Monsieur Maurice Dumas, conseiller au district St-Malo est.

*Lucien Chausse* MAIRE ..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 juillet 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 juillet 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

90-249

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-250

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 11, 18 et 26 juin 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-251

Règlements numéros 222 - 223 - Paiement à l'entrepreneur  
(Travaux 8e rue - Village)

ATTENDU le décompte progressif numéro 4 reçu de Pluritec Ltée pour la firme Panpierre inc. au montant de \$9,681.47 en date du 1er juillet 1990 pour des travaux exécutés sur la 8e rue (Secteur Village);

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministre des Affaires Municipales en date du 26 septembre 1988 et du 3 octobre 1988;

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages en date du 1er juillet 1990;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$9,681.47 à la firme Panpierre inc. en paiement de la retenue de 5% sur le coût des travaux exécutés sur la 8e rue.

Adopté

90-252

Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Pluritec Ltée	\$10,900.00
Westburne Québec Inc.	741.20
Trans-Canada Montwin	869.82
	<u>\$12,511.02</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 13 septembre 1989;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$12,525.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-253

Règlements numéro 243 (Complexe communautaire) - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU la demande de paiement numéro 6 en date du 7 juin 1990 effectuée par la firme d'architectes Bigué, Lord & Associés inc. pour des travaux exécutés pour la période du 1er mai au 31 mai 1990 au montant de \$291,792.42;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$291,800.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$291,792.42 à la firme de Construction Drumco inc. en paiement des travaux exécutés pour la période du 1er mai au 31 mai 1990.

Adopté

90-254

Règlement numéro 243 (Complexe communautaire) - Autorisation de travaux supplémentaires

ATTENDU que la construction du Complexe communautaire nécessite certains changements dus à des ajustements d'ordre technique et imprévisibles par les professionnels;

ATTENDU que des ajouts supplémentaires ont été demandés par le représentant de la municipalité afin de répondre à des besoins éventuels;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER les coûts supplémentaires au montant de \$17,008.41 tels qu'énumérés dans la liste ci-annexée.

Adopté

90-255

Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Maurice Couture Ltée	\$4,140.00
Les Caisses Enregistreuses Digitec inc.	<u>54,025.00</u>
	<u>\$58,165.00</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$58,165.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-256

Règlement numéro 256 - Achat de stores - Complexe communautaire

ATTENDU le déménagement de nos effectifs prévu pour le début du mois d'août;

ATTENDU la nécessité d'une décoration adéquate;

ATTENDU les prix demandés à cinq soumissionnaires;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE COMMANDER les stores du complexe communautaire à la compagnie J.M. Raymond Décor inc. au montant de \$5,032.00 soit le plus bas soumissionnaire.

Adopté

90-257

Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Transports et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Transports et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine concernant l'offre d'une contribution financière de \$550,000.00 aux fins de travaux de réfection d'une section de la Route 138;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre contenue au protocole d'entente ainsi que les conditions qui s'y rattachent.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-258

Acquisition d'une partie des lots 106-2 et 106-3 de Les Gestions L. Francoeur Inc.

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine achète de "Les Gestions L. Francoeur Inc.", les immeubles suivants, savoir:-

Désignation

Des certains terrains vacants situés en la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, Comté de Champlain, connus et désignés au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant des parties de la subdivision officielle numéro TROIS du lot originaire numéro CENT SIX (106-P.3) et comme étant une partie de la subdivision officielle numéro DEUX du lot originaire numéro CENT SIX (106-P.2), étant plus amplement décrits et désignés comme suit, savoir:-

1- Partie du lot 106-2

Partant du point «H» étant le coin ouest du lot 106-3-1 (rue), dans une direction Sud-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de 224°14'45", une distance de un mètre et vingt et un centièmes (1,21m) jusqu'au point «G»;

De là, dans une direction Nord-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de 314°32'49", une distance de soixante-cinq mètres et cinquante-sept centièmes (65,57m) jusqu'au point «F»;

De là, dans une direction Sud-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de 223°45'46", une distance de cinq mètres et quarante-cinq centièmes (5,45m) jusqu'au point «E», de là, les lignes et démarcations suivantes:

Du point «E», dans une direction Sud-Est, suivant une orientation conventionnelle de 134°35'12", une distance de deux cent quatorze mètres et trente-six centièmes (214,36m) jusqu'au point «J»;

De là, dans une direction Sud-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de 224°34'41", une distance de vingt-six mètres et vingt-sept centièmes (26,27m) jusqu'au point «K»;

De là, dans une direction Sud, suivant une orientation conventionnelle de 166°04'18", une distance de vingt-deux mètres (22,00m) jusqu'au point «L»;

De là, dans une direction Est, suivant une orientation conventionnelle de 76°03'21", une distance de quarante-quatre mètres et vingt-sept centièmes (44,27m) jusqu'au point «M»;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

De là, dans une direction Sud-Est, suivant une orientation conventionnelle de  $134^{\circ}35'12''$ , une distance de vingt-neuf mètres et vingt-neuf centièmes (29,29m) jusqu'au point «B»;

De là, dans une direction Sud-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de  $222^{\circ}27'29''$ , une distance de cent onze mètres et soixante-dix-sept centièmes (111,77m) jusqu'au point «C»;

De là, dans une direction Nord-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de  $314^{\circ}24'42''$ , une distance de deux cent quatre-vingt-huit mètres et six centièmes (288,06m) jusqu'au point «D»;

De là, dans une direction Nord-Est, suivant une orientation conventionnelle de  $43^{\circ}45'46''$ , une distance de cent douze mètres et cinquante-neuf centièmes (112,59m) jusqu'au point «E», soit le point de départ.

Contenant ledit terrain délimité sur le plan ci-joint par les lettres «EJKLMBCDE» une superficie de trente et un mille cent vingt-quatre mètres carrés et trois dixièmes (31,124,3m<sup>2</sup>).

Ladite partie du lot 106-2 est bornée comme suit:-

Vers le Nord par une partie du lot 106-2; vers le Nord-Est par une partie du lot 106-3; vers l'Est par une partie du lot 106-2; vers le Sud-Est par une partie du lot 106-2; vers le Sud-Ouest par une partie du lot 107 et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 106.

### Partie du lot 106-3

Partant du point «H» étant le coin Ouest du lot 106-3-1 (rue), dans une direction Sud-Est, suivant une orientation conventionnelle de  $134^{\circ}34'39''$ , une distance de cent quarante-huit mètres et quatre-vingt-sept centièmes (148,87m) jusqu'au point «I»;

De là, dans une direction Sud-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de  $224^{\circ}34'41''$ , une distance de six mètres et soixante-treize centièmes (6,73m) jusqu'au point «J»;

De là, dans une direction Nord-Ouest, suivant une orientation conventionnelle de  $314^{\circ}35'12''$ , une distance de deux cent quatorze mètres et trente-six centièmes (214,36m) jusqu'au point «E»;

De là, dans une direction Nord-Est, suivant une orientation conventionnelle de  $43^{\circ}45'46''$ , une distance de cinq mètres et quarante-cinq centièmes (5,45m) jusqu'au point «F»;

De là, dans une direction Sud-Est, suivant une orientation conventionnelle de  $134^{\circ}32'49''$ , une distance de soixante-cinq mètres et cinquante-sept centièmes (65,57m) jusqu'au point «G»;

De là, dans une direction Nord-Est, suivant une orientation conventionnelle de  $44^{\circ}14'45''$ , une distance de un mètre et vingt et un centièmes (1,21m) jusqu'au point «H», soit le point de départ.

Contenant ledit terrain délimité sur le plan ci-joint par les lettres «HIJEFGH» une superficie de mille trois cent cinquante-huit mètres carrés et six dixièmes (1,358,6m<sup>2</sup>);



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Ladite partie du lot 106-3 est bornée comme suit:-  
vers le Nord-Est par une partie du lot 106-3 et le lot  
106-3-1 (rue) vers le Sud-Est par une partie du lot  
106-3; vers le Sud-Ouest par une partie du lot 106-2,  
vers le Nord-Ouest par une partie des lots 106 et  
106-3.

Partie du lot 106-3

Partant du point «B» ci-dessus décrit, dans une direc-  
tion Nord-Ouest, suivant une orientation conven-  
tionnelle de  $314^{\circ}35'12''$ , une distance de vingt-neuf  
mètres et vingt-neuf centièmes (29,29m) jusqu'au point  
«M»;

De là, dans une direction Est, suivant une orientation  
conventionnelle de  $76^{\circ}03'21''$ , une distance de sept  
mètres et quatre-vingt-dix centièmes (7,90m) jusqu'au  
point «N»;

De là, dans une direction Sud-Est, suivant une orien-  
tation conventionnelle de  $134^{\circ}34'39''$ , une distance de  
vingt-quatre mètres et quatre-vingt-douze centièmes  
(24,92m) jusqu'au point «A»;

De là, dans une direction Sud-Ouest, suivant une  
orientation conventionnelle de  $222^{\circ}27'29''$ , une distan-  
ce de six mètres et soixante-quinze centièmes (6,75m)  
jusqu'au point «B», soit le point de départ.

Contenant ledit terrain délimité sur le plan ci-joint  
par les lettres «BMNAB» une superficie de quatre-  
vingt-dix-huit mètres carrés et sept dixièmes (98,7m<sup>2</sup>)

Ladite partie du lot 106-3 est bornée comme suit:-  
vers le Nord par une partie du lot 106-3, vers le  
Nord-Est par le lot 106-3-1 (rue), vers le Sud-Est par  
une partie du lot 106-3; vers le Sud-Ouest par une  
partie du lot 106-2.

Tous les immeubles ci-dessus désignés ont une superfi-  
cie totale de trente-deux mille cinq cent quatre-  
vingt-un mètres carrés et soixante centimètres carrés  
(32,581,60m<sup>2</sup>).

- 2- QUE telle vente soit faite pour et en considération de  
la somme de CINQUANTE DEUX MILLE SIX CENT SEPT DOLLARS  
ET CINQUANTE-TROIS CENTS (\$52,607.53), laquelle somme  
sera payée à la venderesse à raison de UN (1) paiement  
comptant de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000.) lors de la  
signature du contrat de vente à intervenir. Le solde  
de TRENTE DEUX MILLE SIX CENT SEPT DOLLARS ET CINQUAN-  
TE-TROIS CENTS (\$32,607.53) portera intérêt au taux  
préférentiel de la Banque du Canada en vigueur à la  
date de la signature du contrat de vente à intervenir  
et ce pour l'année à venir et telle somme devra être  
payée à la venderesse, au siège social de cette der-  
nière à raison de UN (1) paiement de VINGT MILLE  
DOLLARS (\$20,000.00) plus les intérêts courus depuis  
la date de signature du contrat et ce au premier  
anniversaire de la signature de tel contrat de vente.  
Le solde alors dû de DOUZE MILLE SIX CENT SEPT DOLLARS  
ET CINQUANTE-TROIS CENTS (\$12,607.53) portera intérêt  
au taux préférentiel de la Banque du Canada en vi-  
gueur à la date du premier anniversaire de la signatu-  
re de tel contrat de vente et sera payé à raison de UN  
(1) paiement de capital de DOUZE MILLE SIX CENT SEPT  
DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (\$12,607.53) en  
capital plus les intérêts courus au taux susdit et ce  
à la date du 2ième anniversaire suivant la signature  
du contrat de vente à intervenir.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 3- QUE le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris les clauses de garanties en faveur de la venderesse ainsi que toutes les clauses qui pourront être acceptées et/ou négociées par les mandataires de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.
- 4- QUE le Maire, Monsieur Lucien Chaussé et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Marcel Milot, soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et à y insérer toutes les clauses qu'ils jugeront nécessaires ou utiles.

Adopté

90-259

Recensement municipal dans le district électoral St-Malo-est

ATTENDU que Monsieur Maurice Dumas, conseiller au district électoral St-Malo-est a remis sa démission au conseil le 26 juin dernier parce qu'il n'est plus domicilié ni résident sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à des élections partielles dans le district électoral St-Malo-est dû à un délai de plus de 12 mois précédant les élections régulières;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à engager des recenseurs pour effectuer un recensement municipal dans le district électoral St-Malo-est.

Adopté

90-260

Enlèvement et transport des ordures ménagères

ATTENDU qu'un appel d'offres pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères pour la période du 20 juin 1990 au 19 juin 1993 a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code municipal;

ATTENDU le prix soumis par 1 entrepreneur soit la firme Jules Milette Inc. soit \$226,656.00 pour une période de 3 ans;

ATTENDU que le conseil accepte de s'engager auprès du gouvernement à récupérer le papier dès qu'une usine de désencrage sera implantée dans la région;

ATTENDU que pour tenir compte de cet engagement, il est essentiel qu'un nouvel appel d'offres soit demandé pour des périodes de 1 an, 2 ans et 3 ans pour tenir compte de cet élément;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE NE PAS ACCEPTER la soumission présentée pour une période de 3 ans minimum;
- 2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder à un nouvel appel d'offres stipulant des périodes de 1 an, 2 ans et 3 ans avec des prix annuels séparément pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-261

Congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du  
Québec Inc. -1990

ATTENDU la tenue du congrès des secrétaires municipaux les  
15, 16 et 17 août 1990 à Québec;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier  
à assister à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER le coût d'inscription et d'assumer les  
frais inhérents à ce congrès.

Adopté

90-262

Délégation au Congrès de l'A.Q.D.L.M.

ATTENDU la tenue du congrès annuel de l'Association québé-  
coise des directeurs du loisir municipal du 22 au 25 août  
1990 et que nous en sommes membres;

ATTENDU la pertinence d'y déléguer un représentant afin  
d'être à la fine pointe des nouveautés dans le domaine;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Laurier Mongrain, directeur des  
loisirs, audit congrès;
- 2- D'ASSUMER les frais d'inscriptions et les frais inhé-  
rents, tel que prévu au budget.

Adopté

90-263

Félicitations au Comité de la Fête Nationale 1990

ATTENDU les activités de la Fête Nationale tenues les 23 et  
24 juin dernier;

ATTENDU le succès retentissant obtenu lors de cet événe-  
ment;

ATTENDU l'excellente participation du conseil d'administra-  
tion, des bénévoles et de la population en général;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations au président,  
Monsieur Normand Monaghan et à toute son équipe pour leur  
excellent travail.

Adopté

90-264

Félicitations au Comité des Fêtes du 75e Anniversaire

ATTENDU la semaine intensive d'activités de nos Fêtes,  
tenue du 15 au 24 juin 1990;

ATTENDU l'événement des retrouvailles qui a obtenu un degré  
de réussite exceptionnelle;

ATTENDU les réalisations du conseil d'administration, des  
bénévoles et des citoyens;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations au président, Monsieur Yvon Charland, au comité, aux bénévoles ainsi qu'aux employés municipaux pour leur implication aux activités couronnées de succès.

Adopté

90-265

Achat de timbres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

90-266

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1990 soit adopté.

Adopté

90-267

Infraction au règlement de zonage numéro 197a - article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Denis Laramée 411, 8e rue

ATTENDU les avis envoyés en date du 4 et 21 juin 1990 lui demandant de procéder aux travaux de terrassement;

ATTENDU que les travaux de terrassement ont été commencés depuis;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE NE PAS SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-268

Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 et de nuisance numéro 258 - article 8 (propreté des terrains) Monsieur André Trépanier 281, des Cyprès

ATTENDU les avis envoyés en date du 21 et 29 juin 1990 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage de son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés en totalité;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 5 juillet 1990.

Adopté

90-269

Infraction au règlement de zonage numéro 197a - article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Jean-Yves Clément et Madame Linda Chevalier 35, rue Clément

ATTENDU les avis envoyés en date du 6 et 21 juin 1990 lui demandant de procéder aux travaux de terrassement;

ATTENDU que les travaux de terrassement n'ont pas été commencés depuis;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 27 juin 1990.

Adopté

90-270

Dépôt de matériaux secs - lot 109-6

ATTENDU la résolution numéro 90-209 demandant de soumettre le dossier de la compagnie Panpierre à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux de nettoyage ont été réalisés et ce en date du 20 juin 1990;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE RETIRER la plainte en Cour Municipale étant donné que les travaux de nettoyage ont été réalisés.

Adopté

90-271

Opération cadastrale - lot 535-3-1

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Roy, arpenteur-géomètre en date du 27 juin 1990 concernant le lot 535-3-1 propriété de Monsieur Jean-Guy Bergeron;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2157 étant la subdivision du lot 535-3-1.

Adopté

90-272

Rapport des permis émis pour le mois de juin 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 22 permis ont été émis au cours du mois de juin pour une valeur estimée de \$496,000.00;

ATTENDU que sur ces 22 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$387,500.00

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois juin 1990.

Adopté

90-273

Versement à la Ligue de Baseball Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que la ligue a encouru des dépenses d'environ \$4,000.00 jusqu'à maintenant et qu'elle n'a touché qu'un versement de \$1,750.00 sur les \$2,500.00 budgétés;

ATTENDU que le bilan indique actuellement un découvert de quelques dollars, que des dépenses d'au moins \$300.00 sont déjà prévues et que d'autres s'ajouteront;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la ligue organise actuellement une campagne de financement;

ATTENDU que la comptabilité a été vérifié sommairement et qu'un rapport complet sera produit en fin de saison;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$750.00 à la Ligue de Baseball Mineur afin qu'elle puisse poursuivre adéquatement ses opérations.

Adopté

90-274

Autorisation de tournoi de balle

ATTENDU la volonté de Sport 755 O'Keefe de tenir un tournoi de balle donnée adulte sur les terrains de balle St-Laurent et Optimiste les 13, 14 et 15 juillet 1990;

ATTENDU que cette activité est à but lucratif;

ATTENDU que 36 à 40 équipes participeront à cette activité;

ATTENDU que l'horaire d'utilisation des terrains est prévu de 18 heures à 23 heures le vendredi, de 8 heures à 23 heures le samedi et de 8 heures à 20 heures le dimanche;

ATTENDU que les pratiques de balle devront se faire exclusivement aux endroits prévus à cette fin;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER ce tournoi en leur permettant d'utiliser l'éclairage et la sonorisation en dehors des heures prévues au règlement numéro 178, si besoin est;
- 2- DE FACTURER la somme de \$448.00, soit \$7.00/l'heure.
- 3- QUE les organisateurs seront responsables du vandalisme qui pourrait survenir.

Adopté

90-275

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juin 1990.

Adopté

90-276

Comptes

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4137	Carole Chevalier	35.00
4138	Céline Turcotte	35.00
4139	Comité Fête Nationale des Québécois	3500.00
4140	Jules Milette Inc.	4070.16
4141	Municipalité de Ste-Marthe	6070.28
4142	Luc Bélair	13.67
4143	Municipalité de Ste-Marthe	13071.59
4144	Jeannine T. Beaudoin	58.59
4145	Jeannine T. Beaudoin	82.77
4146	Laurier Mongrain	920.00
4147	Bell Canada	51.75
4148	Société Canadienne des Postes	156.00
4149	J.B. Lanouette Inc.	100.00
4150	Grégoire & Bégin Assurances	100.00
4151	Réginald Dubois	100.00
4152	Ferron, Tousignant, Pagé & Associés Inc.	100.00
4153	Ministre des Finances	50.00
4154	Municipalité de Ste-Marthe	56.54
4155	Hydro-Québec	10094.99
4156	Municipalité de Ste-Marthe	6222.08
4157	Les Courtiers d'Ass. Nichol Ltée	11657.54
4158	U.M.R.C.Q.	2,375.00
4159	Claude Deschenes & Fils	445.15
4160	Dany Chevalier	56.00
4161	Pascal Corriveau	72.00
4162	Bell Canada	37.87
4163	Bell Canada	37.87
4164	Municipalité de Ste-Marthe	6199.62
4165	Municipalité de Ste-Marthe	78.47
4166	Hydro-Québec	218.54
4167	M.R.C. De Francheville	28728.80
4168	Micheline Courteau	299.00
4169	Municipalité de Ste-Marthe	69.63
4170	Patricia Paquin	135.00
4171	Jacynthe Lemire	135.00
4172	Isabelle Marchand	135.00
4173	Carle Bertrand	135.00
4174	Municipalité de Ste-Marthe	9265.16
4175	Patricia Paquin	135.00
4176	Jacynthe Lemire	135.00
4177	Isabelle Marchand	135.00
4178	Carle Bertrand	135.00
4179	Patricia Paquin	135.00
4180	Jacynthe Lemire	135.00
4181	Isabelle Marchand	135.00
4182	Carle Bertrand	135.00
4183	Patricia Paquin	135.00
4184	Jacynthe Lemire	135.00
4185	Isabelle Marchand	135.00
4186	Carle Bertrand	135.00
4187	Municipalité de Ste-Marthe	19468.72
4188	Michel Rocheleau	273.00
4189	Comm. adm. régimes de retraite et ass.	633.50
4190	S.C.F.P.	199.26
4191	Trust Général du Canada	3204.88
4192	Ministre du Revenu	8303.81
4193	Receveur Général du Canada	6625.69

TOTAL:

145297.93



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

Comptes à payer au 30 juin 1990

4194	3M Canada Inc.	402.58
4195	Atelier D'Usinage Gomex Inc.	1944.93
4196	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	346.63
4197	Beumier, Richard & Associés	26.40
4198	Bell Canada	393.99
4199	Buromax Inc.	175.88
4200	Centre de Décoration Paré Inc.	601.89
4201	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	61.44
4202	Coopérative Agricole de Champlain	804.80
4203	Centre Horticole du Cap Inc.	100.60
4204	Canadian Tire Acceptance Ltd	304.33
4205	Clément Bastien Excavation Enr.	300.00
4206	Charbonnerie Champlain Ltée	281.85
4207	Centre de Rénovation T.R. Inc.	250.84
4208	Dynabec Ltée	2146.25
4209	Electricité Francoeur Enr.	108.54
4210	Entretien de pelouse P.G.	1668.33
4211	Formules Municipales Enr.	87.82
4212	Formules D'Affaires CCL	96.15
4213	Flaceol Photo Enr.	28.34
4214	Gaz Bar Gélinas	304.37
4215	General Bearings Services Inc.	190.01
4216	Guillevin International Inc.	96.72
4217	G. Major Mini Moteur Inc.	19.96
4218	Hydro-Québec	18.75
4219	Hydro-Québec	19.57
4220	Henri Bourgeois Inc.	149.36
4221	Imprimerie Vallières Inc.	732.39
4222	Jules Milette Inc.	6296.00
4223	Jean Vaugeois	315.00
4224	L'Hebdo Journal	675.00
4225	Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	91.15
4226	Le Nouvelliste	168.00
4227	Les Compteurs Lecomte Ltée	6317.50
4228	Lucien Hénaire Inc.	30.30
4229	Les "Cafés-Populaires" Henri Enr.	47.40
4230	Michel Leclerc	135.00
4231	Les Caisses Enregistreuses Digitec	76.30
4232	Les Portes Arco Inc.	29.43
4233	Le Moulurier Enr.	113.36
4234	Matériaux Les Rives Inc.	347.71
4235	Marchand Audio-Vidéo	46.03
4236	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	168.73
4237	Machineries Baron & Tousignant Ltée	122.47
4238	Municipalité de Champlain	4517.25
4239	Maheux & Maheux Inc.	177.13
4240	Pagé Construction (1983) Inc.	9060.14
4241	Pitney-Bowes	148.24
4242	Pluritec Laboratoire Ltée	52.50
4243	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	46.49
4244	Pneus S.L. Enr.	19.27
4245	P.A. Thibeault Ltée	747.45
4246	R.J. Levesque & Fils Ltée	543.04
4247	Sani-Marc Inc.	115.98
4248	Sergaz Inc.	399.06
4249	Société Québécoise Assainissement des eaux	20.99
4250	St-Cyr Photo Hall Inc.	206.77
4251	Sécurité Plus	74.50
4252	St-Maurice Oxygen Ltée	289.07
4253	Serrurier du Cap Inc.	20.16
4254	Site d'enfouissement Labbé Inc.	220.00
4255	Techni FM	26.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4256	Tremblay, Bois, Mignault, avocats	900.00
4257	Westburne Québec	335.21
4258	Xérox Canada Inc.	324.82
4259	Bell Canada	183.54
4260	Cooke & Fils Enr.	139.08
4261	Leblanc Pontiac Buick Inc.	242.44
4262	Structure C.Q.S. Inc.	84.29
	TOTAL:	<u>45535.52</u>

Adopté

90-277

Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi

ATTENDU la demande faite au Programme de Développement de l'Emploi;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi - Projets subventionnés;
- 2- QUE Monsieur Lucien Chaussé, maire et/ou Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

90-278

Règlement numéro 252 - Paiement aux ingénieurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)

ATTENDU le compte reçu à ce jour de la firme Pluritec Ltée au montant de \$20,000.00;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$20,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$20,000.00 à la firme Pluritec Ltée en acompte des honoraires pour la préparation des plans et devis du secteur Deschênes.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-279

Règlement numéro 253 - Paiement aux ingénieurs et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbeault)

ATTENDU le compte reçu à ce jour de la firme Pluritec Ltée  
au montant de \$14,000.00;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des  
Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$14,000.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la  
somme de \$14,000.00 à la firme Pluritec Ltée en acompte  
des honoraires pour la préparation des plans et devis  
du secteur Guilbeault.

Adopté

90-280

Levée de l'assemblée

A 8:30 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Jeudi le 2 août 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce jeudi 2 août 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Latour  
Yvon Charland

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil jeudi le 2 août 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 30e jour du mois de Juillet 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-281

Addenda à la nouvelle convention - Travaux relatifs aux  
eaux usées municipales

ATTENDU le premier addenda à la nouvelle convention entre le Gouvernement du Québec et la Corporation Municipale de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer l'addenda à la nouvelle convention pour et au nom de la Corporation Municipale de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-282

Règlement numéro 255 - Acceptation de la soumission -  
Relais Portuaire

ATTENDU la résolution numéro 90-362 de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, adoptée par le Conseil le 16 juillet 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la soumission de Pagé Construction division de Simard, Beaudry Inc., au montant de \$393,540.00 pour des travaux d'aménagement d'un parc portuaire et de rampe de mise à l'eau en commun avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-283

Contrôle de la construction - Dossier Madame Lyne Laquerre  
- permis de construction Numéro. 90-2

ATTENDU la lettre reçue de Me André Lemay, avocat en date du 24 juillet 1990 et relative au dossier de Madame Lyne Laquerre - permis de construction numéro 90-2;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'AVISER Me André Lemay, avocat, que la municipalité désire continuer les procédures et d'intenter une requête en démolition partielle selon la procédure prévue aux articles 227 et suivants, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1).

Adopté

90-284

Infraction aux règlements de construction numéro 197b -  
article 6.5 (propreté des terrains) Monsieur Marcel Fran-  
coeur - 195, 5e rue

ATTENDU les avis envoyés en date du 12 et 29 juin 1990 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage de son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés en totalité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 30 mai 1990.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-285

Infraction aux règlements de construction numéro 197b -  
article 6.5 (propreté des terrains) Mesdames Diane Courte-  
manche et Jeannine Duval - 110 rue des Géraniums

ATTENDU l'avis envoyé en date du 6 juillet 1990 lui deman-  
dant de procéder aux travaux de nettoyage de son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés en totali-  
té;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Muni-  
cipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée  
est continue depuis le 6 juillet 1990.

Adopté

90-286

Infraction aux règlements de construction numéro 197b -  
article 6.5 (propreté des terrains) Monsieur Marcel Valliè-  
res, Madame Louise Pagé - cadastre 87-3

ATTENDU les avis envoyés en date du 27 juin et 10 juillet  
1990 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage de  
son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés en totali-  
té;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la  
Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction  
reprochée est continue depuis le 26 juin 1990.

Adopté

90-287

Infraction aux règlements de zonage numéro 197a - article  
5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Réjean Loranger -  
25 Boul. Industriel

ATTENDU les avis envoyés en date du 18 juin et 6 juillet  
1990 lui demandant de procéder aux travaux de terrassement;

ATTENDU que les travaux de terrassement n'ont pas été  
commencés depuis;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Muni-  
cipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée  
est continue depuis le 13 juin 1990.

Adopté

90-288

Infraction aux règlements de zonage numéro 197a - article  
5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Roger Langlois,  
Madame Nancy Landry - 260, rue Landry

ATTENDU les avis envoyés en date du 18 juin et 6 juillet  
1990 lui demandant de procéder aux travaux de terrassement;

ATTENDU que les travaux de terrassement n'ont pas été  
commencés depuis;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon  
Charland et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la  
Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction  
reprochée est continue depuis le 13 juin 1990.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-289  
Opération cadastrale - lot 583-40

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 10 juillet 1990 concernant le lot 583-40 propriété de Monsieur François Roy;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9701 étant la subdivision du lot 583-40

Adopté

Achat d'équipements de terrain de jeux

Ce point est reporté à une session ultérieure.

90-290

Versement aux Secteurs Village, St-Laurent, St-Malo et Des Prairies

ATTENDU la clôture de la saison des activités de terrains de jeux par une sortie au Parc Récréatif de Bromont;

ATTENDU que le comité des loisirs du Secteur Norbert accepte d'avancer un montant de \$500.00 aux animatrices de terrains de jeux afin de diminuer les coûts de cette activité;

ATTENDU que des fonds sont disponibles dans le budget des autres secteurs pour avancer la même somme;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EFFECTUER un versement de \$800.00 soit l'équivalent de \$200.00 par secteur afin de clôturer avec panache notre saison de terrain de jeux.

Adopté

90-291

Cession d'immeuble excédentaire - Hôtel municipal, 2061, rue Notre-Dame, Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la construction du complexe communautaire est en voie d'être terminée et que le déménagement des services administratifs est prévu pour le 10 août 1990;

ATTENDU la nécessité de se départir de cet immeuble excédentaire dont elle n'a plus besoin situé au 2061, rue Notre-Dame, Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder aux appels d'offres par voie de soumissions publiques pour la cession de l'immeuble abritant actuellement l'Hôtel municipal, soit au 2061, rue Notre-Dame, Sainte-Marthe-du-Cap;
- 2- DE FIXER le prix de base dans l'appel d'offre conformément à la Loi;
- 3- QUE la Corporation municipale ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-292

Cession d'immeuble excédentaire - Salle communautaire et  
garage municipal - 1771, rue Notre-Dame, Sainte-Marthe-du-  
Cap

ATTENDU la construction d'un nouveau complexe communautaire  
et d'un futur garage municipal;

ATTENDU la nécessité de se départir de cet immeuble excé-  
dentaire dont elle n'a plus besoin, situé au 1771,  
rue Notre-Dame, Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder aux  
appels d'offres par voie de soumissions publiques pour  
la cession de l'immeuble abritant actuellement la salle  
communautaire et le garage municipal, soit au 1771,  
rue Notre-Dame, Sainte-Marthe-du-Cap;
- 2- DE FIXER le prix de base dans l'appel d'offre conformé-  
ment à la Loi;
- 3- QUE la Corporation Municipale ne s'engage à accepter ni  
la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Adopté

90-293

Règlement numéro 252 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)

ATTENDU le décompte progressif numéro 1 préparé par la  
firme Pluritec Ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe  
Inc. pour des travaux exécutés pour la période du 13 au 17  
juillet 1990 (Secteur Deschênes);

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des  
Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre  
Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$208,700.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la  
somme de \$208,700.44 à la compagnie Sablière Ste-Marthe  
Inc. en paiement du décompte progressif numéro 1 pour  
des travaux exécutés pour la période du 13 au 17 juil-  
let 1990 (Secteur Deschênes).

Adopté

Travaux supplémentaires - Complexe Communautaire

Ce point est retiré de l'ordre du jour

.....MAIRE..........SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 août 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-  
Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 août 1990 à  
19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées.

Aucun des membres du Conseil ne s'étant présentés à la  
session, Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier annule  
la session régulière.

  
.....SEC.-TRES.  
Marcel Milot

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 20 août 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 20 août 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**AVIS DE CONVOCATION**

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 20 août 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 17e jour du mois de août 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-294

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-295

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 9 juillet et du 2 août 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-296

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Pierre Juneau maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 31 octobre 1990.

Adopté

90-297

Règlement numéro 256 - Acceptation de la soumission - Installation d'un panneau d'identification pour le complexe communautaire

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux (2) entrepreneurs par voie d'invitation écrite pour l'installation d'un panneau d'identification pour le complexe communautaire, soit aux compagnies Les Enseignes Professionnelles Inc. et Claude Néon Ltée;

ATTENDU qu'une seule compagnie a soumis un prix, soit la firme Les Enseignes Professionnelles Inc. au montant de \$9,627.00. La soumission a été jugée conforme;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Les Enseignes Professionnelles Inc. le contrat au montant de \$9,627.00 pour l'installation d'un panneau d'identification pour le complexe communautaire;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-298  
Cours de perfectionnement - CSMQ

ATTENDU le cours d'une journée offert par le comité de formation de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec portant sur toute la procédure d'adoption des règlements municipaux;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à assister à ce cours de perfectionnement;
- 2- DE DEFRAIER le coût d'inscription et d'assumer les frais inhérents à ce cours.

Adopté

90-299

Demande d'adhésion de la Corporation Municipale de St-Maurice à la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont

ATTENDU que suite à la résolution no. 89-422 adoptée le 11 décembre 1989 concernant une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, service assuré par la Corporation de Transport adapté de Fran-che-mont;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap autorise l'adhésion au dit service de la Corporation municipale de St-Maurice;
- 2- QUE cette adhésion est conditionnelle à l'approbation du Ministère des Transports;
- 3- QUE la Corporation municipale de St-Maurice a autorisé par résolution à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont au montant établi d'après les modalités de financement décrites dans le plan de développement ainsi qu'à l'article 3 de l'entente et qui sera ré-ajusté selon la durée réelle de l'entente, plus un montant défrayant l'équité de l'amortissement du véhicule et ces accessoires;
- 4- QUE la Corporation municipale de St-Maurice a accepté au même titre que les autres municipalités déjà participantes, sa quote-part, la tarification des usagers ainsi que la municipalité mandataire;
- 5- QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite résolution pour et au nom de la Corporation municipale de Ste-Marthe.

Adopté

90-300

Demande à la Société d'habitation du Québec - Dossier 03/205/555 -04-32260-001

ATTENDU l'acceptation de la Société d'habitation du Québec pour la construction d'un H.P.R. de 6 logements sur le territoire de Ste-Marthe-du-Cap, confirmation reçue le 18 octobre 1989;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la résolution numéro 90-99 mentionnant la promesse de vente à la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que les édiles municipaux de Ste-Marthe-du-Cap ont accepté que leur H.P.R. soit administré par un office municipal d'habitation déjà établi en région;

ATTENDU que la municipalité est l'une des seules en Mauricie à ne pas avoir de H.L.M. sur son territoire;

ATTENDU la décision verbale de la Société d'habitation du Québec de retarder ledit projet;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER à la Société d'habitation du Québec de reconsidérer leur décision en ce qui a trait au dossier H.P.R. de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

90-301

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 juillet 1990 soit adoptée.

Adopté

90-302

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 juillet 1990 soit adoptée.

Adopté

90-303

Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 (propreté des terrains) Monsieur Jules Guilbeault, 3401, rang St-Malo (cour arrière)

ATTENDU les avis envoyés en date du 7 et 28 juin 1990 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage de son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés en totalité;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 4 juin 1990.

Adopté

90-304

Infraction aux règlements de construction numéro 197b - article 6.5 (propreté des terrains) Madame Nathalie Boucher, cadastre 103-191

ATTENDU les avis envoyés en date du 19 juin et 6 juillet 1990 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage de son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés en totalité;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 14 juin 1990.

Adopté

90-305

Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 26 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1990 pour une valeur estimée de \$444,800.00;

ATTENDU que sur ces 26 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$397,000.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1990.

Adopté

90-306

Opération cadastrale - Lots 445-11 et 446-17

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 24 juillet 1990 concernant les lots 445-11 et 446-17 propriété de Monsieur Serge Limoges;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3357 étant la subdivision des lots 445-11 et 446-17.

Adopté

90-306

Correspondance

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 1990.

Adopté

90-307

Comptes

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4263	Jacques Larivière & Nicole Lefebvre	55.69
4264	Comité Fête Nationale des Québécois	1750.00
4265	Gilles Dubé & C. Aubé	72.53
4266	Michel Delisle	67.92
4267	Nicole Bourque	6.42
4268	Jean-Guy Gendron	50.58
4269	Restaurant Les Fous du Roy Enr.	75.00
4270	Firmin Kolly	4670.90
4271	Atelier Sanscartier Rembourseur Enr.	620.00
4272	Carole Chevalier	70.00
4273	Ass. Qué. Directeur du Loisir Municipal	210.00
4274	Société Canadienne des Postes	1000.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4275	Baseball Mineur Ste-Marthe	750.00
4276	Corporation des Secrétaires municipaux	230.00
4277	Les Gestions L. Francoeur Inc.	20000.00
4278	Lucien Chaussé	269.79
4279	Michelle Dumas	303.43
4280	Lise Brière	303.43
4281	Hydro-Québec	9769.37
4282	Hydro-Québec	638.32
4283	Hydro-Québec	318.94
4284	Hydro-Québec	226.94
4285	Les Publications du Québec	41.90
4286	Caisse Populaire Ste-Madeleine	3564.88
4287	Albert Montplaisir	114.17
4288	Levesque, Beaubien Inc.	7310.00
4289	Hydro-Québec	4774.55
4290	Hydro-Québec	63.94
4291	Hydro-Québec	179.68
4292	Hydro-Québec	110.79
4293	La Banque de Nouvelle Ecosse	340.81
4294	Jean Hamel	500.00
4295	Patricia Paquin	135.00
4296	Jacynthe Lemire	135.00
4297	Isabelle Marchand	135.00
4298	Bertrand Carle	135.00
4299	Municipalité de Ste-Marthe	9298.30
4300	Michel Rocheleau	84.00
4301	Les Gestions L. Francoeur Inc.	6.87
4302	André Brouillette	37.20
4303	Le Manoir du Vieux Port	15.09
4304	Autobus Bell-Horizon Inc.	800.00
4305	Micheline Courteau	389.00
4306	C.T.A. De Fran-che-mont	2000.00
4307	Municipalité de Ste-Marthe	13543.33
4308	Patricia Paquin	167.40
4309	Jacynthe Lemire	167.40
4310	Isabelle Marchand	167.40
4311	Bertrand Carle	167.40
4312	Jules Milette Inc.	3161.00
4313	Les Constructions Drumco Inc.	277069.86
4314	Comm. Adm. des régimes de retraites et ass.	633.50
4315	Trust Général du Canada	2563.86
4316	S.C.F.P.	157.39
4317	Ministre du Revenu	6670.58
4318	Receveur Général du Canada	5319.62
4319	Louise Larivière	38.45
4320	Hydro-Québec	110.15
4321	Hydro-Québec	89.91
4322	Hydro-Québec	24.46
4323	Jules Milette Inc.	6296.00
4324	Marcel Milot	500.00
4325	Ministre des Finances	140.00
4326	Nicole St-Pierre	70.00
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>388688.15</u></b>
	Comptes à payer au 31 juillet 1990	
4327	Accessoires d'Auto Leblanc Ltée	53.20
4328	Atelier J.P. Enr.	26.46
4329	Alarme Microcom	264.00
4330	Bell Canada	369.65
4331	Bell Canada	43.33



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4332	Bell Canada	37.87
4333	Bell Canada	116.07
4334	Buromax Inc.	341.29
4335	Centre de Décoration Paré Inc.	743.15
4336	Centre des Roses Enr.	61.00
4337	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	80.00
4338	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	61.44
4339	Centre Horticole du Cap Inc.	164.55
4340	Charbonnerie Champlain Ltée	274.00
4341	Cordonneries Plante	23.98
4342	Construction S.R.B.	845.85
4343	Copie Trois-Rivières Inc.	105.16
4344	Claude Parent	153.57
4345	Dynabec Ltée	476.80
4346	Electricité A.C.A. Inc.	876.00
4347	Excavation Girard & Simard Inc.	1238.00
4348	Entretien de pelouse P.G.	1668.33
4349	Formules Municipales Enr.	221.08
4350	Formules d'Affaires CCL	52.78
4351	Gazs Bar Gélinas	253.30
4352	General Bearing Service Inc.	59.61
4353	Me Hugues Germain	510.00
4354	Guillevin International Inc.	260.63
4355	Eloi Guillemette	58.86
4356	Garage Charest & Frère Inc.	107.14
4357	Henri Bourgeois Inc.	47.98
4358	Imprimerie Vallières Inc.	1150.56
4359	Jean Vaugeois	168.00
4360	Launier Ltée	462.93
4361	Le Cie de Construction Dollard Ltée	2170.00
4362	Les Jardins Vivaces Mauricie Enr.	11376.08
4363	Les Outillages Melco Inc.	116.80
4364	Les Produits Chimiques Calclo Ltée	7123.96
4365	Les Entreprises Gaston Fournier Inc.	1300.00
4366	Les Caisses Enregistreuses Digitec	54.50
4367	Les Courties D'Assurances	245.25
4368	Matériaux Les Rives Inc.	105.34
4369	Metropolitain Equipment Enr.	99.59
4370	Morin & Frères Inc.	924.28
4371	M.R.C. de Francheville	4700.74
4372	Mercier & Fils	81.75
4373	Major Mini Moteur Enr.	108.52
4374	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	39.77
4375	Machineries Baron & Tousignant Ltée	1002.73
4376	Nove Environnement Inc.	992.64
4377	Pagé Construction (1983) Inc.	1019.05
4378	Pluritec Laboratoire Ltée	94.50
4379	Pièces d'Auto H.P. Jacques Inc.	29.04
4380	P.A. Thibeault Ltée	1056.09
4381	Permacon Trois-Rivières Inc.	570.23
4382	Pelissier Refrigération	79.54
4383	Reynolds Radio Inc.	28.00
4384	R.M. Textile Enr.	33.00
4385	Sergaz Inc.	1811.68
4386	Service de pneus C.T.R. Ltée	58.03
4387	St-Cyr Photo Hall Inc.	267.76
4388	Shell Canada Limitée	205.69
4389	S.P.C.A. de la Mauricie Inc.	25.00
4390	Sylvie Steben, graphiste	175.00
4391	Ville de Cap-de-la-Madeleine	749.60
4392	Westburne Québec	2767.63
4393	Xerox Canada Inc.	826.90
4394	Cooke & Fils Enr.	56.63
4395	Structure C.Q.S. Inc.	67.09

TOTAL:

51738.98

Adopté  
2068



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Achat d'un téléphone cellulaire

Ce point est reporté à une session ultérieure.

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Mirot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Jeudi le 23 août 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce jeudi 23 août 1990 à 16:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Tous les membres du conseil présents dans la municipalité y ont assisté et renoncent à l'avis de convocation et aux formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil.

90-308

Avis de motion - Règlement numéro 261 (Circulation sur une partie du territoire de la municipalité)

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour prohiber la circulation des camions d'une masse nette de plus de 3,000 kilogrammes sur une partie des rues 6e, 8e et 9e (St-Malo ouest).

Adopté

*Lucien Chaussé*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dimanche le 26 août 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce dimanche 26 août  
1990 à 9:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Pierre Juneau  
suppléant

Messieurs les : Pierre Latour  
Conseillers : Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire  
suppléant.  
Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Jean-Guy  
Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil dimanche le 26e jour d'août 1990 à 9:00 heures  
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Adoption du règlement numéro 261 (Document à venir)

DONNE ce 23e jour du mois d'août 1990..

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-309

Adoption du règlement numéro 261 - Concernant la circulation des véhicules lourds sur une partie des 6e, 8e et 9e rue dans le secteur St-Malo ouest

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir en vertu du paragraphe 5 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.c.C-24.2) de prohiber, avec ou sans exception, la circulation de tout véhicule routier dans certaines rues, pourvu que ces véhicules puissent traverser la municipalité d'une autre manière;

ATTENDU qu'il est urgent et nécessaire de restreindre la circulation des véhicules lourds sur une partie des 6e, 8e et 9e rue dans le secteur St-Malo ouest pour des raisons de sécurité;

ATTENDU que ce conseil doit adopter un règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur une partie des 6e, 8e et 9e rue dans le secteur St-Malo ouest;

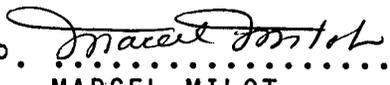
ATTENDU qu'un avis de présentation a été fait lors d'une séance spéciale tenue le 23e jour d'août 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le règlement numéro 261 intitulé "Règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur une partie des 6e, 8e et 9e rue dans le secteur St-Malo ouest, lequel est annexé à la présente résolution, soit adopté.

Adopté

  
PIERRE JUNEAU

MAIRE SUPP.

  
MARCEL MILOT

SEC.-TRES.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 4 septembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi, 4 septem-  
bre à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Jean-Guy  
Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil mardi le 4 septembre 1990 à 19:30 heures et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 31e jour du mois d'août 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-310

Règlement numéro 256 - Achat de matériel pour entretien ménager

ATTENDU les nouveaux besoins d'entretien ménager pour le complexe communautaire;

ATTENDU que le matériel existant ne pouvait être réaménagé;

ATTENDU les prix demandés à deux soumissionnaires de type industriel;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ENTERINER la commande de matériel d'entretien à la compagnie G.H. Wood, soit le plus bas soumissionnaire, au prix de \$1,153.19

Adopté

90-311

Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Les Enseignes Professionnelles Inc.	\$1190.00
Jean Caron & Fils Inc.	16800.00
Digitec Inc.	1697.97
Reynolds Radio Inc.	795.00
Réjean Giroux, notaire	730.00
Mlle Sylvie Steben	740.00
Mme Carole C. Dumas	375.53
Bois & Décors	3237.41
Centre des Roses Enr.	123.94
Désiré Meubles Inc.	1349.98
Marchand Audio-Vidéo	299.75
Chastenay, Gagné & Associés	5077.40
La Société St-Jean-Baptiste	66.00
J.M.Raymond Décors Inc.	4682.00
Mme Gisèle Veillette	325.00
Mme Margot Duval	270.00
Mme Louise Rochon Larouche	150.00

\$37909.98

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$37925.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-312

Convention collective de travail 1990-1992

ATTENDU le texte de la convention collective de travail 1990-1992 et les lettres d'entente relatives à l'article 12:02;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'ACCEPTER le texte de la convention collective de travail 1990-1992 et le contenu des quatre lettres d'entente relatives à l'article 12:02;
- 2- DE MANDATER MM. Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier pour signer ces documents pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Adopté

90-313

Adjudication du contrat de déneigement

ATTENDU qu'un appel d'offres pour le déneigement pour les exercices 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993 a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code Municipal;

ATTENDU les prix soumis par un seul entrepreneur, soit Gaston Girard - \$198,727.33;

ATTENDU que le soumissionnaire a remis une soumission conforme;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat de déneigement à la firme Gaston Girard pour la somme de \$198,727.33 pour les exercices 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et ils sont autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la Corporation Municipale.

Adopté

90-314

Versement au Comité des Fêtes du 75ième anniversaire de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU les Fêtes du 75ième anniversaire de fondation de Ste-Marthe-du-Cap qui se tiennent en 1990;

ATTENDU qu'un montant de \$16,000.00 a été prévu au budget 1990 pour l'organisation de ces Fêtes;

ATTENDU la facture au montant de \$8,500.00 de l'Imprimerie Art Graphique Inc. pour l'impression des volumes du 75ième anniversaire;

ATTENDU la vérification des livres comptables et pièces justificatives, effectuée par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ENTÉRINER le versement de \$8,500.00 à l'Imprimerie Art Graphique Inc. pour l'impression des volumes du 75ième anniversaire;
- 2- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire numéro 02-790-00-995 (Fêtes du 75ième)

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-315

Colloque annuel de l'Association Québécoise des travaux  
publics d'Amérique - 1990

ATTENDU que le colloque annuel de l'association aura lieu  
les 9, 10 et 11 septembre 1990;

ATTENDU que ce colloque dans son contenu s'avère très  
formatif;

ATTENDU que les informations recueillies à ce colloque  
seront bénéfique pour le service technique;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-  
Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Fernand Veillette pour assister à  
ce colloque;
- 2- DE DÉFRAYER les coûts inhérents à la participation à ce  
colloque.

Adopté

90-316

Infraction au règlement de nuisance numéro 258 - article 8  
(propreté des terrains et bâtisses) Monsieur Jean-Guy  
Trépanier - 2071, rue St-Maurice Nord

ATTENDU les avis envoyés en date du 26 juin et 5 juillet  
1990 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage de  
son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés en totali-  
té;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour muni-  
cipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée  
est continue depuis le 26 juin 1990.

Adopté

90-317

Opération cadastrale - lot 577-58

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpen-  
teur-géomètre en date du 15 août 1990 concernant le lot  
numéro 577-58 propriété de Madame Diane Binette et Monsieur  
Sylvain Lamy;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3387 étant la  
subdivision du lot 577-58

Adopté

90-318

Opération cadastrale - lot 609-1

ATTENDU la requête effectuée par Yves Abran, arpenteur-géo-  
mètre en date du 23 juillet 1990 concernant le lot 609-1  
propriété de Masdro Cam Ltée et Rolland Clément;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

90-319

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement D.ACCEPTER le plan numéro 676 étant la  
subdivision du lot 609-1.

Adopté

Versement à la Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe aura dépensé plus  
de \$13,000.00 en fin d'exercice 1990;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées et sont conformes  
au mandat qui lui a été confié;

ATTENDU que la municipalité ne leur a versé que \$2,500.00  
sur le budget de soutien de \$3,000.00 prévu au poste 02-  
790-00-985;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement DE VERSER \$500.00 à ladite ligue, ceci  
complétant le soutien financier prévu en 1990.

Adopté

\* 90-320

Engagement d'une firme d'évaluateurs agréés - dossier  
Madame Lyne Laquerre

ATTENDU la résolution numéro 90-283 adoptée par le conseil  
à la session du 2 août 1990;

ATTENDU les discussions tenues avec notre conseiller juri-  
dique et les recommandations émises dans ce dossier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement D'ENGAGER la firme Baril évaluation Ltée  
pour rédiger un rapport complet dans le dossier de Madame  
Lyne Laquerre.

Adopté

\* Les membres du conseil étant tous présents, ce point fut  
ajouté.

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Mirot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE.....MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 septembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 septembre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

90-321 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-322 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 20, 23, 26 août et 4 septembre 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-323 Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Enseignes Enseigne Inc.	414.20
Le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc.	83561.31
Panpierre Inc.	78971.41

\$162946.92

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministre des Affaires Municipales en date 22 janvier 1990, 24 janvier 1990 et 13 septembre 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$163,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-324

Règlement numéro 256 - Décoration intérieure Complexe  
communautaire (Immobilisations)

ATTENDU les besoins d'aménager l'intérieur du complexe communautaire;

ATTENDU les prix demandés à deux soumissionnaire;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE COMMANDER l'aménagement floral au Centre des Roses, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de \$2,043.28 taxe incluse.

Adopté

90-325

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 juillet 1990 soit adopté.

Adopté

90-326

Engagement d'une firme d'arpenteurs-géomètres

ATTENDU la lettre du Ministère des Transports reçue le 31 août dernier relative à la disposition de se départir des lots P-607 et P-608, sans restriction technique autre que l'imposition de servitude d'un nonaccès pour protéger l'intersection du futur chemin d'accès avec le chemin de desserte;

ATTENDU la nécessité de faire préparer un plan d'arpentage;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Chastenay, Gagné & Associés Inc. pour préparer le plan d'arpentage pour l'acquisition des lots P-607 et P-608 propriétés du Ministère des Transports.

Adopté

90-327

Demande de Monsieur André Vaillancourt pour l'amélioration  
d'un fossé de chemin (Rang St-Malo)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur André Vaillancourt pour le creusage d'un fossé situé dans l'emprise du Ministère des Transports face aux lots numéros 459 et 460 (Rang St-Malo).

Adopté

90-328

Rapport des permis émis pour le mois d'août 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que 23 permis ont été émis au cours du mois d'août 1990 pour une valeur estimée de \$574,489.00;

ATTENDU que sur ces 23 permis, 7 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$488,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1990.

Adopté

90-329

Achat d'équipements de terrain de jeux

ATTENDU le programme d'immobilisation prévu en 1990;

ATTENDU que ces équipements sont prévus dans le règlement d'immobilisations numéro 256;

ATTENDU que celui-ci comporte l'aménagement d'un parc de secteur dans le quartier St-Malo Ouest;

ATTENDU que des fonds sont disponibles;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à la firme Go-Elan Inc. et à la firme Jambette Inc. et que seule la première s'est conformée à notre demande en soumissionnant pour les deux articles que nous désirions, à savoir, un jeu modulaire et un carroussel, le coût total desdits articles incluant taxes et transport ne devant pas excéder \$5,000.00

ATTENDU que la proposition de la firme Jambette Inc. s'avère non-conforme puisqu'elle ne propose qu'un jeu modulaire et qu'elle aurait dépassée le total maximum prévu de \$5,000.00 si elle avait inclut un carroussel;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER un jeu modulaire et un carroussel de la firme Go-Elan Inc. au montant de \$4954.05, taxes et transport inclus.

Adopté

90-330

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'août 1990.

Adopté

90-331

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4396	Municipalité de Ste-Marthe	5151.18
4397	Mutuelle des Fonctionnaires du Québec	43429.05
4398	Jocelyne Lebel	175.00
4399	Lucien Chaussé	259.92
4400	Hydro-Québec	10094.99
4401	C.S.M.Q.	75.00
4402	Imprimerie Art Graphique Inc.	8500.00
4403	Michel Courteau	398.95
4404	Comité Fête Nationale des Québécois	590.00
4405	France Toupin	212.00
4406	Municipalité de Ste-Marthe	72.64
4407	Les Gestions L. Francoeur Inc.	16.39
4408	APSAM	984.00
4409	Laurier Mongrain	312.91
4410	Municipalité de Ste-Marthe	8790.08
4411	Caisse Pop. Ste-Madeleine	72950.58
4412	Hydro-Québec	52.65
4413	Céline Turcotte	35.00
4414	Société Canadienne des Postes	156.00
4415	Michelle Dumas	20.00
4416	Lise Brière	20.00
4417	Société Québécoise Assainissement des eaux	7378.37
4418	Municipalité de Ste-Marthe	5599.76
4419	Jean-Guy Bergeron	54.95
4420	Carole Chevalier	35.00
4421	Michel Courteau	640.50
4422	Ass. Québécoise des travaux publics	590.00
4423	Ligue de Soccer Ste-Marthe	500.00
4424	Michel Rocheleau	238.00

TOTAL:

167332.92

Comptes à payer au 31 août 1990

4425	Aluminium Dufresne Inc.	997.14
4426	Alex Coulombe Ltée	172.72
4427	Bell Canada	397.19
4428	Béton du Cap Inc.	317.85
4429	Bell Canada	37.87
4430	Bell Canada	107.34
4431	Buromax Inc.	428.44
4432	Centre des Roses Enr.	51.23
4433	Chaussures Lavergne Inc.	110.00
4434	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	61.44
4435	Canadian Tire Acceptance Limited	123.00
4436	Construction S.R.B.	589.69
4437	Sylvie Cormier	50.00
4438	Copie Trois-Rivières Inc.	105.16
4439	Cooke Service Mobile Enr.	40.00
4440	Entretien de Pelouse P.G.	1668.33
4441	Expovision Inc.	148.46
4442	Formulaires Ducharme Inc.	24.50
4443	Gaz Bar Gélinas	309.00
4444	Eloi Guillemette	34.34
4445	Imprimerie Vallières Inc.	105.16
4446	Jules Milette Inc.	6296.00
4447	Launier Ltée	129.19
4448	Jean-Marie Lottinville	400.00
4449	La Cie. de Construction Dollard Ltée	112.50
4450	Les Jardins Vivaces Mauricie Enr.	140.88
4451	Le Nouvelliste	140.00
4452	Les Cafés Populaires Henri Enr.	135.40
4453	Les Caisses Enregistreuses Digitec	54.50
4454	Les Entreprises Paul Gauvin Enr.	9448.50
4455	M.R.C. De Francheville	20.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4456	Marchand Audio-vidéo	72.21
4457	Major Mini Moteur Enr.	81.75
4458	Mc-Kerlie Millen (Québec) Inc.	47.68
4459	Machineries Baron & Tousignant Ltée	115.42
4460	P.A. Thibeault Ltée	320.39
4461	Permacon Trois-Rivières Inc.	335.27
4462	Perco Limitée	215.56
4463	R.M. Textile Enr.	25.00
4464	Sani-Marc Inc.	190.84
4465	St-Cyr Photo Hall Inc.	749.29
4466	Serrurier A.M. Enr.	44.00
4467	St-Maurice Oxygen Ltée	105.86
4468	Ultrapage/Motorola Ltée	128.72
4469	Ville de Cap-de-la-Madeleine	555.55
4470	Vitrierie Yvon Lambert Inc.	53.96
4471	Westburne Québec	249.53
4472	Xérox Canada Inc.	1615.92
4473	Léo Valois & Fils Inc.	868.50

TOTAL: \$28531.28

Adopté

90-332

Levée de l'assemblée

A 8:00 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* ..... MAIRE ..... *Marcel Milot* ..... SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE ..... MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 17 septembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 17 septem-  
bre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Jean-Guy  
Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 17 septembre 1990 à 19:30 heures et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 14e jour du mois de septembre 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-333

Avis de motion - Règlement numéro 262 (Travaux Parc industriel et 3e avenue)

Madame Jeannine Trépanier Beaudoin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction d'un égout sanitaire et un égout pluvial dans une servitude reliant la deuxième avenue à une rue projetée à l'intérieur du Parc Industriel, et à la mise en forme de rues, pose de pavage et bordures de béton sur une partie de la 3e avenue située entre la 8e rue et la 9e rue et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Adopté

90-334

Avis de motion - Règlement numéro 263 (zonage)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement de zonage. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-335

Avis de motion - Règlement numéro 264 (construction)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement de construction. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-336

Avis de motion - Règlement numéro 265 (Lotissement)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement de lotissement. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-337

Avis de motion - Règlement numéro 266 (Emission des permis et certificats)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à l'émission des permis et certificats. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-339

Avis de motion - Règlement numéro 267 (Conditions d'émission des permis de construction)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-340

Avis de motion - Règlement numéro 268 (Sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-341

Avis de motion - Règlement numéro 269 (Sur les plans d'aménagement d'ensemble)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-342

Règlement numéro 252 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschenes)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour et le décompte progressif numéro 2 préparé par la firme Pluritec Ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 6 août 1990 (Secteur Deschênes);

Sablière Ste-Marthe Inc.	\$62,044.03
Pluritec Ltée	8,850.00
Chastenay, Gagné & Associés	280.00
Laboratoire Choisy Ltée	<u>3,633.00</u>
	<u>\$74,807.03</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$74,900.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-343

Règlement numéro 253 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour et le décompte progressif numéro 1 préparé par la firme Pluritec Ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 13 août 1990 (Secteur Guilbault);

Sablière Ste-Marthe Inc.	\$93,013.34
Pluritec Ltée	6,150.00
Laboratoire Choisy Ltée	<u>742.86</u>
	<u>\$99,906.20</u>



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des  
Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$100,000.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les  
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-344

Règlement numéro 256 - Construction d'un garage municipal  
(Modifications aux plans)

ATTENDU la construction d'un garage municipal dans le parc  
industriel;

ATTENDU que pour des raisons budgétaires, il est nécessaire  
de retourner en soumissions publiques;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées aux  
plans originaux;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement DE MANDATER la compagnie Structam Inc.  
pour effectuer les modifications, aux plans originaux,  
requis par le projet et ce pour la somme de \$2,500.00.

Adopté

90-345

Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement sur la 10e rue et la  
14e rue;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire la pose de  
lumières de rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique,  
lequel recommande l'installation de lumières de rues, tel  
que les plans soumis;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-  
Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER à la compa-  
gnie Hydro-Québec de faire la pose de dix (10) lumières de  
rues, d'une intensité de 8500 lumens au sodium et ce tel  
que démontré aux croquis en annexe.

Adopté

90-346

Conciliation du solde en banque

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque  
au 31 août 1990 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-347

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde  
aux livres au 31 août 1990 soit adoptée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 24 septembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 24 septem-  
bre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Normand Monaghan  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 24 septembre 1990 à 19:30 heures et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 21e jour du mois de septembre 1990.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-348

Règlement numéro 256 - Contrat aménagement paysager Com-  
plexe communautaire

ATTENDU le plan d'aménagement paysager fait à l'été 1989;

ATTENDU les changements d'architecture effectués par la  
suite, et l'ajout de matériel rendu nécessaire;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement DE COMMANDER le matériel nécessaire aux  
Services paysagistes les Vieilles Forges Inc., au montant  
de \$4,345.00 ce dernier ayant obtenu le contrat d'aménage-  
ment.

Adopté

90-349

Règlement numéro 256 - Achat d'étagères pour la voûte

ATTENDU les nouveaux besoins de la voûte pour nos archives;

ATTENDU cet achat prévu dans ce règlement;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement DE COMMANDER, des Caisses Enregistreuses  
Digitec, des étagères de rangement au coût de \$984.06.

Adopté

90-350

Adoption du règlement numéro 263 - Zonage

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aména-  
gement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil  
municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée  
en vigueur du plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de  
son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au  
plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et  
aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu dudit article une copie de chacun des  
règlements doit être transmise au conseil de la M.R.C. de  
Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement de zonage  
et qu'il porte le numéro 263;
- 2- QUE copie dudit règlement soit transmise au conseil de  
la municipalité régionale de comté et à la Commission  
municipale pour enregistrement.

Adopté

90-351

Adoption du règlement numéro 264 - Construction

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aména-  
gement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil  
municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée  
en vigueur du plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de  
son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au  
plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et  
aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu dudit article une copie de chacun des  
règlements doit être transmise au conseil de la M.R.C. de  
Francheville et à la Commission municipale du Québec;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement de construction et qu'il porte le numéro 264;
- 2- QUE copie dudit règlement soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale pour enregistrement.

Adopté

90-352

Adoption du règlement numéro 265 - Lotissement

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu dudit article une copie de chacun des règlements doit être transmise au conseil de la M.R.C. de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement de lotissement et qu'il porte le numéro 265;
- 2- QUE copie dudit règlement soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale pour enregistrement.

Adopté

90-353

Adoption du règlement numéro 266 - Emission des permis et certificats

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu dudit article une copie de chacun des règlements doit être transmise au conseil de la M.R.C. de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement émission des permis et des certificats et qu'il porte le numéro 266;
- 2- QUE copie dudit règlement soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale pour enregistrement.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-354

Adoption du règlement numéro 267 - Conditions d'émission  
des permis de construction

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu dudit article une copie de chacun des règlements doit être transmise au conseil de la M.R.C. de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction et qu'il porte le numéro 267;
- 2- QUE copie dudit règlement soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale pour enregistrement.

Adopté

90-355

Adoption du règlement numéro 268 - Sur les dérogations  
mineures aux règlements d'urbanisme

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu dudit article une copie de chacun des règlements doit être transmise au conseil de la M.R.C. de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et qu'il porte le numéro 268;
- 2- QUE copie dudit règlement soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale pour enregistrement.

Adopté

90-356

Adoption du règlement numéro 269 - Sur les plans d'aménagement  
d'ensemble

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), le conseil municipal doit, dans les quatre-vingt-dix jours de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire, une réglementation d'urbanisme conforme au plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'en vertu dudit article une copie de chacun des règlements doit être transmise au conseil de la M.R.C. de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et qu'il porte le numéro 269;
- 2- QUE copie dudit règlement soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission municipale pour enregistrement.

Adopté

90-357

Félicitations à la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU le résultat obtenu par la Ville de Cap-de-la-Madeleine, catégorie Ville de 10,000 à 50,000 habitants, dans le cadre du concours Villes, villages et campagnes fleuris du Québec 1990, au niveau régional;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations aux responsables de cet éclatant succès.

Adopté

90-358

Félicitations à la municipalité de St-Etienne-des-Grès

ATTENDU le résultat obtenu par la municipalité de St-Etienne-des-Grès, catégorie village et campagne de 1,000 à 5,000 habitants, dans le cadre du concours Villes, villages et campagnes fleuris du Québec 1990, au niveau régional;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations aux responsables de cet éclatant succès.

Adopté

90-359

Félicitations à la municipalité de Batiscan

ATTENDU le résultat obtenu par la municipalité de Batiscan, catégorie village et campagne de moins de 1,000 habitants, dans le cadre du concours Villes, villages et campagnes fleuris du Québec 1990, au niveau régional;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations aux responsables de cet éclatant succès.

Adopté

90-360

Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de Ste-Marthe-du-Cap - 1990

ATTENDU les résultats obtenus lors du dévoilement des municipalités gagnantes pour le concours Villes, villages et campagnes fleuris du Québec qui a eu lieu à Montréal le 8 septembre dernier;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que notre municipalité a été déclarée "GRANDE GAGNANTE" dans sa catégorie au niveau régional pour la région Mauricie pour une deuxième année consécutive;

ATTENDU que cet éclatant succès est le résultat direct de l'excellent travail du Comité d'Embellissement et la magnifique participation de la population;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas, présidente du Comité, à Monsieur Pierre Latour, conseiller responsable, aux membres du Comité d'Embellissement ainsi qu'à toutes les personnes qui ont collaboré à cette réussite et de les assurer de notre soutien financier et techniques pour les années ultérieures.

Adopté

90-361

Infraction aux règlements de construction numéro 197-b - article 6.5 (propreté des terrains) Madame Nathalie Boucher - cadastre 103-191

ATTENDU la résolution numéro 90-304 demandant de soumettre le dossier de Madame Nathalie Boucher à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux de nettoyage ont été réalisés et ce en date du 14 septembre 1990;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE RETIRER la plainte en Cour municipale étant donné que les travaux de nettoyage ont été réalisés.

Adopté

90-362

Infraction aux règlements de zonage numéro 197-a - article 5.3 - Monsieur Roger Langlois, Madame Nancy Landry, 260 rue Landry

ATTENDU la résolution numéro 90-288 demandant de soumettre le dossier de Monsieur Roger Langlois et Mme Nancy Landry à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux d'aménagement ont été réalisés et ce en date du 14 septembre 1990;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE RETIRER la plainte en Cour municipale étant donné que les travaux d'aménagement ont été réalisés.

Adopté

90-363

Infraction au règlement numéro 153 - article 4.7.1 - Monsieur Pierre Hénault, 1861 Rang St-Malo

ATTENDU qu'il est interdit de se raccorder au réseau d'aqueduc municipal de manière à obtenir de l'eau sans qu'elle ne soit mesuré par un compteur;

ATTENDU l'inspection faite par l'inspecteur municipal;

ATTENDU que cette infraction a eu lieu le ou vers le 27 août 1990;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE SOUMETTRE le dossier de Monsieur Pierre Hénault à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine pour fin de procédures.

Adopté

90-364

Achat de pompes d'égout résidentiel

ATTENDU les travaux d'assainissement des eaux présentement en cours sur la rue Notre-Dame (Route 138);

ATTENDU qu'un total de dix résidences ont leur sortie d'égout à un niveau inférieur par rapport à l'intercepteur d'égout sanitaire;

ATTENDU que la municipalité s'est engagée à fournir une pompe à chacun de ces propriétaires;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs soit: Launier Ltée pour un montant de \$7,405.58 et Westburne pour un montant de \$8,517.88;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACHETER de Launier Ltée, soit le plus bas soumissionnaire, les dix pompes d'égout au montant de \$7,405.58.

Adopté

90-365

Coûts de location des locaux communautaires

ATTENDU que les citoyens et organismes de la municipalité utiliseront bientôt nos nouveaux locaux communautaires et la Salle communautaire Félix-Leclerc;

ATTENDU les coûts d'entretien qu'entraînent ces utilisations et la volonté de la municipalité de faire participer forfaitairement les utilisateurs au financement de ces frais;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ADOPTER la tarification suivante, à savoir:

- 1- Tous les locaux communautaires situés au sous-sol de l'Hôtel municipal pourront être utilisés sans frais par les organismes reconnus par la municipalité, c'est-à-dire, les organismes accrédités ou associés selon la politique d'accréditation et d'association. Le montage de la salle, le démontage et une conciergerie minimale seront assurés par l'organisme.
- 2- La Salle communautaire Félix-Leclerc sera aussi gratuite pour les organismes cités à l'article 1 quand l'utilisation se fera pendant les heures régulières de bureau, soit de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, du lundi au vendredi inclusivement. Le montage de la salle, son démontage et une conciergerie minimale seront assurés par l'organisme.
- 3- Les frais d'utilisation, après les heures de bureau, pour les organismes précités seront de \$25.00, \$40.00 ou \$80.00 selon qu'ils occuperont la partie, A, les parties A et B ou toute la surface de la salle Félix-Leclerc. L'organisme devra monter sa salle et faire le ramassage de ses équipements avant de quitter la salle. Le démontage et la conciergerie seront assurés par notre ou nos préposés.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 4- Les citoyens ou organismes non reconnus qui voudront utiliser la salle Félix-Leclerc devront déboursier \$100.00, \$150.00 ou \$200.00 selon qu'ils occuperont la partie, A, les parties A et B ou toute la surface de la salle. Le montage et le ramassage sera le lot du locataire alors que le démontage et la conciergerie seront assurés par notre ou nos préposés.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 1er octobre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 1er octo-  
bre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 1er octobre 1990 à 19:30 heures et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 28e jour du mois de septembre 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-366

Adoption du règlement numéro 262 - Relatif à la construction d'un égout sanitaire et un égout pluvial dans une servitude reliant la deuxième avenue à une rue projetée à l'intérieur du parc industriel et à la mise en forme de rue, pose de pavage et bordures de béton sur une partie de la 3e avenue située entre la 8e rue et la 9e rue

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 262.

Adopté

90-367

Règlement numéro 256 - Achat d'un téléphone cellulaire

ATTENDU la nécessité pour le service technique de coordonner les différents travaux;

ATTENDU la nécessité de coordonner les travaux de déneigement et sablage;

ATTENDU les prix fournis par trois soumissionnaires, soit Maxi-Page 2000 Inc., Reynolds Radio Inc. et Stéréo Plus;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER un téléphone cellulaire du plus bas soumissionnaire, soit Stéréo Plus, au montant de \$1,416.99 taxe incluse.

Adopté

90-368

Règlement numéro 256 - Achat d'étagères

ATTENDU que les salles de rangements de nos nouveaux locaux n'ont pas d'étagères;

ATTENDU que toutes devront en être équipées;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à la firme Foucher Industriel Inc. et à la firme Digitec Inc.;

ATTENDU que le coût de ces équipements a été prévu dans le règlement numéro 256;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER 25 étagères Metalware de la firme Foucher Industriel Inc. au coût de \$2,384.95 incluant taxes et livraison.

Adopté

90-369

Règlement numéro 256 - Achat d'équipements de parc

ATTENDU que le parc du secteur St-Malo Ouest est en construction et qu'un certain nombre d'équipements prévus au plan d'aménagement sont manquants;

ATTENDU que ces équipements ont été prévus dans le règlement d'emprunt numéro 256;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à la firme Jambette et à la firme Go-Elan Inc.;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE FAIRE l'acquisition de deux bancs de parc, 2 poubelles et une balançoire à chaînes de la firme Go-Elan Inc. au coût de \$2,471.01.

Adopté  
2097



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-370  
Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

ATTENDU que la municipalité est invitée à adhérer au Regroupement d'achats Mauricie-Bois-Francs;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la Ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap et ce pour l'année 1991.

Adopté

90-371

Analyse de l'eau potable

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des analyses d'eau;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non-différenciés;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation de méthodes similaires;

ATTENDU que la municipalité est invitée à adhérer au Regroupement d'achats Mauricie-Bois-Francs;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la Ville de Grand-Mère soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des analyses d'eau pour le traitement des eaux pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap et ce pour l'année 1991.

Adopté

90-372

Infraction au règlement numéro 153 article 6.1 (arrosage)

ATTENDU certains billets de contravention émis au cours de l'été 1990, soit:

30/07/90	Alain Lavergne	85 Des Pivoines
30/07/90	Annie Beaudoin	322, 8e rue
01/08/90	Normand Hubert	120, 12e rue
02/08/90	Laurier Soucy	1185, 9e rue

ATTENDU que ces billets de contravention n'ont toujours pas été payés;

ATTENDU qu'un avis final leur a été adressé en date du 12 septembre 1990 et qu'il n'ont toujours pas payé leur contravention;



No de résolution  
ou annotation

90-373

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE SOUMETTRE ces dossiers à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine pour fins de procédures.

Adopté

Construction d'un terrain de soccer

ATTENDU le besoin d'un autre terrain de soccer que nous a signalé la Ligue de soccer Ste-Marthe;

ATTENDU que la ligue souhaite ce terrain pour 1991 puisqu'elle désire organiser un tournoi régional;

ATTENDU que les travaux doivent débiter cet automne si on veut que le terrain soit utilisable tôt lors de la saison prochaine;

ATTENDU que ces travaux entraîneront environ \$4,000.00 de frais de location de machinerie;

ATTENDU que ce projet n'est pas prévu au budget 1990;

ATTENDU que certains postes budgétaires, Parc et terrains de jeux (série 02-750) et Soutien aux activités de loisir (série 02-790) ne seront pas entièrement utilisés en 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la réalisation d'un deuxième terrain de soccer;
- 2- DE FINANCER ces travaux avec les sommes résiduelles des postes Parcs et terrains de jeux (série 02-750) et Autres activités (série 02-790) et de ne pas excéder ces sommes.

Adopté

\* 90-374

Nomination d'un membre du conseil dans le dossier urbanisme et aménagement du territoire

ATTENDU la nécessité de nommer des responsables dans les dossiers municipaux;

ATTENDU l'élection partielle qui s'est tenue en septembre dernier dans le district St-Malo-Est;

ATTENDU la résolution numéro 87-423 adoptée par le conseil à la session du 30 novembre 1987;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Normand Monaghan, conseiller au district St-Malo-Est, responsable du dossier urbanisme et aménagement du territoire.

Adopté

\*

Les membres du conseil étant tous présents, cette résolution fut ajoutée.

*Lucien Chausse* MAIRE ..... *Marcel Milot* SEC.-TRES  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 9 octobre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 9 octobre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

90-375 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-376 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 10, 17, 24 septembre et 1er octobre 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Règlement numéro 256 - Adjudication du contrat - Construction du garage municipal

Ce point est reporté à une session ultérieure

90-377 Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Sablière Ste-Marthe Inc.	1040.00
M. Pierre Beaulieu	800.00
Reprobel Enr.	444.52
J.M. Décors Inc.	519.60
Décoralium	209.00
Les Enseignes Professionnelles Inc.	9627.00



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Atelier Go-Elan Inc.	4954.05
Centre des Roses Enr.	2142.08
Services Paysagistes	
Les Vieilles Forges Inc.	25246.50
Electricité ACA Inc.	494.00
Structam Inc.	7000.00
Fusion Décor Enr.	226.87
G.H.Wood Ltée	1153.19
Buromax	788.07
Les Caisses Enregistreuses Digitec	1437.11
Reynolds Radio Inc.	66.15
	<u>56148.14</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$56150.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-378

Règlement numéro 256 - Achat de classeurs à plans

ATTENDU le nombre impressionnant de plans à la municipalité;

ATTENDU que ceux-ci doivent être rangés de façon adéquate;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER 4 classeurs à plans cartonnés de la compagnie Foucher Industriel Inc. au coût de \$132.64 l'unité incluant taxe fédérale et provinciale;
- 2- D'ACHETER 2 classeurs à plans métalliques de la compagnie Bélitec Inc. au coût de \$109.00 l'unité incluant taxe fédérale et provinciale.

Adopté

90-379

Demande au Ministère des Transports

ATTENDU la limite de vitesse de 80km sur le Rang St-Malo, plus précisément du côté ouest de la rue Des Ruisseaux jusqu'à l'est du terrain de jeux St-Malo-est, tel que démontré sur la carte routière annexée à la présente;

ATTENDU que c'est un secteur très achalandé, l'existence d'un terrain de jeux et que les maisons sont construites près de ce chemin;

ATTENDU que la circulation est trop rapide à cet endroit et qu'il y a risques d'accidents pour les enfants;

ATTENDU que le Rang St-Malo est beaucoup plus étroit entre Red Mill Sud et le terrain de jeux;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'il y a des traverses de chevaux à l'intérieur de ce périmètre;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse à 50km sur cette partie du Rang St-Malo avant qu'un drame ne se produise.

Adopté

90-380

Avis à la compagnie Panpierre Inc. - Entretien chemin de détour

ATTENDU que plusieurs plaintes sont reçues chaque jour concernant l'entretien négligé du chemin de détour et d'une partie non pavée du Boulevard Ste-Madeleine;

ATTENDU les avis répétés donnés à la compagnie Panpierre Inc. concernant l'état lamentable de ce chemin;

ATTENDU les retards indus de la compagnie à procéder au nivelage de ce chemin de détour et d'une partie du Boulevard Ste-Madeleine;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'AVISER la compagnie Panpierre Inc. que tout retard de plus de deux heures suite à un avis donné par un représentant de la Municipalité sera considéré comme une négligence. Après ce délai, le représentant de la Municipalité pourra procéder aux travaux de réparation dudit chemin et les frais encourus seront déduit au contrat de l'entrepreneur;
- 2- DE MAINTENIR en place continuellement la signalisation qui a été accepté par la Municipalité et le Ministère des transports.

Adopté

90-381

Achat de timbres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

90-382

Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 23 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1990 pour une valeur estimée de \$400,400.00;

ATTENDU que sur ces 23 permis, 5 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$303,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1990.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-383  
Récurage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à cinq entreprises, soit: Sani-verne Inc., Camvac Inc., Sani-Mobile Inc., Servac Inc. et Sanivan Inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Sani-Mobile Inc.;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE LOUER pour une période de 48 heures un camion vacuum (\$65.00/heure) et de 40 heures un camion récurateur (\$61.00/heure) de la compagnie Sani-Mobile Inc. étant le plus bas soumissionnaire.

Adopté

90-384

Réparation de pavage en béton bitumineux

ATTENDU que des travaux de réparation de pavage sont nécessaires à certains endroits;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entrepreneurs dans le domaine, soit: Massicotte & Fils, Les Entreprises Gaston Fournier Inc. et Pagé Construction;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'OCTROYER les travaux de réparation de pavage à la firme Les Entreprises Gaston Fournier Inc. pour la pose d'environ 100 mètres carrés et le surfacage d'environ 400 mètres carrés de pavage et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

90-385

Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de septembre 1990.

Adopté

90-386

Comptes

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4474	Comm. adm. régimes de retraite	560.18
4475	Trust Général du Canada	2611.20
4476	S.C.F.P.	165.70
4477	Ministre du Revenu	6702.38
4478	Receveur Général du Canada	5348.42
4479	Lucie Cossette	50.00
4480	Lucette Paquin	50.00
4481	Hydro-Québec	28.87



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4482	Lucien Chaussé	94.00
4483	Pierre Latour	211.18
4484	Municipalité de Ste-Marthe	6416.43
4485	Hydro-Québec	796.64
4486	Hydro-Québec	277.24
4487	Inter Marché Bouchor Inc.	228.02
4488	Municipalité de Ste-Marthe	60.25
4489	Société Nationale de Fiducie	42240.00
4490	Les Constructions Drumco Inc.	112090.36
4491	Construction Berou Inc.	1839.30
4492	Lucie Cossette	20.00
4493	Lucette Paquin	20.00
4494	Thérèse Simard	50.00
4495	Municipalité de Ste-Marthe	16286.51
4496	La Société des Alcools du Québec	165.60
4497	Jeannine T. Beaudoin	57.19
4498	Carole Chevalier	162.00
4499	Nancy Bédard	84.00
4500	Jocelyne Roy	84.00
4501	Guytaine Vigneault	62.00
4502	Huguette Boucher	62.00
4503	Hydro-Québec	198.01
4504	Hydro-Québec	10094.99
4505	Les Courtiers D'Assurance	1011.52
4506	Louis Durand	179.98
4507	Jean-Marc Rivard	156.68
4508	Les Courtiers D'Assurance	218.00
4509	Hydro-Québec	886.04
4510	Hydro-Québec	41.53
4511	Comité 75e anniversaire	510.00
4512	Municipalité de Ste-Marthe	70.75
4513	Inter marché Bouchor Inc.	109.63
4514	Céline Turcotte	35.00
4515	Lucien Chaussé	500.00
4516	Jeannine T. Beaudoin	500.00
4517	Pierre Latour	500.00
4518	Jean-Guy Bergeron	500.00
4519	Alimentation Ste-Marthe	105.60
4520	Lucie Cossette	20.00
4521	Lucette Paquin	40.00
4522	Thérèse Simard	40.00
4523	Hélène Thibeault	20.00
4525	Municipalité de Ste-Marthe	5336.38
4526	Roger Courteau	44.50
4527	Hydro-Québec	58.80
4528	Hydro-Québec	147.61
4529	Inter Marché Bouchor Inc.	72.26
4530	Mario Bégin	258.47
4531	Yves Laroche et Linda Larkin	12.68
4532	Daniel Courteau	69.13
4533	Françoise Hayes	42.18
4534	Michel Courteau	1218.39
4535	Caisse Populaire Ste-Madeleine	9294.49
4536	Lucette Paquin	50.00
4537	Hélène Thibeault	50.00
4538	Thérèse Simard	50.00
4539	Centre des Roses Enr.	49.60
4540	Municipalité de Ste-Marthe	8482.02
4541	Lucien Chaussé	197.80
4542	Comm. adm. des régimes de retraite	560.18
4543	Trust Général du Canada	5242.92
4544	S.C.F.P.	376.04
4545	Receveur Général du Canada	9899.49



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4546	Ministre du Revenu	13043.49
4547	Caisse Populaire Ste-Madeleine	4827.09
4548	Municipalité de Champlain	4517.25
4549	Michel Rocheleau	266.00
4550	Yvan Dumas	59.99
<b>TOTAL:</b>		<b><u>276787.96</u></b>

Comptes à payer au 30 septembre 1990

4551	Aluminium Dufresne Inc.	1243.03
4552	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	54.18
4553	Bell Canada	6313.73
4554	Bell Canada	43.33
4555	Bell Canada	75.74
4556	Bell Canada	297.37
4557	Buromax Inc.	302.00
4558	Boivin & Gauvin Inc.	252.79
4559	Bernier & Crépeau Ltée	77.94
4560	Centre de Décoration Paré Inc.	9.31
4561	Chaussures Lavergne Inc.	62.00
4562	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	61.44
4563	Coopérative Agricole de Champlain	102.00
4564	Clément Bastien Excavation Enr.	350.00
4565	Charbonnerie Champlain Ltée	174.80
4566	Cordonneries Plante	342.26
4567	Construction S.R.B.	94.67
4568	Copie Trois-Rivières Inc.	360.02
4569	Dynabec Ltée	1087.50
4570	Dicom Express	152.70
4571	Excavation Girard & Simard Inc.	440.00
4572	Entretien de pelouse P.G.	1668.33
4573	Formules Municipales Enr.	69.76
4574	Fusion Decor Enr.	51.77
4575	Me Hugues Germain	200.00
4576	Guillevin International Inc.	214.62
4577	Gaston Brouillette Inc.	94.13
4578	Garage Jean Trudel Inc.	724.74
4579	Imprimerie Vallières Inc.	1136.95
4580	Jules Milette Inc.	6296.00
4581	Jean Vaugeois	168.00
4582	L'Hebdo Journal	675.00
4583	Les Outillages Melco Inc.	287.03
4584	Le Nouvelliste	740.00
4585	Laboratoires Choisy Ltée	131.80
4586	Les Caisses enregistreuses Digitec	98.10
4587	Matériaux Les Rives Inc.	534.10
4588	Metropolitain Equipement Enr.	25.56
4589	Morin & Frères Inc.	331.63
4590	MRC De Francheville	1276.65
4591	Major Mini Moteur Enr.	123.99
4592	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	263.62
4593	Machineries Baron & Tousignant Ltée	594.00
4594	Pagé Construction (1983) Inc.	3656.01
4595	Pitney-Bowes	120.99
4596	Pluritec Laboratoire Ltée	42.00
4597	Purolator Ltée	36.57
4598	Protection Incendie CFS Ltée	35.72
4599	P.A. Thibeault Ltée	215.50
4600	Pélissier Réfrigération	79.54
4601	Paco Silencieux	22.02
4602	Presse Commerce Enr.	97.00
4603	Reynolds Radio Inc.	504.00
4604	Robert Delisle Inc.	97.92



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4605	Reprobel Enr.	20.43
4606	Sani-Marc Inc.	308.85
4607	Sergaz Inc.	869.46
4608	Soc. Québécoise Assainissement des eaux	1489.33
4609	St-Cyr Photo Hall Inc.	126.66
4610	Serrurier A.M. Enr.	73.30
4611	St-Maurice Oxygen Ltée	7.63
4612	Shell Canada Ltée	97.09
4613	Sable des Forges Inc.	20.27
4614	Serrurier du Cap Inc.	23.48
4615	Société D'Horticulture	50.00
4616	Ville de Cap-de-la-Madeleine	825.12
4617	Vitrierie du Centre Inc.	38.15
4618	Westburne Québec	5205.01
4619	Wilson & Lafleur	42.50
4620	Xerox Canada Inc.	58.36
4621	Fondation Universitaire du Centre	200.00
4622	Produits chimiques Sany Inc.	64.36
4623	Sylvie Steben	50.00
4624	Trudel & Associés	11.92
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>42091.78</u></b>

Adopté

90-387

Règlement numéro 262 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services dans une servitude reliant la deuxième avenue à une rue projetée à l'intérieur du parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ENGAGER le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc. pour la confection des plans et devis pour le projet de construction d'un égout sanitaire et un égout pluvial dans une servitude reliant la deuxième avenue à une rue projetée à l'intérieur du parc industriel, conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales.
- 2- D'AUTORISER Le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc. à présenter les plans et devis au MENVIQ pour approbation.

Adopté

90-388

Levée de l'assemblée

A 8:20 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....  
LUCIEN CHAUSSE

.....SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 15 octobre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 15 octobre  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 15 octobre 1990 à 19:30heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 12e jour du mois d'octobre 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-  
gistrement tenue le 11 octobre 1990 - Règlement numéro 262

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE  
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
COMTE DE CHAMPLAIN  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 11 octobre 1990 en vue de l'approbation du règlement numéro 262 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3449.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 356.

Que le nombre de personnes à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 262 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter..

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce onzième jour d'octobre, mil neuf cent quatre-vingt-dix.

Responsable du registre

Rapport au Conseil

RAPPORT AU CONSEIL

Cas de force majeure / Relais portuaire

ATTENDU qu'un affaissement est survenu sur les terrains du relais portuaire, le 1er octobre 1990 à 15 h 45;

ATTENDU que cet affaissement détériore sérieusement les équipements municipaux qui sont en commun avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que cette situation ne peut que se détériorer avec les pluies d'automne et, par le fait même, endommager de plus en plus sérieusement les équipements municipaux;

ATTENDU, qu'en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec, je considère donc la présente situation comme un cas de force majeure pouvant détériorer les équipements municipaux;

Je décrète donc des dépenses, qui sont en commun avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine, d'environ \$150,000.00 pour réaliser les travaux correctifs requis. Si nécessaire, ces travaux feront l'objet d'un règlement d'emprunt de dépenses excédentaires du règlement numéro 255 et consisteront sommairement à:

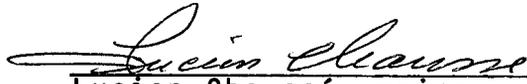


No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- Forage de reconnaissance
- Adoucissement du talus
- Construction d'un fossé de drainage avec drain collecteur
- Mise en place de pierres pour stabiliser le talus
- Et finalement, mise en place d'une membrane filtrante

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

  
Lucien Chaussé, maire

90-388

Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)

ATTENDU le décompte progressif numéro 2 au montant de \$100,584.33 préparé par la SQAÉ pour la compagnie Panpierre Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 30 août 1990 sur la Route 138;

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministre des Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier 1990 et 13 septembre 1989;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$100,600.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$100,584.33 à la compagnie Panpierre Inc. en paiement des travaux exécutés jusqu'au 30 août 1990 sur la Route 138.

Adopté

90-389

Deuxième addenda à la convention - Travaux relatifs aux eaux usées municipales

ATTENDU le deuxième addenda à la convention du 30 avril 1985 entre le Gouvernement du Québec et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales;

ATTENDU que cet addenda porte sur la période de prime accrue fixée du 1er décembre 1986 au 31 décembre 1988 et sur le réajustement du coût des ouvrages d'interception communs selon la répartition fixée dans l'entente intermunicipale;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer le deuxième addenda à la convention du 30 avril 1985 pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-390  
Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 septembre 1990 soit adopté.

Adopté

90-391  
Conciliation du solde en banque

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 septembre 1990 soit adoptée.

Adopté

90-392  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 septembre 1990 soit adoptée.

Adopté

90-393  
Infraction au règlement numéro 153 - article 6.1 (arrosage)  
Monsieur Normand Hubert, 120, 12e rue

ATTENDU la résolution numéro 90-372 demandant de soumettre le dossier de Monsieur Normand Hubert à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que le billet d'infraction a été acquitté et ce en date du 10 octobre 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE RETIRER la plainte en Cour municipale étant donné que le billet d'infraction a été acquitté.

Adopté

90-394  
Délégation du directeur des loisirs

ATTENDU la tenue d'une journée d'information sur le tennis municipal par la Fédération Québécoise de tennis à Repentigny le 17 octobre 1990;

ATTENDU que les différents aspects qu'on y traitera seront l'aménagement des terrains, l'organisation des cours dans les parcs, la formation des moniteurs, etc., et que cela est d'une extrême pertinence avec nos projets de développement;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER le directeur des loisirs à cette journée d'information;
- 2- DE DEFRAIER les frais inhérents dont une inscription de \$35.00 incluant le dîner.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
90-395 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Règlement numéro 256 - Adjudication du contrat - Construc-  
tion du garage municipal

ATTENDU l'appel d'offres publiques pour la construction  
d'un garage municipal;

ATTENDU les prix reçus de six entrepreneurs pour la cons-  
truction d'un garage municipal;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Les Industries  
Fermco Ltée au montant de \$339,980.00;

ATTENDU que le soumissionnaire devra respecter toutes et  
chacune des conditions des documents d'appel d'offres et  
qu'il devra retirer toutes les conditions apparaissant au  
document supplémentaire et intitulé "Spécifications";

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement D'OCTROYER le contrat pour la construc-  
tion du garage municipal tel que plans et devis à Les  
Industries Fermco Ltée pour le montant de \$339,980.00 et ce  
en autant qu'il respecte la condition mentionnée ci-dessus.

Adopté

\* 90-396

Opération cadastrale - lot 109-24

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay,  
arpenteur-géomètre, en date du 10 octobre 1990 concernant  
le lot numéro 109-24 propriété de Monsieur Pierre Masson;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8447 étant la  
subdivision du lot 109-24.

Adopté

\* 90-397

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-  
la-Madeleine vende à Monsieur Pierre Masson un terrain  
situé à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et  
désigné au cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-  
la-Madeleine, comme étant une partie du lot CENT NEUF  
(partie 109), mesurant cent vingt-cinq pieds (125') de  
largeur par deux cents pieds (200') de profondeur, et  
borné de la façon suivante, savoir:  
en front au nord-ouest par la rue (lot 109-16) au  
sud-ouest par le lot 109-18, et des côtés nord-est et  
sud-est par d'autres parties du lot 109 propriétés du  
vendeur. Ledit terrain sera connu comme la subdivi-  
sion VINGT-QUATRE du lot originaire numéro CENT NEUF  
(109-24) au susdit cadastre, tel qu'il apparaît aux  
plans et à la description technique préparée par Mon-  
sieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date  
du 12 octobre 1990, annexé à la présente résolution,  
d'une superficie totale de 2322.6 mètres carrés, au  
prix de \$3,750.00 payé comptant, le tout suivant les  
termes et conditions d'un projet de contrat préparé par  
Me Hugues Germain, notaire et annexé à la présente  
résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente, autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

\* Les membres du conseil étant tous présents, ces points furent ajoutés.

*Lucien Chaussé*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 octobre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 octobre  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 22 octobre 1990 à 19:30 heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 19e jour du mois d'octobre 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-398

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Pierre Masson un terrain situé à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie du lot CENT NEUF (partie 109), mesurant cent vingt-cinq pieds (125') de largeur par deux cents pieds (200') de profondeur, et borné de la façon suivante, savoir:  
en front au sud-ouest par la rue (lot 109-16) au sud-est par le lot 109-18, et des côtés nord-est et nord-ouest par d'autres parties du lot 109 propriétés du vendeur. Ledit terrain sera connu comme la subdivision VINGT-QUATRE du lot originaire numéro CENT NEUF (10924) au susdit cadastre, tel qu'il apparaît aux plans et à la description technique préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 12 octobre 1990, annexés à la présente résolution, d'une superficie totale de 2322.6 mètres carrés, au prix de \$3,750.00 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Hugues Germain, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente, autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 90-397

Adopté

Règlement numéro 256 - Commande de quincaillerie - Salle communautaire

Ce point est reporté à une session ultérieure.

90-399

Règlement numéro 262 - Adjudication du contrat - Travaux de voirie 3e Avenue

ATTENDU les travaux de mise en forme de rue, pavage et bordure sur une partie de la 3e Avenue entre la 8e et la 9e rue;

ATTENDU les soumissions demandées à trois entrepreneurs, soit: Panpierre Inc., Sablière Ste-Marthe Inc., et Pagé Construction Inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Panpierre Inc. au montant de \$12,605.16;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Panpierre Inc., au montant de \$12,605.16 afin d'effectuer les travaux tel que plan et devis.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
90-400 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Entente entre la Corporation Municipale et le Conseil des  
Loisirs de la Mauricie Inc.

ATTENDU la résolution numéro 89-138 adoptée par le conseil à la session du 24 avril 1989;

ATTENDU l'entente de services intervenue entre les parties pour des services techniques et professionnels du CLM Inc. pour le dossier "Amélioration et développement des centres communautaires";

ATTENDU la subvention perçue du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de \$500,000.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER au CLM INC. une somme équivalente à 1% de la subvention réellement obtenue à titre d'honoraires dans le cadre du dossier concerté des centres communautaires, soit la somme de \$5,000.00.

Adopté

90-401

Session de formation sur le cycle budgétaire municipal

ATTENDU la tenue d'une session de formation sur le cycle budgétaire municipal à Bécancour le 6 novembre prochain;

ATTENDU l'importance de cet atelier en période budgétaire municipale;

ATTENDU que la déléguée régionale de l'A.C.M.Q. sera présente au conseil exécutif provincial tenu cette même journée à Bécancour;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Madame Carole Chevalier Dumas à être présente à cette session de formation;
- 2- D'ASSUMER les frais inhérents à cette session de formation.

Adopté

90-402

Calendrier municipal 1991

ATTENDU la décision du conseil de publier un second calendrier municipal, celui-ci pour 1991;

ATTENDU les prix demandés à trois soumissionnaires;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER de l'Imprimerie Vallières Inc., 3,000 calendriers pour 1991, au coût de \$7,820.00 approximativement, selon le montage prévu, taxes en sus;
- 2- DE PREVOIR cette dépense au budget 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-403  
Campagne du Coquelicot - 1990

ATTENDU la lettre d'invitation reçue le 9 octobre dernier de Monsieur Guy Bourque, président de la campagne du Coquelicot - 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$25.00 à la Légion Royale Canadienne (Filiale No. 204);

Adopté

Aménagement de trois jeux de Palets (Shuffleboard)

Ce point est reporté à une session ultérieure.

\* 90-404

Opération cadastrale - Lots 106-2-30, 106-2-31, 106-3-14, 106-3-15, 107-9, 108-16 et 109-25

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 22 octobre 1990 concernant les lots 106-2-30, 106-2-31, 106-3-14, 106-3-15, 107-9, 108-16 et 109-25 propriété de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9822 étant la subdivision des lots 106-2-30, 106-2-31, 106-3-14, 106-3-15, 107-9, 108-16 et 109-25.

Adopté

\*

Les membres du conseil étant tous présents, ce point fut ajouté.

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE.....MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 29 octobre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 29 octobre  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 29 octobre 1990 à 19 h 30 heures et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19 h 30 - Session spéciale

20 h 30 - Rencontre Organismes de Loisirs

DONNE ce 26e jour du mois d'octobre 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-405

Règlement numéro 256 - Commande de quincaillerie - Salle communautaire

ATTENDU les besoins de la salle communautaire en quincaillerie diverse;

ATTENDU cet achat prévu dans ce règlement;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER de la compagnie Produits Chimiques Sany Inc, 7 cendriers métalliques muraux et 15 poubelles de métal de grandeurs diverses, au coût total de \$1,736.93 toutes taxes incluses.

Adopté

90-406

Règlement numéro 256 - Achat et transport de pierre concassée

ATTENDU que des travaux d'aménagement de la cour sont prévus lors de la construction du garage municipal;

ATTENDU la nécessité de faire exécuter certains travaux à contrat

ATTENDU qu'une quantité de 1250 tonnes de pierre est nécessaire pour faire l'aménagement de la cour;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à 2 entrepreneurs de la Municipalité soit: Excavation Girard & Simard et Clément Bastien excavation pour la fourniture et l'épandage de la pierre concassée;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat à Excavation Girard & Simard Inc. pour la fourniture et l'épandage d'une quantité de 550 tonnes métriques de pierre concassée de calibre 0 à 60mm et d'une quantité de 700 tonnes métriques de pierre concassée de calibre 0 à 20mm tel que mentionné dans l'appel d'offre, et ce pour le prix de \$13,750.00 suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

90-407

Achat de sable abrasif, sel et calcium

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises:

- 1- 250 tonnes de sable abrasif  
850 tonnes de sable contenant 10% de sel
- 2- 200 tonnes de sel
- 3- 75 sacs de calcium

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants, soit: Gravier Nord Sud, Gravier Mont-Carmel pour le sable abrasif et sable avec 10% de sel, Les Mines Séleines et Sel Windsor pour le sel et La Coopérative Fédérée et Matériaux les Rives pour le calcium;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel une quantité d'environ 250 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes environ de sable contenant 10% de sel pour le prix de \$1.80 la tonne pour le sable et \$7.70 la tonne pour le sable avec 10% de sel, plus taxe;
- 2- D'ACHETER de Les Mines Séleines une quantité d'environ 200 tonnes de sel au prix de \$44.39 la tonne plus taxe;
- 3- D'ACHETER de la Coopérative Fédérée de Trois-Rivières une quantité de 75 sacs de calcium au prix de \$18.24 chacun plus taxe, le tout suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

90-408

Aménagement de trois jeux de Palets (Shuffleboard)

ATTENDU la nécessité de permettre aux amateurs de Palets la pratique de leur loisir dans la salle communautaire Félix-Leclerc;

ATTENDU que trois jeux sont souhaités;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois fournisseurs et que deux ont répondu, soit: Yvon Jutras Entrepreneur-Peintre et Michel Sévigny Inc.;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ALLOUER le contrat de réalisation de trois jeux de Palets au plus bas soumissionnaire, soit Yvon Jutras entrepreneur-peintre, au coût de \$2,000.00, ce montant incluant les taxes, les matériaux et la main-d'oeuvre.

Adopté

*Lucien Chausse* .....MAIRE..... *Marcel Milot* .....SEC.-TRES.  
 LUCIEN CHAUSSE ..... MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 12 novembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 12 novembre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire  
suppléant : Pierre Juneau

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 6 novembre 1990 - Règlement numéro 263 (zonage)

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE  
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
COMTE DE CHAMPLAIN  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 6 novembre 1990 en vue de l'approbation du règlement numéro 263 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3449.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 356.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 263 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce sixième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix.

  
Responsable du registre



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 6 novembre 1990 - Règlement numéro 265 (Lotissement)

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE  
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
COMTE DE CHAMPLAIN  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 6 novembre 1990 en vue de l'approbation du règlement numéro 265 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3449.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 356.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 265 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce sixième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix.

Responsable du registre

90-409

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-410

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 9, 15, 22 et 29 octobre 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-411

Nomination du maire suppléant

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Yvon Charland maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 janvier 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-412  
Avis de motion - Règlement numéro 270

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement d'emprunt pour financer la partie du coût des travaux prévus au règlement numéro 231.

Adopté

90-413

Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur, Bell Canada et autres, et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)

ATTENDU le décompte progressif numéro 3 au montant de \$177,986.42 préparé par la SQAÉ pour la compagnie Panpierre Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 27 septembre 1990 sur la Route 138;

ATTENDU le compte reçu de Bell Canada pour le déplacement de leur réseau enfoui sur la Route 138, au montant de \$34,200.00;

ATTENDU les comptes reçus de:

Westburne Québec Inc.	\$3,391.85
Guillevin International Inc.	415.56

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministre des Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier 1990 et 13 septembre 1989;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$216,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés pour des travaux exécutés sur la Route 138 et au puits numéro 3.

Adopté

90-414

Règlement numéro 252 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour et le décompte progressif numéro 3 préparé par la firme Pluritec Ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 11 septembre 1990 (Secteur Deschênes):

Sablière Ste-Marthe Inc.	\$112,863.60
Pluritec Ltée	5,900.00
Laboratoire Choisy Ltée	2,903.00
	<u>\$121,666.60</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des affaires municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$121,700.00 à la Banque Nationale du Canada;



No de résolution  
ou annotation

90-415

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

Règlement numéro 253 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour et le décompte progressif numéro 2 préparé par la firme Pluritec Ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 5 octobre 1990 (Secteur Guilbault);

Sablière Ste-Marthe Inc.	\$140,776.20
Pluritec Ltée	4,100.00
Laboratoire Choisy Ltée	630.00
	<u>\$145,506.20</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des affaires municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$145,600.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-416

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine vende à Les Constructions J.Y. Côté (1984) Inc. un emplacement connu et désigné comme étant composé du lot DIX-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT-DIX (110-19) et du lot SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT ONZE (111-6) du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, tel qu'il apparait au plan préparé par Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 11 mai 1989, annexé à la présente résolution, d'une superficie totale de 68678.6 pieds carrés ou 6388.6 mètres carrés au prix de \$9756.86 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Leblanc, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 89-276

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-417

Affectation de soldes disponibles du fonds des dépenses en immobilisations

ATTENDU les articles 7 et 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires qui traitent de l'emploi des deniers provenant d'un emprunt municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ces articles, une corporation municipale peut affecter l'excédent des deniers contre le paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt en capital et en intérêts;

ATTENDU les soldes disponibles dans les règlements suivants:

Règlements numéros:

150	243.22
175	3482.30
177	4605.41
194	991.53
196	6.99
201-202	12.81
204	1337.69
209	.88
212	2437.33
213	711.86
215	92.14
216	974.56
222	2105.65
223	584.55

\$17586.92

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ENTÉRINER l'affectation des soldes disponibles des règlements énumérés ci-dessus au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt en capital et en intérêts à l'exercice financier 1990;
- 2- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des affaires municipales.

Adopté

90-418

Fixation du taux d'intérêt pour l'exercice 1991

ATTENDU que le contexte économique n'a pas beaucoup varié au cours du présent exercice;

ATTENDU la nécessité de maintenir le taux d'intérêt pour tenir compte de la situation économique;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE FIXER le taux d'intérêt à 18% sur les comptes de taxes impayés pour l'exercice 1991.

Adopté

90-419

Félicitations aux nouveaux élus - Elections municipales

ATTENDU la tenue des élections municipales le 4 novembre dernier, dans certaines municipalités de la MRC De Francheville;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU le résultat de celles-ci;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE FÉLICITER les conseils municipaux de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et St-Stanislas pour le résultat des élections municipales et de leur souhaiter un excellent mandat.

Adopté.

90-420

Félicitations à l'entrepreneur de l'année - Gala CEDIC 1990

ATTENDU le gala de la CEDIC tenu le 27 octobre 1990;

ATTENDU que l'ambassadeur de notre municipalité s'est distingué lors de cette soirée;

ATTENDU que celui-ci est un homme d'affaires des plus dynamique et qu'il est résident de Ste-Marthe-du-Cap;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE FÉLICITER l'entrepreneur de l'année, soit Monsieur Yves Tremblay, propriétaire de la Cordonnerie Plante Sports et son équipe pour cette mention bien méritée.

Adopté

90-421

Contrat d'entretien d'équipement

ATTENDU que le contrat d'entretien d'équipement informatique vient à échéance le 31 décembre 1990;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien d'équipement informatique pour l'année 1991;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUELER le contrat d'entretien d'équipement avec la compagnie Dynabec Ltée au montant de \$4,600.00 pour l'année 1991;
- 2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien avec la compagnie Dynabec Ltée, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-422

Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU les nouveaux besoins du complexe communautaire en surveillance et conciergerie;

ATTENDU les soumissions demandées à cinq entrepreneurs en la matière;

ATTENDU que cette entente est valable pour une période de 3 mois et qu'elle sera renégociée à ce moment entre les parties s'il y a lieu;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat à la compagnie Nettoyage Tapis André Enr. à un coût forfaitaire de \$525.00 semaine pour une période de 3 mois d'entretien ménager et de surveillance du complexe communautaire.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-423

Demande d'appui au Gouvernement Fédéral - Réaménagement de la berge du fleuve St-Laurent

ATTENDU qu'un glissement de terrain est survenu face aux numéros civiques 1340, 1342 et 1360 rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine le 25 septembre dernier;

ATTENDU que les propriétaires adjacents ont subi des dommages considérables à leurs propriétés dû à ce glissement de terrain et par le fait même risque d'entraîner d'autres infrastructures existantes;

ATTENDU que selon un estimé sommaire il s'avère que les travaux de réaménagement de la berge et des propriétés touchées par ce glissement de terrain pourraient être évalué à plusieurs dizaines de milliers de dollars;

ATTENDU que le Gouvernement Fédéral dans une lettre transmise à la municipalité en date de juin 1987, a déjà offert de contribuer dans une proportion de 25% au coût des travaux pour la protection des berges;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'APPUYER les demandes de Messieurs Laurent J. Trahan et Paul Laurent Trahan pour que les travaux de correction soient subventionnés par le Gouvernement Fédéral.

Adopté

90-424

Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1990-1991

ATTENDU la lettre du Ministère des transports en date du 15 octobre 1990;

ATTENDU les formules V-1225 et V-814;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la subvention pour l'entretien des chemins d'hiver - saison 1990-1991 au taux de \$900.00 du kilomètre sur une longueur de 18.49 kilomètres.

Adopté

90-425

Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

ATTENDU que la Municipalité doit assumer l'entretien d'hiver du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de St-Maurice fait l'entretien d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER la Municipalité de St-Maurice à effectuer les travaux d'entretien d'hiver de la partie de cette artère qui est située dans notre Municipalité, soit une longueur de 1.43 kilomètres au taux de \$900.00 le kilomètre, soit le montant de la subvention du Ministère des Transports pour la saison 1990-1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-426

Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU la nécessité de rajouter des lumières de rues sur le Rang St-Malo dû à la présence de nouvelles constructions;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande l'installation des lumières de rues tel que le plan soumis;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de faire la pose de huit lumières de rues, d'une intensité de 10,000 lumens au mercure et ce tel que démontré au croquis en annexe.

Adopté

90-427

Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1990 pour une valeur estimée de \$542,300.00;

ATTENDU que sur ces 12 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$125,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1990.

Adopté

90-428

Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe

ATTENDU que la ligue a dépensé \$22,759.36 pendant la saison 89-90;

ATTENDU que le budget pour la saison 90-91 sera du même ordre;

ATTENDU que plus de \$10,000.00 de frais ont été encourus depuis le 31 juillet 1990;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le directeur des loisirs et qu'elles sont conformes au mandat de la ligue;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EFFECTUER le deuxième et dernier versement de \$5,000.00 à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe, tel que prévu au budget 1990, ladite somme étant réparti comme suit: \$3,600.00 dans le poste 02-790-00-920 (hockey mineur) et \$1,400.00 dans le poste 02-790-00-990 (autres activités).

Adopté

90-429

Correspondance

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'octobre 1990.

Adopté

2127



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-430  
Comptes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan  
et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont accep-  
tés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autori-  
sés à en faire le paiement.

4625	Lucette Paquin	50.00
4626	Hélène Thibeault	50.00
4627	Thérèse Simard	50.00
4628	Municipalité de Ste-Marthe	6006.07
4629	Société Canadienne des Postes	1000.00
4630	CEDIC Inc.	360.00
4631	Hydro-Québec	76.61
4632	Hydro-Québec	21.50
4633	Hydro-Québec	94.94
4634	Hydro-Québec	9769.37
4635	Caisse Populaire Ste-Madeleine	17834.59
4636	Jeannine T. Beaudoin	280.48
4637	Pierre Latour	289.86
4638	Société Canadienne des Postes	173.43
4639	Hélène Thibeault	40.00
4640	Lucette Paquin	40.00
4641	Thérèse Simard	40.00
4642	Lucien Chaussé	197.49
4643	Société des festivals pop. du Québec	50.00
4644	Wilson & Lafleur	22.45
4645	Les publications du Québec	36.95
4646	Association régionale de tennis	35.00
4647	Municipalité de Ste-Marthe	5695.85
4648	Bigué, Lord & Associés Inc.	56967.42
4649	Ville de Cap-de-la-Madeleine	74972.00
4650	Lemay Vican Inc.	283.57
4651	Les Constructions Drumco Inc.	66182.56
4652	Conseil loisirs de la Mauricie Inc.	5000.00
4653	Ass. communicateurs municipaux du Québec	20.00
4654	Légion Royale Canadienne	25.00
4655	Hélène Thibeault	50.00
4656	Lucette Paquin	50.00
4657	Thérèse Simard	50.00
4658	Municipalité de Ste-Marthe	6059.57
4659	Municipalité de Ste-Marthe	61.50
4660	Fleuriste 4 saisons enr.	50.14
4661	Hydro-Québec	6827.20
4662	Hydro-Québec	31.14
4663	Hydro-Québec	56.37
4664	Jean-Guy Bergeron	261.03
4665	Yvon Charland	25.00
4666	Roger Courteau	110.00
4667	Guy Veillette	110.00
4668	René Dupont	110.00
4669	James Poirier	110.00
4670	Dany Pronovost	110.00
4671	Les Gestions L. Francoeur Inc.	17.94
4672	Suzanne Jutras	54.07
4673	Jeanne Godbout	68.78
4674	Roger Guilbault	17.75
4675	Les Enseignes professionnelles	962.70
4676	Municipalité de Ste-Marthe	69.91
4677	Hélène Thibeault	50.00
4678	Lucette Paquin	50.00
4679	Thérèse Simard	50.00
4680	Municipalité de Ste-Marthe	9647.54
4681	Municipalité de Ste-Marthe	33670.79
4682	Lucien Chaussé	58.84
4683	Michel Courteau	1736.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4684	Michel Rocheleau	234.50
4685	Hélène Thibeault	50.00
4686	Lucette Paquin	50.00
4687	Thérèse Simard	50.00
4688	Municipalité de Ste-Marthe	6146.93
4689	Hydro-Québec	30.56
4690	Hydro-Québec	46.33
4691	Hydro-Québec	114.92
4692	Comm. adm. régimes de retraite	633.51
4693	S.C.F.P.	170.85
4694	Trust Général du Canada	2653.60
4695	Ministre du revenu	7268.29
4696	Receveur général du Canada	5691.08
4697	Bell Canada	223.45
4698	Bell Canada	18.63
4699	Municipalité de Ste-Marthe	4211.09

TOTAL: \$333785.15

Comptes à payer au 31 octobre 1990

4700	Aluminium Dufresne Inc.	1354.72
4701	Accessoires d'auto Leblanc Ltée	130.85
4702	Arcotec Inc.	18.00
4703	Bell Canada	1129.12
4704	Béton du Cap Inc.	105.95
4705	Béton Vibré Ltée	1673.24
4706	Bell Canada	57.25
4707	Buromax Inc.	300.33
4708	Baril Evaluation	1000.00
4709	BMI	118.77
4710	Belitec Inc.	277.95
4711	Centre de décoration Paré Inc.	328.13
4712	Chaussures Lavergne Inc.	140.00
4713	Cie canadienne service de linge inc.	58.88
4714	Coopérative agricole de Champlain	27.25
4715	Centre horticole du Cap Inc.	100.60
4716	Copie X press	91.55
4717	Clôtures Cambrek Inc.	19.62
4718	Clément Bastien excavation enr.	2777.50
4719	Charbonnerie Champlain Ltée	208.00
4720	Construction S.R.B.	74.38
4721	Centre du ressort Trois-Rivières inc.	507.29
4722	Chambre de commerce	25.00
4723	Dynabec Ltée	3369.59
4724	Excavation Girard & Simard Inc.	950.00
4725	Formulaires Ducharme Inc.	328.05
4726	Formulaires d'affaires CCL	48.96
4727	Gaz Bar Gélinas	718.65
4728	Gaston Brouillette Inc.	3.58
4729	Gilbert Roberge	400.00
4730	Hydro-Québec	176.92
4731	Henri Bourgeois Inc.	123.42
4732	Hymec Inc.	41.35
4733	Imprimerie Vallières Inc.	3307.23
4734	J.U. Houle Ltée	196.63
4735	Jules Milette Inc.	6466.00
4736	Journal Constructo	200.00
4737	Launier Ltée	89.93
4738	C. Lamond & Fils Ltée	225.32



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4739	Le Nouvelliste	352.00
4740	Les Entreprises Gaston Fournier Inc.	7601.70
4741	Les cafés populaires Henri enr.	36.75
4742	Les publications CCH/FM ltée	69.76
4743	Laboratoires Choisy Ltée	10.38
4744	Les caisses enregistreuses Digitec	216.91
4745	L'atelier de réparations de moteurs	37.15
4746	Les entreprises électriques	40.00
4747	L.J. Deshaies moteur Ltée	21.80
4748	Matériaux Les Rives inc.	216.48
4749	Metropolitain équipement enr.	38.58
4750	Morin & frères inc.	78.02
4751	MRC De Francheville	1276.65
4752	M. Electrique Ltée	310.66
4753	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	322.11
4754	Machineries Baron & Tousignant Ltée	86.02
4755	Massicotte & Fils Ltée	520.39
4756	Nove environnement inc.	806.00
4757	Pagé construction (1983) inc.	1422.16
4758	Pitney-Bowes	120.99
4759	Pluritec laboratoire ltée	31.50
4760	Purolator ltée	14.92
4761	P.A.Thibeault Ltée	126.40
4762	Reynolds radio inc.	44.35
4763	Robert Delisle inc.	19.35
4764	Sergaz inc.	717.84
4765	Société Québécoise Ass. des eaux	1980.46
4766	Sani mobile	4577.00
4767	Serrurier A.M. enr.	35.20
4768	St-Maurice oxygen ltée	71.01
4769	Shell Canada Ltée	58.00
4770	Sable des Forges inc.	112.27
4771	S.P.C.A. de la Mauricie inc.	27.50
4772	Serrurier du Cap inc.	53.41
4773	Trois-Rivières location inc.	1449.48
4774	Tremblay, Bois, Mignault	6056.58
4775	Transport Gervais ltée	155.20
4776	Westburne Québec	4405.48
4777	Wester instruments ltd.	151.73
4778	Xerox Canada Inc.	918.33
4779	Agence de communication	32.95
4780	Jacques Larivière	36.37
4781	Produits chimiques Sany inc.	234.07
4782	Trudel & Associés, huissiers	29.60
4783	Vitres d'auto Ste-Marthe	195.33

TOTAL:

\$62288.74

Adopté

90-431

Règlement numéro 256 - Construction d'une clôture pour le  
garage municipal

ATTENDU l'aménagement de la cour du nouveau garage municipal;

ATTENDU les prix demandés à trois entrepreneurs soit: Clôtures Cambrek Inc., Maurice Couture Ltée et Clôtures Mauriciennes Enr.;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat pour la construction d'une clôture au nouveau garage municipal, à Maurice Couture Ltée, soit le plus bas soumissionnaire au montant de \$13,698.00 taxes incluses.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-432

Infraction au règlement numéro 153 - article 6.1 (arrosage)  
Laurier Soucy, 1185 9e rue

ATTENDU que Monsieur Laurier Soucy a acquitté son amende plus les frais en date du 8 novembre 1990;

ATTENDU que la date de comparution en cour municipale est prévu pour le 21 novembre 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE RETIRER la plainte à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine étant donné que Monsieur Laurier Soucy a acquitté son amende et les frais et ce en date du 8 novembre 1990.

Adopté

Règlement numéro 256 - Travaux d'aménagement de la cour du garage municipal

Ce point est reporté à une session ultérieure.

90-433

Appui pour la nomination de Monsieur Jean-Guy Talbot

ATTENDU les démarches entreprises par des citoyens pour une reconnaissance à Monsieur Jean-Guy Talbot;

ATTENDU que Monsieur Talbot est résident de Ste-Marthe-du-Cap;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'APPUYER la nomination de Monsieur Jean-Guy Talbot au temple de la renommée du hockey.

Adopté

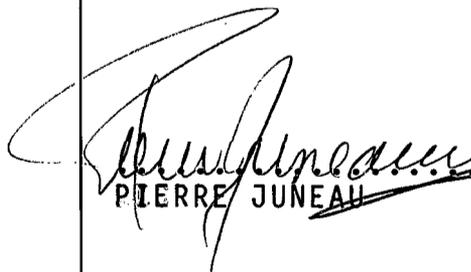
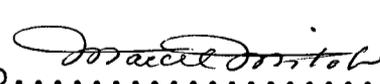
90-434

Levée de l'assemblée

A 8:20 heures;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

 .....Maire supp. ....  
PIERRE JUNEAU  
 .....Sec.-trés  
MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 19 novembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 19 novem-  
bre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 19 novembre 1990 à 19:30 heures et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre Monsieur Daniel Villemure,  
évaluateur et Monsieur Robert Bou-  
chard, MRC

19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 16e jour du mois de novembre 1990.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-435  
Discours du Maire

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement D'ADOPTER le discours du Maire.

Adopté

90-436

Adoption du règlement numéro 270 - Règlement d'emprunt pour  
financer la partie du coût des travaux prévus au règlement  
numéro 231

ATTENDU que la municipalité a adopté, le 27 février 1989,  
son règlement numéro 231 intitulé "relatif à la construc-  
tion d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire, mise en  
forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur une  
partie de la route 138, des limites de Cap-de-la-Madeleine  
jusqu'à la 10e rue ainsi que sur une partie de la 5e rue  
entre la route 138 et le lot numéro 105-8;

ATTENDU que ce règlement a été approuvé par le ministre des  
Affaires municipales du Québec, le 22 janvier 1990, pour un  
montant n'excédant pas \$844,524.13;

ATTENDU que ce règlement a été adopté dans l'intérêt des  
contribuables de la municipalité;

ATTENDU que l'article 9 de ce règlement prévoit une subven-  
tion du gouvernement du Québec au montant de \$457,500.00;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec le gouverne-  
ment du Québec (ministère des Transports) et la Municipali-  
té, le 26 juillet 1990;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de cette entente, le  
gouvernement du Québec accepte de verser à la municipalité  
une contribution au montant de \$550,000.00 regroupant les  
subventions du gouvernement provincial concernant les  
travaux prévus aux règlements numéros 231 et 232, qui sont  
respectivement de \$457,500.00 et \$92,500.00 et qui sera  
versée à parts égales pendant les exercices financiers  
1992-1993 et 1993-1994;

ATTENDU que les sommes d'argent à être versées par le  
gouvernement du Québec sont échelonnées et qu'en conséquen-  
ce, il y a lieu de décréter un emprunt dont le montant  
n'excède pas celui de la subvention et dont le terme cor-  
respond à la période fixée pour le versement de la subven-  
tion;

ATTENDU les pouvoirs accordés à la municipalité par l'arti-  
cle 1093.1 du Code municipal;

ATTENDU que le présent règlement ne requiert que l'approba-  
tion du ministre des Affaires municipales du Québec;

ATTENDU que l'avis de présentation de ce règlement a été  
préalablement donné lors d'une séance tenue le 12e jour de  
novembre 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement QUE le règlement numéro 270  
intitulé "Règlement d'emprunt pour financer la partie du  
coût des travaux prévus au règlement numéro 231, soit et  
est adopté.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-437

Règlement numéro 256 - Travaux d'aménagement de la cour du garage municipal

ATTENDU les travaux d'aménagement de la cour du nouveau garage municipal;

ATTENDU la nécessité de rehausser le terrain à l'aide de sable;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs locaux, soit: Clément Bastien Excavation Enr. et Excavation Girard & Simard;

ATTENDU que les prix soumis sont les mêmes en utilisant le parcours via la rue St-Maurice au Cap-de-la-Madeleine, soit \$35.00 du voyage;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'OCTROYER à la firme Excavation Girard & Simard le chargement et transport d'une quantité de 105 voyages et à la firme Clément Bastien Excavation le chargement et transport d'une quantité de 46 voyages suivant le prix soumis.

Adopté

90-438

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 octobre 1990 soit adoptée.

Adopté

90-439

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 octobre 1990 soit adoptée.

Adopté

90-440

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 octobre 1990 soit adopté.

Adopté

90-441

Infraction au règlement numéro 197a - article 5.3 (aménagement des terrains) Monsieur Jean-Yves Clément, 35 rue Clément

ATTENDU la résolution numéro 90-269 demandant de transmettre le dossier de Monsieur Jean-Yves Clément à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine pour fin de procédure;

ATTENDU que lors d'une inspection faite en date du 13 novembre 1990 par l'inspecteur municipal, les travaux de terrassement du 35 rue Clément ont été complétés et ce tel que demandé par la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

90-442

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE RETIRER la plainte déposée à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine étant donné que les travaux de terrassement ont été complétés.

Adopté

Opération cadastrale - lot 88-126

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 31 octobre 1990 concernant le lot 88-126 propriété de Monsieur Denis Carle;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9841 étant la subdivision du lot 88-126

Adopté

90-443

Participation financière - Noel communautaire

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe et le Club Optimiste Alpha organisent à nouveau cette année le Noel Communautaire;

ATTENDU que cette activité s'adresse à toutes les familles de la municipalité dont les enfants sont âgés de moins de 12 ans;

ATTENDU que cette fête occasionne des dépenses de \$600.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'OFFRIR la salle gratuitement aux organisateurs;
- 2- DE VERSER une subvention de \$200.00 pour cette activité, cette somme étant puisée au poste 02-790-00-990 - Loisirs Autres Activités.

Adopté

90-444

Versement - Loisirs Secteur Norbert

ATTENDU que le comité des loisirs du secteur Norbert a encouru des dépenses de \$3,363.70 depuis le début de l'année;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées et sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU que d'autres dépenses devront être faites pour préparer la patinoire et l'entretien du chalet;

ATTENDU qu'une somme de \$2,500.00 leur a déjà été versée;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EFFECTUER un dernier versement de \$500.00, ceci complétant la somme de \$3,000.00 prévu au budget (poste 02-790-00-970).

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 26 novembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 26 novembre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Messieurs les  
Conseillers

Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

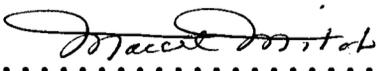
Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 26 novembre 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

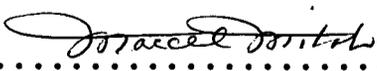
Voir "ANNEXE"

DONNE ce 23e jour du mois de novembre 1990.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-445

Avis de motion - Règlement numéro 271

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1991.

Adopté

90-446

Avis de motion - Règlement numéro 272

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1991 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

Adopté

90-447

Règlement numéro 253 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)

ATTENDU le décompte progressif numéro 3 préparé par la firme Pluritec Ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 1990 (Secteur Guilbault) au montant \$31,040.34;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$31,050.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$31,040.34 à la compagnie Sablière Ste-Marthe Inc. en paiement des travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 1990.

Adopté

90-448

Convention entre le Gouvernement du Québec, la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la convention de principe à intervenir entre le Gouvernement du Québec, la Société Québécoise d'Assainissement des eaux et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et relative à l'exécution et au financement des études préliminaires requises pour le projet d'assainissement des eaux usées municipales;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la convention telle que rédigée et que Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer la convention pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-449

Demande des artisans de paix

ATTENDU la demande reçue des artisans de paix pour sa campagne du Panier de Noel qui se tiendra du 14 au 24 décembre prochain;

ATTENDU que des bénévoles de la municipalité travailleront à ce dossier;

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient des services des artisans de paix;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER les artisans de paix pour la cueillette de fonds sur le territoire de la municipalité pendant la période du 14 au 24 décembre 1990.

Adopté

90-450

Versement forfaitaire à la conciergerie

ATTENDU l'excellent travail réalisé par Madame Micheline Courteau au cours de ces dernières années;

ATTENDU le surplus de travail effectué par celle-ci depuis le déménagement du complexe communautaire;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE FÉLICITER Madame Micheline Courteau pour son intérêt à l'entretien de nos édifices;
- 2- DE VERSER un montant forfaitaire de \$500.00 à Madame Micheline Courteau pour les travaux supplémentaires occasionnés lors du déménagement et ce sans préjudice.

Adopté

*Lucien Chausse*

..... MAIRE.....  
LUCIEN CHAUSSE

*Marcel Milot*

..... SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 3 décembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 3 décembre  
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 3 décembre 1990 à 19:30 heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 30e jour du mois de novembre 1990.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-451

Adoption du règlement numéro 272 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1991 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 272.

Adopté

90-452

Assainissement des eaux - Attribution de la gérance du projet

ATTENDU le besoin d'assurer la gérance du projet de l'assainissement des eaux;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE CONFIER la gérance du projet à la Société Québécoise d'assainissement des eaux et de recommander la firme Gestion Pierre Cabana Inc. à titre de sous-traitant dans ce dossier.

Adopté

90-453

Assainissement des eaux - Comité de coordination

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE Messieurs Lucien Chaussé et Fernand Veillette, ainsi que Pierre Juneau comme substitut, soient et sont par les présentes, nommés comme représentants de la municipalité siégeant au comité de coordination, afin de satisfaire à l'article 5 de la convention de principe intervenue avec le gouvernement du Québec et la Société Québécoise d'assainissement des eaux, relativement à l'exécution et au financement des études préliminaires requises pour le projet d'assainissement des eaux usées municipales.

Adopté

90-454

Assainissement des eaux - Recommandation pour le choix de la firme d'ingénieurs

ATTENDU la nécessité d'avoir une firme d'ingénieurs pour les travaux d'assainissement des eaux;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine recommande à la Société Québécoise d'assainissement des eaux l'engagement du Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc. pour les travaux d'ingénierie dans le dossier et ceci après entente entre les parties.

Adopté

90-455

Assainissement des eaux - Recommandation pour le choix du laboratoire d'expertise, du notaire et de l'arpenteur-géomètre

ATTENDU que ces fonctions de laboratoire d'expertise, de notaire et d'arpenteur-géomètre sont nécessaires dans le dossier d'assainissement des eaux;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine recommande à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux l'engagement des personnes ou organismes suivants:

- 1- Consortium Laviolette/Shermont, Laboratoire d'essais
- 2- Me Hugues Germain, notaire
- 3- M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre

pour assurer les fonctions de laboratoire d'expertise, de notaire et d'arpenteur-géomètre dans ce dossier.

Adopté

90-456

Affectation de soldes disponibles du fonds des dépenses en immobilisations

ATTENDU l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires qui traite de l'emploi des deniers provenant d'un emprunt municipal;

ATTENDU qu'en vertu de cet article, une corporation municipale peut affecter l'excédent des deniers contre le paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt en capital et en intérêts;

ATTENDU les soldes disponibles dans les règlements suivants:

Règlements numéros:

150	243.22
175	3482.30
177	4605.41
194	991.53
196	6.99
204	1337.69
209	.88
212	2437.33
213	711.86
215	92.14
216	974.56
222	2105.65
223	584.55

\$17574.11

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ENTÉRINER l'affectation des soldes disponibles des règlements énumérés ci-dessus au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt en capital et en intérêts à l'exercice financier 1990;
- 2- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des affaires municipales;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 90-417.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-457

Demande à l'UMRCQ

ATTENDU les démarches que certaines villes font présentement pour que les municipalités de 5000 habitants et plus se dotent d'un service de police;

ATTENDU que la Sûreté du Québec est un service provincial;

ATTENDU que la Sûreté du Québec ne fait pas respecter les règlements municipaux;

ATTENDU que les villes bénéficient sans frais elles aussi des services de la Sûreté du Québec pour des fins d'enquêtes criminelles, d'enquêtes importantes et autres;

ATTENDU que le gouvernement du Québec bénéficie des revenus découlant des infractions au code de la route que la Sûreté du Québec émet sur le territoire des municipalités ne possédant pas de service de police;

ATTENDU que l'iniquité du service actuel n'a jamais été prouvée hors de tout doute;

ATTENDU que l'implantation d'un service de police devrait répondre à un besoin existant et non à un critère présomptif de 5000 habitants;

ATTENDU que d'autres critères que celui de la population doivent être considérés;

ATTENDU le fait reconnu par les instances supérieures à l'effet que le conseil municipal est le gouvernement le plus près du citoyen et le plus apte à décider de leurs besoins;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE l'UMRCQ demande au gouvernement de réévaluer ce dossier avant d'imposer à certaines municipalités la constitution d'un corps policier et aux citoyens d'en supporter les frais;
- 2- QUE d'autres critères que la population soient analysés avant d'imposer un tel service de police aux municipalités;
- 3- DE REPORTER toutes décisions sur ce sujet tant que les conclusions des études relatives à d'autres approches de protection du citoyen ne seront pas connues et négociées à la satisfaction des intervenants;
- 4- DE DEMANDER à l'UMRCQ de faire les demandes nécessaires afin que soient répartis les coûts réels d'utilisation de ce service.
- 5- DE DEMANDER à l'UMRCQ de s'asseoir avec l'UMQ pour négocier à la table Municipalité de ce dossier.

Adopté

Déneigement des patinoires, stationnements et chemin d'accès des secteurs loisirs

Ce point est reporté à une session ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-458

Achat de décorations de Noel

ATTENDU la nécessité de décorer la Salle Communautaire  
Félix-Leclerc pour la période des Fêtes;

ATTENDU que le Club de l'Amitié est prêt à assumer cette  
tâche et à nous fournir certaines décorations des années  
antérieures;

ATTENDU la surface plus grande du local à décorer;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement D'ALLOUER une somme de \$100.00 au Club  
de l'Amitié afin qu'il puisse acquérir de nouvelles décora-  
tions pour la Salle Communautaire Félix-Leclerc.

Adopté

*Lucien Chausse*  
.....

MAIRE.....

LUCIEN CHAUSSE

*Marcel Milot*  
.....

SEC.-TRES.....

MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 décembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 décembre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

90-459

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-460

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 12, 19, 26 novembre et 3 décembre 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-461

Avis de motion - Règlement numéro 273

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-462

Emission des obligations en vertu des règlements numéros  
201, 238, 239, 241 et 243

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de \$1,751,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
201	4,900.00
238	167,000.00
239	290,600.00
241	228,500.00
243	1,060,000.00

ATTENDU que pour les règlements numéros 238, 239 et 241, il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen d'obligations au lieu de billets;

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$1,751,000.00:

- 1- Les obligations seront datées du 15 janvier 1991;
- 2- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 15 juillet et le 15 janvier de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que la capital;
- 4- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
- 5- Les obligations seront émises en coupures de \$1,000.00 ou de multiples de \$1,000.00;
- 6- Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-463

Pour émettre des obligations pour un terme plus court que  
le terme prévu dans les règlements numéros 201, 238, 239,  
241 et 243

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE pour l'emprunt au montant total de \$1,751,000.00 effectué en vertu des règlements numéros 201, 238, 239, 241 et 243, la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de:

cinq (5) ans (à compter du 15 janvier 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

90-464

Renouvellement de la marge de crédit

ATTENDU la nécessité de disposer d'une marge de crédit;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE DEMANDER à la Banque Nationale du Canada de maintenir notre marge de crédit à \$200,000.00.

Adopté

90-465

Rôle d'évaluation foncière triennal pour les exercices  
financiers 1991, 1992 et 1993

ATTENDU le dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal pour les exercices financiers 1991, 1992 et 1993 en date du 25 octobre 1990 par la MRC De Francheville;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE FIXER l'exercice financier 1991, le premier exercice d'application du premier rôle triennal de la municipalité.
- 2- DE TRANSMETTRE copie au Ministre des Affaires Municipales et à la MRC De Francheville.

Adopté

90-466

Liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-  
Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code Municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC De Francheville.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-467

Participation à une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport sur et à l'extérieur de notre territoire pour les personnes handicapées

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code Municipal ou des articles 467.11 à 467.14 de la loi des cités et villes pour accorder une subvention à la Corporation du transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport, sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine autorise la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;
- 2- QUE cette entente est conditionnelle à l'approbation du plan de développement par le Ministère des Transports du Québec, lequel est annexé à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- 3- QUE le coût pour la troisième année d'opération est estimé à \$112,487.00 et que la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de \$4,207.00 pour une période de un an, soit du 1er janvier 1991 au 31 décembre 1991;
- 4- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;
- 5- QUE le Conseil accepte la tarification aux usagers telle que prévue au plan de développement;
- 6- QUE la Municipalité mandataire nommée annuellement en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté soit la Municipalité de Batiscan et qu'à ce titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports et nomme un délégué qui siège au conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;
- 7- QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-468

Entente entre la Corporation Municipale et la Société  
Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la  
S.P.A.M. Inc. pour l'année 1991;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé,  
maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'en-  
tente pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-  
Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1991.

Adopté

90-469

Achat de timbres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de  
\$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels  
que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres,  
dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

90-470

Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les  
permis émis mensuellement;

ATTENDU que 11 permis ont été émis au cours du mois de  
novembre 1990 pour une valeur estimée de \$647,200.00;

ATTENDU que sur ces 11 permis, 3 ont été émis pour la cons-  
truction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée  
de \$200,000.00, 1 pour la construction de commerce pour  
une valeur estimée de \$275,000.00 ainsi que 1 pour un  
édifice dans le Parc industriel pour une valeur estimée de  
\$150,000.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-  
Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport  
des permis émis au cours du mois de novembre 1990.

Adopté

90-471

Correspondance

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du  
maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de novembre  
1990.

Adopté

90-472

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés  
et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à  
en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4784	Municipalité de Ste-Marthe	71.45
4785	Hockey Mineur Ste-Marthe	5000.00
4786	Municipalité de Ste-Marthe	6273.94
4787	Entretien de Pelouse P.G.	1668.33
4788	Hydro-Québec	10094.99
4789	Hydro-Québec	29.50
4790	Hydro-Québec	59.76
4791	Hydro-Québec	31.14
4792	Club Optimiste Ste-Marthe	200.00
4793	Comité Loisirs Place Norbert	500.00
4794	Municipalité de Ste-Marthe	6433.90
4795	Pierre Juneau	100.00
4796	Bell Canada	27.69
4797	Les Publications du Québec	59.85
4798	Michel Courteau	500.00
4799	Bell Canada	897.34
4800	Bell Canada	36.18
4801	Bell Canada	37.87
4802	Association des consommateurs	780.00
4803	Municipalité de Ste-Marthe	8038.09
4804	Les Editions Mabec Inc.	18.95
4805	Carole Chevalier.	285.00
4806	Bell Canada	50.20
4807	Michel Rocheleau	154.00
4808	Levesque, Beaubien Inc.	13198.75
4809	Bell Cellulaire	133.07
4810	Hydro-Québec	22.61
4811	Hydro-Québec	223.07
4812	Rotisserie Fusey	58.30
4813	Lucien Chaussé	127.62
4814	André Charbonneau	2100.00
4815	Municipalité de Ste-Marthe	5260.45
4816	Carole Chevalier	185.00
4817	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	100.00
4818	Trust Général du Canada	2715.20
4819	S.C.F.P.	175.25
4820	Comm. Adm. des régimes de retraites	633.50
4821	Receveur Général du Canada	5475.10
4822	Ministre du Revenu	6609.56
4823	Motel Canadien	380.00
TOTAL:		<u>78745.66</u>

Comptes à payer au 30 novembre 1990

4824	Aluminium Dufresne Inc.	178.27
4825	Asphalte Continental Inc.	439.90
4826	Accessoires d'auto Leblanc Ltée	135.47
4827	Buromax Inc.	420.59
4828	Cie Canadienne de Service de linge Inc.	58.88
4829	Canadian Tire Acceptance Ltée	354.85
4830	Clément Bastien Excavation Enr.	5130.00
4831	Charbonnerie Champlain Ltée	638.22
4832	Construction S.R.B.	302.96
4833	Coopérative Fédérée de Québec	1276.80
4834	Dynabec Ltée	71.25
4835	Electricité Francoeur Enr.	175.63
4836	Electricité A.C.A. Inc.	4419.00
4837	Excavation Girard & Simard Inc.	742.50
4838	Fleuriste 4 Saisons Enr.	49.05
4839	F.Q.J.R.	6.45
4840	Gaz Bar Gélinas	177.00
4841	Guillevin International Inc.	168.86



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4842	Gilbert Roberge	200.00
4843	I.T.M. Instruments Inc.	112.27
4844	Jean Vaugeois	210.00
4845	Jardins Baie-Jolie Inc.	62.13
4846	Launier Ltée	711.59
4847	La Cie de Construction Dollard Ltée	337.50
4848	L'Hebdo Journal	150.00
4849	Le Nouvelliste	294.00
4850	Les Contrôles Gilles Dallaire Inc.	567.05
4851	Les Cafés Populaires Henri Enr.	35.93
4852	Les Publications CCH/FM Ltée	10.00
4853	Les Caisses Enregistreuses Digitec	54.50
5854	L'Entrepôt du Tapis	246.67
4855	L.C.S. Inc.	250.00
4856	Matériaux Les Rives Inc.	587.13
4857	Morin & Frères Inc.	337.41
4858	M.R.C. De Francheville	1307.91
4859	Major Mini Moteur Enr.	157.58
4860	Mckerlie-Millen (Québec) Inc.	120.64
4861	Municipalité de St-Louis-de-France	500.00
4862	Massicotte & Fils Ltée	496.63
4863	Pagé Construction (1983) Inc.	1754.35
4864	Pluritec Laboratoire Ltée	42.00
4865	Purolator Ltée	31.90
4866	Pneus S.L. Enr.	539.87
4867	P.A.Thibeault Ltée	288.47
4868	Pneus Belisle Inc.	90.49
4869	Plomberie René Carle Inc.	5.67
4870	Quevis Inc.	212.77
4871	R.M. Textile Enr.	66.00
4872	Sani-Marc Inc.	271.69
4873	Sergaz Inc.	924.65
4874	Soc. Québécoise Assainissement des eaux	1320.85
4875	St-Cyr Photo Hall Inc.	4.36
4876	Sani Mobile	440.88
4877	St-Maurice Oxygen Ltée	169.14
4878	Shell Canada Ltée	169.24
4879	Serrurier du Cap Inc.	7.63
4880	Ultrapage/Motorola Ltée	199.65
4881	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1442.12
4882	Westburne Québec	1349.83
4883	Xerox Canada Inc.	1808.23
4884	Canadian Pacifique Ltée	5.00
4885	Produits Chimiques Sany Inc.	97.68
4886	La Revue Municipale	80.00
4887	Studio Henrichon 1981 Inc.	49.05

TOTAL:

\$32866.14

Adopté

90-473

Travaux supplémentaires de déneigement - Contrat Gaston Girard

ATTENDU qu'une entente verbale est intervenue entre Monsieur Gérald Binette, directeur du service technique de la ville de Cap-de-la-Madeleine et Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics de la Municipalité concernant un échange de service de déneigement versus un service de sablage correspondant à un montant d'environ \$2,500.00;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que cette entente s'avère plus efficace pour les 2 Municipalités dû à une intervention plus rapide du déneigement et sablage des parties concernées, soit le déneigement d'une distance de 1.6 kilomètres par la firme Gaston Girard et le sablage de la rue Courteau à partir du viaduc jusqu'à l'intersection rue St-Maurice;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCORDER un montant de \$2,500.00 à la firme Gaston Girard pour le déneigement d'une distance de 1.6 kilomètres étant une partie du Boulevard Des Prairies, une partie de la rue St-Maurice et du rang St-Malo étant l'équivalent de la valeur du sablage fait par la Ville de Cap-de-la-Madeleine sur la rue Courteau, soit du viaduc jusqu'à la rue St-Maurice incluant la bretelle sud.

Adopté

90-474

Demande à la Société Québécoise d'assainissement des eaux - Terrain poste de pompage Ste-Marthe

ATTENDU que la Société Québécoise d'assainissement des eaux a acquis un terrain de figure irrégulière sur le lot 106-2P pour fin de construction d'un poste de pompage;

ATTENDU que le lotissement avait été fait en parallèle à une servitude pour la pose de conduites d'assainissement;

ATTENDU que la forme du lotissement actuel présente des inconvénients au propriétaire adjacent, soit la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine serait prête à acquérir une superficie de 148,2 mètres carrés étant un triangle non utilisé pour fin de construction du poste de pompage;

ATTENDU la lettre du 3 décembre 1990 de Madame Ann Faler, ingénieur pour le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc., confirmant qu'il n'y a aucune objection technique à ce que la SQAE cède cette partie de terrain à la Municipalité;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER à la Société Québécoise d'assainissement des eaux de céder à la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine une partie de terrain montré au plan No. 8648 fait par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 2 janvier 1989 et identifié par les lettres E, F, H et E formant une superficie de 148,2 mètres carrés, et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autoriser à signer les documents pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-475

Déneigement des patinoires, stationnements et chemin d'accès des secteurs loisirs

ATTENDU que des soumissions de déneigements ont été reçues de quatre fournisseurs;

ATTENDU que les prix sont à peu de choses près semblables;

ATTENDU que certains fournisseurs n'ont soumissionné que pour une patinoire en raison de la proximité du site par rapport à leur place d'affaire;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ALLOUER les contrats de déneigement en fonction de la proximité, à savoir:

- Messieurs Jean Boisvert et Réjean Choquette pour le secteur Norbert au coût de \$50.00 l'occasion.
- Monsieur Lionel Gélinas pour le secteur Des Prairies au coût de \$600.00 pour la saison.
- Monsieur André Brière pour le secteur St-Malo au coût de \$30.00 l'heure.
- Monsieur Jean-Marie Lottinville pour le secteur Village au coût de \$38,00 l'heure et au coût forfaitaire de \$50.00 l'occasion pour le secteur St-Laurent.

Adopté

90-476

Avis de motion - Règlement numéro 274

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction de mise en forme de rue sur une partie de la 5e rue située entre la 2e avenue et le rang St-Malo et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Adopté

90-477

Levée de l'assemblée

A 8:02 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 17 décembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 17 décem-  
bre 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Normand Monaghan  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 17 décembre 1990 à 19:30 heures et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 14e jour du mois de décembre 1990.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-478

Adoption du règlement numéro 273 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 273.

Adopté

90-479

Adoption du règlement numéro 274 - Relatif à la mise en forme de rue sur une partie de la 5e rue située entre la 2e avenue et la 3e avenue jusqu'au rang St-Malo et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 274.

Adopté

90-480

Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur et autres, et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)

ATTENDU le décompte progressif numéro 4 au montant de \$445,160.01 préparé par la SQAÉ pour la compagnie Panpierre Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 29 octobre 1990 sur la Route 138;

ATTENDU les autres comptes à payer à:

Launier Ltée	\$7,405.58
Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	15,110.00

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministre des Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier 1990 et 13 septembre 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$467,700.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés pour des travaux exécutés sur la Route 138.

Adopté

90-481

Règlement numéro 256 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Les Industries Fermco Ltée	\$172,942.67
Produits Chimiques Sany Inc.	1,893.26
Sylvie Steben	92.00
Westburne Québec Inc.	595.68
La Compagnie de Construction Dollard Ltée	595.00
Bovac Ltée	554.22
P.A. Thibeault Ltée	448.59
Les Caisses Enregistreuses Dijitec Inc.	1,383.28
Bélitec Inc.	218.00
Reprobel Enr.	246.86



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Clément Bastien Excavation Enr.	1,735.00
Atelier Go-Elan Inc.	2,478.66
Structure C.Q.S. Inc.	103.83
Electronique Noroy Inc.	1,416.99
Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	20,620.00
Excavation Girard et Simard Inc.	21,727.49
Foucher Industriel Inc.	2,818.90

\$229,870.43

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$230,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-482

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU que la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de \$1,751,000.00;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc.	98.329	\$38,000.	11%	1992	11.4681
		41,000.	11%	1993	
		46,000.	11%	1994	
		51,000.	11%	1995	
		1,575,000.	11%	1996	
Mc Neil, Mantha Inc. Richardson, Greenshielts du Canada Ltée	98.248	\$38,000.	11%	1992	11.4911
		41,000.	11%	1993	
		46,000.	11%	1994	
		51,000.	11%	1995	
		1,575,000.	11%	1996	

ATTENDU que l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE l'émission d'obligations au montant de \$1,751,000.00 de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-483  
Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1990 soit adoptée.

Adopté

90-484  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1990 soit adoptée.

Adopté

Opération cadastrale - lots 475-15 à 475-19 inclusivement

Ce point est reporté à une session ultérieure.

90-485  
Règlement numéro 256 - Construction du garage municipal - autorisation pour travaux supplémentaires

ATTENDU que des modifications ont été nécessaires aux plans originaux du bâtiment et au profil du terrain;

ATTENDU que ces modifications obligent une dépense de \$34,624.49 pour le bâtiment et la cour, soit:

-Construction d'une cage d'escalier sur 2 étages et modification de la mézzanine	\$2,646.00
-Ajout de 2 portes d'acier dont une coupe-feu	1,243.00
-Ajout de 9 cylindres de portes	911.00
-Modifications du système de chauffage \$29,920.00 - crédit \$6,000.00	23,920.00
-Changement à une partie du revêtement intérieur sur 4 pieds de hauteur	566.00
-Ajout de remblai supplémentaire intérieur dû à un changement de profil par la municipalité	1,150.00
-Electricité supplémentaire pour la cage d'escalier incluant chauffage de cette pièce	1,656.00
-Ajout de 266 tonnes supplémentaires de pierre concassée dans la cour (fait par Gaston Girard)	2,532.49

ATTENDU que des crédits ont été accordés pour certains items qui ont été retranchés des travaux, soit:

-Teinture du plancher de béton	- 1,035.00
-Solage coulé à 5'4" au lieu de 6'	- 456.00
-Modification au vitrage des grandes portes	- 600.00



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que le total des coûts énumérés ci-dessus incluant les crédits s'élèvent à \$32,533.49;

ATTENDU que ces montants ont été prévus dans le règlement numéro 256;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'AUTORISER la dépense de \$32,533.49 pour les travaux reliés à la construction du garage et à l'aménagement de la cour.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 17 décembre 1990

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 17 décembre 1990 à 20:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 17 décembre 1990 à 20:00 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1991.
- 2- Adoption du règlement numéro 271 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1991.

DONNE ce 14e jour du mois de décembre 1990.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-486  
Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant  
le 31 décembre 1991

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955,  
956 et 957 du Code Municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Corporation  
Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'ex-  
ercice se terminant le 31 décembre 1991.

Adopté

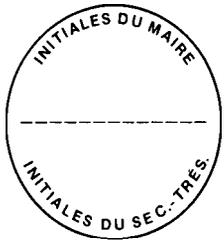
90-487

Adoption du règlement numéro 271 - Pour déterminer les taux  
de taxes pour l'exercice financier 1991

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan  
et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 271.

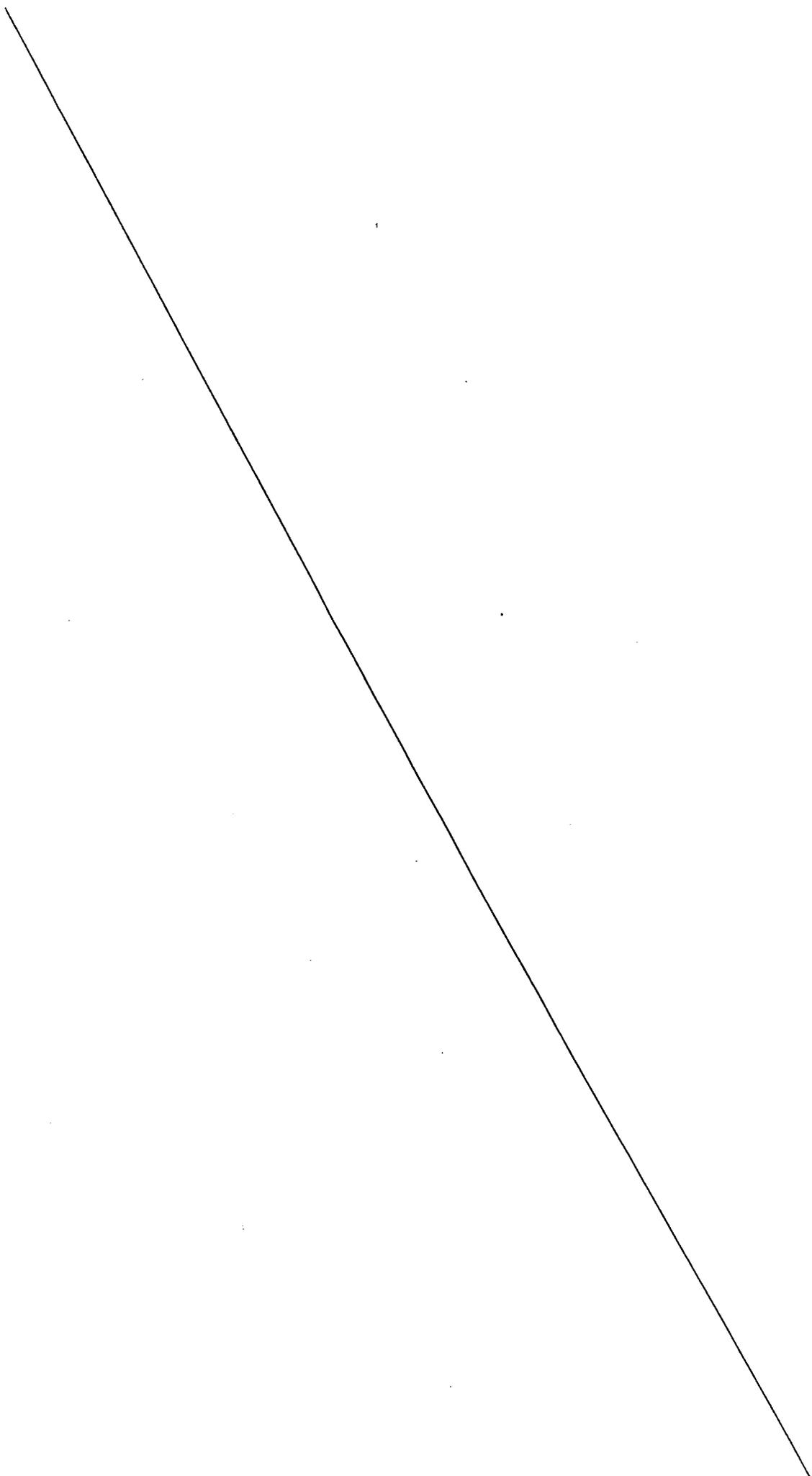
Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 janvier 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 janvier 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Messieurs  
les Conseillers : Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 8 janvier 1991 - Règlement numéro 274

PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE  
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
COMTE DE CHAMPLAIN  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 8 janvier 1991 en vue de l'approbation du règlement numéro 274 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3449.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 356.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 274 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce huitième jour de janvier, mil neuf cent quatre-vingt-onze.

  
Responsable du registre



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-1  
Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-2  
Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 10 et 17 décembre 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-3  
Maîtrise d'oeuvre

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE Monsieur Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par les présentes autorisés à signer le protocole d'entente avec la Société Québécoise d'assainissement des eaux, relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

Adopté

91-4  
Calcul de la contribution financière du gouvernement

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine a la ferme volonté d'effectuer les travaux requis pour atteindre les objectifs de dépollution du programme d'assainissement des eaux;

ATTENDU que le décret 37-89 établissant le cadre de gestion du programme d'assainissement des eaux du Québec prévoit une participation financière du gouvernement pour les travaux d'interception et réhabilitation basée sur l'évaluation foncière uniformisée de la municipalité;

ATTENDU qu'une partie seulement de la population de la municipalité sera touchée par les travaux du programme d'assainissement des eaux du Québec;

ATTENDU que le décret 37-89 établissant le cadre de gestion du programme d'assainissement des eaux du Québec prévoit que le sous-ministre ou la personne qu'il désigne, pourra accepter que l'évaluation foncière uniformisée qui correspond au territoire desservi par les ouvrages d'assainissement soit retenue;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine demande au Ministère de l'Environnement d'utiliser l'évaluation foncière uniformisée du territoire desservi par les ouvrages d'assainissement pour le calcul de la contribution financière du gouvernement pour les travaux d'interception et de réhabilitation.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

91-5 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

### Voirie locale

ATTENDU que le réseau de la voirie locale est en état de dégradation sévère;

ATTENDU que le ministère des Transports a négligé d'effectuer les travaux de réfection essentiels à sa restauration;

ATTENDU que le gouvernement se propose de remettre l'entretien de ce réseau aux municipalités;

ATTENDU que les mesures de péréquation et de compensation transitoire sont sans rapport avec l'ampleur des investissements à effectuer;

ATTENDU que l'impact financier n'a pas été analysé et approfondi par le gouvernement;

ATTENDU que le conseil municipal subira des pressions incessantes pour améliorer le réseau routier local;

ATTENDU que ces pressions conduiront inévitablement les municipalités à effectuer des dépenses considérables pour remettre les routes en état;

ATTENDU que l'UMRCQ ne possède pas le portrait actuel de l'évaluation des coûts qui nécessite cette remise en état du réseau routier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine informe le ministre des Affaires municipales, Monsieur Claude Ryan, du refus des propositions gouvernementales en matière de voirie, telles que déposées le 14 décembre dernier.
- 2- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine collabore avec l'UMRCQ pour établir les impacts financiers des propositions gouvernementales et lui permettre de négocier avec l'Etat sur la base d'une évaluation concrète.
- 3- QUE cette résolution soit transmise au ministre Claude Ryan, au député et à l'UMRCQ.

Adopté

91-6

### Sécurité publique

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ne connaît pas de problèmes de criminalité comparables à ceux des principaux centres urbains;

ATTENDU que les besoins de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine en matière de sécurité publique tiennent davantage de:

- la protection contre les sinistres de toute nature;
- la surveillance du territoire tant en matière environnementale qu'en matière de protection de la faune;
- du respect de la réglementation municipale;
- des infractions au Code de la sécurité routière;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Sûreté du Québec ne répond pas à ces besoins locaux;

ATTENDU que même renforcée par une augmentation de ses budgets, la Sûreté du Québec n'est pas en mesure de satisfaire de telles attentes;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine rejette les propositions gouvernementales en matière de sécurité publique et ne contribue pas au financement de la Sûreté du Québec, tel que proposé par le ministre des Affaires municipales dans son document du 14 décembre 1990, parce qu'elles ne correspondent pas aux besoins de la collectivité.
- 2- QUE cette résolution soit transmise au ministre Claude Ryan, au député et à l'UMRCQ.

Adopté

91-7

Nomination d'une firme de conseillers juridiques

ATTENDU la nécessité de recourir rapidement à des avocats suite à des événements souvent imprévisibles afin d'obtenir une opinion légale;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à retenir les services de l'étude Tremblay, Bois, Mignault, Duperrey & Lemay, avocats.
- 2- DE LEUR DEMANDER les opinions légales jugées nécessaires pour la bonne poursuite des dossiers municipaux pour l'année 1991.

Adopté

91-8

Nomination d'un représentant à la CEDIC

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU l'importance pour notre municipalité de siéger au conseil d'administration de la CEDIC;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Pierre Latour pour siéger au comité de la CEDIC.

Adopté

91-9

Contribution annuelle 1991 à l'U.M.R.C.Q.

ATTENDU que la contribution annuelle est fixée en fonction de la population de chacune des municipalités;

ATTENDU que selon la grille de tarifications, cette contribution s'établit à \$1,550.00 plus \$108.50 de TPS;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$1,658.50 à l'U.M.R.C.Q. à titre de contribution pour l'exercice 1991.

Adopté

91-10

Contribution à l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal pour l'année 1991

ATTENDU le renouvellement de la cotisation à l'A.Q.D.L.M. pour l'année 1991;

ATTENDU que cette cotisation permettra au directeur des loisirs d'assister au congrès et qu'il est important qu'il puisse y participer;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$125.00 à l'A.Q.D.L.M. en paiement de la cotisation annuelle 1991.

Adopté

91-11

Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)

ATTENDU les avantages de communiquer d'une manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE RENOUVELER la cotisation annuelle pour 1991, de Madame Carole Chevalier Dumas pour l'association des communicateurs municipaux du Québec au montant global de \$150.00.

Adopté

91-12

Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec

ATTENDU que depuis trente-cinq ans, le taux de mortalité dû aux maladies du coeur a diminué de 22% et la Fondation des maladies du coeur du Québec a largement contribué à cette importante diminution;

ATTENDU que grâce aux \$34,000,000.00 investis en recherche et en éducation, la Fondation a permis à plusieurs de nos concitoyens d'échapper à l'ennemi no. 1;

ATTENDU que nous ne pouvons rester indifférents devant ces statistiques et que nous devons continuer d'appuyer la Fondation autant par notre aide financière que sous forme de bénévolat;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCLAMER le mois de février, mois du coeur et d'inciter nos édiles municipaux ainsi que notre population à aider la recherche qui sauve des vies.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-13  
Appui à La Maison Carignan

ATTENDU l'excellent travail accompli par La Maison Carignan auprès des toxicomanes ainsi que leur apport à la communauté depuis près de deux ans;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'APPUYER La Maison Carignan, centre de désintoxication et de thérapie, dans leur demande de Projet général - Développement de l'emploi (PDE) en vue d'embaucher des intervenants en thérapie, sports et loisirs, et administration.

Adopté

91-14  
Nomination d'un garde-feu municipal

ATTENDU la demande de la Société de Conservation de la région de Québec-Mauricie;

ATTENDU l'importance de désigner un interlocuteur auprès de la Société concernant la protection des forêts contre le feu;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DÉSIGNER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, pour agir comme garde-feu municipal pour l'année 1991 pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Adopté

91-15  
Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 2 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1990 pour une valeur estimée de \$225,000.00;

ATTENDU que sur ces 2 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence multifamiliale (6 logements) pour une valeur estimée de \$200,000.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1990.

Adopté

91-16  
Conciliation du solde en banque

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 décembre 1990 soit adoptée.

Adopté

91-17  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 décembre 1990 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-18  
Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 1990.

Adopté

91-19

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4888	Jules Milette Inc.	6381.00
4889	Municipalité de Ste-Marthe	5340.75
4890	Carole Chevalier	35.00
4891	Décoralium	50.45
4892	Société Canadienne des Postes	1000.00
4893	Municipalité de Ste-Marthe	68.63
4894	Comité 75e anniversaire	180.00
4895	Hydro-Québec	22.24
4896	Hydro-Québec	212.00
4897	Hydro-Québec	9769.37
4898	Bell Canada	108.72
4899	Comité Loisirs Village	20.00
4900	Municipalité de Ste-Marthe	18643.41
4901	Carole Chevalier	315.00
4902	Michel Courteau	98.00
4903	Salle Le Domaine Inc.	1171.90
4904	Société Canadienne des Postes	168.39
4905	Municipalité de Ste-Marthe	5393.44
4906	Municipalité de Ste-Marthe	5702.23
4907	Municipalité de Ste-Marthe	7130.26
4908	Municipalité de Ste-Marthe	3294.90
4909	Sylvain Normandin	250.00
4910	Hydro-Québec	4574.18
4911	Gaston Girard	9954.12
4912	Luc Bruneau	200.00
4913	Le Domaine Inc.	154.00
4914	Bell Canada	34.92
4915	Bell Canada	965.51
4916	Hydro-Québec	26.74
4917	Hydro-Québec	66.70
4918	Céline Turcotte	175.00
4919	Comm. Adm. des régimes de retraite	633.50
4920	S.C.F.P.	207.22
4921	Trust Général du Canada	3383.10
4922	Ministre du Revenu	8386.89
4923	Receveur Général du Canada	6805.81
4924	André Charbonneau	3266.25
4925	Municipalité de Ste-Marthe	5578.63
4926	Michel Rocheleau	143.50

TOTAL:

109911.76

Comptes à payer au 31 décembre 1990

4927	Aluminium Dufresne inc.	696.63
4928	Accessoires d'Auto Leblanc ltée	252.97
4929	Alex Coulombe ltée	58.78
4930	Buromax inc.	37.39
4931	Bell Cellulaire	94.03



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

4932	Batterie Service Peugeot enr.	161.32
4933	Centre de décoration Paré inc.	43.55
4934	Cie Canadienne Service de linge inc.	84.04
4935	Charbonnerie Champlain Ltée	810.99
4936	Construction S.R.B.	560.75
4937	Charles Levesque inc.	218.30
4938	Réjean Choquette	150.00
4939	Dynabec ltée	3366.71
4940	Dicom Express	21.27
4941	Excavation Girard & Simard inc.	756.00
4942	Entretien de pelouse P.G.	405.00
4943	Formulaires Ducharme inc.	108.00
4944	Fleuriste 4 saisons enr.	98.10
4945	Formules d'affaires CCL	59.17
4946	Fonderie Grand-Mère ltée	106.93
4947	Gravier Mont-Carmel inc.	6817.75
4948	Garage Jean Trudel inc.	179.44
4949	Lionel Gélinas	250.00
4950	Hymec inc.	82.90
4951	Imprimerie Vallières inc.	861.00
4852	Jules Milette inc.	85.00
4953	Jean Vaugeois	1621.28
4954	Launier ltée	270.21
4955	Larochelle Equipement inc.	314.42
4956	Lucien Hénaire inc.	58.86
4957	Matériaux Les Rives inc.	530.18
4958	MC Equipement (1985) inc.	75.00
4959	Morin & Frères inc.	643.15
4960	MRC De Francheville	1975.59
4961	Major Mini Moteur enr.	52.30
4962	McKerlie-Millen inc.	1018.87
4963	Mines Seleine inc.	2425.06
4964	Multi-affiches	68.05
4965	Mich-O-Tomobile	40.33
4966	Pagé Construction inc.	543.15
4967	Pluritec Laboratoire Ltée	272.50
4968	Pneus S.L. enr.	22.09
4969	P.A. Thibeault ltée	69.66
4970	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1250.88
4971	RPM Tech inc.	113.17
4972	Reprobel enr.	38.23
4973	Rembourrage d'auto Maurice Pinard	97.72
4974	R. Magnan & Fils	95.48
4975	Sani-Marc inc.	1243.84
4976	Sergaz inc.	950.75
4977	Service de pneus C.T.R. Ltée	97.96
4978	Sécurité Plus	278.79
4979	St-Maurice oxygen ltée	43.88
4980	Shell Canada ltée	212.47
4981	S.P.C.A. de la Mauricie inc.	30.00
4982	Vitrierie du Centre inc.	6.76
4983	Produits chimiques Sany inc.	72.00
4984	Studio Henrichon inc.	75.95
4985	Tabrol inc.	78.48

TOTAL:

31053.08

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-20  
Levée de l'assemblée

A 9:12 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 21 janvier 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 21 janvier  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 21 janvier 1991 à 19:30 heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 18e jour du mois de janvier 1991.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-21

Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1991;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le Ministère des Transports;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1991.

Adopté

91-22

Location de machinerie

ATTENDU l'entretien régulier à faire au réseau routier et autres;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire la location de machinerie pour effectuer cet entretien occasionnellement;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics et Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, à faire la location de machinerie et ou équipement afin de faire l'entretien de notre réseau routier et autres, suivant leur bon jugement et ce au meilleur prix soumis en tenant compte de la qualité des équipements et services offerts.

Adopté

91-23

Opération cadastrale - lot 468-3

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 16 janvier 1991 concernant le lot 468-3 propriété de Madame Diane Roy;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9930 étant la subdivision du lot 468-3.

Adopté

91-24

Versement à l'équipe Titan Bantam B

ATTENDU que l'équipe Titan Bantam B de la Ligue de hockey intermunicipale du comté de Champlain se rend au tournoi international de Masson, région de Hull;

ATTENDU que les dépenses que devra encourir l'équipe pour cette participation sont de l'ordre de \$1,100.00;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que l'équipe souhaite l'appui financier des comités de secteurs, tel que ces derniers le faisaient antérieurement;

ATTENDU que le comité du Secteur Norbert a accepté de leur allouer une somme forfaitaire de \$100.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER de verser de l'argent pour chacun des secteurs sans comité, à l'instar du comité Secteur Norbert.

Adopté

91-25

Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et autres  
(Complexe communautaire)

ATTENDU la demande de paiement numéro 10 en date du 4 décembre 1990 effectuée par la firme Bigué, Lord & Associés inc. pour la retenue partielle de 9% au montant de \$103,506.04;

ATTENDU la recommandation de nos conseillers juridiques concernant la compagnie Revenco Electricité pour une réclamation au montant de \$23,137.51 pour des travaux exécutés au complexe communautaire;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des affaires municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$103,506.04 à la compagnie Construction Drumco inc. tel que recommandé par la firme Bigué, Lord & Associés inc. ainsi qu'une somme de \$23,137.51 à l'ordre de Me Michel Jobin "In Trust" pour la compagnie Revenco Electricité.

Adopté

*Lucien Chausse* .....MAIRE.....*Marcel Milot* .....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 28 janvier 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 28 janvier  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 28 janvier 1991 à 19:30 heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 25e jour du mois de janvier 1991.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-26

Déneigement du stationnement - Salle communautaire du  
Fleuve

ATTENDU le compte reçu de Les Entreprises Daumard le 22 janvier 1991 et relatif à notre quote-part pour le déneigement du stationnement à la Salle communautaire du Fleuve pour la saison 1990-1991 au montant de \$1834.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$1834.00 à Les Entreprises Daumard pour notre quote-part des frais de déneigement du stationnement à la Salle communautaire du Fleuve pour la saison 1990-1991.

Adopté

91-27

Autorisation à l'Association des retraités et pré-retraités  
de la Norton du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU le projet de déclaration en vertu de la Loi des clubs de récréation (S.R.Q., 1964, chapitre 298) présentée par Me Gilles Légaré, notaire;

ATTENDU que cette Loi exige l'assentiment et l'autorisation du conseil municipal de l'endroit où cette association aura son siège social dans la province;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER que l'adresse du siège social de ladite association soit située au 241, 8e rue, Ste-Marthe-du-Cap, laquelle opérera sous la raison sociale de "L'Association des retraités et pré-retraités de la Norton du Cap-de-la-Madeleine".

Adopté

91-28

Versement - Ligue Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que le budget de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe est de l'ordre de \$24,000.00 en 1991;

ATTENDU qu'une somme de \$10,000.00 a été prévu au budget de la municipalité pour l'année 1991;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$5,000.00 à notre ligue de hockey mineur, ceci constituant un premier versement.

Adopté

91-29

Versement - Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que des frais de cotisation annuelle de \$200.00 sont actuellement dûs à la Ligue Mauricienne de Soccer;

ATTENDU qu'un dépôt de \$300.00 doit accompagner la demande de tournoi qu'entend tenir notre ligue en 1991;

ATTENDU que d'autres dépenses seront réalisées avant que les revenus d'inscriptions ne soit rentrés;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EFFECTUER un 1er versement au montant de \$700.00, cette somme étant disponible au poste 02-790-00-985.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Mirot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 4 février 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 4 février  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 4 février 1991 à 19:30 heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 1er jour du mois de février 1991.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-30  
Nomination du maire suppléant

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Pierre Latour maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 30 avril 1991.

Adopté

91-31

Règlement numéro 252 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Pluritec Ltée	\$13931.89
Laboratoire Choisy Ltée	<u>187.28</u>
	<u>\$14119.17</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$14120.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt, pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

91-32

Règlement numéro 253 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Pluritec Ltée	\$9724.77
Laboratoire Choisy Ltée	<u>196.42</u>
	<u>\$9921.19</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$9950.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

91-33

Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Les Industries Fermco Ltée	\$70810.20
Foucher Industriel Inc.	144.58
Maurice Couture Ltée	13698.00



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Sylvie Steben	22.00
Chastenay, Gagné & Associés	<u>3315.77</u>
	<u>\$87990.55</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$88,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

91-34

Acquisition des lots 527-19, 527-37 et partie du lot 527-43 (Rue Girard)

ATTENDU le projet d'acte de vente, à intervenir entre Monsieur Gaston Girard et la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, préparé par Me Normand Houde, notaire;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition d'un emplacement, vacant, connu et désigné comme étant composé du lot numéro DIX-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-19) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, du lot numéro TRENTE-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-37) dudit cadastre et d'une partie du lot numéro QUARANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-Partie: 43) dudit cadastre et bornée, ladite partie, comme suit: vers le nord-ouest, sur une longueur de vingt mètres (20m), par le lot numéro 527-37(rue); vers le sud-est, sur une longueur de vingt mètres (20m), par le résidu du lot 527-43 (rue); d'un côté, vers le nord-est, sur une longueur de cent cinquante mètres (150m), par une partie du lot 527, appartenant à Gaston Girard; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, d'une part sur une longueur de cinquante mètres (50m), par le lot 527-42 et d'autre part sur une longueur de cent mètres (100m), par une autre partie dudit lot originaire 527, appartenant à Gaston Girard et ce pour la somme de UN (\$1.00) dollar;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-35

Demande d'appui au Gouvernement Provincial - Direction  
générale de la sécurité civile

ATTENDU qu'un glissement de terrain est survenu face aux numéros civiques 1340, 1342 et 1360 rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine le 25 septembre 1990;

ATTENDU que les propriétaires ont subi des dommages considérables à leurs propriétés dû à ce glissement de terrain et que celui-ci peut entraîner des déboursés de plusieurs dizaines de milliers de dollars;

ATTENDU qu'une très grande probabilité existe à l'effet que d'autres grands dommages puissent être causés suite aux abondantes pluies de l'automne 1990 ainsi que l'arrivée du dégel et des pluies printanières 1991;

ATTENDU que si d'autres infrastructures existantes étaient entraînés dans ce glissement de terrain au printemps, soit la terrasse avec bain tourbillon, les activités de cet établissement hôtelier seraient très compromises et par le fait même occasionneraient un grand risque tant pour les propriétaires que pour les éventuels clients;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER les demandes de Messieurs Laurent J. Trahan et Laurent Paul Trahan dans leur demande d'aide financière auprès du Ministère de la Sécurité civile afin que des travaux de correction soient subventionnés dans le but de remédier à la situation pour éviter tout risque de danger, tant pour les propriétaires que pour les usagers de ce commerce et par le fait même éviter toute éventualité de fermeture de cette PME;
- 2- DE TRANSMETTRE cette résolution au Ministère de la Sécurité publique - Direction générale de la sécurité civile.

Adopté

91-36

Gestion des déchets

ATTENDU l'ensemble de la problématique en matière de gestion et d'élimination des déchets et l'importance d'en venir à une concertation régionale pour assurer une saine et efficace gestion des déchets;

ATTENDU les nombreuses démarches effectuées par les municipalités de la région depuis près d'un an;

ATTENDU que notre municipalité a intérêt à participer à cette concertation régionale et qu'elle a déjà manifesté son intérêt par l'adoption de sa résolution numéro 90-111 par laquelle elle s'est engagée à contribuer financièrement, au prorata de sa population, aux démarches juridiques et aux études préliminaires;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer une régie intermunicipale dont le mandat sera d'établir un système intégré de gestion des déchets dans le respect et la promotion de la protection de l'environnement;

ATTENDU que cette concertation régionale regroupe plus de quarante (40) municipalités;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la lourdeur administrative qu'occasionnerait un conseil composé de plus de quarante (40) représentants;

ATTENDU l'article 678.0.1 du code municipal de la province de Québec:

"Malgré toute disposition de ses lettres patentes, une municipalité régionale de comté peut, par résolution adoptée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, déclarer sa compétence à l'égard des corporations, des cités et des villes de son territoire relativement à la fourniture de tout ou partie d'un service municipal.

Pour l'application du premier alinéa, les mots "service municipal" signifient le service d'eau, d'égout, de police, de sécurité-incendie, de loisirs, d'activités culturelles, de voirie, d'enlèvement ou d'élimination des déchets, d'éclairage, d'enlèvement de la neige, de vidange des installations septiques ou de perception des taxes. Ils signifient également, à l'égard d'une cité ou d'une ville, la confection et la tenue à jour du rôle d'évaluation et la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes."

ATTENDU l'article 10.1 du code municipal de la province de Québec:

"Une corporation, une cité ou une ville peut adopter une résolution exprimant son désaccord relativement à l'exercice de la compétence déléguée par la municipalité régionale de comté. A compter de la transmission, par courrier recommandé, de cette résolution à la municipalité régionale de comté, la corporation n'est pas assujettie à la compétence de cette dernière quant à ce pouvoir, ne contribue pas au paiement des dépenses et ses représentants au conseil de la municipalité régionale de comté ne peuvent prendre part aux délibérations et aux votes subséquents qui y sont relatifs."

ATTENDU les informations reçues et la possibilité de l'exercice du droit de retrait mentionné ci-dessus;

ATTENDU que la municipalité régionale de comté de Centre-de-la-Mauricie a déjà déclaré sa compétence relativement à la fourniture du service municipal d'enlèvement ou d'élimination des déchets à l'égard des corporations, des cités et des villes de son territoire;

ATTENDU que les municipalités régionales de comté de Mékinac et de Maskinongé sont sur le point de déclarer cette compétence sur leur territoire respectif;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER au conseil de la municipalité régionale de comté de Francheville de déclarer sa compétence relativement à la fourniture du service municipal d'enlèvement ou d'élimination des déchets à l'égard des corporations, des cités et des villes de son territoire.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-37

Location d'un système de dactylographie Xérox 6225

ATTENDU les besoins de perfectionner l'un de nos appareils de dactylographie;

ATTENDU que la location d'un appareil nous coûte déjà \$50.00 par mois;

ATTENDU que le remplacement de celui-ci pour un système de traitement de textes serait à un coût minime;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE LOUER un système de dactylographie Xérox 6225 pour un terme de 36 mois au coût mensuel de \$64.64.

Adopté

91-38

Appui pour un comptoir postal à Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU la lettre reçue le 1er février 1991 de Monsieur Gilles Stoycheff, propriétaire d'Alimentation Ste-Marthe, au sujet d'un comptoir postal sur notre territoire;

ATTENDU le bien fondé de cette demande;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Gilles Stoycheff dans ses démarches auprès de la Société canadienne des Postes pour l'implantation d'un comptoir postal sur notre territoire.

Adopté

91-39

Achat de timbres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

91-40

Versement à l'équipe Titan Bantam B

ATTENDU que l'équipe Titan Bantam B de la Ligue de hockey intermunicipale du comté de Champlain se rend au tournoi international de Masson, région de Hull;

ATTENDU que les dépenses que devra encourir l'équipe pour cette participation sont de l'ordre de \$1,100.00;

ATTENDU que l'équipe souhaite l'appui financier des comités de secteurs, tel que ces derniers le faisaient antérieurement;

ATTENDU que le comité du Secteur Norbert a accepté de leur allouer une somme forfaitaire de \$100.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE REFUSER de verser de l'argent pour chacun des secteurs sans comité.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2- DE RESCINDER la résolution numéro 91-24.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 février 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 février 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs

les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

91-41

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-42

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 14, 21, 28 janvier et 4 février 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-43

Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU que Madame Christiane Isabelle est à l'emploi de la Municipalité depuis plus de six (6) mois comme assistante au secrétaire-trésorier en remplacement de Monsieur Luc Bélair;

ATTENDU que la période de probation étant terminée depuis le 23 novembre 1990 nous démontre que Madame Christiane Isabelle est apte à remplir le poste de secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE NOMMER Madame Christiane Isabelle au poste de secrétaire-trésorière adjointe;
- 2- QUE son traitement annuel et les clauses normatives sont déterminés dans sa convention de cadre à être signée entre les parties.

Adopté

91-44

Conventions de travail des employés cadres pour les années 1990, 1991 et 1992

ATTENDU que la convention de travail des employés cadres de la Municipalité est échue depuis le 1er janvier 1990;

ATTENDU que les négociations des conventions de travail des employés cadres pour les années 1990, 1991 et 1992 sont terminées;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le texte des conventions de travail 1990, 1991 et 1992 des employés cadres de la municipalité soient:  
M. Marcel Milot, secrétaire-trésorier  
M. Fernand Veillette, directeur des travaux publics  
M. Jean Mercier, inspecteur municipal  
Mme Carole C. Dumas, agent d'information et secrétaire générale  
Mme Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe  
M. Laurier Mongrain, directeur des loisirs
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer les conventions de travail des employés cadres pour les années 1990, 1991 et 1992 pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-45

Règlement numéro 256 - Achat d'un classeur - garage municipal

ATTENDU les besoins du nouveau bureau au garage municipal;

ATTENDU cette dépense prévue au règlement numéro 256;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE COMMANDER, de Les caisses enregistreuses Dijitec inc., un classeur vertical 4 tiroirs au coût de 395\$ taxes non incluses.

Adopté

91-46

Acte de servitude - Bell Canada et Hydro-Québec

ATTENDU le projet d'acte de servitude devant être consenti par la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, préparé par Me Louis Paquin, notaire;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la vérification faite par le directeur des travaux publics;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet d'acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adopté

91-47

Demande d'appui financier au Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche

ATTENDU l'ampleur des dépenses qu'occasionne la célébration de la Fête nationale des Québécois dans notre municipalité;

ATTENDU que le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche offre une assistance financière pour l'organisation de cette fête;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Normand Monaghan, président du comité organisateur de la Fête nationale des Québécois de Ste-Marthe à formuler une demande d'assistance financière auprès du Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche pour l'organisation de la Fête nationale des Québécois en 1991.

Adopté

91-48

Délégation au Congrès de la Société des fêtes et festivals du Québec

ATTENDU la tenue du congrès annuel de la Société des fêtes et festivals du Québec, les 15, 16 et 17 mars 1991 à Chicoutimi;

ATTENDU son contenu, il serait important d'y déléguer un représentant de la municipalité afin d'être à la fine pointe de l'information concernant les nouveautés, les subventions, les ententes inter-fêtes et autres;

ATTENDU que des retombées immédiates pourront découler de ce congrès pour notre carnaval et pour la célébration de notre Fête Nationale;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs pour assister à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER son inscription au montant de \$50.00 et les frais inhérents à cette participation.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 3- QU'UNE lettre d'avertissement soit expédiée à Monsieur Laurier Mongrain à l'effet qu'une telle situation ne se représente plus. Dans le cas présent l'inscription réelle à l'activité précitée ne coûte que \$50.00 et non \$290.00 tel que demandé par Monsieur Laurier Mongrain.

Adopté

91-49

Achat de quincaillerie

ATTENDU la nécessité de protéger les portes du complexe communautaire contre les coups de pieds ou autres;

ATTENDU la nécessité de protéger différents coins de murs de frictions indésirables;

ATTENDU la nécessité d'équiper les portes de la Salle Félix-Leclerc d'arrêts de portes afin de faciliter le passage des groupes de personnes ou la manipulation de gros équipements;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées aux firmes Valco Métal et Arcotec inc.;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE FAIRE l'acquisition de 19 coins métalliques, de 11 plaques à pieds de 8" X 34 1/2", de 9 plaques à pieds de 8" X 32 1/2" et de 23 arrêts de portes, du plus bas soumissionnaire, soit la firme Valco Métal, au montant de \$1,395.45 incluant TPS ET TVQ.

Adopté

91-50

Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 5 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1991 pour une valeur estimée de \$319,000.00;

ATTENDU que sur ces 5 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$65,000.00 et 1 a été émis pour construction à usage public (tour télécommunication) pour une valeur estimée de \$250,000.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1991.

Adopté

91-51

Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de janvier 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-52  
Comptes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

4986	Lucien Chaussé	90.00
4987	Jules Milette inc.	6296.00
4988	Dynabec Ltée	3734.30
4989	C.T.A. de Fran-che-mont	2103.50
4990	Hydro-Québec	285.36
4991	Hydro-Québec	10094.99
4992	Soc. Québécoise Assainissement des Eaux	6322.92
4993	Société Canadienne des Postes	178.29
4994	Guy Brière	400.00
4995	Michel Hamel	300.00
4996	Luc Bruneau	200.00
4997	Marc Beaudry	100.00
4998	Municipalité de Ste-Marthe	5090.01
4999	Hydro-Québec	191.28
5000	Bell Canada	49.94
5001	U.M.R.C.Q.	1658.50
5002	Ass. Qué. directeur du loisir municipal	125.00
5003	Agence de communication	150.00
5004	Municipalité de Ste-Marthe	68.57
5005	Société Canadienne des Postes	4.96
5006	Carole Chevalier	35.00
5007	Corp. municipale St-Etienne-des-Grès	1888.79
5008	Excavation Girard & Simard inc.	17232.08
5009	Municipalité de Champlain	6275.75
5010	Municipalité de Ste-Marthe	5121.49
5011	Municipalité de Ste-Marthe	1721.08
5012	Municipalité de Ste-Marthe	8902.89
5013	Bell Canada	37.87
5014	Hydro-Québec	2766.78
5015	Roland Larivière ltée	12.07
5016	Bell Canada	36.25
5017	Luc Bruneau	200.00
5018	Guy Brière	200.00
5019	Marc Beaudry	50.00
5020	Municipalité de Ste-Marthe	69.98
5021	Bell Canada	32.92
5022	Bell Canada	874.53
5023	Les Entreprises Daumard	1834.00
5024	Hockey mineur Ste-Marthe	5000.00
5025	Ligue de soccer Ste-Marthe	700.00
5026	Lucien Chaussé	172.27
5027	Municipalité de Ste-Marthe	5381.93
5028	Carnaval Ste-Marthe	504.00
5029	Hydro-Québec	431.82
5030	Michel Rocheleau	63.00
5031	Municipalité de Ste-Marthe	2481.46
5032	Hydro-Québec	216.41
5033	Marc Beaudry	50.00
5034	Luc Bruneau	100.00
5035	Guy Brière	100.00
5036	Jean-Guy Dubois	100.00
5037	André Charbonneau	2100.00
5038	Jules Milette inc.	6827.67
5039	Levesque, Beaubien inc.	7310.00
5040	Hydro-Québec	3830.97
5041	Hydro-Québec	595.22
5042	Hydro-Québec	52.17
5043	Municipalité de Ste-Marthe	5398.78
5044	Société Canadienne des Postes	1000.00
5045	Carole Chevalier	35.00
5046	S.C.F.P.	178.46
5047	Trust Général du Canada	2570.86



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

5048	Comm. adm. des régimes de retraites	633.50
5049	Receveur Général du Canada	5286.46
5050	Ministre du Revenu	6810.28
	<b>TOTAL:</b>	<b>142665.36</b>

Comptes à payer au 31 janvier 1991

5051	Aluminium Dufresne inc.	26.67
5052	Atelier d'usinage Gomex inc.	44.48
5053	Accessoires d'auto Leblanc ltée	62.06
5054	Buromax inc.	997.66
5055	Bernier & Crépeau ltée	8.04
5056	Batterie service Peugeot enr.	171.62
5057	Cie Canadienne de service de linge inc.	83.57
5058	Charbonnerie Champlain ltée	1523.17
5059	Copie Trois-Rivières inc.	196.45
5060	Dynabec ltée	651.00
5061	Dicom express	43.39
5062	Electricité Francoeur enr.	375.57
5063	Electricité A.C.A. inc.	274.41
5064	Excavation Girard & Simard inc.	539.28
5065	Entretien de pelouse P.G.	480.00
5066	Gravier Mont-Carmel inc.	1604.31
5067	Gaston Brouillette inc.	62.50
5068	Garage Jean Trudel inc.	52.36
5069	Henri Bourgeois inc.	103.49
5070	Hymec inc.	25.68
5071	Imprimerie Vallières inc.	10551.79
5072	Jules Milette inc.	531.67
5073	Jean Vaugeois	777.00
5074	Jean-Marie Lottinville	220.00
5075	L'Hebdo Journal	369.80
5076	Le Nouvelliste	359.52
5077	Larochelle Equipement inc.	174.18
5078	Les controles Gilles Dallaire inc.	88.00
5079	Les cafés populaires Henri enr.	86.18
5080	Les publications CCH/FM ltée	40.24
5081	Les caisses enregistreuses Dijitec	216.29
5082	Les produits chimiques Lawrason ltée	3474.90
5083	Les courtiers d'Assurance	29.43
5084	MRC De Francheville	1401.51
5085	McKerlie-Millen (Québec) inc.	85.53
5086	Mines Seleine inc.	3463.99
5087	Nove environnement inc.	175.00
5088	Pitney-Bowes	46.87
5089	Purolator ltée	26.05
5090	P.A. Thibeault ltée	88.82
5091	Pelissier réfrigération	79.54
5092	Plomberie René Carle inc.	107.79
5093	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	819.00
5094	RPM Techn inc.	368.53
5095	Robert Delisle inc.	69.19
5096	Sani-Marc inc.	114.76
5097	Sergaz inc.	634.90
5098	Sani-mobile	471.87
5099	St-Maurice Oxygen ltée	8.07
5100	S.P.C.A. de la Mauricie inc.	9.50
5101	Serrurier du Cap inc.	20.48
5102	Ville de Cap-de-la-Madeleine	4005.67
5103	Vitrierie du centre inc.	189.52
5104	Westburne Québec	1163.09



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5105	Wilson & Lafleur	361.66
5106	Xerox Canada inc.	2122.72
5107	André Brière	165.00
5108	Bureau enregistrement de Champlain	5.00
5109	J.B. Deschamps inc.	460.00
5110	Secrétaire moderne	23.50
5111	Structure C.Q.S. inc.	225.99
5112	Tabrol inc.	41.60
TOTAL:		<u>40999.86</u>

Adopté

91-53

Levée de l'assemblée

A 19:55 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 18 février 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 février  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 18 février 1991 à 19:30 heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 15e jour du mois de février 1991.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-54

Avis de motion - Règlement numéro 275

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

91-55

Conciliation du solde en banque

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 janvier 1991 soit adoptée.

Adopté

91-56

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 janvier 1991 soit adoptée.

Adopté

91-57

Acquisition des lots 104-143, 104-145 (6e rue) et 104-144 (3e avenue)

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition des lots 104-143 et 104-145, propriété de Succession Guilbeault et du lot 104-144 propriété de Succession Guilbeault et Roger Guilbeault et ce pour la somme de \$1,00;
- 2 DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- DE MANDATER Messieur Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 90-147.

Adopté

91-58

Engagement de la firme Pluritec ltée pour effectuer une étude du bassin de drainage sur une partie des lots numéros 88, 89, 90, 93, 95 et 96

ATTENDU que la croissance du développement domiciliaire dans la zone blanche fait en sorte qu'il faut planifier à l'avance la construction des infrastructures municipales;

ATTENDU que la nature du sol et la topographie du secteur visé exigent qu'une étude du bassin de drainage soit faite par une firme d'ingénieurs conseils avant de poursuivre le développement de la zone blanche au nord du ruisseau St-Pierre;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'offre de service faite par la firme Pluritec ltée pour effectuer ladite étude et ce pour le prix de \$40,000.00 payable au cours de l'exercice financier 1991 et 1992;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Pluritec ltée pour effectuer une étude du bassin de drainage sur une partie des lots numéros 88, 89, 90, 93, 95 et 96, soit la partie située entre le ruisseau St-Pierre et le rang St-Malo et ce aux conditions suivantes: Un montant de \$20,000.00 sera payable en 1991 et un montant de \$20,000.00 sera payable en 1992 comme paiement final.

Adopté

91-59

Opération cadastrale - lots 576-5 et 576-6

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 4 février 1991 concernant les lots 576-5 et 576-6 propriété de 158 744 Canada ltée;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3570 étant le remplacement des lots 576-1 et 576-2.

Adopté

91-60

Versement aux Jeux du Québec

ATTENDU le budget restreint alloué pour la tenue des Jeux du Québec par le M.L.C.P.;

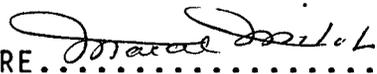
ATTENDU la campagne de financement entreprise par le C.L.M. afin d'améliorer la qualité de la délégation régionale;

ATTENDU que le montant de \$600.00 requis est toujours disponible au budget 1990; poste budgétasire 02-790-00-990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$600.00 au Conseil des loisirs de la Mauricie et d'imputer cette dépense au budget 1990.

Adopté

  
.....MAIRE.....  
LUCIEN CHAUSSE

  
.....SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 25 février 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 25 février  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 25 février 1991 à 19:30 heures et qu'il  
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 22e jour du mois de février 1991.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-61

Adoption du règlement numéro 275 - Relatif à la création  
d'un comité consultatif d'urbanisme

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 275.

Adopté

91-62

Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepre-  
neur et autres, et emprunt temporaire d'un montant corres-  
pondant (Travaux Route 138)

ATTENDU le décompte progressif numéro 5 au montant de  
\$321,882.49 préparé par la SQAÉ pour la compagnie Panpierre  
inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 1990  
sur la Route 138;

ATTENDU les autres comptes reçus de:

Le Consortium Pluritec Ltée et VFP inc.	\$50,654.84
Société Québécoise Ass. des eaux	7,527.20
Launier Ltée	<u>130.76</u>
	<u>\$58,312.80</u>

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministre des  
Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier  
1990 et 13 septembre 1989;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron  
et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$358,350.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser une  
somme de \$300,000.00 à la compagnie Panpierre inc. et  
pour payer les autres fournisseurs ci-dessus mentionnés  
pour des travaux exécutés sur la Route 138.

Adopté

91-63

Assainissement des eaux - Recommandation pour le choix de  
la firme d'arpenteurs-géomètres

ATTENDU la résolution numéro 90-455 adoptée à la session du  
3 décembre 1990;

ATTENDU que l'entité légale de la firme d'arpenteurs-géomè-  
tres aurait dû se lire Chastenay, Gagné & Associés au lieu  
de Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement QUE la Corporation Municipale de Ste-  
Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine recommande à la Société  
Québécoise d'Assainissement des Eaux l'engagement de la  
firme Chastenay, Gagné & Associés, arpenteursgéomètres dans  
ce dossier.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-64

Vente d'immeubles - Hôtel municipal, salle communautaire et garage municipal

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié dans Le Nouvelliste et l'Hebdo Journal pour la vente de l'Hôtel municipal, la salle communautaire et le garage municipal;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires se sont procurés les documents d'appel d'offres pour l'achat de la salle communautaire et garage municipal;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions publiques a eu lieu le 13 février 1991;

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été déposée pour l'achat de l'Hôtel municipal;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée pour l'achat de la salle communautaire et garage municipal par la compagnie Hojeiko inc. au montant de \$119,000.00;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER l'offre de la compagnie Hojeiko inc. au montant de \$119,000.00 pour l'achat de la salle communautaire et garage municipal, étant de beaucoup inférieure à l'évaluation foncière;

Adopté

91-65

Projet d'aménagement de la cour de l'école Ste-Madeleine

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la Municipalité ne peut pas accorder son aide au comité du projet de l'aménagement de la cour de l'école Ste-Madeleine en raison des restrictions budgétaires.

Adopté

91-66

Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., C.A.2) Section IV des mauvaises herbes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, responsable de l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

Adopté

91-67

Félicitations au comité du Carnaval 1991

ATTENDU la 6e édition du Carnaval de Ste-Marthe-du-Cap tenue du 8 au 17 février dernier;

ATTENDU le succès retentissant obtenu lors de ces activités;

ATTENDU l'excellente participation du conseil d'administration, des bénévoles et de la population en général;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations au président, Monsieur Pierre Thibeault et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette sixième édition couronnée de succès.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 mars 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 mars 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs

Les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

91-68

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-69

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 11, 18 et 25 février 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-70

Contrats de courtage - Vente d'immeubles

ATTENDU la résolution numéro 91-64 adoptée par le conseil à la session du 25 février 1991;

ATTENDU l'offre de services présenté par Monsieur Réjean Guillemette du Groupe Immobilier S.D.G. inc. en date du 25 février 1991;

ATTENDU que Monsieur Réjean Guillemette, agent immobilier nous a démontré son expérience de vente des immeubles adjacents;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'ACCORDER à Monsieur Réjean Guillemette, agent immobilier du Groupe Immobilier S.D.G. inc., un mandat de trois mois pour la vente des immeubles sis au 1771 et 2061 rue Notre-Dame, Ste-Marthe-du-Cap;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, avec la firme Groupe Immobilier S.D.G. inc. pour la vente des immeubles sis au 1771 et 2061, rue Notre-Dame, Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

91-71

Composition du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement numéro 275, relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, à la session du 25 février 1991;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la municipalité mais hors des membres du conseil de la municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du conseil;

ATTENDU que la durée du premier mandat des membres du comité est fixée à un an pour les sièges pairs et à deux ans pour les sièges impairs. Cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution. Par la suite, la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres. Le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NOMMER les personnes suivantes et aux sièges suivants pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme:

- |             |                                       |
|-------------|---------------------------------------|
| Siège No. 1 | Monsieur Réjean Despins, résident     |
| Siège No. 2 | Monsieur Pierre Latour, conseiller    |
| Siège No. 3 | Monsieur Claude Cossette, résident    |
| Siège No. 4 | Monsieur Normand Monaghan, conseiller |
| Siège No. 5 | Monsieur Denis Marchand, résident     |

Adopté

91-72

Séminaire pour personnel de bureau

ATTENDU la tenue d'un séminaire d'une journée, pour les secrétaires, le 12 avril 1991 à Trois-Rivières;

ATTENDU les besoins d'une bonne gérance de notre personnel de bureau;

ATTENDU cette formation prévue au budget de 1991;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'INSCRIRE Madame Carole Chevalier Dumas à ce séminaire;
- 2- DE DEFRAIER l'inscription au montant de \$125.00 prévu dans le perfectionnement du personnel au code 02-160-00-419.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-73

Programme de création d'emplois - Article 25

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet Amélioration des équipements de loisirs présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi de l'Assurance-chômage;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

91-74

Programme de création d'emplois - DEFI 91

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet P.D.E., DEFI 91;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, sont autorisés au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

91-75

Convention sur l'utilisation de fichiers informatiques

ATTENDU la convention sur l'utilisation de fichiers informatiques à intervenir entre la ministre de l'Energie et des Ressources et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la convention telle que rédigée;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-76

Protocole pour les modalités régissant la diffusion des  
fichiers informatiques

ATTENDU le protocole pour les modalités régissant la diffusion des fichiers informatiques à intervenir entre la ministre de l'Energie et des Ressources et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le protocole tel que rédigé;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le protocole pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-77

Conciliation du solde en banque

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1991 soit adoptée.

Adopté

91-78

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1991 soit adoptée.

Adopté

91-79

Rapport des permis émis pour le mois de février 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de février 1991 pour une valeur estimée de \$270,000.00;

ATTENDU que ces 4 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1991.

Adopté

91-80

Correspondance

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de février 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-81  
Comptes

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

5113	Carnaval Ste-Marthe	100.00
5114	Luc Bruneau	100.00
5115	Guy Brière	100.00
5116	Jean-Guy Dubois	100.00
5117	Marc Beaudry	50.00
5118	Municipalité de Ste-Marthe	10021.37
5119	Municipalité de Ste-Marthe	7990.61
5120	Marcel Milot	23.91
5121	Fernand Veillette	115.71
5122	Jean Mercier	66.42
5123	Luc Bélair	30.57
5124	Christiane Isabelle	62.25
5125	Carole Chevalier	152.58
5126	Laurier Mongrain	149.91
5127	Hydro-Québec	10702.48
5128	Bell Cellulaire	129.41
5129	Bell Canada	57.59
5130	Carnaval Ste-Marthe	290.00
5131	Jacques-Guy Godin	87.65
5132	Société Canadienne des Postes	189.08
5133	Marcel Milot	197.55
5134	Régie Assurance automobile du Québec	1144.00
5135	Mutuelle des Fonctionnaires du Québec	32351.55
5136	Hydro-Québec	2263.19
5137	Luc Bruneau	100.00
5138	Guy Brière	100.00
5139	Jean-Guy Dubois	100.00
5140	Marc Beaudry	50.00
5141	Gaston Girard	17232.08
5142	Conseil Loisirs de la Mauricie inc.	600.00
5143	Municipalité de Ste-Marthe	5617.87
5144	Receveur Général du Canada	915.04
5145	Ministre du Revenu	967.64
5146	U.M.R.C.Q.	35.00
5147	Trust Général du Canada	1609.14
5148	Municipalité de Ste-Marthe	53682.79
5149	Bell Canada	36.75
5150	Hydro-Québec	70.86
5151	Luc Bruneau	100.00
5152	Guy Brière	100.00
5153	Jean-Guy Dubois	100.00
5154	cancel	
5155	Marcel Arcand	43.15
5156	Gestions L. Francoeur	302.95
5157	Municipalité de Ste-Marthe	8083.00
5158	Paul Duchaine	32.81
5159	Sylvain Charron	39.88
5160	Bell Canada	864.82
5161	Bell Canada	33.63
5162	Hydro-Québec	32.25
5163	Société Nationale de Fiducie	16872.00
5164	Hydro-Québec	8282.51
5165	Hydro-Québec	14368.36
5166	Hydro-Québec	146.58
5167	Luc Bruneau	100.00
5168	Jean-Guy Dubois	100.00
5169	Hydro-Québec	68.34
5170	Comm. scolaire Cap-de-la-Madeleine	91.64
5171	MRC De Francheville	1204.12
5172	Hydro-Québec	355.82
5173	Hydro-Québec	453.63



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

5174	André Charbonneau	3143.00
5175	Municipalité de Ste-Marthe	5842.06
5176	Hydro-Québec	152.12
5177	Hydro-Québec	229.93
5178	Trust Général du Canada	3078.50
5179	S.C.F.P.	156.03
5180	Comm. adm. régimes de retraite	664.34
5181	Ministre du Revenu	13642.30
5182	Receveur Général du Canada	11006.78
5183	Service prévention suicide	24.00
5184	Michel Rocheleau	45.50

TOTAL: 237353.05

Comptes à payer au 28 février 1991

5185	Aluminium Dufresne inc.	307.93
5186	Batteries Electriques Québec ltée	181.96
5187	Buromax inc.	180.83
5188	Chaussures Lavergne inc.	107.47
5189	Cie Canadienne service de linge inc.	118.43
5190	Charbonnerie Champlain ltée	2761.60
5191	Clément Morin inc.	8.72
5192	Charles Levesque inc.	300.43
5193	Dynabec ltée	1439.04
5194	Denis Roger ltée	456.77
5195	Excavation Girard & Simard inc.	173.87
5196	Entretien de pelouse P.G.	112.35
5197	General Bearing Service inc.	92.31
5198	Gravier Mont-Carmel inc.	1794.92
5199	G.H. Wood ltée	78.56
5200	Lionel Gélinas	150.00
5201	Hymec inc.	90.11
5202	Imprimerie Vallières inc.	2804.64
5203	Jules Milette inc.	6827.67
5204	J.D. Paré Electrique inc.	225.20
5205	Jean-Marie Lottinville	40.00
5206	Les Cafés Populaires Henri enr.	175.32
5207	Les Editions Yvon Blais inc.	48.15
5208	Les Caisses enregistreuses Dijitec	460.64
5209	Les Enseignes Professionnelles	64.61
5210	Matériaux Gauvin inc.	262.93
5211	Morin & Frères inc.	351.04
5212	MRC De Francheville	33453.02
5213	McKerlie-Millien (Québec) inc.	252.89
5214	Mines Seleine inc.	849.48
5215	Ministère des communications	390.00
5216	Outibo enr.	37.56
5217	Pluritec Laboratoire ltée	50.83
5218	Pneus S.L. enr.	29.29
5219	P.A. Thibeault ltée	166.09
5220	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	776.81
5221	Robert Delisle inc.	97.26
5222	Sani-Marc inc.	690.56
5223	Sergaz inc.	929.44
5224	Service de pneus C.T.R. ltée	104.15
5225	St-Cyr Photo Hall inc.	145.04
5226	Shell Canada ltée	7.94
5227	Serrurier du Cap inc.	245.55
5228	Simard & Beaudry inc.	669.59
5229	Tremblay, Bois, Mignault	3419.12
5230	Ultrapage/Motorola ltée	1691.80



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5231	Westburne Québec	2429.05
5232	Xerox Canada inc.	2253.47
5233	André Brière	240.00
5234	Dona inc.	26.44
5235	Emploi & Immigration Canada	428.00
5236	Presse de l'Université du Québec	80.00
5237	Structure C.Q.S. inc.	304.27
TOTAL:		<u>69383.15</u>

Adopté

91-82

Acquisition d'une partie du lot 106-2 de la Société Québécoise d'assainissement des eaux

ATTENDU la résolution numéro 90-474 concernant l'acquisition d'une partie du lot 106-2;

ATTENDU la lettre de Monsieur Roger Chouinard en date du 20 décembre 1990 dans laquelle il mentionne que la Société Québécoise d'assainissement des eaux semble disposé à nous céder une partie du lot 106-2;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à Me Hugues Germain la préparation de l'acte de vente pour acquérir une partie du lot 106-2 identifier par les lettres E, F, H et E tel que démontré sur le plan numéro 8648 fait par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur- géomètre en date du 23 janvier 1989;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, tous les documents relatifs pour acquérir cette partie du lot 106-2.

Adopté

91-83

Règlements numéros 231, 232 et 234 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Route 138)

ATTENDU le décompte progressif numéro 5 au montant de \$321,882.49 préparé par la SQAÉ pour la compagnie Panpierre inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 1990 sur la Route 138;

ATTENDU la résolution numéro 91-62 adoptée le 25 février 1991 et par laquelle un versement de \$300,000.00 a été autorisé à la compagnie Panpierre inc. en acompte du décompte progressif numéro 5;

ATTENDU l'approbation des règlements par le ministre des Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier 1990 et 13 septembre 1989;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$22,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$21,882.49 à la compagnie Panpierre inc. pour des travaux exécutés sur la Route 138.

Adopté

91-84

Règlement numéro 243 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Complexe communautaire)

ATTENDU la demande de paiement numéro 11 en date du 6 février 1991 effectuée par la firme Bigué, Lord & Associés inc. pour la retenue partielle de 9% au montant de \$21,800.00;

ATTENDU les autres comptes à payer reçues à ce jour de:

Electricité ACA inc.	\$1422.21
Métal Laminé D.R. inc.	60.91

ATTENDU l'approbation du règlement par le ministre des Affaires Municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$23,300.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer l'entrepreneur et les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

91-85

Demande de modifications - Réforme fiscale Québec - municipalités

ATTENDU la réforme fiscale déposée par le ministre Claude Ryan, réforme qui aura des conséquences majeures pour les municipalités;

ATTENDU le regroupement des municipalités de Pointe-du-Lac, St-Louis-de-France et Ste-Marthe-du-Cap, face à ce dossier;

ATTENDU la demande de modifications présentée publiquement par celles-ci;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PRÉSENTER cette demande de modifications conjointement aux instances gouvernementales du Québec;
- 2- DE REVENDIQUER certains items face à cette réforme fiscale où les municipalités demandent à négocier des arrangements.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

91-87

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

91-86 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Opération cadastrale - lot 468-3

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 16 janvier 1991 concernant le lot 468-3 propriété de Madame Diane Roy;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 9930 étant la subdivision du lot 468-3;
- 2- DE RESCINDER la résolution 91-23.

Adopté

Levée de l'assemblée

A 8:46 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.  
 LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livres des délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Lundi le 18 mars 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 mars  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 18 mars 1991 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 15e jour du mois de mars 1991.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Sté-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-88

Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Les Industries Fermco ltée	\$73,857.68
Sylvie Steben	35.00
J.M.Raymond Décors inc.	143.22
P.A. Thibeault ltée	1,359.84
Les Caisses Enregistreuses Dijitec inc.	302.77
Laujag inc.	404.46
Centre de décoration Paré inc.	603.36
Accessoires d'auto Leblanc ltée	281.89
	<u>\$76,988.22</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des  
Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$77,000.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les  
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

91-89

Amendant le règlement numéro 270 concernant le financement  
d'une partie du coût des travaux prévus au règlement numéro  
231

ATTENDU que la municipalité a adopté, le 19 novembre 1990,  
son règlement numéro 270 décrétant un emprunt pour un  
montant de \$457,500.00 pour financer une partie du coût des  
travaux prévus à son règlement numéro 231, lequel montant  
correspond à la subvention devant être versée à la munici-  
palité par le gouvernement du Québec (Ministère des Tran-  
sports);

ATTENDU que la municipalité avait le pouvoir d'adopter un  
tel règlement en vertu de l'article 1093.1 du Code munici-  
pal;

ATTENDU que le règlement numéro 270 ne requiert que l'ap-  
probation du Ministre des Affaires municipales du Québec;

ATTENDU que le Ministre des Affaires municipales demande à  
la municipalité de modifier l'article 7 dudit règlement;

ATTENDU que l'article 1076 du Code municipal autorise la  
municipalité à modifier ledit règlement par résolution;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre  
Latour et résolu unanimement QUE l'article 7 du règlement  
numéro 270 soit remplacé par le suivant:

ARTICLE 7 EMPRUNT

Le conseil décrète un emprunt pour un montant de  
\$457,500.00, soit le montant total de la subvention à  
recevoir du gouvernement du Québec (Ministère des Tran-  
sports) et affecté au financement des travaux décrétés au  
règlement numéro 231. Le terme de cet emprunt échoit lors  
du versement de la deuxième tranche de la contribution  
financière gouvernementale versée pour la réalisation des  
travaux prévus, le tout conformément à l'entente inter-  
venue le 26 juillet 1990.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-90

Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU les besoins du complexe communautaire en surveillance et conciergerie;

ATTENDU les soumissions demandées à sept entrepreneurs en la matière;

ATTENDU que cette entente est valable pour une période de 3 mois à compter du 25 mars 1991 et qu'elle sera renégociée à ce moment entre les parties s'il y a lieu;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACORDER le contrat aux entreprises Paillé & Frères à un coût forfaitaire de \$550.00/semaine pour une période de 3 mois d'entretien ménager et de surveillance du complexe communautaire selon une moyenne de 60 heures/semaine.

Adopté

91-91

Reconnaissance des Alcooliques Anonymes versus Politique des loisirs

ATTENDU l'utilité qu'a l'existence d'une association comme les Alcooliques Anonymes;

ATTENDU qu'une telle association existe dans notre localité;

ATTENDU l'impact positif qu'amène cette association sur le plan socio-communautaire;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE RECONNAITRE le groupe de Ste-Marthe des Alcooliques Anonymes comme intervenant associé au sens de la Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre municipalité;
- 2- DE FAIRE bénéficier ledit groupe des avantages auxquels donnent droit cette reconnaissance.

Adopté

91-92

Opération cadastrale - lot 26-2

ATTENDU la requête effectuée par Roland Milette, arpenteur-géomètre en date du 15 février 1991 concernant le lot 26-2 propriété de Monsieur Sylvain Massicotte;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 5131 étant la subdivision du lot 26-2.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 25 mars 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 25 mars  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 25 mars 1991 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 22e jour du mois de mars 1991.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-93

Demande d'appui du Comité de défense de l'école Ste-Marthe

ATTENDU que la population scolaire sur le territoire de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine est suffisante pour justifier des services scolaires adéquats sur le territoire;

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine prévoit déjà des emplacements pour des services scolaires;

ATTENDU qu'actuellement la Commission scolaire Samuel-de-Champlain offre des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation d'apprentissage dans certains établissements;

ATTENDU qu'il n'existe pas de locaux scolaires en surplus sur le territoire de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les services scolaires de maternelle, 1er cycle du primaire et 2e cycle du primaire ont toujours été offerts sur le territoire de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les avantages généralement reconnus aux petites écoles, notamment les suivants:

- l'appartenance de l'élève à son milieu;
- l'enfant se sent moins perdu;
- l'encadrement pédagogique est plus proche;
- la relation enfant-enseignant est meilleure;
- la relation parent-enseignant est plus facile;
- la distance à parcourir pour se rendre à l'école et pour le repas du midi est moindre;

ATTENDU que le service de transport serait une économie appréciable;

ATTENDU que le nombre de jeunes ira en grandissant sur notre territoire;

ATTENDU que l'école joue un rôle souvent important pour le milieu;

ATTENDU que l'école a été jugée adéquate jusqu'à ce jour;

ATTENDU que des élèves fréquentent actuellement des écoles hors territoire de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et devraient recevoir des services scolaires sur ce territoire;

ATTENDU que des développements démographiques sont en cours et d'autres sont prévus sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'une étude sur la capacité d'accueil de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, effectuée en mars 1987, qualifie la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine de "jeune en plein essor";

ATTENDU que la Commission scolaire devrait relocaliser son plan d'établissement en fonction de la population à desservir puisque c'est toujours ce qui a été recommandé par votre propre Commission scolaire;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'APPUYER le comité de défense de l'école Ste-Marthe dans leur démarche face à la Commission scolaire Samuel-de-Champlain:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- Qu'elle sursoie son projet de diminuer les services scolaires offerts dans notre municipalité par la fermeture de l'école Ste-Marthe;
- 2- Faire valoir les besoins additionnels de locaux scolaires sur le territoire;
- 3- Faire valoir les prévisions d'urbanisme de la municipalité qui inclus une école répondant aux besoins de la population scolaire du territoire.

Abstention: Monsieur Jean-Guy Bergeron

Adopté

91-94

Demande des Artisans de paix

ATTENDU la demande reçue des Artisans de paix, pour la vente de "Pain partage" du 21 au 30 mars 1991;

ATTENDU qu'une équipe de bénévoles de la municipalité travaille à ce dossier;

ATTENDU que des familles de chez-nous bénéficient des services des Artisans de paix;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER les Artisans de paix pour la vente du "Pain partage" sur le territoire de la municipalité, la journée du 26 mars 1991.

Adopté

91-95

Congrès annuel de l'ACMQ 1991

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec aura lieu du 29 avril au 1er mai 1991;

ATTENDU que Ste-Marthe-du-Cap est membre du Conseil exécutif à titre de délégué régional;

ATTENDU que ce congrès dans son contenu s'avère très formatif;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Madame Carole Chevalier Dumas pour assister à ce congrès;
- 2- DE DÉFRAYER les coûts inhérents à l'inscription au montant de \$100.00;
- 3- D'ALLOUER la somme de \$500.00 à Madame Carole Chevalier Dumas pour participer à ce congrès, tel que prévu au budget 1991.

Adopté

91-96

Coupe et entretien des pelouses

ATTENDU que l'entretien et la coupe des pelouses des terrains de jeux est donné à contrat;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à 2 entrepreneurs;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que les 2 soumissions sont conformes à l'appel d'offre;

ATTENDU que l'entreprise Entretien de pelouse P.G. enr. de Ste-Marthe-du-Cap s'est avéré le plus bas soumissionnaire;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyer par Pierre Juneau et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat d'entretien et de coupe des pelouses selon le devis à Entretien de pelouse P.G. enr. pour la somme de \$13,021.88 comprenant toutes taxes, frais et/ou charges pouvant être appliqués.

Adopté

91-97

Règlements numéros 239 et 241 (Secteur Deschênes et Gauthier) - Travaux d'infrastructures - remise de la retenue de 10% (partie)

ATTENDU que des travaux d'infrastructures de rues ont été exécutés par la firme Sintra inc. sur la 10e rue, la 3e avenue, la 14e rue et une partie de la 2e avenue;

ATTENDU que les travaux ont été acceptés provisoirement en date du 9 novembre 1989;

ATTENDU que des problèmes de refoulement sont survenus pendant la période de garantie, soit: entre l'acceptation provisoire et l'acceptation finale qui devait avoir lieu le 9 novembre 1990;

ATTENDU que des inspections télévisées ont été faites par l'entrepreneur à la fin des travaux et par la municipalité à l'automne dernier, et dont la dernière inspection télévisée nous démontre une déflexion dans la conduite d'égout sanitaire sur une longueur d'environ 6 mètres;

ATTENDU que les coûts de réparations peuvent représenter un montant d'environ \$10,000.00 (maximum);

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PAYER la somme de \$10,515.16 à la firme Sintra inc., étant une partie de la retenue de 10% pour les travaux du secteur Deschenes phase III et secteur Gauthier phase I;
- 2- DE RETENIR la somme de \$10,000.00 tant et aussi longtemps que les réparations de la conduite sanitaire n'auront pas été effectuées et acceptées par la firme de Consultant Pluritec ltée.

Adopté

91-98

Acquisition des lots 8A-6, 8-4 (rue Richard-Hayes) et 5-1, 8-3 (rue Notre-Dame-Sud)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition des lots 8A-6, 8-4 (rue Richard-Hayes) et des lots 5-1, 8-3 (rue Notre-Dame-Sud) propriété de Madame Jacqueline Thiffeault, et ce pour la somme de \$1.00;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2-DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

3-DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Robert Carrier, notaire.

Adopté

91-99

Acquisition du lot 25-1 (rue Thomas-Toupin)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition du lot 25-1 (rue Thomas-Toupin), propriété de Monsieur Léon Brière, et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;
- 3- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Robert Carrier, notaire.

Adopté

91-100

Opération cadastrale - lot 106-8

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 15 mars 1991 concernant le lot 106-8 propriété de Monsieur Pierre Brûlé;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10002 étant la subdivision du lot 106-8.

Adopté

Opération cadastrale - lots 475-15 à 475-19 inclusivement

Ce point est reporté à une session ultérieure

91-101

Défi Participation

ATTENDU que la journée participation se tiendra le mercredi 29 mai 1991;

ATTENDU que c'est là une belle occasion de souligner à nos concitoyens l'importance de l'activité physique dans une vie équilibrée;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE LANCER un amical défi aux résidents de St-Louis-de-France dans le cadre de la journée Participation Crown-vie.

Adopté

*Lucien Chaussé* MAIRE ..... *Marcel Milot* SEC.-TRES. ....  
LUCIEN CHAUSSE ..... MARCEL MILOT .....



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 avril 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 avril 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

91-102 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-103 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 11, 18 et 25 mars 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-104 Avis de motion - Règlement numéro 276

Madame Jeannine Trépanier Beaudoin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent).

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-105  
Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1990

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers & Associés, comptables agréés;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ADOPTER le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990.

Adopté

91-106

Mandat accordé au secrétaire-trésorier - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes, reçue de la MRC De Francheville en février 1991;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier pour représenter la municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 11 avril 1991 à la salle du Conseil de la MRC De Francheville.

Adopté

91-107

Congrès U.M.Q. - Les 2, 3 et 4 mai 1991

ATTENDU le congrès de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 2 au 4 mai 1991 à Québec;

ATTENDU l'importance d'un tel congrès pour les élus municipaux, a être informé sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap a être présent au congrès de l'U.M.Q. à Québec.

Adopté

91-108

Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1991 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

ATTENDU la lettre reçue le 1er mars 1991 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec relative au renouvellement de la cotisation à titre de membre de la Corporation pour l'année 1991, du secrétaire-trésorier;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EMETTRE un chèque au montant de \$317.60 à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour couvrir les frais d'adhésion du secrétaire-trésorier à la Corporation pour l'année 1991 tel que prévu au budget 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-109

Adhésion de la secrétaire-trésorière adjointe à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec

ATTENDU la lettre reçue le 1er mars 1991 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec relative au renouvellement de la cotisation à titre de membre de la Corporation pour l'année 1991;

ATTENDU que le montant de la cotisation est prévu au budget 1991;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DÉFRAYER la somme de \$192.60 en paiement de la cotisation annuelle 1991 de la secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté

91-110

Colloque 1991 des secrétaires municipaux de la zone 16

ATTENDU la tenue du cinquième colloque des secrétaires municipaux les 9 et 10 mai 1991 à Vallée du Parc;

ATTENDU l'importance d'un tel colloque pour les secrétaires municipaux à être informés sur les sujets se rattachant à leur fonction;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe pour assister à ce colloque.
- 2- DE COUVRIR les frais inhérents à ce colloque tels que prévus au budget 1991 et selon les modalités prévues à la convention collective des cadres.

Adopté

91-111

Délégation à l'assemblée générale annuelle du Conseil des loisirs de la Mauricie

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale annuelle du Conseil des loisirs de la Mauricie, le 22 mai 1991;

ATTENDU que nous nous devons de faire valoir notre point de vue dans la perspective régionale du développement du loisir;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER MM. Yvon Charland, conseiller et Laurier Mongrain, directeur des loisirs, à ladite assemblée;
- 2- DE DÉFRAYER notre cotisation annuelle au montant de \$200.00.

Adopté

91-112

La survie du monde rural

ATTENDU la volonté du monde rural de vivre et de se développer et non simplement de survivre;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que toute diminution de service public en milieu rural entraîne un exode de la population et crée aussi de nouvelles conditions de sous-développement;

ATTENDU la hausse prévue de la population scolaire au cours des prochaines années;

ATTENDU l'importance et la signification qu'une école revêt pour une communauté rurale;

ATTENDU que l'absence d'école primaire dans un milieu rural constitue un facteur de désintégration sociale;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ne s'oppose à la fermeture d'école dispensant l'enseignement primaire dans le secteur rural desservi par la Commission scolaire Samuel-de-Champlain;
- 2- QUE copie de cette résolution soit transmise à la Commission scolaire Samuel-de-Champlain, au Ministre de l'Education, Monsieur Michel Pagé, et aux députés du comté de Champlain, Monsieur P.A. Brouillette et Monsieur Michel Champagne.

Abstention: Monsieur Jean-Guy Bergeron

Adopté

91-113

Acquisition d'un tombereau par la corporation municipale de Champlain

ATTENDU que l'acquisition d'un tombereau est devenu nécessaire pour les opérations du site d'enfouissement sanitaire de Champlain;

ATTENDU que la corporation municipale de Champlain, à titre de mandataire de l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire, signée à Champlain le troisième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-un, peut acquérir la machinerie nécessaire à l'opération du site d'enfouissement et effectuer des dépenses en capital lorsqu'elle a l'accord de toutes les corporations parties à ladite entente;

ATTENDU que la corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine est partie à l'entente ci-haut mentionnée;

ATTENDU que le comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain a, lors de son assemblée du 26 mars 1991, recommandé l'acquisition d'un tombereau de modèle Volvo BM 5350 dont le numéro de série est 1585 pour un montant de \$79,158.60;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine donne son accord pour l'acquisition, par la corporation municipale de Champlain, du tombereau recommandé par le comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain pour l'opération du site d'enfouissement; donne aussi son accord pour l'emprunt d'un montant de \$79,158.60 pour réaliser cette acquisition.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-114

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mars 1991 soit adopté.

Adopté

91-115

Rapport des permis émis pour le mois de mars 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 16 permis ont été émis au cours du mois de mars 1991 pour une valeur estimée de \$805,000.00;

ATTENDU que sur ces 16 permis, 13 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$755,000.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1991.

Adopté

91-116

Acquisition des lots 8A-6, 8-4 (rue Richard-Hayes) et 5-1, 8-3 (rue Notre-Dame-Sud)

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition des lots 8A-6, 8-4 (rue Richard-Hayes) et des lots 5-1, 8-3 (rue Notre-Dame-Sud) propriété de Madame Jacqueline Thiffeault, et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Michel Carrier, notaire;
- 3- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 91-98.

Adopté

91-117

Opération cadastrale - lots 106-2-30 à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 22 octobre 1990 concernant les lots 106-2-30 à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25 propriété de la Société québécoise d'assainissement des eaux;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 9822 étant la subdivision des lots 106-2-30 à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25;
- 2- DE RESCINDER la résolution 90-404.

Adopté

91-118

Opération cadastrale - lots 104-124 à 104-132

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 26 mars 1991 concernant la correction des lots 104-124 à 104-132 propriété de Succession Donatien Guilbeault;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan et le rapport portant le numéro 9314 et étant la subdivision des lots 104-124 à 104-132.

Adopté

91-119

Opération cadastrale - lot 527-44

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 15 mars 1991 concernant le lot 527-44 propriété de Madame Lucie Leblanc et Monsieur Pierre Guilbert;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1055 étant la subdivision du lot 527-44

Adopté

91-120

Opération cadastrale - lots 475-15 à 475-19 inclusivement

ATTENDU la requête effectuée par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 9 juillet 1990 concernant les lots numéros 475-15 à 475-19 inclusivement propriété de Excavation Bastien;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal et le service des travaux publics;

ATTENDU que le propriétaire des lots visés devra rendre sa rue conforme au règlement de lotissement numéro 265;

ATTENDU que le requérant devra effectuer les travaux de mise en forme de rue et construction d'un ponceau et ce avant le 1er juin 1991, et céder l'emprise de ladite rue portant le numéro 475-17 au plus tard le 15 juin 1991;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9686 étant la subdivision des lots 475-15 à 475-19 inclusivement, et ce aux conditions énumérées plus haut.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
91-121 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
CPTAQ - demande d'autorisation - Aliénation 5-A-1

ATTENDU la demande de Monsieur Laurent Montplaisir;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Laurent Montplaisir auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

91-122

Fête des bénévoles

ATTENDU que la municipalité recevra ses bénévoles lors d'une fête qui se tiendra le vendredi 26 avril 1991;

ATTENDU que cette soirée doit manifester l'appréciation que nous avons de tout le beau travail que ces artisans du communautaire accomplissent et que nous nous devons de les recevoir adéquatement;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs, à négocier les frais de la soirée, à savoir spectacle, danse, cadeaux souvenirs, goûter, etc. jusqu'à concurrence d'un montant maximum de \$2,000.00, tel que prévu au budget 1991 poste 02-790-00-990.

Adopté

91-123

Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de mars 1991.

Adopté

91-124

Comptes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

5238	MRC De Francheville	964.30
5239	Claudette Toupin	35.00
5240	Municipalité de Ste-Marthe	5998.18
5241	Prime learning Canada inc.	133.75
5242	Société canadienne du cancer	40.00
5243	Carole Chevalier	105.00
5244	Municipalité de Ste-Marthe	6240.50
5245	Gaston Girard	13785.67
5246	L'Action nationale	60.00
5247	Régie assurance automobile du Québec	6.00
5248	Bell Canada	40.73
5249	Annulé	
5250	Hydro-Québec	9666.81
5251	Hydro-Québec	2333.93
5252	Hydro-Québec	217.35
5253	Hydro-Québec	1519.79



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5254	Hydro-Québec	1797.80
5255	Hydro-Québec	391.56
5256	Ultrapage/Motorola ltée	135.52
5257	C.S.S.T.	11632.78
5258	Robert Demers	28.50
5259	Société canadienne des postes	194.54
5260	Société canadienne du cancer	10.00
5261	Municipalité de Ste-Marthe	55.91
5262	Municipalité de Ste-Marthe	6164.45
5263	André Charbonneau	2247.00
5264	Defi crownvie participation	100.00
5265	Agence de communication	160.00
5266	C.S.M.Q.	90.00
5267	Laurier Mongrain	278.80
5268	Municipalité de Ste-Marthe	8943.63
5269	Roger Courteau	110.00
5270	Guy Veillette	110.00
5271	Dany Pronovost	110.00
5272	James Poirier	110.00
5273	Yvan Dumas	110.00
5274	Bell Canada	1608.05
5275	Bell Canada	33.54
5276	Bell Canada	36.67
5277	Hydro-Québec	515.60
5278	Hydro-Québec	35.04
5279	Municipalité de Ste-Marthe	12800.71
5280	Michel Rocheleau	38.50
5281	Hydro-Québec	2499.30
5282	S.C.F.P.	234.52
5283	Trust général du Canada	3443.38
5284	Commission adm. régimes de retraite	664.34
5285	Ministre du revenu	9801.64
5286	Receveur général du Canada	7628.61

TOTAL:

113267.40

Comptes à payer au 31 mars 1991

5287	Atelier d'usinage Gomex inc.	21.40
5288	Buromax inc.	451.33
5289	Bernier & Crépeau ltée	268.85
5290	Belitec inc.	15.54
5291	Centre des roses enr.	127.96
5292	Cie canadienne service de linge inc.	175.39
5293	Charbonnerie Champlain ltée	89.00
5294	Cedic inc.	5671.00
5295	Centre du ressort Trois-Rivières inc.	540.13
5296	Réjean Choquette	450.00
5297	Dynabec ltée	703.30
5298	Equipements industriels du Cap inc.	66.08
5299	Electroniue Matteau inc.	11.79
5300	Formules municipales enr.	35.42
5301	Formules d'affaires CCL	191.40
5302	Gaston Brouillette inc.	21.33
5303	Garage Charest & Frère inc.	222.82
5304	Lionel Gélinas	200.00
5305	Launier ltée	1787.49
5306	Jean-Marie Lottinville	660.00
5307	Les Courtiers d'assurance	142.79
5308	Matériaux Les Rives inc.	82.34
5309	Metropolitain equipement enr.	25.18
5310	MC Equipement (1985) inc.	68.86



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

5311	MRC De Francheville	1543.91
5312	M. Electrique ltée	322.29
5313	MCKerlie-Millen (Québec) inc.	109.25
5314	Municipalité de Champlain	25.64
5315	Metal laminé D.R. inc.	34.10
5316	Pitney-bowes	401.25
5317	Pluritec laboratoire ltée	30.50
5318	Pneus S.L. enr.	72.67
5319	Pélissier réfrigération	86.01
5320	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	526.25
5321	R.M. Textile enr.	57.21
5322	Sani-Marc inc.	185.22
5323	Sergaz inc.	463.30
5324	St-Cyr photo Hall inc.	9.24
5325	Sani-mobile	539.28
5326	St-Maurice oxygen ltée	40.27
5327	Shell canada ltée	30.73
5328	SPAM	7.49
5329	Serrurier du Cap inc.	61.24
5330	Simard Beaudry inc.	510.08
5331	T.L.G. inc.	41.03
5332	Ville de Cap-de-la-Madeleine	5837.62
5333	Vitrierie du Centre inc.	11.57
5334	Westburne Québec	540.24
5335	Xerox Canada inc.	452.57
5336	André Brière	60.00
5337	Produits chimiques Sany inc.	<u>396.14</u>

Total: 24424.50

Adopté

91-125

Achat d'une brosse de rechange

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'achat d'une brosse de rechange pour le balai mécanique dû à l'usure de l'ancien;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) fournisseurs;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER la brosse de rechange du plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Pièces d'équipement Bergor inc., au prix de \$438.25 taxes incluses.

Adopté

91-126

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mars 1991 soit adoptée.

Adopté

91-127

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mars 1991 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-128

Autorisation au comité de gestion du parc portuaire

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE le comité de gestion du parc portuaire soit autorisé à aller en appel d'offres pour l'opération du parc portuaire.

Adopté

91-129

Levée de l'assemblée

A 20:37 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 15 avril 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 15 avril 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 15 avril 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Adoption du règlement numéro 276 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent)
- 2- Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)
- 3- Inscription au concours - Villes, villages et campagnes fleuris 1991
- 4- Demande de la Fondation des maladies du coeur du Québec
- 5- Colloque 1991 de l'Association québécoise des agents du bâtiment
- 6- Acquisition d'une partie des lots numéros 607 et 608 propriétés du ministère des Transports du Québec



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 7-Engagement d'une firme pour effectuer la lecture et la vérification des compteurs d'eau
- 8-Arrosage des pelouses - Horaire 1991
- 9-Conversion des fichiers numériques
- 10-Réparation d'une pompe d'égout
- 11-Opérations cadastrales
  - 11.1- Lots 106-2-30 à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25
  - 11.2- Lot 527-45
  - 11.3- Lot 582-15

DONNE ce 12e jour du mois d'avril 1991.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

91-130

Adoption du règlement numéro 276 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux couts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 276.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 276

Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent).



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de faire préparer une étude des coûts préliminaires ainsi qu'à la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent);

**ATTENDU** que le coût de ces travaux est estimé à \$7,725.00;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés;

**ATTENDU** qu'avis de motion a été donné le 8 avril 1991;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

**ARTICLE 1** Le Conseil décrète l'étude des coûts préliminaires ainsi que la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent);

**ARTICLE 2** Le Conseil décrète une dépense n'excédant pas \$7,725.00 selon l'estimation du coût des travaux préparée par la firme Pluritec Ltée en date du 2 avril 1991 pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets pour une période de 5 ans. L'estimation du coût des travaux est annexée au règlement;

**ARTICLE 3** Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription;

**ARTICLE 4** Les billets seront remboursés en 5 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote "A" et en faisant partie;

**ARTICLE 5** Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 17% l'an;

**ARTICLE 6** Les échéances en capital et intérêts seront payables à la Banque Nationale du Canada;

**ARTICLE 7** Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

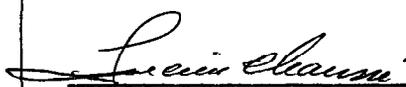
**ARTICLE 8** Afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé, il est par le présent règlement imposé au secteur une somme de \$7,725.00 et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

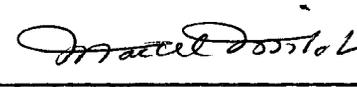
**ARTICLE 9** Il est loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu du présent règlement et le prélèvement de la taxe imposée sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation;

**ARTICLE 10** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté le

L'avis public a été donné le

  
LUCIEN CHAUSSE, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

91-131

Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Les Industries Fermco Ltée	\$49,661.50
Foucher Industriel Inc.	139.72
P.A. Thibeault Ltée	142.17
Centre de Décoration Paré Inc.	128.96
Les Caisses enregistreuses Dijitec Inc.	456.45
	<u>\$50,528.80</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$50,550.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-132

Inscription au concours - Villes, villages et campagnes fleuris 1991

ATTENDU l'importance pour une municipalité d'avoir une image de propreté et de quiétude;

ATTENDU que le concours villes, villages et campagnes fleuris incite notre population à se préoccuper de l'aspect esthétique de leur résidence et par voie de conséquence, de l'apparence de notre municipalité;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à inscrire notre municipalité au concours "Villes, villages et campagnes fleuris 1991".

Adopté

91-133

Demande de la Fondation des maladies du coeur du Québec

ATTENDU la lettre reçue le 10 avril 1991;

ATTENDU la demande reçue de la Fondation des maladies du coeur du Québec d'effectuer une opération de porte-à-porte sur le territoire de notre municipalité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'AUTORISER la Fondation des maladies du coeur du Québec pour solliciter nos citoyens du 6 au 11 mai 1991.

Adopté

91-134

Colloque 1991 de l'Association québécoise des agents du bâtiment

ATTENDU la tenue du colloque de l'Association québécoise des agents du bâtiment (AQAB) les 4, 5 et 6 juin 1991;

ATTENDU l'importance d'assister à un tel colloque pour l'inspecteur municipal et d'être informé sur les sujets se rattachant à la fonction;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, à assister à ce colloque;
- 2- DE COUVRIR les frais inhérents à ce colloque tel que prévu au budget 1991 et selon les modalités prévues à la convention collective des cadres.

Adopté

91-135

Acquisition d'une partie des lots numéros 607 et 608 propriétés du ministère des Transports du Québec

ATTENDU la résolution numéro 90-219 concernant l'acquisition d'une partie des lots numéros 607 et 608 propriété du ministère des Transports du Québec;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU qu'un plan et une description technique ont été préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre selon les directives du ministère des Transports pour l'acquisition d'une partie des lots numéros 607 et 608 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR, pour la somme de un dollar, une partie des lots numéros 607 et 608 tel que démontré sur le plan numéro 9796 préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 6 février 1991;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer tous documents relatifs à l'acquisition d'une partie des lots numéros 607 et 608 ainsi que tous les documents relatifs pour l'imposition d'une servitude de NON-ACCÈS en faveur du ministère des Transports du Québec sur le lot numéro 606.

Adopté

91-136

Engagement d'une firme pour effectuer la lecture et la  
vérification des compteurs d'eau

ATTENDU la proposition soumise par la firme Les compteurs Lecomte ltée pour effectuer la lecture, la vérification ainsi que les rapports techniques informatisés s'y rattachant;

ATTENDU qu'actuellement, c'est la seule firme spécialisée connue qui effectue le travail et les rapports informatisés;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Les compteurs Lecomte ltée pour effectuer la lecture, la vérification ainsi que les rapports s'y rattachant et ce pour une période de 3 ans suivant le prix soumis, soit \$4.75 par lecture;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'entente et tous autres documents destinés à donner effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

91-137

Arrosage des pelouses - Horaire 1991

ATTENDU la nécessité d'économiser l'eau;

ATTENDU le besoin de déterminer des heures pour l'arrosage des pelouses pour l'année 1991;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE PERMETTRE l'arrosage entre 20 h 00 et 22 h 00 pour l'année 1991. Les propriétaires dont les numéros civiques sont pairs pourront arroser les jours pairs du calendrier et ceux dont les numéros civiques sont impairs pourront le faire les jours impairs du calendrier;
- 2- D'INTERDIRE le nettoyage des entrées d'auto avec l'eau de la Municipalité en tout temps.

Adopté

91-138

Réparation d'une pompe d'égout

ATTENDU qu'une défectuosité est survenue à une pompe d'égout et par le fait même doit être réparée immédiatement;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE CONFIER la réparation à la firme Launier ltée suivant l'estimé faite au montant de \$1,261.91 incluant les matériaux, la main d'oeuvre et les taxes.

Adopté

91-139

Conversion des fichiers numériques

ATTENDU que les fichiers numériques des cartes topographiques ont été réalisé à partir du DATUM 1927;

ATTENDU que présentement le DATUM utilisé à travers l'Amérique du Nord est celui de 1983;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER au ministère de l'Energie et des Ressources de procéder à la conversion des fichiers numériques des cartes topographiques selon le DATUM de 1983.

Adopté

91-140

Opération cadastrale - lots 106-2-30 à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 22 octobre 1990 concernant les lots 106-2-32 et 106-3-16, propriété de la Société québécoise d'assainissement des eaux et les lots 106-2-30, 106-2-31, 106-3-14, 106-3-15, 107-9, 108-16 et 109-25 propriété de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 9822 étant la subdivision des lots 106-2-30 à 106-2-32, 106-3-14 à 106-3-16, 107-9, 108-16 et 109-25;
- 2- DE RESCINDER la résolution 91-117.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-141  
Opération cadastrale - lot 527-45

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 8 avril 1991 concernant le lot 527-45 propriété de Madame Guylaine Trépanier et Monsieur Jean-Yves Brousseau;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1066 étant la subdivision du lot 527-45

Adopté

91-142

Opération cadastrale - lot 582-15

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 28 mars 1991 concernant le lot 582-15 propriété de Madame Louise Limoge et Monsieur Louis Dupont;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3163 étant la subdivision du lot 582-15

Adopté

\* 91-143

Partage des responsabilités entre les municipalités et le  
Gouvernement du Québec

ATTENDU qu'aux termes de la réforme du partage des responsabilités entre les municipalités et le Gouvernement du Québec, ce dernier déposait à la table Québec-Municipalités, un rapport daté du 14 décembre 1990 préparé par le ministère des Affaires Municipales;

ATTENDU que ce rapport rappelle l'obligation faite aux municipalités par l'article 64 de la loi de Police, à savoir que des villes de plus de 5,000 habitants sont tenues de se doter d'un corps de police;

ATTENDU que le rapport propose que ces municipalités qui choisissent de ne pas former leur propre corps de police, participent au financement des services policiers de base dispensés par la Sûreté du Québec, selon une tarification établie sur la base de la richesse foncière de chaque municipalité;

ATTENDU que les municipalités visées par cette réforme estiment après analyse de la proposition gouvernementale relativement aux services policiers qu'elle est inacceptable;

ATTENDU que le 16 mars dernier, un comité spécial a été formé sous l'initiative du maire de Ville de Bécancour, monsieur Jean-Guy Dubois, afin de discuter de cette partie du rapport de la réforme gouvernementale concernant les services policiers;

ATTENDU que le 13 avril 1991 avait lieu à l'Auberge Godefroy dans la Ville de Bécancour, un colloque ayant pour but de poursuivre les discussions entreprises par les municipalités concernées relativement aux services de police;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que des représentants des municipalités de Bellefeuille, Contrecoeur, Gaspé, Granby (Canton), Lac Beauport, Lafontaine, La Pêche, La Plaine, Louiseville, Notre-Dame-des-Prairies, Pointe-du-Lac, Prévost, Saint-Athanase, Saint-Charles-Borromée, Saint-Emile, Saint-Lin, Saint-Louis-de-France, Saint-Luc, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, Saint-Pierre-de-Sorel, Saint-Timothée, Sainte-Victoire-d'Arthabaska, Val-Bélair, Sainte-Julienne et Bécancour, assistaient à ce colloque;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, fait siennes les propositions adoptées lors de ce colloque;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ayant une population de plus de 5,000 habitants et ne possédant pas de corps de police, s'oppose fermement à la réforme proposée par le Gouvernement du Québec dans sa forme actuelle, quant à la question policière;
- 2- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine reconnaît toutefois sa part de responsabilités dans la gestion de la sécurité publique sur son territoire quant à l'aspect "gendarmerie" des services policiers;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine reconnaît l'urgente nécessité de revoir en profondeur l'ensemble de la gestion policière au Québec, plusieurs éléments de la loi de police et de ses applications ainsi que les normes d'implantation et de fonctionnement de tous les corps policiers au Québec.
- 4- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte, à court terme, d'assumer une part des coûts reliés à la fonction "gendarmerie" des services policiers conditionnellement à l'engagement du gouvernement de procéder sans délai à ladite réforme;
- 5- QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Claude Ryan, ministre des Affaires Municipales, au Député du comté de Champlain, à l'UMQ et à l'UMRCQ.

Adopté

\*

Les membres du Conseil étant tous présents, ce point fut ajouté.

*Lucien Chausse*  
..... MAIRE  
LUCIEN CHAUSSE

*Marcel Milot*  
..... SEC.-TRES.  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 avril 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 avril 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Messieurs les : Pierre Juneau  
Conseillers : Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 22 avril 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Avis de motion - Règlement numéro 277
- 2- Inscription - Cours de premier soin

DONNE ce 19e jour du mois d'avril 1991.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Sté-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-144

Avis de motion - Règlement numéro 277

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Adopté

91-145

Inscription - Cours de premier soin

ATTENDU que le Service des loisirs travaille souvent avec des groupes importants, que ce soit lors d'activités populaires, rassemblements des terrains de jeux, etc.;

ATTENDU que certains participants peuvent avoir des malaises physiques ou des blessures d'importance diverse lors de ces événements;

ATTENDU que nous devons réagir avec discernement et efficacité quand nous sommes confrontés à de telles situations;

ATTENDU qu'un cours de premier soin est offert par le Conseil des loisirs de la Mauricie;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'INSCRIRE Monsieur Mario Mongrain, responsable des terrains de jeux, audit cours pour la somme de \$65.00;
- 2- D'ASSUMER les dépenses inhérentes à ce cours.

Adopté

*Lucien Chausse*  
LUCIEN CHAUSSE

.....MAIRE.....

*Christiane Isabelle*  
CHRISTIANE ISABELLE

.....SEC.-TRES. ADJ.....



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 29 avril 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 29 avril  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Mona-  
ghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions  
du Conseil lundi le 29 avril 1991 à 19:30 heures et qu'il y  
sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Demande à la Société québécoise d'assainissement des  
eaux
- 2- Adoption du règlement numéro 277 - Relatif à la cons-  
truction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et  
sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de  
béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur  
St-Laurent) et pour autoriser un emprunt pour en ac-  
quitter le coût
- 3- Nomination d'un officier du comité consultatif d'urba-  
nisme et d'un secrétaire du comité
- 4- Infraction au règlement de zonage numéro 263, article  
3.1, grille de spécifications No. 1 et au règlement de  
nuisances numéro 258 article 8 - Monsieur André Trépa-  
nier - 281, rue Des Cyprès
- 5- Achat régulier de produits d'entretien

DONNE ce 26e jour du mois d'avril 1991.-



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

(Signé)

*D. Latour*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*D. Latour*  
.....  
Secrétaire-trésorier

91-146

Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap a adopté, en 1989, des règlements d'emprunts pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux, tel que prévu dans un protocole d'entente signé avec le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que les délais d'approbation des ministères concernés ont faits en sorte que les travaux n'ont pu être commencés avant juillet 1990;

ATTENDU que les travaux ont été suspendu à cause de la saison hivernale et ne sont toujours pas complétés;

ATTENDU que le rejet des eaux usées sur la berge présente un risque sérieux pour la santé des gens;

ATTENDU que ce dépôt des eaux usées est une source de pollution pour l'environnement;

ATTENDU qu'il est urgent de prolonger l'émissaire de rejet tel que proposé par le Consortium Pluritec ltée et les Consultants VPF inc. tel que le plan soumis en date d'octobre 1990;

ATTENDU que des travaux dans 2 autres secteurs doivent être réalisés en 1991, soit les secteur No. 1 (rues Hayes, Ward et Gignac) ainsi que le secteur No. 2, bassin 1.1 poste de pompage (pose d'une conduite de déversement) lesquels secteurs présentent des problèmes de pollution flagrants;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement

DE DEMANDER à la Société québécoise d'assainissement des eaux de faire pression auprès du ministère de l'Environnement du Québec afin que les travaux énumérés soient réalisés ou complétés dans le plus bref délai.

Adopté

91-147

Adoption du règlement numéro 277 - Relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 277.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 277

Relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent)

.....

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire d'exécuter ou de faire exécuter des travaux pour la construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent);

**ATTENDU QUE** le coût des travaux est estimé à \$115,089.00;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été donné le 22 avril 1991;

**A CES CAUSES,** il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

**ARTICLE 1** Le Conseil décrète des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent), le tout conformément aux plans et devis, préparés par la firme Pluritec Ltée. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement.

**ARTICLE 2** Le Conseil décrète une dépense n'excédant pas \$115,089.00 selon l'estimation du coût des travaux, préparée par Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, en date du 8 février 1991 pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets jusqu'à concurrence de \$115,089.00 pour une période de 20 ans. L'estimation du coût des travaux est annexée au règlement.

**ARTICLE 3** Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité et porteront la date de leur souscription.

**ARTICLE 4** Les billets seront remboursés en 20 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote "A" et en faisant partie.

**ARTICLE 5** Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant par 17% l'an.

**ARTICLE 6** Les échéances en capital et intérêts seront payables à la Banque Nationale du Canada



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

**ARTICLE 7** Les intérêts seront payables semestriellement et échéances en capital annuellement.

**ARTICLE 8** Coût des travaux

<u>Travaux</u>	<u>Coût</u>	<u>Secteur</u>
Aqueduc	\$18088.	\$18088.
Egout pluvial	30313.	27760.
Egout sanitaire	28875.	28875.
Voirie	37813.	35703.
	<u>\$115089.</u>	<u>\$110426.</u>

**ARTICLE 9** Afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé, il est par le présent règlement imposé au secteur une somme de \$110426.00 et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 10** Afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé, il est par le présent règlement imposé à l'ensemble des contribuables une somme de \$4663.00 et il sera prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable et telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 11** Il est loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu du présent règlement et le prélèvement de la taxe imposée à l'article 9 du présent règlement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.

**ARTICLE 12** Toutes subventions gouvernementales seront attribuées au coûts des travaux prévus par le présent règlement.

**ARTICLE 13** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté le

L'avis public a été  
donné le

  
LUCIEN CHAUSSE, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-148

Nomination d'un officier du comité consultatif d'urbanisme  
et d'un secrétaire du comité

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 275, relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, à la session du 25 février 1991;

ATTENDU la résolution numéro 91-71 adoptée le 11 mars 1991, déterminant la composition du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'à l'intérieur de tout comité, il y a des charges à remplir, soit comme président ou comme secrétaire;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Monsieur Pierre Latour, conseiller, pour agir comme président du comité tel que suggéré par les membres du comité à leur réunion tenue le 10 avril 1991;
- 2- DE NOMMER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, pour agir comme secrétaire et personne-ressource du comité.

Adopté

91-149

Infraction au règlement de zonage numéro 263, article 3.1,  
grille de spécifications No. 1 et au règlement de nuisances  
numéro 258 article 8 - Monsieur André Trépanier - 281, rue  
Des Cyprès

ATTENDU les avis donnés à Monsieur André Trépanier concernant son abri d'auto non terminé, la pratique d'un usage non-résidentiel, ainsi que les véhicules hors d'usage;

ATTENDU l'avis écrit en date du 20 mars 1991 lui accordant un délai de 5 jours pour remédier à la situation;

ATTENDU les inspections effectuées en date du 18 et 27 mars, 3 et 11 avril 1991 par l'inspecteur municipal;

ATTENDU que Monsieur André Trépanier a déjà été condamné à la Cour municipale pour certaines infractions similaires;

ATTENDU que Monsieur André Trépanier a refusé l'accès au garage à l'inspecteur des bâtiments;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE SOUMETTRE le dossier de Monsieur André Trépanier à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-150

Achat régulier de produits d'entretien

ATTENDU le fait que nous utilisons les produits d'entretien ménager en quantité importante pour l'hôtel municipal et la salle Félix-Leclerc;

ATTENDU que des prix ont été demandé à 4 soumissionnaires;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Sté-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER nos produits d'entretien ménager de la compa-  
gnie Sany, celle-ci ayant le comparatif de prix le plus  
bas.
- 2- QUE cette entente sera réévaluée au besoin périodique-  
ment.

Adopté

*Lucien Chausse*  
.....  
LUCIEN CHAUSSE, MAIRE

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 6 mai 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 6 mai 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 6 mai 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Nomination du maire suppléant
- 2- Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Complexe communautaire)
- 3- Publicité - CEDIC
- 4- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 5- Achat de 2 pneus pour camion
- 6- Achat de pierre concassée et location de machinerie
- 7- Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
- 8- Achat de mélange à gazon et engrais chimique



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

DONNE ce 3e jour du mois de mai 1991.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

91-151 Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE NOMMER Madame Jeannine Trépanier Beaudoin maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 31 juillet 1991.

Adopté

91-152 Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Complexe communautaire)

ATTENDU la demande de paiement numéro 12 en date du 25 février 1991 effectuée par la firme Bigué, Lord & Associés inc. pour la retenue partielle de 9%, au montant de \$5,000.00;

ATTENDU l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$5,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$5,000.00 à la compagnie Construction Drumco inc. en paiement du décompte progressif numéro 12.

Adopté

Publicité - CEDIC

Ce point est reporté à une session ultérieure.

91-153 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap de la réunion (91-01) tenue le 10 avril 1991;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap l'accepte et y donne suite en approuvant les commentaires formulés portant les numéros M91-1 à M91-9 inclusivement;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

Achat de 2 pneus pour camion

Ce point est reporté à une session ultérieure.

91-154

Achat de pierre concassée et location de machinerie

ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendue avant l'épandage de calcium;

ATTENDU le besoin de faire la location de machinerie pour faire le transport et l'épandage en même temps que le nivelage des rues;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Pagé Construction inc. une quantité de 1600 tonnes de pierre concassée au prix de \$6.18 la tonne métrique taxe incluse;
- 2- DE FAIRE la location de camions et nivelleuse de la compagnie Girard & Simard et un camion de Monsieur Jean Vaugeois, et ce suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

91-155

Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que la municipalité a 15 kilomètres de rues non pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU qu'il faudrait une quantité de 107,000 litres pour entretenir les rues;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Les produits chimiques Calclo ltée, une quantité de 107,000 litres d'abat-poussière au prix de \$0.22 le litre pour un montant total de \$23,540.00 taxes incluses.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-156

Achat de mélange à gazon et engrais chimique

ATTENDU l'entretien à faire à nos espaces verts et terrains sportifs;

ATTENDU l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer;

ATTENDU le besoin de faire l'achat de graine à gazon et engrais chimique;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER de la Coopérative de Champlain, une quantité de 350 kilos de graine à gazon et 300 kilos d'engrais chimique pour le prix de \$1,474.08 toutes taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 mai 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 mai 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

91-157

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 1991

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des Procès-verbaux
- 3- Campagne d'économie d'eau potable 1991
- 4- Achat d'une table à dessin usagée
- 5- Achat de béton pour la relocalisation de l'entrepôt du garage municipal
- 6- Achat de 2 pneus pour camion
- 7- Opération cadastrale - lots 60-10, 60-11, 62-17 et 62-18
- 8- Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1991
- 9- Entretien du terrain de soccer Des Prairies
- 10-Correspondance
- 11-Comptes
- 12-VARIA
  - 12.1- Contrat d'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation et d'évacuation du complexe communautaire



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

PAROLE A LA SALLE

13- Levée de l'assemblée

Adopté

91-158

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 8, 15, 22, 29 avril et 6 mai 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-159

Campagne d'économie d'eau potable 1991

ATTENDU la documentation reçue de l'AQTE en date du 6 mai 1991;

ATTENDU que la contribution de notre municipalité a été établie à \$406.60 pour 1991;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ADHERER à la campagne d'économie d'eau potable pour l'année 1991;
- 2- DE NOMMER Monsieur Jean Mercier, responsable des communications avec l'AQTE.

Adopté

91-160

Achat d'une table à dessin usagée

ATTENDU que la compagnie Les Consultants VFP inc. entend se départir d'équipements de dessins techniques;

ATTENDU la nécessité de cet équipement et de profiter de l'opportunité qui nous est offerte à un coût beaucoup moindre qu'un équipement neuf;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Les Consultants VFP inc. une table à dessin usagée pour la somme de \$500.00, comprenant le tapis à dessin et la parallèle.

Adopté

91-161

Achat de béton pour la relocalisation de l'entrepôt du garage municipal

ATTENDU que nous devons déménager l'entrepôt (grandeur 20' X 40') qui était à l'ancien garage municipal pour le réinstaller dans la cour du nouveau garage;

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de béton pour faire des fondation, c'est-à-dire pose d'une semelle et plancher de béton;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACHETER de Béton du Cap inc. une quantité de 12 mètres de béton, type 20/20 et 25/14, pour le prix de \$1,331.25 taxes incluses, et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-162

Achat de 2 pneus pour camion

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'achat de 2 pneus de camion;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER de Pneus Belisle inc., 2 pneus grandeur 11R22.5, 16 plis, marque Michelin XZA-1 pour le prix de \$866.70 incluant la pose et les taxes, et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-163

Opération cadastrale - Lots 60-10, 60-11, 62-17 et 62-18

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 3 mai 1991 concernant les lots 60-10, 60-11 et 62-18 propriété de Motel Valley Inn, ainsi que le lot 62-17 propriété de Tessa Moffts;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10067 étant la subdivision des lots 60-10, 60-11, 62-17 et 62-18.

Adopté

91-164

Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 25 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1991 pour une valeur estimée de \$614,300.00;

ATTENDU que sur ces 25 permis, 7 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$516,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1991.

Adopté

91-165

Entretien du terrain de soccer Des Prairies

ATTENDU la nécessité d'entretenir le terrain de soccer Des Prairies

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à 3 firmes et que 2 seulement ont soumissionné;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCORDER l'entretien à la firme Centre Horticole du Cap pour un montant de \$905.59 taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-166

Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'avril 1991.

Adopté

91-167

Comptes

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

5338	Hydro-Québec	1004.91
5339	Corp. municipale de St-Maurice	1287.00
5340	Transport Thibodeau inc.	69.34
5341	Jules Milette inc.	6827.67
5342	Municipalité de Champlain	6275.75
5343	U.M.Q.	1958.10
5344	C.S.M.Q.	317.60
5345	C.S.M.Q.	192.60
5346	Municipalité de Ste-Marthe.	6133.04
5347	Entreprises Paillé & Frères	1100.00
5348	C.S.M.Q.	130.00
5349	Conseil des loisirs de la Mauricie inc.	200.00
5350	Hydro-Québec	10702.54
5351	Ministre du revenu	114.74
5352	Municipalité de Ste-Marthe	12578.04
5353	Wilfrid Therrien	54.93
5354	Nil Landry	53.12
5355	Roland Désilets	16.57
5356	Succ. Wellie Montplaisir	18.31
5357	Juliette Marchand	11.37
5358	Raynald Massicotte	83.88
5359	Réjean Lanteigne	631.10
5360	Carole Chevalier	35.00
5361	Jardin Van Den Hende	19.95
5362	Municipalité de Ste-Marthe	6260.33
5363	Vitres d'auto Ste-Marthe	511.50
5364	Hydro-Québec	2853.06
5365	Hydro-Québec	1529.61
5366	Hydro-Québec	2711.00
5367	Bell Canada	62.68
5368	Succ. Wellie Montplaisir	158.04
5369	André Vaillancourt	24.33
5370	Association québécoise agents du bâtiment	325.00
5371	Holiday Inn	84.00
5372	Municipalité de Ste-Marthe	75.00
5373	Jacques Rocheleau	314.84
5374	Richard Vivier	24.74
5375	Carole Chevalier	440.00
5376	André Vaillancourt	187.72



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5377	Municipalité de Ste-Marthe	12643.71
5378	annulé	
5379	Municipalité de Ste-Marthe	6837.68
5380	Lucien Chaussé	192.27
5381	Pierre Juneau	33.66
5382	Entreprises Paillé & Frères	1100.00
5383	Jeannine T. Beaudoin	600.00
5384	Jean-Guy Bergeron	600.00
5385	Lucien Chaussé	600.00
5386	Commission municipale du Québec	11796.42
5387	Gaston Girard	10339.24
5388	Hydro-Québec	64.19
5389	Bell Canada	41.04
5390	Idée Plus	400.00
5391	Municipalité de Ste-Marthe	76621.81
5392	Motel Canadien	122.20
5393	Municipalité de Ste-Marthe	10130.56
5394	Hydro-Québec	26.32
5395	Bell Canada	1209.68
5396	Bell Canada	33.63
5397	S.C.F.P.	195.81
5398	Trust Général du Canada	2869.22
5399	Comm. adm. régimes de retraites	664.34
5400	Ministre du revenu	8888.59
5401	Receveur général du Canada	6964.24
5402	Le Curateur public du Québec	200.00
5403	Hydro-Québec	1005.32
5404	Entreprises Paillé & Frères	1110.00
5405	Municipalité de Ste-Marthe	2821.94
5406	Municipalité de Ste-Marthe	6100.64
5407	Jeannine T. Beaudoin	491.47
5408	Michel Rocheleau	91.00
5409	Jules Milettes inc.	6827.67

TOTAL: 237000.06

Comptes à payer au 30 avril 1991

5410	A.Q.T.E.	40.00
5411	Accessoires d'auto Leblanc ltée	200.24
5412	Alimentation Ste-Marthe	306.93
5413	Beaumier, Richard & Associés	331.45
5414	Buromax inc.	415.43
5415	Batterie Service Peugeot enr.	57.78
5416	Centre des Roses enr.	205.97
5417	C.C.A. Trois-Rivières ltée	59.92
5418	Chaussures Lavergne inc.	75.11
5419	Cie Canadienne service de linge inc.	124.02
5420	Chastenay, Gagné & Associés inc.	3597.35
5421	Canadian Tire Acceptance ltd	193.24
5422	Clément Bastien Excavation enr.	85.60
5423	Charbonnerie Champlain ltée	818.28
5424	Cordonneries Plante	149.30
5425	Construction S.R.B.	303.36
5426	Centre du ressort Trois-Rivières inc.	104.51
5427	Copie Trois-Rivières inc.	125.96
5428	Dessureault, Lemire, Desaulniers	7184.60
5429	Denis Roger ltée	312.01
5430	Excavation Girard & Simard inc.	1078.02
5431	Fleuriste 4 saisons enr.	473.23
5432	Gravier Mont-Carmel inc.	785.68



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5433	Guillevin international inc.	62.16
5434	Gaston Brouillette inc.	25.39
5435	G.H. Wood ltée	47.48
5436	Industries Fortier Trois-Rivières	420.63
5437	Jean Vaugeois	223.64
5438	Launier Ltée	322.38
5439	Les outillages Melco inc.	108.54
5440	Les Cafés populaires Henri enr.	110.25
5441	Le Domaine inc.	525.80
5442	Léopold Duplessis ltée	34.54
5443	Les caisses enregistreuses Digitec	23.11
5444	Metropolitain Equipement enr.	198.15
5445	MC Equipement (1985) inc.	78.85
5446	Morin & Frères inc.	580.45
5447	MRC De Francheville	1524.53
5448	Marchand audio-vidéo inc.	53.93
5449	M. Electrique ltée	60.62
5450	MCKerlie-Millen (Québec) inc.	577.33
5451	Pluritec laboratoire ltée	40.66
5452	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	19.76
5453	Pneus S.L. enr.	244.47
5454	Protection incendie CFS ltée	516.90
5455	P.A. Thibeault ltée	157.83
5456	Quévis inc.	121.28
5457	Reynolds radio inc.	91.29
5458	R.M. Textile enr.	17.66
5459	Robert Delisle inc.	13.57
5460	Radiateurs MR inc.	47.08
5461	Roméo Couture enr.	44.94
5462	Sani-Marc inc.	370.03
5463	Sergaz inc.	632.21
5464	St-Cyr Photo Hall inc.	218.87
5465	Sécurité plus	518.17
5466	St-Maurice Oxygen ltée	217.39
5467	Shell Canada ltée	90.85
5468	S.P.A.M.	18.73
5469	Serrurier du Cap inc.	25.42
5470	Simard Beaudry inc.	43.46
5471	T.L.G. inc.	60.77
5472	Westburne Québec	243.64
5473	Xérox Canada inc.	224.09
5474	Corp. municipale St-Etienne-des-Grès	1277.25
5475	Diverbec inc.	64.77
5476	Ministre des finances	46.01
5477	Structure C.Q.S. inc.	75.63
	TOTAL:	<u>27448.50</u>

Adopté

91-168

Contrat d'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation et d'évacuation du complexe communautaire

ATTENDU la nécessité de procéder à l'inspection et l'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation et d'évacuation;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à 4 inspections par année pour optimiser la durée de vie des systèmes;

ATTENDU que la mise en marche et le balancement des systèmes ont été effectués par la compagnie E.P.M. Mauricie inc.;



No de résolution  
ou annotation

91-169

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER l'inspection et l'entretien de notre système de chauffage, climatisation, ventilation et d'évacuation à la compagnie E.P.M. Mauricie inc. considérant qu'elle a effectué la mise en marche et le balancement, et ce, au montant de \$1,656.00 plus T.P.S. pour une durée d'un an. Ce montant comprend la main-d'oeuvre, les filtres, les lubrifiants et les courroies.

Adopté

Levée de l'assemblée

A 8:23 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 mai 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 mai  
1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le  
Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

À Madame, Messieurs : Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand  
Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par  
le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette  
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur  
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des  
sessions du Conseil lundi le 27 mai 1991 à 19:30 heures  
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Modification du système informatique;
- 2- Nomination d'un inspecteur en environnement et usage  
de l'eau;
- 3- Achat de timbres;
- 4- Conciliation du solde aux livres;
- 5- Conciliation du solde en banque;
- 6- Réfection d'une partie de la 2<sup>e</sup> Avenue.

DONNÉ ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mai 1991.

(Signé)  
*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)  
*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-170

Modification du système informatique

ATTENDU l'analyse de notre système informatique effectuée par la compagnie Dynabec Informatique Municipale, le 8 mai dernier;

ATTENDU les recommandations de la compagnie à l'effet que notre système manque de rapidité vu qu'aucune partie de la mémoire n'est disponible pour accélérer certaines exécutions;

ATTENDU que la compagnie nous suggère d'augmenter la mémoire le plus tôt possible avant que des problèmes surviennent;

Proposé par : Jean-Guy Bergeron

Appuyé par : Pierre Latour

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à l'acquisition de l'équipement nécessaire afin d'augmenter la performance de notre système au coût de 1 592,80 \$ incluant l'installation et les taxes fédérales et provinciales.

Adopté

91-171

Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU la résolution numéro 91-137 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU le projet "Action Embellissement Sainte-Marthe" prévoyant le nettoyage des propriétés mal entretenues;

ATTENDU que le projet DÉFI '91 nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 8 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par : Normand Monaghan

Appuyé par : Yvon Charland

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1- DE NOMMER monsieur Robert Demers à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1991;
- 2- D'AUTORISER monsieur Robert Demers à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

91-172

Achat de timbre

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de 1 070,00 \$ de timbres pour l'expédition du courrier telle que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-173

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 avril 1991 soit adoptée.

Adopté

91-174

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 avril 1991 soit adoptée.

Adopté

Réfection d'une partie de la 2<sup>e</sup> Avenue

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

*Lucien Chaussé* ..... MAIRE ..... *Marcel Milot* ..... SEC.-TRÉS.  
LUCIEN CHAUSSE ..... MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 3 juin 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 3 juin 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Jeannine Trépanier Beaudoin suppléant

Messieurs les Conseillers : Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 3 juin 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

ORDRE DU JOUR

- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 27 mai 1991 - Règlement numéro 276
- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 27 mai 1991 - Règlement numéro 277
- 1- Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)
  - 2- Règlement numéro 277 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur St-Laurent)
  - 3- Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1991-1992



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 4- Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1991
- 5- Demande du Centre d'emploi du Canada pour étudiants
- 6- Rampe de mise à l'eau - Vignettes
- 7- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 8- Cotisation à l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec
- 9- Réfection d'une partie de la 8e rue
- 10- Nettoyage de la branche No. 4 du ruisseau des Cormiers

DONNE ce 31e jour du mois de mai 1991.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 27 mai 1991 - Règlement numéro 276

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
COMTE DE CHAMPLAIN  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 27 mai 1991 en vue de l'approbation du règlement numéro 276 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 276 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-septième jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-onze.

*Marcel Milot*  
.....  
Responsable du registre



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-  
gistrement tenue le 27 mai 1991 - Règlement numéro 277

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
COMTE DE CHAMPLAIN  
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre  
tenu le 27 mai 1991 en vue de l'approbation du règlement  
numéro 277 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit  
règlement est de 2.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à  
voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin  
est de 2.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se  
sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 277 est réputé approuvé par  
les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-septième jour  
de mai mil neuf cent quatre-vingt-onze.

Responsable du registre

91-175

Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Les Industries Fermco ltée	\$6378.17
Béton du Cap inc.	457.62
Matériaux Les Rives inc.	228.60
Structure C.Q.S. inc.	158.67
P.A. Thibeault ltée	210.44
Westburne Québec inc.	572.31

\$8005.81

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des  
Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$8025.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les  
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-176

Règlement numéro 277 - Engagement de la firme d'ingénieurs  
pour le projet de construction de services (Secteur St-Lau-  
rent)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Pluritec ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent), conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

91-177

Acceptation de la soumission pour les assurances pour  
l'exercice 1991-1992

ATTENDU que quatre firmes furent invitées à soumissionner;

ATTENDU les prix soumis par trois soumissionnaires, soit: Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc., Assurance Grégoire, Bégin & Ass. inc. et J.B. Lanouette inc.;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat d'assurance à la firme Grégoire, Bégin & Ass. inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour la période du 8 juin 1991 au 8 juin 1992 pour le prix de \$13411.30 taxe incluse.

Adopté

91-178

Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires  
municipaux du Québec inc. - 1991

ATTENDU la tenue du congrès des secrétaires municipaux les 14, 15 et 16 août 1991 au Palais des congrès de Hull;

ATTENDU la pertinence d'y déléguer le personnel, membre de cette corporation;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à assister à ce congrès;
- 2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription et d'assumer les frais inhérents à ce congrès tels que prévus au budget 1991 et selon les modalités prévues à la convention de travail des employés cadres.

Adopté

91-179

Demande du Centre d'emploi du Canada pour étudiants

ATTENDU la lettre reçue le 31 mai 1991 de Monsieur Christian Lessard, agent de placement pour étudiants;

ATTENDU que dans le cadre d'un projet spécial du Centre d'emploi du Canada pour étudiants, ceux-ci entendent vendre des carnets-environnement qui comportent des rabais dans différents commerces de la région;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que ce livret est vendu exclusivement par des étudiants pour leur permettre de s'assurer un revenu pour l'été;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE PERMETTRE aux étudiants de ce projet de vendre ces carnets-environnement sur le territoire de la municipalité pour la période du projet, soit du 1er juin au 30 septembre 1991.

Adopté

91-180

Rampe de mise à l'eau - Vignettes

ATTENDU que la rampe de mise à l'eau Cap-de-la-Madeleine/Ste-Marthe-du-Cap sera en opération en juin 1991;

ATTENDU la nécessité d'avoir des vignettes d'identification pour nos embarcations;

ATTENDU que la ville de Cap-de-la-Madeleine a commandé un modèle similaire, aux Ateliers 238;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE COMMANDER aux Ateliers 238, 250 vignettes triples au coût total de \$1,378.05 taxes incluses, soit \$1.59 l'unité simple plus taxes.

Adopté

91-181

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (91-02) tenue le 28 mai 1991;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap l'accepte et y donne suite en approuvant les commentaires formulés, portant les numéros M91-10, M91-11 et P-1;
- 2- QUE l'item 91-2-3 (DM-1) soit discuté lors d'une séance ultérieure, selon les modalités de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- 3- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

91-182

Cotisation à l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec

ATTENDU l'importance pour un officier municipal de faire partie d'une association afin d'être mieux renseigné sur les nouveaux changements dans son champs d'activités;

ATTENDU que l'Association des inspecteurs municipaux contribue par ses informations à la défense de la cause de l'environnement;



No de résolution  
ou annotation

### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

#### Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DÉFRAYER la somme de \$48.15 permettant à l'inspecteur municipal de renouveler sa cotisation annuelle.

Adopté

91-183

#### Réfection d'une partie de la 8e rue

ATTENDU qu'une partie de la 8e rue doit être refaite dû à sa détérioration par le gel et le dégel;

ATTENDU que la fondation doit être refaite au complet ainsi que le pavage;

ATTENDU que les travaux seront fait en régie, dont une partie sera faite à forfait, et l'excavation et la compaction seront faites à l'heure;

ATTENDU les prix soumis par différents entrepreneurs locaux;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE LOUER de Cap excavation une pelle hydraulique d'une capacité de 1 7/8 verge cube pour une durée de 10 heures à \$90.00 l'heure et d'un compacteur pour une durée de 3 jours à \$200.00 par jour;
- 2- D'ACCORDER à Excavation Girard & Simard le transport et l'épandage de sable classe A ainsi que la fourniture et l'épandage de la pierre concassée pour le prix de \$6,728.90 tel que soumis.
- 3- D'ACCORDER à Massicotte & Fils la pose de pavage sur une superficie de 624 m<sup>2</sup> pour le prix de \$3,210.00, suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-184

#### Nettoyage de la branche No. 4 du ruisseau des Cormiers

ATTENDU la demande de Monsieur Michel Leclerc, intéressé dans les travaux d'aménagement du cours d'eau des Cormiers;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER Monsieur Michel Leclerc dans sa demande auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour le nettoyage de la branche No. 4 du ruisseau des Cormiers;
- 2- DE DEMANDER au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger, à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de l'exécution des travaux de drainage dans la branche No. 4 du ruisseau des Cormiers.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt de document

Dépôt d'une lettre par Monsieur Jean Robert et Madame  
Huguette Godin en date du 31 mai 1991.

*Jeannine T. Beaudoin*  
JEANNINE T. BEAUDOIN

MAIRE SUPP. *Marcel Milot* SEC.-TRES.  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 juin 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 juin 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

91-185

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 1991

ORDRE DU JOUR

- 1-Adoption de l'ordre du jour
- 2-Adoption des procès-verbaux
- 3-Règlement numéro 277
  - 3.1- Plans et devis pour soumissions - Partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent)
  - 3.2-Modification de l'article 1 (Partie de la 14e rue) (Secteur St-Laurent)
- 4- Engagement d'une firme d'urbanisme pour effectuer les modifications à la réglementation d'urbanisme
- 5- Conciliations
  - 5.1- du solde en banque
  - 5.2- du solde aux livres
- 6- Achat de rosiers canelle
- 7- Location d'une fourgonnette pour le service des travaux publics
- 8- Rapport des permis émis pour le mois de mai 1991



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

9-Correspondance

10-Comptes

11-VARIA

PAROLE A LA SALLE

12-Levée de l'assemblée

Adopté

91-186

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 13, 27 mai et 3 juin 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-187

Règlement numéro 277 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la 14e rue (Secteur St-Laurent)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis numéro 91214 pour soumissions, préparés par la firme Pluritec ltée en date de mai 1991;
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec ltée à déposer ces plans au ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté

91-188

Règlement numéro 277 - Modification de l'article 1 (Partie de la 14e rue) (Secteur St-Laurent)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 277 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 91214 et numéro de dossier 7311-04-01-32260-40 préparés par Monsieur Fernand Héroux, ingénieur, en date de mai 1991. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement.
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

91-189

Engagement d'une firme d'urbanisme pour effectuer les modifications à la réglementation d'urbanisme

ATTENDU la nécessité de modifier certains articles de notre réglementation d'urbanisme;

ATTENDU que c'est la firme Nove environnement inc. qui a procédé à l'élaboration de notre réglementation d'urbanisme;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'il est nécessaire de confier le mandat à la firme Nove environnement inc.;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE CONFIER le mandat à la firme Nove environnement inc. afin de procéder à la modification de notre réglementation d'urbanisme.

Adopté

91-190

Conciliation du solde en banque

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1991 soit adoptée.

Adopté

91-191

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1991 soit adoptée.

Adopté

91-192

Achat de rosiers canelle

ATTENDU la résolution numéro 88-271;

ATTENDU que la livraison de nos rosiers canelle s'effectuera dans les prochains jours;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PAYER, à la Pépinière Normand Cormier, la livraison de 950 rosiers canelle, soit 850 rosiers à \$4.25 l'unité plus taxes et 100 rosiers au coût de \$2.25 l'unité plus taxes, soit un total de \$4,468.99 taxes incluses.

Adopté

Location d'une fourgonnette pour le service des travaux publics

Ce point est reporté à une session ultérieure.

91-193

Rapport des permis émis pour le mois de mai 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 56 permis ont été émis au cours du mois de mai 1991 pour une valeur estimée de \$1,338,500.00;

ATTENDU que sur ces 56 permis, 14 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$1,038,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-194

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de mai 1991.

Adopté

91-195

Comptes

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

5478	Société Canadienne des Postes	10.70
5479	Société Canadienne des Postes	189.06
5480	Hydro-Québec	6916.22
5481	Hydro-Québec	311.44
5482	Hydro-Québec	133.24
5483	Hydro-Québec	96.47
5484	Hydro-Québec	36.16
5485	Hydro-Québec	12859.58
5486	A.Q.T.E.	406.60
5487	Les Consultants VFP inc.	500.00
5488	Centre horticole du Cap inc.	905.59
5489	Municipalité de Ste-Marthe	6855.06
5490	Bell Canada	58.75
5491	annulé	
5492	Inter Marché Bouchor inc.	108.23
5493	MRC De Francheville	3030.74
5493	Société nationale de fiducie	9089.12
5494	Hydro-Québec	113.89
5495	Municipalité de Ste-Marthe	70.90
5496	Mario Turcotte	82.10
5497	Mario Boisclair	16.93
5498	Justin Bruneau	309.33
5499	Lucien Landry	14.67
5500	Entreprises Paillé & Frères	1065.00
5501	Municipalité de Ste-Marthe	6413.54
5502	Hydro-Québec	2922.51
5503	Hydro-Québec	1481.26
5504	Hydro-Québec	951.34
5505	Hydro-Québec	219.66
5506	Bell Canada	38.53
5507	Municipalité de Ste-Marthe	4150.00
5508	Municipalité de Ste-Marthe	7505.16
5509	Lucien Chaussé	595.41
5510	Jean-Guy Bergeron	591.87
5511	Les nouveautés Beaumier inc.	1500.00
5512	Jean Mercier	416.00
5513	Bell Canada	1050.08
5514	Soc. Canadienne des postes	1070.00
5515	Municipalité de Ste-Marthe	7079.95
5516	Ministre du Revenu	122.30
5517	J.B. Lanouette inc.	100.00
5518	Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. inc.	100.00
5519	Municipalité de Ste-Marthe	9942.78
5520	C.S.M.Q.	645.70
5521	Ass. Insp. municipaux de l'environnement	48.15
5522	Soc. Canadienne des postes	128.40
5523	Hydro-Québec	202.67
5524	Hydro-Québec	27.69



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

5525	Entreprises Paillé & Frères	1100.00
5526	Michel Rocheleau	56.00
5527	S.C.F.P.	199.96
5528	Comm. adm. régimes de retraite	664.34
5529	Ministre du revenu	7888.41
5530	Rec. général du Canada	6148.53
5531	Trust général du Canada	2939.66
5532	Alex Coulombe ltée	100.77

TOTAL:	<u>109580.45</u>
--------	------------------

Liste des comptes à payer au 31 mai 1991		
5533	Bergor inc.	438.25
5534	Buromax inc.	902.04
5535	Bell Cellulaire	350.29
5536	Centre de décoration Paré inc.	325.94
5537	Cie canadienne service de linge inc.	128.89
5538	Coopérative agricole de Champlain	1832.69
5539	Canadian tire acceptance ltée	175.25
5540	Clément Bastien excavation enr.	314.58
5541	Charbonnerie Champlain ltée	266.19
5542	Charles Levesque inc.	224.70
5543	Copie Trois-Rivières inc.	98.23
5544	Les Clôtures Mauriciennes	46.22
5545	Dynabec ltée	149.70
5546	Electricité A.C.A. inc.	577.80
5547	Excavation Girard & Simard inc.	4737.43
5548	Equipements industriels du Cap inc.	96.46
5549	E.P.M. Mauricie	147.66
5550	Formules Municipales enr.	34.14
5551	Formules d'affaires CCL	42.84
5552	Fusion Decor enr.	33.27
5553	General Bearing service inc.	53.04
5554	Garage Charest & Frères inc.	21.96
5555	Henri Bourgeois inc.	103.49
5556	Imprimerie Vallières inc.	2033.86
5557	Jean Vaugeois	1372.28
5558	La cie de construction Dollard ltée	3296.67
5559	Les Jardins vivaces Mauricie enr.	43.51
5560	Les produits chimiques Calclo ltée	24992.71
5561	Les Cafés populaires Henri enr.	50.15
5562	Les Publications CCH/FM ltée	18.40
5563	Les caisses enregistreuses Digitec	1077.92
5564	Léandre Couture & Fils inc.	94.86
5565	Matériaux Les Rives inc.	82.94
5566	Morin & Frères inc.	329.49
5567	M.R.C. De Francheville	40.00
5568	Major mini moteur enr.	122.49
5569	M. Electrique ltée	962.78
5570	McKerlie-Millen (Québec) inc.	401.34
5571	Maurice Bernier inc.	197.30
5572	Pluritec Laboratoire ltée	71.16
5573	Pneus S.L. enr.	47.67
5574	P.A. Thibeault ltée	498.19
5575	Pneus Belisle inc.	41.55
5576	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	735.55
5577	Quevis inc.	538.54
5578	Rolland Théoret inc.	387.99
5579	Régie intermunicipale ass. des eaux	1817.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5580	Restaurant Les Fous du Roy enr.	100.00
5581	Sergaz inc.	689.57
5582	St-Cyr Photo Hall inc.	225.03
5583	St-Maurice Oxygen ltée	33.63
5584	Sable des Forges inc.	113.25
5585	Serrurier du Cap inc.	231.80
5586	Simard Beaudry inc.	12064.71
5587	Tremblay, Bois, Mignault	5855.02
5588	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2913.16
5589	Vivatex	111.82
5590	Ville de Bécancour	25.00
5591	Westburne Québec	574.46
5592	Xérox Canada inc.	808.49
5593	P.V. Ayotte Ltée	503.80
	TOTAL:	<u>74605.15</u>

Adopté

91-196

Levée de l'assemblée

A 8:15 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 17 juin 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 17 juin à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 17 juin 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Contrats de courtage - Vente d'immeubles
- 2- Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire
- 3- Relative au droit de retrait de la compétence d'enlèvement et de transport de déchets
- 4- Aménagement floral de nos sites d'embellissement 1991
- 5- Taille d'arbustes 2 bâtisses communautaires et aménagements paysager
- 6- Rapport de contrôle budgétaire
- 7- Location d'une fourgonnette pour le service des travaux publics
- 8- Réparation de pavage en béton bitumineux
- 9- Défilé de la Fête nationale des québécois



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 10- Versement au Comité organisateur de la Fête nationale des québécois de Ste-Marthe
- 11- Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe.

DONNE ce 14e jour du mois de juin 1991.

(Signé)

*Marcel Dorvil*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Dorvil*  
.....  
Secrétaire-trésorier

91-197

Contrats de courtage - Vente d'immeubles

ATTENDU la résolution numéro 91-70 adoptée par le conseil à la session du 11 mars 1991;

ATTENDU que le mandat confié à Monsieur Réjean Guillemette du Groupe Immobilier S.D.G. inc. a expiré le 12 juin dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le contrat de courtage en prolongeant de trois mois la date d'expiration du contrat;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à Monsieur Réjean Guillemette, agent immobilier du Groupe S.D.G. inc.; un mandat additionnel de trois mois pour la vente des immeubles sis au 1771 et 2061 rue Notre-Dame, Ste-Marthe-du-Cap;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le formulaire de modification au contrat de courtage en reportant l'expiration dudit contrat au 12 septembre 1991.

Adopté

91-198

Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU les besoins du complexe communautaire en surveillance et conciergerie;

ATTENDU les soumissions demandées à huit entrepreneurs en la matière;

ATTENDU que cette entente est valable pour une période de 3 mois à compter du 26 juin 1991 et qu'elle sera renégociée à ce moment entre les parties s'il y a lieu;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat à Entretien M.C. enr. à un coût forfaitaire de \$498.00/semaine pour une période de 3 mois d'entretien ménager et de surveillance du complexe communautaire selon une moyenne de 60 heures/semaine.

Adopté

91-199

Relative au droit de retrait de la compétence d'enlèvement et de transport de déchets

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Francheville a déclaré, par le biais de sa résolution numéro 91-06-662 adoptée lors de la session des membres du conseil tenue le 5 juin 1991, sa compétence à l'égard des municipalités, cités et villes de son territoire sur les parties suivantes d'un service municipal d'enlèvement et d'élimination des déchets:

COMPÉTENCE 1. Enlèvement et transport de déchets, notamment mais non limitativement, en organisant, opérant et administrant un service intermunicipal d'enlèvement et transport de déchets;

COMPÉTENCE 2. Traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective, notamment mais non limitativement, en organisant, opérant et administrant un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction, de réemploi, de recyclage, d'utilisation et de vente de déchets;

COMPÉTENCE 3. Élimination des déchets, notamment mais non limitativement, en exploitant et établissant, s'il y a lieu, un lieu d'élimination des déchets, un système de gestion des déchets ou une usine de traitement des déchets, le tout sujet à l'entente intermunicipale approuvée par le ministre de l'Environnement du Québec le 2 novembre 1981 et liant les municipalités suivantes utilisant le site d'enfouissement sanitaire situé dans la municipalité de Champlain:

- . Champlain;
- . Batiscan;
- . Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- . Saint-Luc;
- . Saint-Narcisse;
- . Sainte-Marthe-du-Cap;
- . Saint-Prosper;
- . Saint-Maurice;
- . Saint-Stanislas;
- . Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- . Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU que l'administration des contrats existants et leur renouvellement éventuel pour, entre autres, l'enlèvement et le transport des déchets (COMPÉTENCE 1), sont la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de Francheville depuis le 5 juin 1991;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Francheville procède aux démarches visant la création d'une Régie intermunicipale avec d'autres M.R.C. et la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette entente doit être approuvée par le ministre des Affaires municipales et elle entrera en vigueur par la publication d'un avis dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de notre municipalité, du moins pour les prochains mois, de se prévaloir du droit de retrait stipulé à l'article 10, alinéa 1 du Code municipal du Québec, quant à la compétence pour l'enlèvement et le transport de déchets;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap exprime son désaccord relativement à l'exercice par la Municipalité régionale de comté de Francheville de la compétence portant sur l'enlèvement et le transport de déchets (COMPÉTENCE 1);
- 2- DE TRANSMETTRE, par courrier recommandé, une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Francheville.

Adopté

Aménagement floral de nos sites d'embellissement 1991

Ce point est reporté à une session ultérieure.

91-200

Taille d'arbustes 2 bâtisses communautaires et aménagements paysager

ATTENDU qu'un arbuste se doit d'être remplacé au semoir agricole;

ATTENDU que l'entretien se doit d'être fait pour les arbustes de la salle communautaire du Fleuve, à notre bâtisse du 2061, rue Notre-Dame et au semoir agricole;

ATTENDU cette dépense prévue au budget VVCF, code 02-690-00-991;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCORDER ce contrat d'entretien à l'Entreprise Jean-Louis Brière enr. au montant de \$571.10 toutes taxes incluses.

Adopté

91-201

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1991 soit adopté.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-202

Location d'une fourgonnette pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire d'ajouter un véhicule de service pour le service des travaux publics pour la saison estivale, soit une période de 4 mois, à cause du nombre d'employés et des travaux à accomplir;

ATTENDU les prix soumis par 3 compagnies de location de véhicules;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE LOUER de Laviolette auto location inc., une fourgonnette modèle Vendura pour une période de 4 mois au coût de \$595.00 par mois plus taxes, incluant 2000 kilomètres gratuits par mois, le surplus de 2000 kilomètres par mois sera payable à \$0,12 le kilomètre, le tout suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-203

Réparation de pavage en béton bitumineux

ATTENDU que des travaux de réparation de pavage sont nécessaires à certains endroits;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entrepreneurs et que seulement deux ont retourné leur soumission, soit: Massicotte & Fils et Pagé Construction inc.;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'OCTROYER les travaux de réparation de pavage à la firme Massicotte & Fils inc. pour la pose d'environ 10 tonnes métriques et le surfacage d'environ 150 tonnes métriques de pavage et ce suivant le meilleur prix soumis, soit \$11,472.00 taxes incluses.

Adopté

91-204

Défilé de la Fête nationale des québécois

ATTENDU le défilé du 23 juin organisé par le Comité organisateur de la fête nationale des québécois de Ste-Marthe pour la célébration de notre fête nationale;

ATTENDU qu'il serait intéressant de varier le parcours afin de rejoindre le plus grand nombre possible de résidents;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le passage de la parade et d'interrompre la circulation pour environ 15 minutes sur la route 138 (rue Notre-Dame) entre la 11e rue et la rue des Jonquilles;
- 2- DE CONFIRMER cette autorisation à la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-205

Versement au Comité organisateur de la Fête nationale des  
québécois de Ste-Marthe

ATTENDU la tenue très prochaine de la Fête Nationale;

ATTENDU les besoins financiers du comité organisateur;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon  
Charland et résolu unanimement:

- 1- DE DEFRAIER le dernier coût du spectacle pyrotechnique  
aux Nouveautés Beaumier inc., soit \$3,294.12;
- 2- DE VERSER le solde budgétaire dudit comité prévu au  
poste 02-790-00-910, soit \$205.88.

Adopté

91-206

Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe a déposé un  
bilan ponctuel de sa situation financière et de ses prévi-  
sions;

ATTENDU qu'on y prévoit un manque à gagner de \$1,283.18 et  
que la municipalité ne leur a versé que \$700.00 depuis le  
début de l'année;

ATTENDU que leurs chiffres ont été vérifiés par le direc-  
teur des loisirs;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement DE VERSER une somme de \$1,300.00 à  
ladite association, cette somme étant prévue et disponible  
au poste 02-790-00-985.

Adopté


  
.....MAIRE.....SEC.-TRES.  
Lucien Chaussé Marcel Milot

Livres des délibérations. FM - Formules Municipales Liée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 2 juillet 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 2 juillet 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Messieurs les : Pierre Juneau  
Conseillers Yvon Charland  
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mardi le 2 juillet 1991 à 19 h 30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Engagement d'un employé régulier
- 2- Fédération des secrétaires professionnelles du Québec inc.
- 3- Aménagement floral de nos sites d'embellissement 1991
- 4- Opérations cadastrales
  - 4.1- Lots 35-8 et 36-1
  - 4.2- Lot 535-20
  - 4.3- Lots 572-45 et 572-46
  - 4.4- Lot 451-2
- 5- Achat de fer pour les buts de soccer
- 6- Versement pour l'organisation des terrains de jeux
- 7- Règlement numéro 262 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Partie de la 3e avenue)



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

8-Infraction aux règlements de constructions numéro 263 -  
article 22.2 (constructions en dommages) - Les Gestions  
L. Francoeur cadastre 106-2P

DONNE ce 28e jour du mois de juin 1991.

(Signé)

*Marcel Jos. 106*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Jos. 106*  
.....  
Secrétaire-trésorier

91-207

Engagement d'un employé régulier

ATTENDU que deux employés réguliers n'ont pas été remplacés suite au décès de l'un d'eux et à un congé d'accident de travail dont le retour est imprévisible;

ATTENDU que le service des travaux publics a un besoin accru de personnel pour suffir aux travaux d'entretien dus à la croissance des réseaux et services;

ATTENDU que Monsieur Yvan Dumas a complété sa période de probation de 6 mois moins 1 jour en 1990, et une autre période d'emploi en 1991, soit du 4 janvier à ce jour;

ATTENDU que Monsieur Dumas a démontré qu'il était apte à remplir le poste laissé vacant;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Yvan Dumas comme employé régulier, conditionnellement à l'obtention d'un certificat médical démontrant un bon état de santé.

Adopté

91-208

Fédération des secrétaires professionnelles du Québec inc.

ATTENDU les avantages offerts par cette association pour notre personnel de bureau;

ATTENDU le besoin d'être informé des nouvelles technologies dans le domaine du secrétariat;

ATTENDU que cette association a été reconnue lors de la convention collective des cadres pour 1990-1992;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Madame Carole Chevalier Dumas membre de la Fédération des secrétaires professionnelles du Québec inc.;
- 2- DE DEFRAIER les coûts d'adhésion au montant de \$50.00 annuellement.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-209

Aménagement floral de nos sites d'embellissement 1991

ATTENDU la nécessité de fleurir nos sites d'embellissement pour 1991;

ATTENDU l'entretien professionnel demandé pour ces derniers;

ATTENDU cette dépense prévue au budget 1991;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACORDER le contrat 1991 aux Jardins vivaces de la Mauricie enr. pour nos sites fleuris code 02-810-00-620 au montant de \$6,559.28 taxes incluses, l'entretien des arbres et conifères sur le territoire au budget 02-810-00-522, au montant de \$606.69 taxes incluses et l'entretien professionnel 3 jours/semaine au montant de \$4,446.75 taxes incluses.

Adopté

91-210

Opération cadastrale - lots 35-8 et 36-1

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 27 mai 1991 concernant les lots 35-8 et 36-1 propriété Monsieur Rosaire Vaillancourt;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10142 étant la subdivision 35-8 et 36-1.

Adopté

91-211

Opération cadastrale - lot 535-20

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Roy, arpenteur-géomètre en date du 27 juin 1991 concernant le lot 535-20 propriété de Monsieur Gilles Stoycheff;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2222 étant la subdivision 535-20 en remplacement du lot 535-17.

Adopté

91-212

Opération cadastrale - lots 572-45 et 572-46

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 4 juin 1991 concernant les lots 572-45 et 572-46 propriété de La Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10147 étant la subdivision 572-45 et 572-46 en remplacement des lots 572-17 et 572-18.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-213  
Opération cadastrale - lot 451-2

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 28 juin 1991 concernant le lot 451-2 propriété de Monsieur Denis Benoit;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10208 étant la subdivision 451-2.

Adopté

91-214

Achat de fer pour les buts de soccer

ATTENDU le besoin de construire des buts de soccer pour le terrain de jeux des Prairies;

ATTENDU que l'achat de fer est nécessaire pour la construction des buts de soccer;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit: CQS, Simard & Comeau ainsi que Fer ornemental Champlain;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Simard & Comeau;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACHETER de Simard et Comeau, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de fer pour la fabrication de six buts de soccer au montant de \$855.14 taxes incluses.

Adopté

91-215

Versement pour l'organisation des terrains de jeux

ATTENDU les besoins en matériel manifestés par les animatrices et animateurs de terrains de jeux;

ATTENDU que ces frais sont directement imputables au budget loisir de chacun des secteurs;

ATTENDU qu'un rapport financier sera produit en fin de saison;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ENTÉRINER le versement de \$200.00 par secteur, sauf le secteur Norbert, afin de permettre l'acquisition d'équipements divers favorisant la bonne marche de nos terrains de jeux.

Adopté

Règlement numéro 262 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Partie de la 3e avenue)

Ce point est reporté à une session ultérieure



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-216

Infraction au règlement de construction numéro 263 - arti-  
cle 22.2 (constructions endommagées) - Les Gestions L.  
Francoeur - cadastre 106-2P

ATTENDU les avis envoyés en date du 23 mai 1991 et 10 juin  
1991 lui demandant de procéder aux travaux de rénovation ou  
de démolition du bâtiment;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été exécutés;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Muni-  
cipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée  
est continue depuis le 17 mai 1991.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 juillet 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 juillet 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

91-217

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 1991

ORDRE DU JOUR

- 1-Adoption de l'ordre du jour
- 2-Adoption des procès-verbaux
- 3-Règlement numéro 254 - Plans et devis pour soumissions - Rues Hayes, Ward, Gignac (Secteur Norbert)
- 4-Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 16.1 (aménagement paysager des terrains) Monsieur Claude Pellerin et Madame Lucie Bergeron - 15 rue Pie IX
- 5-Opération cadastrale - lot 577-60
- 6-Félicitations au Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe
- 7-Versement - Comité des loisirs parc Norbert
- 8-Correspondance
- 9-VARIA
  - 9.1- Location de machinerie pour le débroussaillage des chemins
  - 9.2- Opération cadastrale - lots 93-33 à 93-42



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

9.3- Demande de Monsieur Alain Toupin - cession d'une partie des lots numéros 103-328 et 96-27-2

9.4- Règlement numéro 262 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Partie de la 3e avenue)

PAROLE À LA SALLE

10- Levée de l'assemblée

Adopté

91-218

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 10, 17 juin et 2 juillet 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-219

Règlement numéro 254 - Plans et devis pour soumissions - Rues Hayes, Ward, Gignac (Secteur Norbert)

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis numéro 90224 pour soumissions, préparés par la firme Pluritec ltée en date de juin 1991;
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec ltée à déposer ces plans au ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté

91-220

Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 16.1 (aménagement paysager des terrains) Monsieur Claude Pellerin et Madame Lucie Bergeron - 15 rue Pie IX

ATTENDU les avis envoyés en date du 3 et 19 juin 1991 lui demandant de procéder aux travaux de terrassement de son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été faits;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 3 juin 1991.

Adopté

91-221

Opération cadastrale - lot 577-60

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 3 juillet 1991 concernant le lot 577-60 propriété de Monsieur Jacques Lacoursière;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3336 étant la subdivision 577-60.

Adopté

91-222

Félicitations au Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe

ATTENDU l'éclatant succès qu'a eu la célébration de la Fête Nationale dans notre municipalité;

ATTENDU la lourde tâche qu'implique l'organisation et la réalisation d'une telle fête;

ATTENDU que notre municipalité bénéficie des retombées positives qu'entraînent la qualité et la popularité de cet événement;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE FÉLICITER très sincèrement tous les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe pour leur magnifique travail.

Adopté

91-223

Versement - Comité des loisirs parc Norbert

ATTENDU que des dépenses de \$1,919.38 ont été encourues depuis le dernier versement municipal;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le directeur des loisirs et qu'elles sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU qu'un rapport financier global sera produit avant la fin de l'année;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER une somme de \$2,000.00 audit comité, ce montant étant disponible au poste 02-790-00-970.

Adopté

91-224

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juin 1991.

Adopté

91-225

Location de machinerie pour le débroussaillage des chemins

ATTENDU qu'un entretien annuel doit être fait aux bordures de chemins et fossés;

ATTENDU la nécessité de faire la location d'équipement pour faire ces travaux;

ATTENDU que seul Les entreprises Paul Guévin offre ce service de location d'équipement dans la région;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE RETENIR les services de Les entreprises Paul Guévin pour faire le débroussaillage des bordures de chemins et fossés de la municipalité au taux horaire de \$220.00 pour une durée maximale de 40 heures pour un montant total de \$8,800.00 toutes taxes incluses.

Adopté

91-226

Opération cadastrale - lots 93-33 à 93-42

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 1991 concernant les lots 93-33 à 93-42 propriété de Madame Christiane Guilbeault Montplaisir, Monsieur Réjean Montplaisir et Monsieur Pierre-André Brouillette;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9846 étant les subdivisions 93-33 à 93-42.

Adopté

91-227

Demande de Monsieur Alain Toupin - Cession d'une partie des lots numéros 103-328 et 96-27-2

ATTENDU la demande de Monsieur Alain Toupin concernant la cession d'une partie des lots numéros 103-328 et 96-27-2 étant une partie de la 3e avenue;

ATTENDU que la 3e avenue a une largeur de 50 pieds dans toute sa longueur sauf face à la propriété de Monsieur Alain Toupin, laquelle a 66 pieds à cet endroit;

ATTENDU que la municipalité n'a pas intérêt à conserver une largeur plus grande à cet endroit étant donné que les infrastructures municipales sont en place;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE CÉDER à Monsieur Alain Toupin une partie des lots 103-328 et 96-27-2 étant une partie excédentaire de la 3e avenue, conditionnellement à la vente du lot 96-P situé à l'arrière du lot 103-327 et ce aux autres conditions suivantes:

- 1- L'acquéreur devra assumer les frais de cadastre des parties de lots visés par la demande ainsi que les frais de contrat notarié;
- 2- L'acquéreur devra payer comptant le coût des services d'infrastructures de rue prévu au règlement numéro 252 pour la partie qu'il conservera suite à la resubdivision de ces lots;
- 3- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-228  
Règlement numéro 262 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Partie de la 3e  
avenue)

ATTENDU le compte reçu de la compagnie Panpierre inc. au  
montant de \$12868.63 pour des travaux exécutés sur une  
partie de la 3e avenue;

ATTENDU l'approbation du règlement par le ministère des  
Affaires Municipales en date du 12 mars 1991;

ATTENDU les avis de transport de créances reçus de la  
Compagnie de Cautionnement Alta et de Samson, Bélair/De-  
loitte & Touche mandataire de la Banque Nationale de Paris;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$12900.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la  
somme de \$12868.63 conjointement à la firme Panpierre  
inc., Samson, Bélair/Deloitte & Touche et la Compagnie  
de Cautionnement Alta pour les travaux exécutés sur  
une partie de la 3e avenue.

Adopté

91-229

Levée de l'assemblée

A 19:55 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 5 août 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 5 août 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan, Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 5 août 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Nomination du maire suppléant
- 2- Règlements
  - 2.1- Numéro 254 - Modification de l'article 1 et de l'article 8.3 (Secteur Norbert)
  - 2.2- Numéro 274 - Autorisation à procéder aux appels d'offres pour la mise en forme d'une partie de la cinquième rue
  - 2.3- Numéro 277 - Adjudication de contrat (Secteur Broumont)
  - 2.4- Numéro 277 - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux d'infrastructures (Secteur Broumont)
- 3- Recensement de la population dans les districts électoraux
- 4- Acquisition du lot 93-39 (Partie de la 14e rue)



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 5- Acte de cession par la Municipalité en faveur de Monsieur Eric Gélinas et Madame Sonia Plamondon
- 6- Actes de servitude
  - 6.1- Bell Canada et Hydro Québec - lot P-95-64
  - 6.2- Bell Canada et Hydro-Québec - lot P-90
- 7- Formation - Plan de communication
- 8- Nomination d'un représentant à la corporation "Comité d'initiatives touristiques du Chemin du Roy"
- 9- Conciliations
  - 9.1- Du solde en banque
  - 9.2- Du solde aux livres
- 10- Achat de timbres
- 11- Comptes
- 12- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 13- Infractions aux règlements
  - 13.1- Numéro 153 article 6.1 (arrosage) - M. Yvan Larouche
  - 13.2- Numéro 153 article 6.1 (arrosage) - M. Alain Nault
  - 13.3- De nuisance numéro 258 - article 8 (propreté des terrains) Monsieur Marcel Vallières et Madame Louise Pagé - cadastre 87-3
  - 13.4- De nuisance numéro 258 - article 8 (propreté des terrains) Succession Wellie Montplaisir - cadastre P-19, rue Notre-Dame
  - 13.5- De construction numéro 263 - article 22.2 (constructions endommagées) Succession Wellie Montplaisir - cadastre P-19, rue Notre-Dame
- 14- Opérations cadastrales
  - 14.1- Lots 475-20 et 476-3
  - 14.2- Lot 577-60
- 15- Achat de compteurs d'eau
- 16- Inscription au congrès annuel de l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal
- 17- Demande d'un stagiaire en loisir
- 18- Félicitations à la ligue de Soccer Ste-Marthe
- 19- Règlements numéros 239 et 241 - Paiement à l'entrepreneur (Secteur Deschenes et Gauthier)

DONNE ce 2e jour du mois d'août 1991.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

91-230

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE NOMMER Normand Monaghan maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 octobre 1991.

Adopté

91-231

Règlement numéro 254 - Modification de l'article 1 et de l'article 8.3 (Secteur Norbert)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 254 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 90224 et numéro de dossier 7311-04-01-32260-41 préparés par Monsieur Fernand Héroux, ingénieur, en date du mois de mai 1991 et révisés le 12 juillet 1991. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement;
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- 3- DE MODIFIER l'article 8.3 du règlement numéro 254 en rayant les mots suivants: Cette aide financière est accordée en vertu du règlement numéro 199 adopté le 7 juillet 1986.

Adopté

91-232

Règlement numéro 274 - Autorisation à procéder aux appels d'offres pour la mise en forme d'une partie de la cinquième rue

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 274 par le ministère des Affaires municipales en date du 12 juillet 1991;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER le service technique à procéder à des appels d'offres publics pour la mise en forme de rue d'une partie de la cinquième rue située entre la 2e avenue et la 3e avenue jusqu'au rang St-Malo.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-233

Règlement numéro 277 - Adjudication de contrat (Secteur  
Broumont)

ATTENDU que sept (7) entrepreneurs ont soumis des prix pour la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 14e rue (Secteur Broumont);

ATTENDU que les sept (7) soumissions reçues sont conformes aux plans et devis suite à une analyse effectuée par la firme Pluritec ltée;

ATTENDU que la compagnie Transport Yvan Boisvert inc. a remis la plus basse soumission, soit \$73,720.00;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 277 par le ministre des Affaires municipales en date du 5 juillet 1991;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à Transport Yvan Boisvert inc. le contrat au montant de \$73,720.00 pour l'exécution des travaux;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-234

Règlement numéro 277 - Engagement d'un laboratoire spécialisé pour les travaux d'infrastructures (Secteur Broumont)

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire de sol pour un contrôle de la qualité lors de la construction des services dans le secteur Broumont;

ATTENDU que les 3 laboratoires en région, soit: Les Laboratoires M.B.F., Laviolette et Shermont, ont les mêmes taux pour les mêmes services offerts;

ATTENDU que le Laboratoire M.B.F. a déjà effectué des travaux de même nature et donne un bon service;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE RETENIR les services du Laboratoire M.B.F. pour effectuer les essais nécessaires pour un contrôle de la qualité des ouvrages, suivant la demande de l'ingénieur.

Adopté

91-235

Recensement de la population dans les districts électoraux

ATTENDU que le mandat des élus municipaux se termine en 1991;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à un recensement de la population en prévision du scrutin qui se tiendra le 3 novembre 1991;

ATTENDU qu'il serait opportun d'effectuer un recensement municipal afin de dénombrer les citoyens sur notre territoire;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, président d'élection à engager des recenseurs pour effectuer un recensement municipal sur tout le territoire de la municipalité.

Adopté

91-236

Acquisition du lot 93-39 (Partie de la 14e rue)

ATTENDU le plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 5 juillet 1991 de ses minutes numéro 9846;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition du lot 93-39, propriété de Messieurs Réjean Montplaisir et Pierre-André Brouillette et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-237

Acte de cession par la Municipalité en faveur de Monsieur Eric Gélinas et Madame Sonia Plamondon

ATTENDU le projet d'acte de cession à être consenti par la Municipalité en faveur de Monsieur Eric Gélinas et Madame Sonia Plamondon afin de clarifier les titres de propriété du cessionnaire sur le lot 103-461, préparé par Me Michel Massicotte, notaire, le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 6 mai 1991, sous le numéro 10107 de ses minutes;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet d'acte de cession en faveur de Monsieur Eric Gélinas et Madame Sonia Plamondon;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-238

Acte de servitude - Bell Canada et Hydro-Québec

ATTENDU le projet d'acte de servitude devant être consenti par la Corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, préparé par Me Louis Paquin, notaire, sur une partie du lot P-95-64, tel que le tout montré sur un plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre le 27 juin 1991 sous le numéro 10207 de ses minutes;

ATTENDU la vérification faite par le directeur des travaux publics;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet d'acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-239

Acte de servitude - Bell Canada et Hydro-Québec

ATTENDU le projet d'acte de servitude devant être consenti par la Corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, préparé par Me Louis Paquin, notaire, sur une partie du lot P-90, tel que le tout montré sur un plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre le 20 juin 1991 sous le numéro 10203 de ses minutes;

ATTENDU la vérification faite par le directeur des travaux publics;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet d'acte de servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-240

Formation - Plan de communication

ATTENDU la nécessité de développer un plan de communication dans notre municipalité;

ATTENDU cette formation offerte par l'Association des communicateurs municipaux du Québec;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU cette dépense prévue au budget 1991 - code 02-160-00-419;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Madame Carole Chevalier Dumas à cette journée de formation qui aura lieu le 3 octobre 1991;
- 2- DE COUVRIR les frais d'inscription de \$65.00.

Adopté

91-241

Nomination d'un représentant à la corporation "Comité d'initiatives touristiques du Chemin du Roy"

ATTENDU que la corporation a cessé ses opérations depuis bientôt deux (2) ans et que les membres doivent être désignés par chacun des conseils municipaux;

ATTENDU que ladite corporation a demandé la dissolution volontaire de la corporation sans but lucratif connue sous la raison sociale "Comité d'initiatives touristiques du Chemin du Roy";

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE DÉSIGNER Monsieur Lucien Chaussé, maire à titre de représentant de la municipalité pour assister à la dernière réunion de la corporation avant sa dissolution.

Adopté

91-242

Conciliation du solde en banque

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 juin 1991 soit adoptée.

Adopté

91-243

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 juin 1991 soit adoptée.

Adopté

91-244

Achat de timbres

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de \$1,070.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

91-245

Comptes

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5594	Municipalité de Ste-Marthe	73.04
5595	Société Canadienne des Postes	189.56
5596	Société Québécoise Assainissement des Eaux	479.51
5597	Sergaz inc.	479.81
5598	Jules Milette inc.	6827.67
5599	Hydro-Québec	12011.67
5600	Municipalité de Ste-Marthe	8007.62
5601	Carole Chevalier	35.00
5602	Ville de Hull	60.00
5603	Municipalité de Ste-Marthe	12778.14
5604	Hydro-Québec	294.51
5605	Bell Canada	63.91
5606	Entretien de pelouse P.G.	2170.31
5607	D. Deschenes	22.03
5608	Municipalité de Ste-Marthe	71.97
5609	P. Héneault	30.61
5610	C. Boucher	162.80
5611	Comité FNQ	205.88
5612	Ligue de Soccer Ste-Marthe	1300.00
5613	Bell Canada	107.46
5614	Hydro-Québec	1946.41
5615	Hydro-Québec	850.07
5616	Municipalité de Ste-Marthe	7057.20
5617	Hydro-Québec	397.95
5618	Hydro-Québec	58.27
5619	Entreprises Paillé & Frères	1100.00
5620	Caisse Pop. Ste-Madeleine	19.46
5621	Hydro-Québec	846.03
5622	Mario Mongrain	800.00
5623	Comité FNQ	1730.00
5624	Jean Robert	300.00
5625	Bell Canada	38.53
5626	Entreprises Paillé & Frères	550.00
5627	Municipalité de Ste-Marthe	9686.01
5628	Nouveauté Beaumier inc.	3294.12
5629	Entretien de pelouse P.G.	2170.31
5630	Restaurant Vallée Grecque	115.26
5631	Municipalité de Ste-Marthe	52.04
5632	C.T.A. de Fran-che-mont	2103.50
5633	Hydro-Québec	24.06
5634	M.R.C. de Francheville	31980.60
5635	Municipalité de Ste-Marthe	10235.41
5636	Fédération des secrétaires	50.00
5637	Claudette Toupin	70.00
5638	Municipalité de Ste-Marthe	66.16
5639	Bell Cellulaire	174.51
5640	Hydro-Québec	132.71
5641	Hydro-Québec	560.64
5642	Hydro-Québec	96.80
5643	Hydro-Québec	200.23
5644	Hydro-Québec	373.11
5645	Bell Canada	33.63
5646	Bell Canada	960.72
5647	Ville de Cap-de-la-Madeleine	78721.00
5648	Levesque, Beaubien inc.	6718.75
5649	Entretien M.C. enr.	996.00
5650	Municipalité de Champlain	6275.75
5651	Comité loisirs Place Norbert	2000.00
5652	Municipalité de Ste-Marthe	8594.15
5653	Municipalité de Ste-Marthe	515.37
5654	Municipalité de Ste-Marthe	2665.94
5655	Jules Milette inc.	6827.67
5656	Les Gestions L. Francoeur inc.	24809.61
5657	Municipalité de Ste-Marthe	27020.65



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

5658	Soc. Qué. Assainissement des eaux	3014.17
5659	Michel Rocheleau	48.94
5660	Hydro-Québec	11624.23
5661	Municipalité de Ste-Marthe	1465.29
5662	Trust Général du Canada	3672.64
5663	S.C.F.P.	276.82
5664	Ministre du Revenu	11698.77
5665	Receveur Général du Canada	9126.28
5666	Commission adm. régimes de retraite	590.95
5667	Jacques-Guy Godin	28.65
5668	Roger Paul	70.16
5669	Maurice Fontaine	72.54
5670	Entretien M.C. enr.	996.00
5671	Bell Canada	38.53
5672	Jules Milette inc.	3354.00
5673	Hydro-Québec	81.76
5674	Hydro-Québec	1083.95
5675	Hydro-Québec	1857.59
5676	Hydro-Québec	66.19
5677	Hydro-Québec	129.35
5678	Hydro-Québec	2833.73
5679	Hydro-Québec	279.15
5680	Bell Canada	69.83
5681	Entretien de pelouse P.G.	2170.31
5682	Gilles Stoycheff	692.99
5683	M.C. Sauvageau	6.34
5684	Municipalité de Ste-Marthe	403.62
5685	Commission scolaire du Cap	2352.00
5686	Bell Canada	947.42
5687	Bell Canada	33.63
5688	Bell Canada	2.71
5689	Grégoire & Bégin assurances	13511.30

**TOTAL: 361189.97**

**Comptes à payer au 31 juillet 1991**

5690	Aluminium Dufresne inc.	1258.71
5691	Atelier d'usinage Gomex inc.	29.58
5692	Accessoires d'auto Leblanc ltée	185.23
5693	Alarme Microcom	282.48
5694	Atelier 238	1378.06
5695	Buromax inc.	258.50
5696	Bélitex inc.	30.13
5697	Batterie service Peugeot enr.	102.85
5698	Centre de décoration Paré inc.	1817.86
5699	Centre des Roses enr.	77.12
5700	C.C.A. Trois-Rivières ltée	85.60
5701	Cie Canadienne service de linge inc.	301.90
5702	Coopérative agricole de Champlain	145.80
5703	Centre horticole du Cap inc.	87.79
5704	Canadien tire acceptance ltd	250.55
5705	Charbonnerie Champlain ltée	54.09
5706	Construction S.R.B.	2892.07
5707	Copie Trois-Rivières inc.	98.23
5708	Centre agricole Nicolet-Yamaska inc.	156.41
5709	Cap excavation	1679.90
5710	Dynabec ltée	5416.94
5711	Dicom express	11.18
5712	Du-Ro	76.27
5713	Electricité A.C.A. inc.	107.00
5714	Excavation Girard & Simard inc.	7538.61
5715	Equipement J.P. enr.	247.30



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5716	Equipements industriels du Cap inc.	30.38
5717	Electronique Matteau inc.	223.03
5718	E.P.M. Mauricie	442.98
5719	Formules Municipales enr.	105.04
5720	Formules d'affaires CCL	24.08
5721	General Bearing service inc.	63.66
5722	Guillemette Eloi	288.90
5723	Garage Marcel Roy & Fils inc.	87.20
5724	Garage Jean Trudel inc.	47.21
5725	Hydro-Québec	199.08
5726	Imprimerie Vallières inc.	1609.75
5727	Jean-Louis Brière enr.	605.77
5728	Jean Vaugeois	553.73
5729	J.D. Paré électrique inc.	52.69
5730	Launier ltée	511.69
5731	L.D.N. Protection service enr.	7.49
5732	La cie de construction Dollard ltée	166.92
5733	Les jardins vivaces de la Mauricie enr.	6734.06
5734	Le Nouvelliste	254.66
5735	Les compteurs Lecomte ltée	7772.28
5736	Lucien Hénaire inc.	47.37
5737	Les cafés populaires Henbri enr.	36.35
5738	Laboratoire de services spécialisés	261.66
5739	Les publications du Québec	82.39
5740	Matériaux Les Rives inc.	617.01
5741	Metropolitain equipment enr.	200.42
5742	Morin & Frères inc.	350.09
5743	M.R.C. De Francheville	2034.13
5744	Major mini moteur enr.	58.88
5745	McKerlie-Millen (Québec) inc.	241.11
5746	Matériaux économiques inc.	417.30
5747	Machineries Baron & Tousignant ltée	1210.18
5748	Massicotte & Fils ltée	19117.36
5749	Nove environnement inc.	2108.30
5750	Pitney-Bowes	119.88
5751	Pluritec Laboratoire ltée	86.67
5752	Purolator ltée	13.70
5753	Pneus S.L. enr.	224.47
5754	P.A. Thibeault ltée	184.97
5755	Pépinière Cormier	4434.62
5756	Pneus Belisle inc.	875.89
5757	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	523.70
5758	Philip Canning	553.69
5759	Reynolds radio inc.	191.74
5760	RPM Tech inc.	28.54
5761	Rolland Clément & Fils inc.	313.83
5762	Robert Carrier, notaire	256.80
5763	Remise 2000 enr.	125.12
5764	Sani-Marc inc.	219.42
5765	Sergaz inc.	389.37
5766	Service de pneus C.T.R. ltée	128.75
5767	Société canadienne des postes	10.70
5768	Société Qué. Assainissement des eaux	2115.15
5769	St-Cyr photo hall inc.	104.18
5770	Sécurité plus	268.40
5771	Sani-mobile	438.17
5772	St-Maurice Oxygen ltée	264.61
5773	Shell canada limitée	294.07
5774	Simard & Comeau ltée	948.75
5775	S.P.A.M.	18.73
5776	Serrurier du Cap inc.	99.13
5777	Simard Beaudry inc.	355.55
5778	Tehni FM	17.12
5779	Trois-Rivières location inc.	352.39



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5780	Ultrapage/Motorola ltée	596.60
5781	United tire & rubber co. ltd.	513.00
5782	Vitrierie du centre inc.	27.67
5783	Valco	93.90
5784	Westburne Québec	2183.10
5785	Xérox Canada inc.	2309.82
5786	Zeco	329.45
5787	Roger Courteau	400.00
5788	Bo-cadre enr.	288.90
5789	Laviolette auto location inc.	687.58
5790	Produits chimiques Sany inc.	701.30
5791	P.V. Ayotte ltée	16.13
5792	Société des festivals du Québec	<u>22.47</u>
	TOTAL	<u>93261.34</u>

Adopté

91-246

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (91-03) tenue le 10 juillet 1991;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les recommandations concernant les projets de règlements de modification des règlements de zonage numéro 263 et relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

91-247

Infraction au règlement numéro 153 article 6.1 (arrosage)

ATTENDU le billet de contravention émis le 11 juin 1991 à Monsieur Yvan Larouche, 50 rue Des Pionniers;

ATTENDU qu'il a refusé de prendre la contravention;

ATTENDU qu'il n'a pas réclamé la contravention envoyée par courrier recommandé;

ATTENDU qu'il n'a pas réclamé l'avis final envoyé par courrier recommandé;

ATTENDU que Monsieur Robert Demers a remis, le 9 juillet 1991, la contravention en main propre à Madame Line Tessier au 50 rue Des Pionniers;

ATTENDU que ce billet de contravention n'a toujours pas été payé;

ATTENDU qu'un avis final lui a été adressé en date du 28 juin 1991 et qu'il n'a toujours pas payé sa contravention;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine pour fins de procédures.

Adopté

91-248

Infraction au règlement numéro 153 article 6.1 (arrosage)

ATTENDU le billet de contravention émis le 25 juin 1991 à Monsieur Alain Nault, 1169, 6e rue;;

ATTENDU que ce billet de contravention n'a toujours pas été payé;

ATTENDU qu'un avis final lui a été adressé en date du 5 juillet 1991 et qu'il n'a toujours pas payé sa contravention;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine pour fins de procédures.

Adopté

91-249

Infraction au règlement de nuisance numéro 258 - article 8 (propreté des terrains) Monsieur Marcel Vallières et Madame Louise Pagé - cadastre 87-3

ATTENDU les avis envoyés en date du 14 et 27 juin 1991 lui demandant de procéder aux travaux de nettoyage de son terrain;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été faits;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 12 juin 1991.

Adopté

Infraction au règlement de nuisance numéro 258 - article 8 (propreté des terrains) Succession Wellie Montplaisir - cadastre P-19, rue Notre-Dame

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

91-250

Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 22.2 (constructions endommagées) Succession Wellie Montplaisir - cadastre P-19, rue Notre-Dame

ATTENDU les avis envoyés en date du 20 juin et 3 juillet 1991 lui demandant de procéder à la rénovation ou à la démolition de la bâtisse;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été faits;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée est continue depuis le 20 juin 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-251  
Opération cadastrale - lots 475-20 et 476-3

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 16 juillet 1991 concernant les lots 475-20 et 476-3 propriété de Monsieur Clément Bastien;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10230 étant la subdivision 475-20 et 476-3.

Adopté

91-252  
Opération cadastrale - lot 577-60

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 3 juillet 1991 concernant le lot 577-60 propriété de Monsieur Jacques Lacoursière;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le plan numéro 3336 étant la subdivision 577-60;

2- DE RESCINDER la résolution 91-221.

Adopté

91-253  
Achat de compteurs d'eau

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de compteurs d'eau;

ATTENDU l'obligation de fournir un compteur d'eau pour toutes les nouvelles constructions desservies par le réseau d'aqueduc;

ATTENDU les soumissions reçues par trois (3) fournisseurs, soit: Westburne Québec inc, J.U. Houle et Les compteurs Lecomte ltée;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de Westburne Québec inc., soit le plus bas soumissionnaire, 40 compteurs d'eau avec lecture à distance au montant de \$2,726.80 taxes incluses.

Adopté

91-254  
Inscription au congrès annuel de l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal

ATTENDU la tenue du congrès de l'A.Q.D.L.M. du 25 au 28 septembre 1991;

ATTENDU que la municipalité est membre de ladite association;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs, pour assister à ce congrès;
- 2- D'ASSUMER les frais d'inscription et les frais inhérents à ce congrès, selon la politique en vigueur.

Adopté

91-255

Demande d'un stagiaire en loisir

ATTENDU que l'U.Q.T.R. offre, à ses étudiants en récréologie, l'opportunité d'effectuer un stage de formation en milieu de travail;

ATTENDU que nous avons eu l'occasion de recevoir un stagiaire en 1989 et que l'expérience a été fort positive tant pour le stagiaire que pour la municipalité;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs, à faire une offre de stage;
- 2- DE PRÉVOIR une enveloppe budgétaire affectée à cette fin lors de l'étude du budget 1992.

Adopté

91-256

Félicitations à la ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que la municipalité a été l'hôte des finales régionales des jeux du Québec en soccer;

ATTENDU que cela a été rendu possible grâce au travail dynamique du comité;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REMERCIER et de féliciter la ligue et son président, Monsieur Marc Robert, pour l'honneur qu'ils font rejaillir sur notre communauté par une organisation de qualité et fort goûtée des joueurs et visiteurs.

Adopté

Règlements numéros 239 et 241 - Paiement à l'entrepreneur (Secteur Deschenes et Gauthier)

Ce point est reporté à une session ultérieure.

*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 12 août 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 12 août 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire  
suppléant : Normand Monaghan

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Latour  
Yvon Charland

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier est aussi présent.

91-257

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 1991

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des procès-verbaux
- 3- Publicité - CEDIC
- 4- Rapports des permis
  - 4.1- émis pour le mois de juin 1991
  - 4.2- émis pour le mois de juillet 1991
- 5- Opération cadastrale - lot 18-1
- 6- VARIA

PAROLE À LA SALLE

- 7- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

91-258  
Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 8 juillet et 5 août 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-259  
Publicité - CEDIC

ATTENDU que des identifications de notre municipalité se doivent d'être de mise à la CEDIC;

ATTENDU que quatre photos ont été choisi pour nous représenter;

ATTENDU que le budget publicité et information permet cette dépense;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE COMMANDER les photos laminées aux Pros de la Photo au tarif de \$230.92 taxes incluses.

Adopté

91-260  
Rapport des permis émis pour le mois de juin 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 41 permis ont été émis au cours du mois de juin 1991 pour une valeur estimée de \$209,027.00;

ATTENDU que sur ces 41 permis, aucun n'a été émis pour la construction de résidence unifamiliale;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis au cours du mois de juin 1991.

Adopté

91-261  
Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 30 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1991 pour une valeur estimée de \$441,500.00;

ATTENDU que sur ces 30 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$257,000.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

91-262  
Opération cadastrale - Lot 18-1

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre, en date du 30 juillet 1991 concernant le lot 18-1 propriété de Monsieur Jean Bergeron et Madame Lucie Prévost;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1339 étant la subdivision 18-1.

Adopté

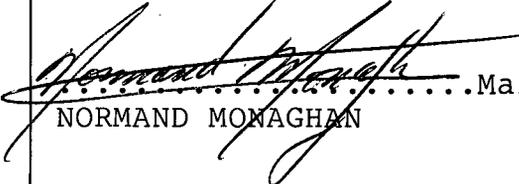
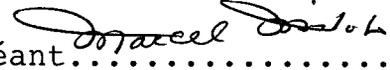
91-263

Levée de l'assemblée

A 7:40 heures;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

	.....Maire suppléant.....		.....Sec.
NORMAND MONAGHAN		MARCEL MILOT	Tres.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 26 août 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-  
du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 26 août 1991 à 19:30  
heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient  
présents, savoir:-

Son Honneur le  
Maire suppléant : Normand Monaghan

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire  
suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi pré-  
sent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec                      Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beau-  
doin, Pierre Juneau, Pierre Latour,  
Yvon Charland, Jean-Guy Bergeron, Normand  
Monaghan.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le  
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Muni-  
cipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel  
Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Con-  
seil lundi le 26 août 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris  
en considération les sujets suivants:

- 1- Règlements
  - 1.1- Numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et aux four-  
nisseurs (Complexe communautaire)
  - 1.2- Numéro 253 - Paiement à un fournisseur (Secteur  
Guilbault)
  - 1.3- Numéro 262 - Paiement d'un fournisseur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Servitude-  
parc industriel)
  - 1.4- Numéro 277 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Secteur Brou-  
mont)
- 2- Congrès UMRCQ - Les 3, 4 et 5 octobre 1991
- 3- Conciliations
  - 3.1- Du solde en banque
  - 3.2- Du solde aux livres



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 4- Rapport de contrôle budgétaire
- 5- Correspondance
- 6- Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 16.1 - Monsieur Claude Pellerin et Madame Lucie Bergeron - 15 rue Pie IX
- 7- Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier
- 8- Eclairage public - Demande de lumières de rues
- 9- Opérations cadastrales
  - 9.1- Lots 96-219, 96-220 et 103-507
  - 9.2- Lots 104-147 et 104-148
  - 9.3- Lot 451-2
- 10- Achat de scie à chaîne
- 11- Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe

DONNÉ ce 23e jour du mois d'août 1991.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

91-264

Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur et aux fournisseurs (Complexe communautaire)

ATTENDU les comptes reçues à ce jour de:

Bigué, Lord & Associés inc.	\$946.80
Valco Métal (1979) ltée	1395.45
Construction Drumco inc.	<u>6800.00</u>
	<u>\$9142.25</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à payer l'entrepreneur Construction Drumco inc. et les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

91-265

Règlement numéro 253 - Paiement à un fournisseur (Secteur  
Guilbault)

ATTENDU le compte reçu de Monsieur Jacques Arsenault au montant de \$867.37 pour des travaux exécutés dans le secteur Guilbault;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$867.37 à Monsieur Jacques Arsenault pour les travaux exécutés dans le secteur Guilbault.

Adopté

91-266

Règlement numéro 262 - Paiement d'un fournisseur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Servitude - parc industriel)

ATTENDU le compte reçu de la compagnie Industries Fortier Trois-Rivières (1990) ltée au montant de \$3618.04;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 12 mars 1991;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$3625.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$3618.04 à la compagnie Industries Fortier Trois-Rivières (1990) ltée en paiement des matériaux.

Adopté

91-267

Règlement numéro 277 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Secteur Broumont)

Attendu le décompte progressif reçu de la firme Pluritec au montant de \$57029.04 pour des travaux exécutés jusqu'au 22 août 1991, préparé pour la compagnie Transport Yvan Boisvert inc.;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 5 juillet 1991;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$57100.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$57029.04 à la compagnie Transport Yvan Boisvert inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 22 août 1991 sur une partie de la 14e rue (Secteur Broumont)

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

91-268  
Congrès UMRCQ - Les 3, 4 et 5 octobre 1991

ATTENDU le congrès de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec se tenant du 3 au 5 octobre 1991 à Québec;

ATTENDU l'information d'un tel congrès pour les élus municipaux, a être informé sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine a être présent au congrès de l'UMRCQ à Québec.

Adopté

91-269  
Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 juillet 1991 soit adoptée.

Adopté

91-270  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 juillet 1991 soit adoptée.

Adopté

91-271  
Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 juillet 1991 soit adopté.

Adopté

91-272  
Correspondance

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 1991.

Adopté

91-273  
Infraction au règlement de construction numéro 263 - article 16.1 - Monsieur Claude Pellerin et Madame Lucie Bergeron - 15 rue Pie IX

ATTENDU la résolution numéro 91-220 en date du 8 juillet 1991 demandant de soumettre le dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que lors d'une inspection en date du 15 août 1991, il a été constaté que les travaux de terrassement ont été complétés;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE RETIRER le dossier à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine dû au fait que le propriétaire a exécuté les travaux tel que demandé.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

91-274

Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau  
routier

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en 1991 en vue de l'amélioration du réseau municipal;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de \$25,000.00 pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beau-doin et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil approuve le présent rapport de dépenses relatif aux travaux exécutés en 1991 aux chemins municipaux pour un montant de \$78,435.75;
- 2- QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adoptés notamment que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le Ministère des Transports a accordée

Adopté

91-275

Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement sur la 11e rue, 3e avenue et la rue Pie X;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire la pose de lumière de rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande l'installation de lumières de rues, tel que les croquis soumis;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de faire la pose de quatorze (14) lumières de rues, d'une intensité de 8,500 lumens au sodium et ce tel que démontré au croquis en annexe.

Adopté

91-276

Opération cadastrale - Lots 96-219, 96-220 et 103-507

ATTENDU la requête effectuée par Jean Chateaufort, arpenteur-géomètre en date du 7 août 1991 concernant les lots 96-219, 96-220 et 103-507 propriété de Monsieur Alain Toupin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement d'ACCEPTER le plan numéro 3783 étant la subdivision 96-219, 96-220 et 103-507 en remplacement des lots 103-327 et d'une partie des lots 96-27 et 103-328.

Adopté

91-277

Opération cadastrale - lots 104-147 et 104-148

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 14 août 1991 concernant le lot 104-147 propriété de Monsieur Daniel Héroux et Madame Sandra Mael et le lot 104-148 propriété de Monsieur Daniel Morissette et Madame Chantale Plourde;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1126 étant la subdivision 104-147 et 104-148.

Adopté

91-278

Opération cadastrale - lot 451-2

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpen-  
teur-géomètre en date du 28 juin 1991 concernant le lot 451-  
2 propriété de Monsieur Denis Benoit;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 10208 étant la subdivision  
451-2;
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 91-213.

Adopté

91-279

Achat de scie à chaîne

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux de déboisement  
sur le territoire de la municipalité de Ste-Marthe;

ATTENDU le bris de l'une de nos scies à chaîne;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit: Machi-  
nerie Baron & Tousignant ltée et Major mini moteur inc.;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement D'ACHETER de Major mini moteur inc., une  
scie à chaîne de marque Stihl modèle 024-16'' au montant de  
\$514.24 taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-280

Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe

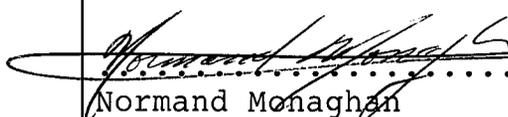
ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe a produit  
un rapport financier préliminaire pour la saison 1991;

ATTENDU qu'un rapport final sera produit en fin de saison;

ATTENDU que le tout a été présenté au Directeur des loisirs  
et que des dépenses de plus de \$5,000.00 auront été encourues  
pendant l'année financière;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beau-  
doin et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$2,500.00 à  
ladite ligue tel que prévu au budget 1991, poste 02-790-00-  
930.

Adopté

.....Maire..........Sec.-  
Normand Monaghan                      Suppléant                      Marcel Milot                      Tres.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 septembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE  
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 septembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin  
Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

91-281

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 1991

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des Procès-verbaux
- 3- Règlements
  - 3.1- Numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)
  - 3.2- Numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur (Complexe communautaire)
  - 3.3- Numéro 254 - Adjudication de contrat (Travaux Secteur Norbert)
  - 3.4- Numéro 274 - Adjudication (Travaux sur une partie de la cinquième rue)
  - 3.5- Numéro 274 - Engagement d'un technicien en génie civil
  - 3.6- Numéros 239 et 241 - Paiement à l'entrepreneur (Secteur Deschenes et Gauthier)



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 3.4- Numéro 274 - Adjudication (Travaux sur une partie de la cinquième rue)
- 3.5- Numéro 274 - Engagement d'un technicien en génie civil
- 3.6- Numéros 239 et 241 - Paiement à l'entrepreneur (Secteur Deschenes et Gauthier)
- 4- Autorisation accordée au président d'élection
- 5- Calendrier municipal - 1992
- 6- Paiement aux Jardins Vivaces de la Mauricie
- 7- Correspondance
- 8- Comptes
- 9- Demande de subvention au programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout - Volet 1 "AIDA"
- 10- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 11- Récurage d'égout
- 12- Rapport des permis émis pour le mois d'août 1991
- 13- Opérations cadastrales
  - 13.1- Lot 8-23
  - 13.2- Lot 60-12
- 14- Ligue de balle donnée - Autorisation d'un tournoi
- 15- VARIA
  - 15.1- Achat de sable abrasif, sel et calcium
  - 15.2- Contrats de courtage - Vente d'immeubles
  - 15.3- Lots 19-5, 19-6 et 19-7(rue)
  - 15.4- Lot 9-68

**PAROLE A LA SALLE**

- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

91-282

**Adoption des Procès-verbaux**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 12, et 26 août 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-283

Règlements numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)

ATTENDU les décomptes progressifs numéros 6 et 7 au montant de \$124,343.75 préparés par la SQAE pour la compagnie Panpierre inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 5 août 1991 sur la Route 138;

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier 1990, 13 septembre 1989 et 25 mars 1991;

ATTENDU les avis de transport de créances reçus de la Compagnie de Cautionnement Alta et de Samson, Bélair/Deloitte & Touche, mandataire de la Banque Nationale de Paris;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$124,400.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$124,343.75 conjointement à la firme Panpierre inc., Samson, Bélair/Deloitte & Touche et la Compagnie de Cautionnement Alta pour les travaux exécutés jusqu'au 5 août 1991 sur la Route 138.

Adopté

Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur (Complexe communautaire)

Ce point est reporté à une session ultérieure.

91-284

Règlement numéro 254 - Adjudication de contrat (Travaux Secteur Norbert)

ATTENDU que six (6) entrepreneurs ont soumis des prix pour les travaux à effectuer sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert);

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes aux plans et devis suite à une analyse effectuée par la firme Pluritec Ltée;

ATTENDU que la compagnie André Bouvet Ltée a remis la plus basse soumission, soit \$318,053.25;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 254 par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 août 1991;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la compagnie André Bouvet Ltée le contrat au montant de \$318,053.25 pour l'exécution des travaux;
- 2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-285

Règlement numéro 274 - Adjudication du contrat - (Travaux  
sur une partie de la cinquième rue)

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs ont soumis des prix pour des travaux de mise en forme de rue sur une partie de la cinquième rue;

ATTENDU que les quatre (4) soumissions reçues sont conformes aux plans et devis suite à une analyse effectuée par le service technique;

ATTENDU que la compagnie Entreprises G.N.P. inc. a remis la plus basse soumission, soit \$345,895.00;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 274 par le Ministère des Affaires Municipales en date du 12 juillet 1991;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à Entreprises G.N.P. inc. le contrat au montant de \$345,895.00 pour l'exécution des travaux;
- 2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-286

Règlement numéro 274 - Engagement d'un technicien en génie  
civil

ATTENDU la nécessité de faire l'engagement d'un technicien en génie civil pour faire la surveillance des travaux de construction sur une partie de la cinquième rue;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 274 par le Ministère des Affaires Municipales en date du 12 juillet 1991;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement à temps partiel de Monsieur Denis Héroux, technicien en génie civil, afin de faire la surveillance des travaux de construction d'une partie de la cinquième rue et ce sur une base de cinq heures par jour au taux horaire de \$23.00 l'heure.

Adopté

91-287

Règlements numéros 239 et 241 - Paiement à l'entrepreneur  
(Secteurs Deschênes et Gauthier)

ATTENDU le décompte progressif numéro 4 reçu de Pluritec ltée pour la firme Sintra inc. au montant de \$10,000.00 en date du 9 septembre 1991 pour des travaux exécutés dans les secteurs Deschênes phase II et Gauthier phase I;

ATTENDU le certificat de réception définitive des ouvrages en date du 9 septembre 1991;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$10,000.00 à la firme Sintra inc. en paiement de la retenue de 5% sur le coût des travaux exécutés dans les secteurs Deschênes et Gauthier.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-288

Autorisation accordée au président d'élection

ATTENDU que le mandat des élus municipaux vient à échéance à l'automne prochain et qu'un scrutin pourrait être tenu le 3 novembre 1991;

ATTENDU que lors de ce scrutin, il serait opportun de limiter la circulation de personnes lors de la période du repas du midi, dans la bâtisse où se déroule l'élection;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER le président d'élection à commander un buffet froid pour le personnel électoral et d'en assumer les frais inhérents lors du scrutin du 3 novembre 1991.

Adopté

Calendrier municipal - 1992

Ce point est reporté à une session ultérieure.

91-289

Paiement aux Jardins Vivaces de la Mauricie

ATTENDU la réalisation de la mosaïque à l'entrée du Parc Industriel, faite par les Jardins Vivaces de la Mauricie;

ATTENDU que le budget V.V.C.F. code 02-690-00-991 a un surplus financier pour l'année 1991;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCORDER un montant de \$1,000.00 aux Jardins Vivaces de la Mauricie pour la réalisation de la mosaïque, en reconnaissance de l'excellent travail accompli au cours de l'été.

Adopté

91-290

Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'août 1991.

Adopté

91-291

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

5793	Bell Cellulaire	82.77
5794	Hydro-Québec	63.39
5795	Entretien M.C. enr.	996.00
5796	Municipalité de Ste-Marthe	9331.07
5797	Michel Rocheleau	91.00
5798	Christiane Isabelle	340.00
5799	Marcel Milot	640.00
5800	Association Communicateurs municipaux	65.00
5801	Société Canadienne des Postes	1070.00
5802	Ass. Québécoise directeurs du loisir municipal	225.00
5803	Jules Milette inc.	6827.67



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

5804	André Lord	50.00
5805	Parc Marie Victorin	140.00
5806	Hydro-Québec	12011.67
5807	Trust Général du Canada	3032.16
5808	Comm. adm. régimes retraites et d'ass.	664.34
5809	S.C.F.P.	206.06
5810	Ministre du Revenu	8919.47
5811	Receveur Général du Canada	6736.18
5812	Magazine Secrétaire Moderne	23.95
5813	Municipalité de Ste-Marthe	5784.11
5814	Hydro-Québec	2509.61
5815	Hydro-Québec	979.01
5816	Hydro-Québec	1673.32
5817	Hydro-Québec	256.40
5818	Bell Canada	64.91
5819	Municipalité de Ste-Marthe	71.15
5820	Régie Intermunicipale Ass. des Eaux	1811.92
5821	Carole Chevalier	35.00
5822	Entretien M.C. enr.	996.00
5823	Municipalité de Ste-Marthe	6555.23
5824	Comité Fête Nationale des Québécois	570.00
5825	Mutuelle des Fonctionnaires du Québec	44051.55
5826	Hydro-Québec	57.30
5827	Corp. Mun. St-Etienne-des-Grès	1942.95
5828	Mario Côté	50.00
5829	Entretien M.C. enr.	30.74
5830	Claude Cossette	100.00
5831	Réjean Despins	100.00
5832	Denis Marchand	75.00
5833	Bell Canada	33.63
5834	Bell Canada	920.16
5835	Bell Canada	38.53
5836	Municipalité de Ste-Marthe	73872.56
5837	Baseball mineur Ste-Marthe	2500.00
5838	Entretien de pelouse P.G.	2170.31
5839	MRC De Francheville	33357.95
5840	Municipalité de Ste-Marthe	5892.59
5841	Municipalité de Ste-Marthe	63954.39
5842	Presse commerce enr.	103.79
5843	Municipalité de Ste-Marthe	10029.67
5844	Carole Chevalier	35.00
5845	Hydro-Québec	142.53
5846	Hydro-Québec	152.68
5847	Entretien M.C. enr.	996.00
5848	U.M.R.C.Q.	2247.00
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>315676.72</u></b>

Comptes à payer au 31 août 1991

5849	Aluminium Dufresne inc.	465.61
5850	Atelier Go-Elan	312.01
5851	Accessoires d'auto Leblanc ltée	6.68
5852	Buromax inc.	357.23
5853	Bernier & Crépeau ltée	24.19
5854	Centre de décoration Paré inc.	336.99
5855	Cie Canadienne service de linge inc.	117.90
5856	Chastenay, Gagné & Ass. inc.	770.40
5857	Canadian tire acceptance ltée	23.36
5858	Clément Bastien excavation enr.	878.47
5859	Construction S.R.B.	767.63
5860	Copie Trois-Rivières inc.	224.19



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5861	Entretien de pelouse P.G.	369.15
5862	E.P.M. Mauricie	147.66
5863	Formules municipales enr.	504.64
5864	Formules d'affaires CCL	36.44
5865	Hymec inc.	120.23
5866	Imprimerie Vallières inc.	10.98
5867	Jean Vaugeois	674.10
5868	Jacques Arsenault	187.25
5869	La cie. de construction Dollard ltée	375.57
5870	Les Jardins vivaces de la Mauricie enr.	5299.08
5871	Le Nouvelliste	449.40
5872	Les Cafés-populaires Henri enr.	36.75
5873	Les caisses enregistreuses Digitec	80.89
5874	Les entreprises Paul Gauvin enr.	8787.38
5875	Matériaux Les Rives inc.	457.89
5876	Métropolitain Equipement enr.	19.08
5877	Morin & Frères inc.	129.66
5878	MRC De Francheville	1613.80
5879	Major Mini Moteur enr.	745.75
5880	McKerlie-Milen (Québec) inc.	355.72
5881	Mich-0-Tomobile	366.87
5882	Michel Carrier, notaire	256.80
5883	Pluritec Laboratoire ltée	50.83
5884	P.A. Thibeault ltée	107.01
5885	Pièces Camion et remorques	78.53
5886	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	911.28
5887	Quévis inc.	27.19
5888	R.M. Textile enr.	95.33
5889	Robert Delisle inc.	64.92
5890	Radiateurs MR inc.	198.76
5891	Remise 2000 enr.	618.08
5892	Sani-Marc inc.	23.43
5893	Sergaz inc.	762.25
5894	St-Cyr Photo Hall inc.	87.62
5895	Sani Mobile	943.74
5896	St-Maurice Oxygen ltée	70.35
5897	Shell Canada ltée	83.70
5898	S.P.A.M.	37.54
5899	Simard Beaudry inc.	483.29
5900	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1917.88
5901	Vitrierie du Centre inc.	9.22
5902	Westburne Québec	1286.76
5903	Xerox Canada inc.	516.50
5904	Laviolette auto location inc.	687.58
5905	Produits chimiques Sany inc.	33.93
5906	Structure C.Q.S. inc.	199.26
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>34604.73</u></b>

Adopté

91-292

Demande de subvention au programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout - Volet 1 "AIDA"

ATTENDU que des travaux de construction de réseaux d'égout sanitaire et pluvial sont en voie de réalisation sur les rues Hayes, Ward et Gignac;

ATTENDU que les travaux de construction du réseau d'égout sanitaire sur ces rues peut faire l'objet de subvention dans le cadre du programme AIDA;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE FORMULER une demande de subvention dans le cadre du Volet 1 du programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout "AIDA" pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Hayes, Ward et Gignac.

Adopté

91-293

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (91-04) tenue le 21 août 1991;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil Municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le procès-verbal et y donne suite en approuvant les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

91-294

Récurage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à cinq entreprises, soit: Sani-verne inc., Camvac inc., Sani Mobile Trois-Rivières inc., Servac inc. et Sanivan inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Sani Mobile Trois-Rivières inc.;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE LOUER pour une période de 48 heures un camion vacuum et de 40 heures un camion récurateur de la compagnie Sani Mobile Trois-Rivières inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour un montant de \$5,440.00 taxes incluses.

Adopté

91-295

Rapport des permis émis pour le mois d'août 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 37 permis ont été émis au cours du mois d'août pour une valeur estimée de \$816,450.00;

ATTENDU que sur ces 37 permis, 8 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$544,000.00 et 1 permis a été émis pour un 6 logements pour une valeur estimée de \$200,000.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-296  
Opération cadastrale - lot 8-23

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 août 1991 concernant le lot 8-23 propriété de Madame Jacynthe Toutant;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan 10274 étant la subdivision 8-23 en remplacement du lot 8-5.

Adopté

91-297

Opération cadastrale - lot 60-12

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 août 1991 concernant le lot 60-12 propriété de Monsieur Yvan Caron;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan 10278 étant la subdivision 60-12 en remplacement du lot 60-7 et une partie du lot 60-6.

Adopté

91-298

Ligue de balle donnée - Autorisation d'un tournoi

ATTENDU que la Ligue de balle donnée de Ste-Marthe entend tenir un tournoi les 12, 13, 14 et 15 septembre 1991;

ATTENDU que cette demande est admissible selon le règlement numéro 178;

ATTENDU que la ligue demande l'autorisation d'utiliser les lumières et la sonorisation en dehors des heures habituelles; tout en tentant de s'y conformer le plus possible;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER ledit tournoi tel que demandé.

Adopté

91-299

Achat de sable abrasif, sel et calcium

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises;

- 1- 350 tonnes de sable abrasif  
850 tonnes de sable contenant 10% de sel
- 2- 200 tonnes de sel
- 3- 100 sacs de calcium

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants, soit: Gravier Nord Sud, Gravier Mont-Carmel et Les Graviers M.D.M. inc. pour le sable abrasif et sable avec 10% de sel, Les Mines Séleines pour le sel et La Coopérative Fédérée du Québec, Matériaux les Rives et Coopplus pour le calcium;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Les Graviers M.D.M. enr. une quantité d'environ 350 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes environ de sable contenant 10% de sel pour le prix de \$1.60 la tonne pour le sable et \$7.50 la tonne pour le sable avec 10% de sel, plus taxe;
- 2- D'ACHETER de Les Mines Séleines une quantité d'environ 200 tonnes de sel au prix de \$46.59 la tonne plus taxe;
- 3- D'ACHETER de La Coopérative Fédérée du Québec une quantité de 100 sacs de calcium au prix de \$16.80 chacun plus taxe, le tout suivant les meilleurs prix soumis;

Adopté

91-300

Contrats de courtage - Vente d'immeubles

ATTENDU la résolution numéro 91-197 adoptée par le conseil à la session du 17 juin 1991;

ATTENDU que le mandat confié à Monsieur Réjean Guillemette du Groupe Immobilier S.D.G. inc. expire le 12 septembre prochain;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le contrat de courtage en prolongeant de trois mois la date d'expiration du contrat;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à Monsieur Réjean Guillemette, agent immobilier du Groupe S.D.G. inc.; un mandat additionnel de trois mois pour la vente des immeubles sis au 1771 et 2061 rue Notre-Dame, Ste-Marthe-du-Cap;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le formulaire de modification au contrat de courtage en reportant l'expiration dudit contrat au 12 décembre 1991.

Adopté

91-301

Opération cadastrale - Lots 19-5, 19-6 et 19-7 (rue)

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 3 septembre 1991 concernant les lots 19-5, 19-6 et 19-7 (rue) propriété de Monsieur Léonce Jacob;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10285 étant la subdivision 19-5, 19-6 et 19-7 (rue).

Adopté

91-302

Opération cadastrale - Lot 9-68

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 1991 concernant le lot 9-68 propriété de Monsieur Laurent Pontbriant;



No de résolution  
ou annotation

91-303

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10273 étant la  
subdivision 9-68 en remplacement des lots 9-9 et 9-10.

Adopté

Levée de l'assemblée

A 8:45 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Lucien Chausse* ..... MAIRE ..... *Marcel Milot* ..... SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE ..... MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 7 octobre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 7 octobre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin  
les Conseillers Pierre Juneau  
Pierre Latour  
Yvon Charland  
Normand Monaghan  
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier  
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre  
Latour, Yvon Charland, Normand Monaghan,  
Jean-Guy Bergeron.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 7 octobre 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

SESSION SPÉCIALE DU 7 OCTOBRE 1991

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des procès-verbaux
- 3- Règlements
  - 3.1- Numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement des professionnels et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)
  - 3.2- Numéro 274 - Paiement des comptes et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 5e rue)
  - 3.3- Numéro 277 - Paiement des comptes et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Broumont)



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 4- Vente d'immeuble dans le parc industriel
- 5- Demande au service d'évaluation de la MRC De Francheville
- 6- Demande à la Sûreté du Québec - Surveillance sur le rang St-Malo
- 7- Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de Ste-Marthe-du-Cap - 1991
- 8- Calendrier municipal - 1992
- 9- Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire
- 10- Conciliations
  - 10.1- du solde en banque
  - 10.2- du solde aux livres
- 11- Correspondance
- 12- Comptes
- 13- Recommandation de notre conseiller juridique (Dossier Lyne Laquerre)
- 14- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 15- Infraction aux règlements de lotissement et au règlement relatif aux conditions d'émission des permis de constructions - Dossier Monsieur Marc Richard
- 16- Cours - Code national du bâtiment niveau II
- 17- Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1991
- 18- Opérations cadastrales
  - 18.1- Lots 19-5, 19-6 et 19-7 (rue)
  - 18.2- Lot 81-4
  - 18.3- Lots 108-17 et 109-26
  - 18.4- Lot 527-46
- 19- Achat de matériaux pour la construction d'une clôture de protection pour le puits No. 3 et la réparation de la clôture du puits No. 4
- 20- Achat de 2 portes pour les puits Nos. 1 et 2
- 21- Achat de 2 pneus pour la pépinière Ford 555
- 22- Félicitations à la Ligue de Soccer Ste-Marthe
- 23- Versement - Comité des loisirs secteur Norbert
- 24- Versement - Ligue de Soccer Ste-Marthe
- 25- Levée de l'Assemblée

DONNE ce 4e jour du mois d'octobre 1991.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

91-304

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-305

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 septembre 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-306

Règlements numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement des professionnels et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux Route 138)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Le Consortium Pluritec ltée & VFP inc.	\$13,329.04
Société Québécoise Ass. des eaux	<u>18,075.98</u>
	<u>\$31,405.02</u>

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier 1990, 13 septembre 1989 et 25 mars 1991;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$31,425.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$13,329.04 à la firme Le Consortium Pluritec ltée et VFP inc. ainsi que la somme de \$18,075.98 à la SQAÉ en paiement de leurs honoraires professionnels.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-307  
Règlement numéro 274 - Paiement des comptes et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Travaux 5e rue)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Entreprises G.N.P. inc.	\$112,503.98
Le Consortium Pluritec ltée & VFP inc.	29,423.75
Bélitec inc.	<u>281.46</u>
	<u>\$142,209.19</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des  
Affaires Municipales en date du 12 juillet 1991;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre  
Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$142,225.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les  
fournisseurs ci-dessus mentionnés pour les travaux  
exécutés sur une partie de la 5e rue.

Adopté

91-308

Règlement numéro 277 - Paiement des comptes et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Secteur Broumont)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Transport Yvan Boisvert Inc.	\$9,899.98
Pluritec ltée	12,787.93
Laboratoire de Services spécialisés	
MBF ltée	<u>1,756.57</u>
	<u>\$24,444.48</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des  
Affaires Municipales en date du 5 juillet 1991;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et  
résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$24,450.00 à la  
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les  
fournisseurs ci-dessus mentionnés pour les travaux  
exécutés sur une partie de la 14e rue (Secteur Brou-  
mont).

Adopté

91-309

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madelei-  
ne vende à Remise C.M. inc., un terrain situé à Ste-  
Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au  
cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-la-Madelei-  
ne, comme étant composé de:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

a) Une partie du lot CENT HUIT (ptie 108), étant de figure triangulaire, bornée vers le nord par le lot 108-9 (rue), vers l'est par le lot 108-12 et vers le sud-ouest par une partie du lot 109, mesurant: vingt et un mètres et cinquante-sept centimètres (21,57 m.) vers le nord, trente-neuf mètres et vingt-deux centimètres (39,22 m.) vers l'est, et quarante-quatre mètres et soixante-seize centimètres (44,76 m) vers le sud-ouest, contenant une superficie de quatre cent vingt-trois mètres carrés (423 m.c.). Ladite partie sera bientôt connue comme étant la subdivision DIX-SEPT du lot originaire CENT HUIT (108-17).

b) Une partie du lot CENT NEUF (ptie 109) de figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot 109-16 (rue) vers le nord-est par une partie du lot 108, vers l'est par les lots 109-17 et 109-19, vers le sud par le lot 109-22, vers l'ouest par une partie du lot 109, mesurant trente-neuf mètres et trente-neuf centimètres (39,39 m.) vers le nord, quarante-quatre mètres et soixante-seize centimètres (44,76 m.) vers le nord-est, cinquante mètres et quatre-vingt-sept centimètres (50,87 m.) vers l'est, soixante et un mètres et cinquante centimètres (61,50 m.) vers le sud et quatre-vingt-dix-huit mètres et vingt-deux centimètres (98,22 m.) vers l'ouest contenant une superficie de CINQ MILLE TROIS CENT SEIZE mètres carrés et sept dixièmes (5317,7 m.c.). Ladite partie sera bientôt connue comme étant la subdivision VINGT-SIX du lot originaire CENT NEUF (109-26), tel qu'il apparaît aux plans et à la description technique préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 26 septembre 1991, annexés à la présente résolution, d'une superficie totale de 5739.7 mètres carrés, au prix de \$9627.00 plus taxes, payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat notarié préparé par Me Hugues Germain, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- 2- QUE le maire et le secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente, autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

91-310

Demande au service d'évaluation de la MRC De Francheville

ATTENDU la Loi 145 ou Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales;

ATTENDU que la Loi donne à toutes les municipalités du Québec le pouvoir d'imposer une surtaxe foncière sur les immeubles non résidentiels;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER au service d'évaluation de la MRC De Francheville de confectionner l'annexe au rôle d'évaluation en prévision d'imposer une surtaxe foncière sur les immeubles non résidentiels.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-311

Demande à la Sûreté du Québec - Surveillance sur le rang  
St-Malo

ATTENDU l'affluence de circulation sur le rang St-Malo;

ATTENDU le non respect, par les automobilistes, de la limite de vitesse permise, soit 80 Km/hre;

ATTENDU que beaucoup d'automobilistes circulent au delà de 100 et 120 Km/hre selon des plaintes rapportées par des citoyens;

ATTENDU les risques d'accidents pour les enfants, piétons, cyclistes et autres, à certaines heures de pointes;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER à la Sûreté du Québec de faire une surveillance accrue sur le rang St-Malo en guise de sécurité et de prévention pour les citoyens.

Adopté

91-312

Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de  
Ste-Marthe-du-Cap- 1991

ATTENDU les résultats obtenus lors du dévoilement des municipalités gagnantes pour le concours Villes, villages et campagnes fleuries du Québec qui a eu lieu à Kingsey-Falls le 7 septembre dernier;

ATTENDU que notre municipalité a été déclarée "GRANDE GAGNANTE" dans sa catégorie au niveau régional pour la région Mauricie pour une troisième année consécutive;

ATTENDU que cet éclatant succès est le résultat direct de l'excellent travail du Comité d'Embellissement et la magnifique participation de la population;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas, présidente du Comité, à Monsieur Pierre Latour, conseiller responsable, aux membres du Comité d'Embellissement ainsi qu'à toutes les personnes qui ont collaboré à cette réussite et de les assurer de notre soutien financier et technique pour les années ultérieures.

Adopté

91-313

Calendrier municipal - 1992

ATTENDU la décision du Conseil de publier un troisième calendrier municipal, celui-ci pour 1992;

ATTENDU les prix demandés à cinq soumissionnaires;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER de l'Imprimerie Vallières inc., 3,000 calendriers pour 1992, au coût de \$3,890.00 approximativement, selon le montage prévu, et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-314

Entretien ménager et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU les besoins du complexe communautaire en surveillance et conciergerie;

ATTENDU le renouvellement du contrat d'entretien ménager par la compagnie Entretien M.C. enr.;

ATTENDU que cette entente est valable pour une période de 6 mois à compter du 26 septembre 1991 et qu'elle sera renégociée à ce moment entre les parties s'il y a lieu;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat à Entretien M.C. enr. à un coût forfaitaire de \$576.00/semaine pour une période de 6 mois d'entretien ménager et de surveillance du complexe communautaire selon une moyenne de 60 heures/semaine.

Adopté

91-315

Conciliation du solde en banque

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1991 soit adoptée.

Adopté

91-316

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1991 soit adoptée.

Adopté

91-317

Correspondance

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de septembre 1991.

Adopté

91-318

Comptes

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

5907	Société Nationale de Fiducie	42872.00
5908	Michel Rocheleau	63.00
5909	Julien Vaillancourt	146.11
5910	Rolande Partington	38.07
5911	Trust Général du Canada	3811.64
5912	S.C.F.P	243.32
5913	Comm. adm. des régimes de retraites et ass.	664.34
5914	Receveur Général du Canada	7978.62
5915	Ministre du Revenu	10770.98



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

5916	Hydro-Québec	484.86
5917	Hydro-Québec	304.66
5918	Hydro-Québec	52.66
5919	Hydro-Québec	30.18
5920	Bell Cellulaire	34.42
5921	Municipalité de Ste-Marthe	6129.42
5922	Les jardins vivaces de la Mauricie enr.	1000.00
5923	O.S.T.R.	360.00
5924	Municipalité de Ste-Marthe	64.39
5925	Jules Milette inc.	6827.67
5926	Carole Chevalier	200.00
5927	Bell Canada	45.20
5928	Entretien M.C. enr.	996.00
5929	Hydro-Québec	12011.67
5930	Municipalité de Ste-Marthe	6482.79
5931	Inter Marché Bouchor inc.	178.28
5932	Entretien M.C. enr.	10.00
5933	Hydro-Québec	87.49
5934	Hydro-Québec	936.42
5935	Hydro-Québec	2740.48
5936	Hydro-Québec	135.56
5937	Hydro-Québec	1765.22
5938	Sun Alliance Canada	500.00
5939	Fondation de l'Hôpital Cloutier	60.00
5940	Hydro-Québec	80.99
5941	Bell Canada	38.53
5942	Hydro-Québec	227.01
5943	Municipalité de Ste-Marthe	6456.36
5944	Lucien Chaussé	600.00
5945	Jeannine T. Beaudoin	600.00
5946	Pierre Juneau	600.00
5947	Pierre Latour	600.00
5948	Jean-Guy Bergeron	600.00
5949	Denis Héroux	839.50
5950	Bell Canada	33.63
5951	Bell Canada	963.78
5952	J.C. Martineau	34.10
5953	Camille Mercier	18.80
5954	Alain Limoges	27.94
5955	Entretien de pelouse P.G.	2170.31
5956	Entretien M.C. enr.	1113.87
5957	Micheline Lanneville Bruneau	407.60
5958	Suzanne Jutras	594.41
5959	Irène Brière Bédard	455.31
5960	Céline Turcotte	404.24
5961	Diane Sauvageau	211.04
5962	Denis Héroux	966.00
5963	Municipalité de Ste-Marthe	8417.16
5964	Fernand Veillette	115.00
5965	Municipalité de Ste-Marthe	4402.73
5966	Hydro-Québec	26.36
5967	Michel Rocheleau	94.50
5968	Ministre du Revenu	8061.54
5969	Receveur Général du Canada	6151.36
5970	Trust Général du Canada	3156.08
5971	S.C.F.P.	189.06
5972	Comm. adm. des régimes de retraites et ass.	695.25
<b>Total:</b>		<b><u>\$157377.91</u></b>



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Comptes à payer au 30 septembre 1991

5973	Aluminium Dufresne inc.	102.67
5974	Alex Coulombe ltée	111.96
5975	Buromax inc.	196.19
5976	Bernier & Crépeau ltée	93.80
5977	Bélitec inc.	359.09
5978	Batterie service Peugeot enr.	337.64
5979	Centre de décoration Paré inc.	324.58
5980	Chaussures Lavergne inc.	80.89
5981	Cie canadienne service de linge inc.	73.49
5982	Canadien tire acceptance ltd	128.06
5983	Clément Bastien excavation enr.	3396.18
5984	Charbonnerie Champlain ltée	355.42
5985	Cordonneries Plante	612.80
5986	Construction S.R.B.	510.77
5987	Copie Trois-Rivières inc.	98.23
5988	Dynabec ltée	1230.50
5989	Dicom express	11.18
5990	Formulaires Ducharme inc.	56.71
5991	Fusion Décor enr.	35.24
5992	General bearing service inc.	66.61
5993	Guillevin international inc.	10.40
5994	Gaston Brouillette inc.	52.31
5995	Imprimerie Vallières inc.	907.15
5996	Idéogramme enr.	107.00
5997	Launier Ltée	188.65
5998	La cie construction Dollard ltée	166.92
5999	Les jardins vivaces de la Mauricie enr.	52.00
6000	Les pros de la photo	239.03
6001	Les "Cafés populaires" Henri enr.	75.42
6002	Les Caisses enregistreuses Digitec	23.11
6003	Matériaux Les Rives inc.	399.13
6004	Metropolitain equipement enr.	19.08
6005	Morin & Frères inc.	171.35
6006	M.R.C. De Francheville	1839.67
6007	Major mini moteur enr.	29.28
6008	M. Electrique ltée	32.07
6009	McKerlie-Millen (Québec) inc.	319.09
6010	Pitney-Bowes	121.71
6011	Pluritec laboratoire ltée	40.66
6012	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	3.95
6013	P.A. Thibeault ltée	39.94
6014	Pluritec ltée	21400.00
6015	RPM Tech inc.	91.69
6016	Remise 2000 enr.	74.31
6017	Sani-Marc inc.	20.95
6018	Sergaz inc.	475.10
6019	Soc. qué. assainissement des eaux	2636.74
6020	St-Cyr photo hall inc.	929.40
6021	Sécurité plus	78.64
6022	St-Maurice oxygen ltée	36.66
6023	Shell Canada limitée	55.91
6024	Serrurier du Cap inc.	131.74
6025	Simard Beaudry inc.	1984.58
6026	Trois-Rivières location inc.	185.48
6027	Trois-Rivières Chevrolet	64.07
6028	Ultrapage/Motorola ltée	135.52
6029	United tire & rubber ltd.	121.43
6030	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2524.67
6031	Vitres d'auto Mauricie inc.	111.34
6032	Westburne Québec	4426.56
6033	Xerox Canada inc.	1994.10
6034	Zeco	275.34
6035	Canadian Pacifique ltée	5.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6036	Laviolette auto location inc.	687.58
6037	Produits chimiques Sany inc.	350.19
6038	Structure C.Q.S. inc.	354.18
6039	Trudel & Associés	33.81

Total: \$52204.92

Adopté

91-319

Recommandation de notre conseiller juridique (Dossier  
Madame Lyne Laquerre)

ATTENDU la résolution numéro 90-283 adoptée par le conseil  
le 2 août 1990;

ATTENDU la recommandation de notre conseiller juridique en  
date du 7 octobre 1991;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et  
résolu unanimement:

- 1- DE MAINTENIR la décision adoptée par sa résolution  
90-283, le 2 août 1990, résolution par laquelle le  
conseil décidait de continuer la procédure et d'inten-  
ter une requête prévue aux articles 227 et suivants de  
la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A. -  
19.1);
- 2- QUE le conseil accepte aussi la proposition de Me  
Jacques Bouchard, procureur de la Scottish & York  
Insurance co., afin que ce dernier puisse assurer le  
suivi du dossier de négociation en vue d'un règlement à  
l'amiable.

Adopté

91-320

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Mar-  
the-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal  
du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap  
suite à la réunion (91-05) tenue le 1er octobre 1991;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et  
résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte  
le procès-verbal et y donne suite en approuvant les  
commentaires formulés par le comité consultatif d'urba-  
nisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du  
comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

91-321

Infraction aux règlements de lotissement et au règlement  
relatif aux conditions d'émission des permis de construc-  
tions - Dossier Monsieur Marc Richard

ATTENDU le permis de construction no. 90-191 émis le 15  
octobre 1990;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU le permis de lotissement émis afin d'autoriser le demandeur à cadastrer son terrain;

ATTENDU qu'une des conditions à l'émission du permis de construction est que le terrain doit former un lot distinct au plan officiel du cadastre;

ATTENDU que l'arpenteur n'a toujours pas déposé ledit plan au service du cadastre;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE POURSUIVRE Monsieur Marc Richard afin d'obtenir une injonction pour l'obliger à former un lot distinct au plan officiel du cadastre;
- 2- DE CONFIER le dossier à Me Jacques Patry, avocat de Trois-Rivières.

Adopté

91-322

Cours - Code national du bâtiment niveau II

ATTENDU le cours de niveau I suivi durant l'automne 1988;

ATTENDU la pertinence de ce cours pour une meilleure compréhension du code national du bâtiment;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, pour participer à ce cours de formation;
- 2- DE DÉFRAYER les coûts d'inscription de \$150.00 ainsi que les frais de déplacement.

Adopté

91-323

Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 25 permis ont été émis au cours du mois de septembre pour une valeur estimée de \$855,600.00;

ATTENDU que sur ces 25 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$472,000.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1991.

Adopté

91-324

Opération cadastrale - Lots 19-5, 19-6 et 19-7 (rue)

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 3 septembre 1991 concernant les lots 19-5, 19-6 et 19-7 (rue) propriété de Monsieur Léonce Jacob;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 10285 étant la subdivision  
19-5, 19-6 et 19-7 (rue);
- 2- DE RESCINDER la résolution 91-301.

Adopté

91-325

Opération cadastrale - Lot 81-4

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay,  
arpenteur-géomètre en date du 2 octobre 1991 concernant le  
lot 81-4 propriété de Messieurs Yvon et Henri-Paul Mont-  
plaisir;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10333 étant la  
subdivision 81-4.

Adopté

91-326

Opération cadastrale - Lots 108-17 et 109-26

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay,  
arpenteur-géomètre, en date du 25 septembre 1991 concernant  
les lots 108-17 et 109-26 propriété de Remise C.M. inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier  
Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro  
10320 étant la subdivision 108-17 et 109-26.

Adopté

91-327

Opération cadastrale - Lot 527-46

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-  
géomètre en date du 20 août 1991 concernant le lot 527-46  
propriété de Madame Joane Bouvier et Monsieur Maurice  
Lacombe;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et  
résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1130 étant la  
subdivision 527-46.

Adopté

91-328

Achat de matériaux pour la construction d'une clôture de  
protection pour le puits No. 3 et la réparation de la  
clôture du puits No. 4

ATTENDU qu'une clôture de protection doit être installée au  
puits No. 3;

ATTENDU que suite à un acte de vandalisme, la clôture du  
puits No. 4 doit être remplacée en partie;

ATTENDU les prix soumis par trois fournisseurs;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de Coopérative Fédérée de Québec, des matériaux pour la construction de clôtures au montant de \$3,264.81 incluant les taxes fédérales et provinciales et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-329

Achat de 2 portes pour les puits Nos. 1 et 2

ATTENDU la nécessité de remplacer les portes des puits Nos. 1 et 2 dû à leur détérioration;

ATTENDU que ces dépenses ont été prévu au poste budgétaire 02-41200-640 (PTE - Pièces et accessoires);

ATTENDU les prix soumis par 2 fournisseurs;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER de Les Portes Arco inc., 2 portes et cadres en acier émaillés pour le prix de \$927.14 incluant les taxes fédérales et provinciales et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-330

Achat de 2 pneus pour la pépîne Ford 555

ATTENDU le besoin de faire l'achat de 2 pneus pour la pépîne Ford 555;

ATTENDU les prix soumis par quatre (4) fournisseurs;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de Pneus Bélisle inc., 2 pneus de marque Goodyear Labourer F.3 grandeur 11L 16, 12 plis pour le prix de \$657.40 incluant la pose et les taxes, et ce, suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

91-331

Félicitations à la Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que notre municipalité a été mise en nomination à plusieurs titres dans le cadre du Gala fin de saison de l'Association régionale de Soccer de la Mauricie;

ATTENDU que cela indique le dynamisme de notre association locale;

ATTENDU que Monsieur Marc Robert, président de notre association, s'est vu décerné le titre d'Entraîneur de l'Année;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la municipalité de Ste-Marthe offre ses félicitations à Monsieur Robert ainsi qu'à toute l'équipe qui le supporte.

Adopté

91-332

Versement - Comité des loisirs secteur Norbert

ATTENDU qu'un rapport financier nous a été produit par le Comité des loisirs du secteur Norbert en date du 10 septembre 1991;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que ledit rapport présente des dépenses estivales de plus de \$1,000.00;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$500.00 au Comité du secteur Norbert, ce montant étant disponible et complétant le budget prévu au poste 02-790-00-970 pour l'année 1991.

Adopté

91-333

Versement - Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe a présenté un rapport financier en date du 20 septembre 1991;

ATTENDU que ce dernier nous indique un déficit prévisible de \$799.12 et que ces chiffres ont été vérifiés par le Directeur des Loisirs;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$800.00 à ladite ligue, cette somme ayant été budgétée et étant disponible au poste 02-790-00-985.

Adopté

\* 91-334

Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur (Complexe communautaire)

ATTENDU le décompte progressif numéro 14 préparé par la firme Bigué, Lord & Associés inc., architectes, pour la compagnie Construction Drumco inc. au montant de \$18,048.44

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$18,048.44 à la compagnie Construction Drumco inc. en paiement du décompte progressif numéro 14.

Adopté

91-335

Levée de l'assemblée

A 20:05 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

\*

Les membres du Conseil étant tous présents, cette résolution fut ajoutée.

*Lucien Chaussé* MAIRE ..... *Marcel Milot* ..... SEC.-TRES.  
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Je, soussigné, président d'élection, sous mon serment  
d'office déclare ce qui suit, SAVOIR:

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION

L'AN DE GRACE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE, CE DIMANCHE  
TROIS NOVEMBRE.

Conformément aux dispositions de la loi, cette année la  
journée des élections pour la votation s'est tenue un  
dimanche.

Correspondant à mes avis publics, la votation avait lieu à  
la salle Félix-Leclerc, 1001, rang St-Malo, Ste-Marthe, de  
9 heures du matin jusqu'à 19 heures. Quinze (15) bureaux  
de votation étaient ouverts pour y recevoir les bulletins  
de votation conformément au règlement de votation.

A dix-neuf (19) heures précises, les quinze (15) bureaux de  
votation fermèrent et l'on procéda au décompte des bulle-  
tins.

Le résultat du vote le soir de l'élection fût le suivant:

NOMBRES DE VOTES DONNÉS EN FAVEUR DES CANDIDATS À LA MAIRIE

Bureau no. 1	Charland: 45	Bureau no. 2	Charland: 36
	Juneau : 26		Juneau : 23
	Prescott: 109		Prescott: 117

MAJORITÉ PRESCOTT: 83

MAJORITÉ PRESCOTT: 94

Bureau no. 3	Charland: 31	Bureau no. 4	Charland: 40
	Juneau : 13		Juneau : 73
	Prescott: 90		Prescott: 69

MAJORITÉ PRESCOTT: 77

MAJORITÉ JUNEAU: 4

Bureau no. 5	Charland: 48	Bureau no. 6	Charland: 30
	Juneau : 68		Juneau : 22
	Prescott: 120		Prescott: 137

MAJORITÉ PRESCOTT: 52

MAJORITÉ PRESCOTT: 115

Bureau no. 7	Charland: 38	Bureau no. 8	Charland: 84
	Juneau : 25		Juneau : 43
	Prescott: 141		Prescott: 101

MAJORITÉ PRESCOTT: 116

MAJORITÉ PRESCOTT: 58

Bureau no. 9	Charland: 81	Bureau no. 10	Charland: 53
	Juneau : 32		Juneau : 57
	Prescott: 83		Prescott: 53

MAJORITÉ PRESCOTT: 51

MAJORITÉ JUNEAU: 4

Bureau no. 11	Charland: 40	Bureau no. 12	Charland: 21
	Juneau : 86		Juneau : 29
	Prescott: 89		Prescott: 88

MAJORITÉ PRESCOTT: 3

MAJORITÉ PRESCOTT: 59



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Bureau no. 13	Charland: 24	Bureau no. 14	Charland: 35
	Juneau : 45		Juneau : 47
	Prescott: 77		Prescott: 76

MAJORITÉ PRESCOTT: 32

MAJORITÉ PRESCOTT: 29

Bureau no. 15	Charland: 11
	Juneau : 31
	Prescott: 52

MAJORITÉ PRESCOTT: 21

Total des votes en faveur de Yvon Charland 617

Total des votes en faveur de Pierre Juneau 620

Total des votes en faveur de Frédéric Prescott: 1402

MAJORITÉ FRÉDÉRIC PRESCOTT: 782

NOMBRES DE VOTES DONNÉS EN FAVEUR DES CONSEILLERS

DISTRICT no. 1

Bureau no. 1	Dumont: 75	Bureau no. 2	Dumont: 115
	Latour: 101		Latour: 59

MAJORITÉ LATOUR: 26

MAJORITÉ DUMONT: 56

Bureau no. 3	Dumont: 82	Bureau no. 15	Dumont: 12
	Latour: 51		Latour: 6

MAJORITÉ DUMONT: 31

MAJORITÉ DUMONT: 6

Total des votes en faveur de Danielle G. Dumont: 284

Total des votes en faveur de Pierre Latour : 217

MAJORITÉ DANIELLE G. DUMONT: 67

DISTRICT no. 2

Bureau no. 4	Jean : 76	Bureau no. 5	Jean : 125
	Rivard: 26		Rivard: 41
	Soucy : 80		Soucy : 70

MAJORITÉ SOUCY: 4

MAJORITÉ JEAN: 55

Bureau no. 15	Jean : 6
	Rivard: 4
	Soucy : 13

MAJORITÉ SOUCY: 7

Total des votes en faveur de Roger Jean: 207

Total des votes en faveur de Jean-Marc Rivard: 71

Total des votes en faveur de Gaétan Soucy: 163

MAJORITÉ ROGER JEAN: 44



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

DISTRICT no. 3

Monsieur Laurent Pontbriand est élu par acclamation le 11  
octobre 1991.

DISTRICT no. 4

Bureau no. 8 Beaulieu: 71      Bureau no. 9 Beaulieu: 60  
Dubois : 161                      Dubois : 136

MAJORITÉ DUBOIS: 90

MAJORITÉ DUBOIS: 76

Bureau no. 15 Beaulieu: 4  
Dubois : 6

MAJORITÉ DUBOIS: 2

Total des votes en faveur de Pierre Beaulieu: 135

Total des votes en faveur de Louis Dubois : 303

MAJORITÉ LOUIS DUBOIS: 168

DISTRICT no. 5

Bureau no. 10 Daigle : 53      Bureau no. 11 Daigle : 127  
Monaghan : 107                      Monaghan : 87

MAJORITÉ MONAGHAN: 54

MAJORITÉ DAIGLE: 40

Bureau no. 15 Daigle : 1  
Monaghan : 5

MAJORITÉ MONAGHAN: 4

Total des votes en faveur de Francine C. Daigle: 181

Total des votes en faveur de Normand Monaghan : 199

MAJORITÉ NORMAND MONAGHAN: 18

DISTRICT no. 6

Bureau no. 12 Bergeron: 52      Bureau no. 13 Bergeron: 75  
Dufresne: 83                      Dufresne: 71

MAJORITÉ DUFRESNE: 31

MAJORITÉ BERGERON: 4

Bureau no. 14 Bergeron: 87      Bureau no. 15 Bergeron: 6  
Dufresne: 70                      Dufresne: 12

MAJORITÉ BERGERON: 17

MAJORITÉ DUFRESNE: 6

Total des votes en faveur de Jean-Guy Bergeron: 220

Total des votes en faveur de Richard Dufresne : 236

MAJORITÉ RICHARD DUFRESNE: 16



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

TOUS LES EFFETS DE VOTATION SONT SCÉLÉS ET GARDÉS en ma possession durant le laps de temps prévu aux dispositions de la loi. Après cette période prévue ces effets seront détruits.

N.B.: En aucun temps après le temps expiré, toute personne qui voudrait prendre connaissance de la votation ne sera admise à le faire.

Des félicitations aux officiers des bureaux de votation et à tout le personnel engagé pour la journée des élections pour leur magnifique travail durant cette journée, ainsi qu'aux candidats qui ont maintenu une parfaite discipline.

Fait à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce huitième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-onze.

MARCEL MILOT

Président d'élection



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 novembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 novembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Assermentation

Le secrétaire-trésorier, Marcel Milot, procède à l'assermentation du maire, Frédéric Prescott et des conseillers suivants: Madame Danielle Gélinas Dumont, Messieurs Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan et Richard Dufresne. La prestation du serment est faite et entrée au livre de délibération du Conseil comme suit:

MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, PRESCOTT FRÉDÉRIC, MAIRE, de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce onzième jour de novembre 1991.

  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, GÉLINAS DUMONT DANIELLE, CONSEILLER, pour le district numéro un (1) DU VILLAGE, de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce onzième jour de novembre 1991.

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

*Danielle Gélinas Dumont*  
.....  
DANIELLE GÉLINAS DUMONT  
CONSEILLER

**MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE**

**SERMENT D'OFFICE**

Je, soussigné, JEAN ROGER, CONSEILLER, pour le district numéro deux (2) DE ST-LAURENT, de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce onzième jour de novembre 1991.

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

*Roger Jean*  
.....  
ROGER JEAN, CONSEILLER

**MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE**

**SERMENT D'OFFICE**

Je, soussigné, PONTBRIAND LAURENT, CONSEILLER, pour le district numéro trois (3) DE NORBERT, de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce onzième jour de novembre 1991.

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

*Laurent Pontbriand*  
.....  
LAURENT PONTBRIAND  
CONSEILLER

**MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE**

**SERMENT D'OFFICE**

Je, soussigné, DUBOIS LOUIS, CONSEILLER, pour le district numéro quatre (4) DE ST-MALO OUEST, de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce onzième jour de novembre 1991.

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

*Louis Dubois*  
.....  
LOUIS DUBOIS, CONSEILLER

MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, MONAGHAN NORMAND, CONSEILLER, pour le district numéro cinq (5) DE ST-MALO EST, de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce onzième jour de novembre 1991.

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

*Normand Monaghan*  
.....  
NORMAND MONAGHAN  
CONSEILLER

MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, DUFRESNE RICHARD, CONSEILLER, pour le district numéro six (6) DES PRAIRIES, de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, jure (ou affirme) solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté (ou affirmé) devant moi à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ce onzième jour de novembre 1991.

*Marcel Milot*  
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

*Richard Dufresne*  
.....  
DUFRESNE RICHARD  
CONSEILLER

91-336

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-337

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 octobre 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-338

Pouvoir de signatures

ATTENDU les récentes élections générales qui se sont tenues le 3 novembre 1991;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mandater un nouveau signataire à titre de maire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire, à signer conjointement avec Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, tous les chèques, billets et autres documents pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-339

Comptes

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

6040	Diane Sauvageau	109.87
6041	Municipalité de Ste-Marthe	6224.80
6042	Hydro-Québec	11624.23
6043	Denis Héroux	575.00
6044	Municipalité de Champlain	6275.75
6045	Bell Cellulaire	47.46
6046	Hydro-Québec	86.49
6047	Comité loisirs Place Norbert	500.00
6048	Ligue de soccer Ste-Marthe	800.00
6049	Association québécoise agents du bâtiment	205.00
6050	Municipalité de Ste-Marthe	16447.16
6051	Jules Milette inc.	6827.67
6052	Société des fêtes et festivals du Québec	64.20
6053	Hydro-Québec	46.85
6054	Municipalité de Ste-Marthe	5636.49
6055	Entretien M.C. enr.	1164.50
6056	Bell Canada	46.71
6057	Carole Chevalier	35.00
6058	Auray Breton	377.93
6059	Louis Dupont	26.97
6060	Domaine Broumont	26.15
6061	Yvan Turcotte	23.05
6062	Wilfrid Roy	16.07
6063	Denis Charlebois	1.31
6064	Sylvain Massicotte	4.36
6065	Rosaire Vaillancourt	5.23
6066	Claude Deschenes	4.35
6067	Raymond Desfossés	3.97
6068	Jeannine T. Beaudoin	181.63
6069	Denis Héroux	460.00
6070	Denis Héroux	368.00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6071	Municipalité de Ste-Marthe	5734.18
6072	Irène Brière Bédard	20.00
6073	Micheline Lanneville Bruneau	20.00
6074	Services paysagistes	706.90
6075	Bell Canada	38.53
6076	Hydro-Québec	679.94
6077	Hydro-Québec	2474.30
6078	Hydro-Québec	1725.75
6079	SunAlliance Canada	500.00
6080	Municipalité de Ste-Marthe	9110.39
6081	Municipalité de Ste-Marthe	8320.34
6082	Entretien M.C. enr.	1177.00
6083	Restaurant Les Fous du Roy enr.	735.89
6084	Bell Canada	35.77
6085	Bell Canada	979.65
6086	Entretien de pelouse P.G.	2170.33
6087	Municipalité de Ste-Marthe	31302.48
6088	Denis Héroux	391.00
6089	Michel Rocheleau	73.50
6090	Municipalité de Ste-Marthe	71.94
6091	Hydro-Québec	42.34
6092	Hydro-Québec	18.49
6093	Hydro-Québec	570.26
6094	Carole Chevalier	35.00
6095	Trust Général du Canada	3135.52
6096	Comm. adm. des régimes de retraites	664.34
6097	S.C.F.P.	184.77
6098	Ministre du revenu	7433.85
6099	Receveur Général du Canada	5797.50
6100	Bell Canada	58.09
6101	Hydro-Québec	108.84
6102	Hydro-Québec	246.87
6103	Hydro-Québec	597.35
6104	Bell Cellulaire	44.74
6105	Guy Frigon	70.00
6106	Claudette Toupin	126.00
6107	Carole Chevalier	221.00
6108	Municipalité de Ste-Marthe	7018.82
6109	Municipalité de Ste-Marthe	4321.94
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>155179.81</u></b>

Adopté

Comptes à payer au 31 octobre 1991

6110	Aluminium Dufresne inc.	1387.91
6111	Atelier d'usinage Gomex inc.	92.45
6112	Accessoires d'auto Leblanc ltée	223.83
6113	Atelier Usi-Pro	379.33
6114	Buromax inc.	326.96
6115	Bélitec inc.	69.34
6116	Centre de décoration Paré inc.	78.07
6117	Cie canadienne service de linge inc.	190.21
6118	Charbonnerie Champlain ltée	222.50
6119	Construction S.R.B.	372.50
6120	Coopérative Fédérée du Québec	3014.04
6121	Centre mécanique Mauricie inc.	185.17
6122	Clinique de médecine industrielle	215.00
6123	Electricité A.C.A.	481.50
6124	Excavation Girard & Simard inc.	1321.45
6125	E.P.M. Mauricie	295.32
6126	Formulaires Ducharme inc.	44.94
6127	Formules municipales enr.	1993.09
6128	Fleuriste 4 saisons enr.	184.66



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6131	Imprimerie Vallières inc.	2395.56
6132	Idéogramme enr.	107.00
6133	Jean Vaugeois	1372.29
6134	L'Hebdo journal	245.57
6135	Le Nouvelliste	209.72
6136	Lucien Hénaire inc.	60.61
6137	Les Cafés populaires "Henri" enr.	64.65
6138	Les Editions Yvon Blais inc.	64.20
6139	Le Domaine inc.	372.98
6140	Les publications CCH/FM ltée	8.56
6141	Les caisse enregistreuses Digitec	72.76
6142	Matériaux Les Rives inc.	37.34
6143	Métropolitain équipement enr.	44.84
6144	Morin & Frères inc.	227.62
6145	MRC De Francheville	3232.00
6146	Major mini moteur enr.	19.94
6147	McKerlie-Millen (Québec) inc.	155.55
6148	Massicotte & Fils ltée	2117.16
6149	Pitney-Bowes	50.62
6150	Pluritec laboratoire ltée	71.15
6151	Pneus S.L. inc.	109.08
6152	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1598.88
6153	Palmar inc.	332.14
6154	Quevis inc.	848.11
6155	RPM Tech inc.	378.64
6156	Robert Delisle inc.	193.52
6157	R. Magnan & Fils	276.60
6158	Remise 2000 enr.	374.30
6159	Sergaz inc.	667.36
6160	Sani-mobile	7062.00
6161	St-Maurice oxygen ltée	266.01
6162	Shell canada ltée	88.43
6163	Simard & Comeau ltée	398.68
6164	Simard Beaudry inc.	1050.49
6165	Service Multi-Cam	120.02
6166	Trois-Rivières location inc.	673.47
6167	Ultrapage/Motorola ltée	135.52
6168	Ville de Cap-de-la-Madeleine	13149.26
6169	Westburne Québec	3902.89
6170	Xerox Canada inc.	506.57
6171	Zeco	5.57
6172	Johanne Aubry	94.00
6173	Jean-Guy Abel	77.00
6174	Marie Bruneau	94.00
6175	Lise Brière	72.00
6176	Monique Beaumier	72.00
6177	Christian Blais	77.00
6178	Nathalie Chabot	94.00
6179	Gertrude Croteau	72.00
6180	Micheline Courteau	77.00
6181	Hélène Dumas	94.00
6182	Jocelyne Dumas	72.00
6183	Gilles Dargis	77.00
6184	Benoit Dumas	77.00
6185	Denise Faucher	94.00
6186	Rock Giguère	77.00
6187	Martin Harnois	77.00
6188	Lucie Lamothe	94.00
6189	Guy Lamothe	94.00
6190	Madeleine Lemire	72.00
6191	Hélène Levesque	72.00
6192	Margot Laflamme	72.00
6193	Yolande Larkin	72.00
6194	Claudette Martel	94.00
6195	Monique Morissette	94.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6196	Marie-Josée Massicotte	72.00
6197	Lucienne Mineau	72.00
6198	Carole Masson	72.00
6199	Vincent Masson	77.00
6200	Pierrette Perron	94.00
6201	Michel Rocheleau	77.00
6202	Michelle St-Martin	94.00
6203	Jean-Paul Tellier	94.00
6204	Lisette Tremblay	72.00
6205	Françoise Tremblay	72.00
6206	Angèle Toupin	72.00
6207	Fernand Veillette	94.00
6208	Nicole Veillette	94.00
6209	Louise Larivière	42.25
6210	Leblanc Pontiac Buick inc.	69.34
6211	Laviolette auto location inc.	829.74
6212	Produits chimiques Sany inc.	157.71

TOTAL: 58517.76

Adopté

91-340

Levée de l'assemblée

A 20 heures 35;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

  
.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 18 novembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil. de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 novembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 18 novembre 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Nomination du maire suppléant
- 2- Photos des nouveaux élus
- 3- Pour fixer les modalités du versement de l'allocation de transition au maire
- 4- Partage des responsabilités / Québec-Municipalités
- 5- Gala de la CEDIC
- 6- Demande d'appui - Hôpital Cloutier
- 7- Demande des artisans de paix
- 8- Calendrier municipal - 1992
- 9- Correspondance
- 10- Conciliations
- 10.1- du solde en banque



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

10.2- du solde aux livres

- 11- Rapport de contrôle budgétaire
- 12- Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1991
- 13- Versement à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe
- 14- Achat de décorations de Noël
- 15- Levée de l'assemblée

N.B.: 18:30 heures - Rencontre du conseil  
19:30 heures - Session spéciale

DONNÉ ce 15e jour du mois de novembre 1991.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

91-341

Nomination du maire suppléant

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Normand Monaghan maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 janvier 1992.

Adopté

91-342

Photos des nouveaux élus

ATTENDU les récentes élections tenues dans la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) soumissionnaires;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER les photographies du conseil municipal au Studio Houle photographes, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de \$348.95 taxes en sus.

Adopté

91-343

Pour fixer les modalités du versement de l'allocation de transition au maire

ATTENDU le règlement numéro 235 concernant la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU que la municipalité doit verser une allocation de transition au maire si ce dernier cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que le montant d'allocation ne peut excéder quatre fois celui de sa rémunération bimestrielle à la fin de son mandat;

ATTENDU que le conseil fixe les modalités du versement de l'allocation. Le paiement doit toutefois être effectué dans les deux ans qui suivent le départ du maire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER à Monsieur Lucien Chaussé la somme de \$2,937.20 en 1992 et la somme de \$2,937.20 en 1993 en paiement de l'allocation de transition.

Adopté

91-344

Partage des responsabilités / Québec-Municipalités

ATTENDU que le Gouvernement a décidé, par l'adoption de la Loi 145, de créer un nouveau Fonds de contributions des automobilistes des agglomérations urbaines au financement du transport en commun;

ATTENDU que la municipalité ne bénéficie pas du service du transport en commun sur son territoire;

ATTENDU que le Gouvernement demande à chaque propriétaire d'un véhicule de promenade de verser une contribution de \$30.00 par année qui ira directement à la Société de l'assurance automobile pour la création d'un fonds dont les recettes seront réparties entre les organismes publics de transport suivant des critères que déterminera le gouvernement sur recommandation du ministre des Transports;

ATTENDU que même si le Gouvernement a adopté l'an dernier une loi qui augmentait le montant des amendes encourues pour infractions au Code de la sécurité routière, le produit de ces amendes demeurera entre les mains des municipalités qui ont leur propre corps de police;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine demande au gouvernement de dispenser chaque propriétaire d'un véhicule de promenade de verser la contribution de \$30.00 par année puisqu'elle n'est pas desservie par un service de transport en commun et qu'elle ne bénéficiera pas de revenus additionnels ni d'aucunes sources de contributions gouvernementales pour le service de transport en commun;
- 2- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, à l'UMRCQ, à notre député ainsi qu'à la MRC De Francheville.

Adopté

91-345

Gala de la CEDIC

ATTENDU la tenue du gala de la CEDIC et des chambres de Commerce le samedi 23 novembre prochain;

ATTENDU que notre municipalité est membre de la CEDIC;

ATTENDU l'importance de représenter Ste-Marthe-du-Cap lors de cette activité d'envergure;

2345



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER le conseil municipal à déléguer le maire et le conseiller responsable à être présents au gala de la CEDIC et des chambres de Commerce.

Adopté

91-346

Demande d'appui - Hôpital Cloutier

ATTENDU la lettre reçue de l'Hôpital Cloutier, le 28 octobre dernier concernant une demande d'appui;

ATTENDU le bien-fondé de leur demande, en ce qui a trait aux besoins d'hébergement et de soins de longue durée;

ATTENDU leur démarche entreprise auprès du Ministère afin d'acquérir la résidence des Soeurs de la Charité d'Ottawa, située sur la rue Loranger à Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'APPUYER l'Hôpital Cloutier dans leur démarche auprès de l'instance gouvernementale concernée.

Adopté

91-347

Demande des artisans de paix

ATTENDU la demande reçue des artisans de paix pour sa campagne du Panier de Noël qui se tiendra du 14 au 24 décembre prochain;

ATTENDU que des bénévoles de la municipalité travailleront à ce dossier;

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient des services des artisans de paix;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER les artisans de paix pour la cueillette de fonds sur le territoire de la municipalité pendant la période du 14 au 24 décembre 1991.

Adopté

Calendrier municipal - 1992

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

91-348

Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'octobre 1991.

Adopté

91-349

Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 octobre 1991 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-350  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 octobre 1991 soit adoptée.

Adopté

91-351  
Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 septembre 1991 soit adopté.

Adopté

91-352  
Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 21 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1991 pour une valeur estimée de \$588,900.00;

ATTENDU que sur ces 21 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$298,000.00 et 1 a été émis pour la construction d'une usine pour une valeur estimée de \$100,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1991.

Adopté

Versement à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

Ce point est reporté à une session ultérieure.

91-353  
Achat de décorations de Noël

ATTENDU que la Salle communautaire Félix-Leclerc devra être décorée pour les festivités de Noël et du Nouvel An;

ATTENDU que les membres du Club de l'Amitié font cette décoration à chaque année et qu'ils sont prêts à assumer une partie des frais;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER une somme de \$100.00 audit club afin que notre salle reflète l'ambiance de la période des fêtes. Ce montant étant disponible au poste 02-790-00-990.

Adopté

91-354  
Levée de l'assemblée

A 20:45 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

*FP* ..... MAIRE ..... *M* ..... SEC.-TRES.  
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 25 novembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 25 novembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 25 novembre 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Avis de motion
  - 1.1- Règlement numéro 279
  - 1.2- Règlement numéro 280
  - 1.3- Règlement numéro 281
  - 1.4- Règlement numéro 282
- 2- Félicitations aux élus du 3 novembre 1991
- 3- Nomination des membres du Conseil dans les dossiers municipaux
- 4- Nomination de représentant
  - 4.1- Nomination de représentant du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville
  - 4.2- Nomination d'un représentant à la CEDIC



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 5- Plaquettes d'identification - Conseil municipal
- 6- Concours - "Maire d'un jour"
- 7- Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (Système informatique)
- 8- Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont
- 9- Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1991-1992
- 10- Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40
- 11- Achat d'asphalte froide
- 12- Participation financière - Noël Communautaire
- 13- Règlement numéro 254 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)

PAROLE À LA SALLE

- 14- Levée de l'assemblée

DONNE ce 22e jour du mois de novembre 1991.

(Signé)

*José J. J.*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*José J. J.*  
.....  
Secrétaire-trésorier

91-355

Avis de motion - Règlement numéro 279

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant le déroulement des sessions du conseil.

Adopté

91-356

Avis de motion - Règlement numéro 280

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement déléguant au secrétaire-trésorier le pouvoir d'effectuer certaines dépenses pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-357

Avis de motion - Règlement numéro 281

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédits de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-358

Avis de motion - Règlement numéro 282

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1992 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

Adopté

91-359

Félicitations aux élus du 3 novembre 1991

ATTENDU le résultat des élections municipales tenues le 3 novembre 1991;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations aux élus de Cap-de-la-Madeleine et de St-Maurice, et leur souhaiter le meilleur succès possible dans l'exercice de leurs fonctions.

Adopté

91-360

Nomination des membres du Conseil dans les dossiers municipaux

ATTENDU la nécessité de nommer des responsables dans les dossiers municipaux;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le maire soit d'office dans chacun de ces dossiers;
- 2- QUE les membres ci-après nommés soient responsables et adjoints des dossiers municipaux suivants:

- 1- Administration, dette, actifs à long terme, finances, personnel et achat:

MM. Richard Dufresne et Louis Dubois

- 2- Sécurité publique, police et sécurité civile:

Mme Danielle Gélinas Dumont et M. Laurent Pontbriand

- 3- Transport routier et voirie:

MM. Laurent Pontbriand et Roger Jean



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

4-Hygiène du milieu, aqueduc et égout, gestion des déchets et assainissement des eaux:

M. Louis Dubois et Mme Danielle Gélinas Dumont

5-Urbanisme et mise en valeur du territoire, parc industriel et villes, villages et campagnes fleuris:

MM. Normand Monaghan et Richard Dufresne

6-Loisirs et culture:

MM. Roger Jean et Normand Monaghan

Adopté

91-361

Nomination de représentant du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville

ATTENDU que l'article 187 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (CHAP. A-19.1) a été amendé;

ATTENDU qu'en cas d'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste, le maire suppléant ne peut plus désormais, de façon automatique, remplacer le maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville;

ATTENDU que le texte amendé se lit comme suit:

"Pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité désigne parmi ses membres."

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne substitut du maire pour une participation au conseil de la Municipalité régionale de comté de Francheville.

Adopté

91-362

Nomination d'un représentant à la CEDIC

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU l'importance pour notre municipalité de siéger au conseil d'administration de la CEDIC;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Normand Monaghan pour siéger au conseil d'administration de la CEDIC.

Adopté

91-363

Plaquettes d'identification - Conseil municipal

ATTENDU les récentes élections municipales du 3 novembre dernier;

ATTENDU le besoin d'identifier le nouveau conseil municipal;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER 6 plaquettes d'identification du conseil municipal, de Madame Sylvie Steben, graphiste, au coût de quatre-vingt-quatre dollars (\$84.00).

Adopté

91-364

Concours - "Maire d'un jour"

ATTENDU la tenue du concours "Maire d'un jour" qui aura lieu le 13 décembre prochain;

ATTENDU des dépenses prévues pour la plaquette et les cadeaux des enfants pour le "quiz des jeunes";

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'OCTROYER la somme de cinquante-cinq dollars (\$55.00) approximativement pour couvrir ces frais.

Adopté

91-365

Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (système informatique)

ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre 1991;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien pour l'année 1992;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUELER le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance avec la compagnie Dynabec Informatique Municipale Inc. au montant de \$4,920.00, taxes en sus pour l'année 1992;
- 2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien avec la compagnie Dynabec Informatique Municipale Inc., pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

91-366

Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 et 539 du Code Municipal pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélina Dumont et résolu unanimement:

- 1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1992 par le Ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2- QUE le coût pour la troisième année d'opération est estimé à \$113,237.00 et que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de \$4,303.00 pour une période d'un an, soit du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1992;
- 3- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;
- 4- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Batiscan et qu'à ce titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont;
- 5- QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté

91-367

Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1991-1992

ATTENDU la lettre du Ministère des Transports en date du 15 octobre 1991;

ATTENDU les formulaires V-1225 et V-814;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la subvention de \$16,641.00 pour l'entretien des chemins d'hiver - saison 1991-1992 au taux de \$900.00 du kilomètre sur une longueur de 18.49 kilomètres.

Adopté

91-368

Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

ATTENDU que la Municipalité doit assumer l'entretien d'hiver du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de St-Maurice fait l'entretien d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la Municipalité de Ste-Maurice à effectuer les travaux d'entretien d'hiver de la partie de cette artère qui est située dans notre Municipalité, soit une longueur de 1.43 kilomètres au taux de \$900.00 le kilomètre, soit le montant de la subvention de \$1,287.00 du Ministère des Transports pour la saison 1991-1992.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-369  
Achat d'asphalte froide

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat d'asphalte froide pour l'entretien de rues;

ATTENDU que le seul fournisseur dans la région est Continental Asphalte de Shawinigan;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER une quantité d'environ 6 tonnes d'asphalte froide au prix de \$49.00 la tonne plus taxes.

Adopté

91-370

Participation financière - Noël Communautaire

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe et le Club Optimiste Alpha organisent à nouveau cette année le Noël Communautaire qui aura lieu le 14 décembre prochain;

ATTENDU que cette activité s'adresse à toutes les familles de la municipalité dont les enfants sont âgés de moins de 13 ans;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER une subvention de \$330.00 pour cette activité, cette somme étant puisée au poste 02-790-00-990 - Loisirs Autres Activités.

Adopté

91-371

Règlement numéro 254 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)

ATTENDU le décompte progressif numéro 1 reçu de la firme Pluritec Ltée préparé pour la compagnie André Bouvet Ltée au montant de \$266,347.11 pour des travaux exécutés jusqu'au 6 novembre 1991;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 août 1991;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$266,350.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$266,347.11 à la compagnie André Bouvet Ltée pour les travaux exécutés jusqu'au 6 novembre 1991 (Secteur Norbert).

Adopté

\* 91-372

Achat de matériaux pour la construction d'une patinoire Secteur St-Laurent

ATTENDU la demande concernant la construction d'une patinoire au terrain de jeux du secteur St-Laurent;

ATTENDU les prix soumis par trois fournisseurs pour l'achat de matériaux de bois et deux fournisseurs pour le fer, soit pour un montant total de \$1,667.42;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER de Matériaux Gauvin inc. et Simard & Comeau, les matériaux énumérés dans la liste en annexe

- 1- DE Matériaux Gauvin inc. une quantité de matériaux de bois pour un montant de \$1,288.42;
- 2- DE Simard & Comeau une quantité de matériaux de fer pour le prix de \$379.00,

et ce suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

\*91-373

Versement à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU qu'une somme de \$10,000.00 a été budgété pour aider le financement du Hockey Mineur;

ATTENDU qu'un premier versement de \$5,000.00 a été effectué en début d'année;

ATTENDU que la ligue a terminé le mois d'octobre avec un encaisse de \$676.00;

ATTENDU que des dépenses de plus de \$5,000.00 sont à venir d'ici la fin de l'année;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER la deuxième et dernière tranche de \$5,000.00 au Club Optimiste de Ste-Marthe inc. pour tenir compte de l'article 8 du Code municipal;
- 2- DE S'ASSURER que cette somme est utilisée pour le hockey mineur de Ste-Marthe.

Adopté

\* 91-372  
\* 91-373

Les membres du conseil étant tous présents, ces points ont été ajoutés et ils ont renoncé à l'avis de convocation.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier.

Secrétaire-trésorier

91-374

Levée de l'assemblée

A 20:37 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

FREDÉRIC PRÉSCOTT

MARCEL MILOT

SEC.-TRES.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 2 décembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 2 décembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec, Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 2 décembre 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Prière

- 1- Rapport du maire
- 2- Règlements
  - 2.1- Règlement numéro 252 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)
  - 2.2- Règlement numéro 253 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)
  - 2.3- Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)
  - 2.4- Règlement numéro 274 - Paiement des comptes et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 5e rue)



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 3- Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi
- 4- Félicitations à l'entrepreneur de l'année - Gala CEDIC 1991
- 5- Remplacement du disque 70 Mo par un 205 Mo (système informatique)
- 6- Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux
- 7- Nomination du comité consultatif d'urbanisme
- 8- Achat d'huile à chauffage
- 9- Opération cadastrale - Lot 88-127
- 10- Soumissions - Déneigement des patinoires
- PAROLE À LA SALLE
- 11- Levée de l'assemblée

DONNE ce 29e jour du mois de novembre 1991.

(Signé)

*Marcel Dorval*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Dorval*  
.....  
Secrétaire-trésorier

\* 91-375

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé à l'exception des points numéros 3 et 6.

Adopté

91-376

Rapport du maire

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le rapport du maire;
- 2- QUE les orientations citées dans le rapport du maire vont servir de base à la préparation du budget 1992.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-377

Règlement numéro 252 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes)

ATTENDU le décompte progressif numéro 4 préparé par la firme Pluritec ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe inc. pour des travaux exécutés dans le secteur Deschênes au montant de \$20,189.90 représentant la retenue de 5% du coût total des travaux;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$20,200.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$20,189.90 à la compagnie Sablière Ste-Marthe inc. en paiement de la retenue finale de 5% du coût des travaux effectués dans le secteur Deschênes.

Adopté

91-378

Règlement numéro 253 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Secteur Guilbault)

ATTENDU le décompte progressif numéro 4 préparé par la firme Pluritec ltée pour la compagnie Sablière Ste-Marthe inc. pour des travaux exécutés dans le secteur Guilbault au montant de \$13,938.41 représentant la retenue de 5% du coût total des travaux;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 5 juin 1990;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$13,950.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$13,938.41 à la compagnie Sablière Ste-Marthe inc. en paiement de la retenue finale de 5% du coût des travaux effectués dans le secteur Guilbault.

Adopté

91-379

Règlement numéro 256 - Paiement aux fournisseurs et emprunt  
temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Béton du Cap inc.	\$1,497.66
Spécialités Pierre Martin inc.	<u>386.73</u>
	<u>\$1,884.39</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 2 mai 1990;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$1,900.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

91-380

Règlement numéro 274 - Paiement des comptes et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 5e rue)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Entreprises G.N.P. inc.	\$269,096.71
Jean Vaugeois	385.20
Chastenay, Gagné & Associés	294.25
Béton du Cap inc.	135.79
Excavation Girard & Simard inc.	256.80
Westburne Québec inc.	853.93
Lab. de services spécialisés MBF ltée	2,528.14
Simard & Beaudry inc.	2,498.77

\$276,049.59

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 12 juillet 1991;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$276,050.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés pour des travaux effectués sur une partie de la 5e rue.

Adopté

Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

91-381

Félicitations à l'entrepreneur de l'année - Gala CEDIC 1991

ATTENDU le gala de la CEDIC tenu le 23 novembre 1991;

ATTENDU que l'entreprise de l'année est située à Ste-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que son propriétaire, Monsieur René-Paul Lemire, est un homme d'affaires des plus dynamique;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE FÉLICITER l'entrepreneur de l'année, soit Monsieur René-Paul Lemire, propriétaire de Toiture Mauricienne (82) inc. et son équipe pour cette mention bien méritée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-382  
Remplacement du disque 70 Mo par un 205 Mo (système informati-  
matique)

ATTENDU que suite à une analyse de notre système informati-  
que, nous nous sommes aperçus que des problèmes d'espace  
pourraient survenir sous peu;

ATTENDU qu'aucune modification d'espace disque n'a été  
effectuée depuis l'implantation du système au début de  
l'année 1987;

ATTENDU la nécessité d'augmenter l'espace disque avant que  
des problèmes surviennent à court terme;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER au remplacement du disque 70 Mo par un 205  
Mo afin d'augmenter l'espace disque;
- 2- DE FAIRE l'acquisition du disque de la compagnie Dyna-  
bec Informatique Municipale pour le prix de \$3,147.51  
incluant l'installation, la TPS et la TVQ.

Adopté

Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

91-383

Nomination du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement numéro 275  
relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le comité est composé de deux conseillers et de  
trois résidents de la municipalité;

ATTENDU que suite à la dernière élection, le siège numéro 2  
est devenu vacant;

ATTENDU que la durée du mandat des sièges pairs est fixée à  
un an à partir du 11 mars 1991;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas  
Dumont et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne, conseiller, pour  
terminer le mandat du siège numéro 2, soit jusqu'au 11  
mars 1992;
- 2- DE RECONFIRMER Monsieur Normand Monaghan, conseiller,  
au siège numéro 4.

Adopté

91-384

Achat d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour la  
période hivernale 1991-1992;

ATTENDU les prix demandés à quatre (4) fournisseurs, soit:  
Jules Milette inc., La Société Coopérative Agricole de  
Champlain, la Charbonnerie Champlain ltée et Les Entrepri-  
ses A. Ethier (1987) inc.;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Charbonnerie Champlain ltée

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Charbonnerie Champlain ltée, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 6,000 litres d'huile à chauffage au montant de 0.2475 le litre, taxes en sus.

Adopté

91-385

Opération cadastrale - Lot 88-127

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 20 novembre 1991 concernant le lot 88-127, propriété de Madame Louise Pagé et Monsieur Marcel Vallière;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3461 étant la subdivision 88-127.

Adopté

91-386

Soumissions - Dénégement des patinoires

ATTENDU que des demandes de soumissions pour le déneigement des patinoires ont été demandées à 5 entrepreneurs locaux;

ATTENDU que 4 entrepreneurs se sont montrés intéressés et ont déposé des offres, soit pour la totalité des patinoires ou une partie de ces dernières;

ATTENDU que l'offre de la Firme des Pionniers inc. est la plus basse et qu'elle couvre les 5 secteurs;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat de déneigement des patinoires à la Firme des Pionniers inc., soit le plus bas soumissionnaire, au coût de \$35.00 l'occasion plus T.P.S.

Adopté

\*91-375

Les membres du conseil étant tous présents, ce point a été ajouté et ils ont renoncé à l'avis de convocation.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier. (Rés. 91-377, 378, 379, 380, 382, 384 et 386)

*Marcel Milot*

Secrétaire-trésorier

91-387

Levée de l'assemblée

A 20:59 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

*FP*  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

*MM*  
.....MAIRE.....  
MARCEL MILOT

*MM*  
.....SEC.-TRES.  
MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 décembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 décembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trés. adj. est aussi présente.

91-388

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 1991

ORDRE DU JOUR

Prière

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption des procès-verbaux
- 3- Avis de motion - Règlement numéro 278
- 4- Liste des arrérages de taxes municipales
- 5- Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes
- 6- Appui à la position de la Commission Scolaire Samuel-De-Champlain
- 7- Achat de papeterie et de fournitures de bureau
- 8- Achat de produits d'entretien ménager
- 9- Demande de Monsieur Gaston Girard - Location ancien garage municipal
- 10- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 11- Nomination d'un officier du comité consultatif d'urbanisme
- 12- Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1991
- 13- Correspondance
- 14- Comptes
- 15- VARIA

PAROLE À LA SALLE

- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

91-389

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 11, 18, 25 novembre et 2 décembre 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

91-390

Avis de motion - Règlement numéro 278

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1992 et les conditions de perception.

Adopté

91-391

Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU l'article 1022 du Code Municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap en date du 6 décembre 1991.

Adopté

91-392

Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC De Francheville.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-393

Appui à la position de la Commission Scolaire Samuel-De-Champlain

ATTENDU l'importance pour notre milieu que la Commission Scolaire dispose de l'ensemble des services éducatifs y compris l'éducation des adultes;

ATTENDU que ces services éducatifs constituent un levier de première importance dans le développement économique-social de notre milieu;

ATTENDU que les élus municipaux croient fermement que le dynamisme d'un milieu repose, entre autres, sur la capacité de former sa propre main-d'oeuvre et que ces besoins de recyclage en main-d'oeuvre vont augmentant compte tenu des fermetures d'usines;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine signifie au ministère de l'Education son appui ferme à la position de la Commission Scolaire Samuel-De-Champlain, concernant la formation professionnelle, soit de conserver les options dispensées actuellement par la Commission Scolaire et assurer leur développement, et demander au Ministre de l'Education l'autorisation d'organiser des services éducatifs pour les adultes.

Adopté

91-394

Achat de papeterie et de fournitures de bureau

ATTENDU le besoin de papeterie et de matériel nécessaire à la fermeture de l'année;

ATTENDU le besoin de renouveler la papeterie informatique pour l'année 1992;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACHETER la papeterie et le matériel nécessaire pour un montant approximatif de \$1,820.64, taxes en sus, des fournisseurs Buromax, Dynabec et Formules Municipales.

Adopté

91-395

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU la nécessité d'entretenir nos édifices publics;

ATTENDU la résolution numéro 91-150 confirmant le plus bas soumissionnaire pour l'année 1991;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER divers produits d'entretien ménager à la Compagnie Sany, au prix de \$464.87 incluant toutes les taxes, afin d'entretenir l'hôtel municipal, la salle Félix-Leclerc et la salle communautaire du Fleuve.

Adopté

91-396

Demande de Monsieur Gaston Girard - Location ancien garage municipal

ATTENDU la demande de Monsieur Gaston Girard concernant la location de l'ancien garage municipal afin d'y entreposer deux chargeurs servant au déneigement;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que la location de ce bâtiment apportera un revenu à la municipalité;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE LOUER l'ancien garage municipal à Monsieur Gaston Girard pour y entreposer deux chargeurs servant au déneigement et ce pour le prix de \$250.00 par mois, plus T.P.S., suivant l'entente ci-annexée.
- 2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

91-397

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (91-06) tenue le 5 décembre 1991;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le procès-verbal et y donne suite en approuvant les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

91-398

Nomination d'un officier du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 275, relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme, à la session du 25 février 1991;

ATTENDU que suite aux dernières élections municipales, le poste de président est devenu vacant;

ATTENDU qu'à l'intérieur de tout comité, il y a des charges à remplir comme président;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Normand Monaghan, conseiller, pour agir comme président du comité tel que suggéré par les membres du comité à leur réunion tenue le 5 décembre 1991.

Adopté

91-399

Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 10 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1991 pour une valeur estimée de \$4,903,400.00;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que sur ces 10 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$396,000.00 et 1 permis a été émis pour un édifice public pour une valeur estimée de \$4,500,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1991.

Adopté

91-400

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 1991.

Adopté

91-401

Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

6213	Hydro-Québec	14547.46
6214	Entretien M.C. enr.	1152.00
6215	Municipalité de Ste-Marthe	5622.45
6216	Bell Canada	44.26
6217	Hydro-Québec	48.52
6218	Jules Milette inc.	6827.67
6219	Hydro-Québec	2604.40
6220	Hydro-Québec	1449.11
6221	Hydro-Québec	667.50
6222	Municipalité de Ste-Marthe	5712.30
6223	Hydro-Québec	201.84
6224	Société Nationale de Fiducie	9089.12
6225	Hydro-Québec	42.93
6226	Hydro-Québec	53.79
6227	CEDIC inc.	260.00
6228	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	100.00
6229	Municipalité de Ste-Marthe	48583.00
6230	Thérèse Lacoursière	149.58
6231	Jean-Paul Gilbert	45.55
6232	Johanne Thiffeault	44.94
6233	Mario Gagnon	74.17
6234	Roger Montplaisir	16.21
6235	Bell Canada	38.53
6236	Municipalité de Ste-Marthe	5901.68
6237	Gilles Dargis	208.08
6238	Entretien M.C. enr.	1152.00
6239	Club Optimiste Ste-Marthe	330.00
6240	Club Optimiste Ste-Marthe	5000.00
6241	Sylvie Steben	84.00
6242	Jules Milette inc.	6827.67
6243	Bell Canada	956.29
6244	Bell Canada	33.63
6245	Municipalité de Ste-Marthe	8296.42
6246	Municipalité de Ste-Marthe	72.12
6247	Hydro-Québec	610.10
6248	Bell Cellulaire	50.39

TOTAL:

126897.71



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Comptes à payer au 30 novembre 1991

No de résolution  
ou annotation

6249	Aluminium Dufresne inc.	313.87
6250	Asphalte Continental	357.87
6251	Accessoires d'auto Leblanc ltée	129.00
6252	Buromax inc.	264.94
6253	Centre de décoration Paré inc.	112.90
6254	Cie Canadienne service de linge inc.	158.34
6255	Clôtures Cambrek inc.	46.81
6256	Canadian Tire Acceptance ltd.	63.85
6257	Construction S.R.B.	1679.42
6258	Coopérative Fédérée de Québec	1943.98
6259	Copie Trois-Rivières inc.	161.21
6260	Yvan Caron	350.00
6261	Dynabec ltée	133.75
6262	Decoralium	58.80
6263	Electricité A.C.A. inc.	765.05
6264	Excavation Girard & Simard inc.	1356.22
6265	Entretien de pelouse P.G.	192.60
6266	Equipement J.P. enr.	51.17
6267	E.P.M. Mauricie	147.66
6268	Formules d'affaires CCL	58.49
6269	Gaston Brouillette inc.	14.05
6270	Imprimerie Vallières inc.	56.62
6271	Les caisses enregistreuses Digitec	66.45
6272	Les portes Arco inc.	927.14
6273	Matériaux Les Rives inc.	310.39
6274	Morin & Frères inc.	78.33
6275	McKerlie-Millen (Québec) inc.	52.44
6276	Mines Seleine inc.	1862.84
6277	Massicotte & Fils ltée	94.76
6278	Panpierre inc.	561.00
6279	P.A. Thibeault ltée	49.51
6280	Pelissier réfrigération	364.55
6281	Pneus Belisle inc.	655.89
6282	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	862.00
6283	Remise 2000 enr.	294.02
6284	Sani-Marc inc.	159.75
6285	Sergaz inc.	410.50
6286	St-Cyr Photo Hall inc.	39.44
6287	Sécurité Plus	353.26
6288	St-Maurice Oxygen ltée	190.96
6289	Shell Canada ltée	62.33
6290	Simard & Comeau ltée	511.93
6291	S.P.A.M.	72.23
6292	Simard Beaudry inc.	160.50
6293	Service Multi-Cam	25.41
6294	Techni FM	10.70
6295	UAP Diesel Traction inc.	489.91
6296	Westburne Québec	1339.39
6297	Xerox Canada inc.	702.11
6298	Jean-Guy Bergeron	272.27
6299	Pierre Juneau	208.83
6300	Pierre Latour	184.32
6301	Frédéric Prescott	41.50
6302	Fernand Veillette	200.00
6303	Christine Levesque	59.00
6304	Produits chimiques Sany inc.	477.39
6305	Structure C.Q.S. inc.	27.83
	TOTAL:	<u>20595.48</u>

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

\*91-402

Demande de soumission à des firmes d'évaluateurs agréés

ATTENDU que la municipalité possède des bâtisses qu'elle désire se départir à leur juste valeur marchande;

ATTENDU qu'un rapport individuel est nécessaire pour chacune des bâtisses sises aux adresses suivantes:

- Salle communautaire du Fleuve  
1771, rue Notre-Dame  
Ste-Marthe-du-Cap
- Hôtel Municipal  
2061, rue Notre-Dame  
Ste-Marthe-du-Cap
- Ecole Notre-Dame-de-la-Rive  
3560, rue Notre-Dame  
Ste-Marthe-du-Cap

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADRESSER un appel d'offres aux firmes d'évaluateurs suivantes, soient : Martel & Villemure inc., Evaluations SDR et Baril Evaluation ltée, pour la rédaction des rapports d'évaluation concernant les bâtisses citées dans le préambule.

Adopté

\*

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 91-394, 91-395 et 91-401.

Secrétaire-trésorier

91-403

Levée de l'assemblée

A 9:50 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.......... MAIRE.......... SEC.-TRES.  
FRÉDÉRIC PRESCOTT CHRISTIANE ISABELLE ADJOINTE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 10 décembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi à 19:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mardi le 10 décembre à 19:00 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Prière

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 175, 187 et 216
- 3- Emprunt par billets - règlements numéros 175, 187 et 216

PAROLE À LA SALLE

- 4- Levée de l'assemblée

DONNE ce 6e jour du mois de décembre 1991.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

(Signé)

*Josacel Josset*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Josacel Josset*  
.....  
Secrétaire-trésorier

91-404

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-405

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 175, 187 et 216

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de \$446,800.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
175	\$233,400.00
187	48,500.00
216	164,900.00

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 3- QUE les billets seront datés du 23 décembre 1991;
- 4- QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
- 1.- \$ 12,100.00
  - 2.- 13,400.00
  - 3.- 15,000.00
- 3.- \$406,300.00 (à renouveler)
- 6- QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:
- 3 ans (à compter du 23 décembre 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 175, 187 et 216; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;
- 7- QUE la municipalité avait, le 10 décembre 1991, un montant de \$48,583.00 à renouveler sur un emprunt original de \$54,683.00 pour une période de 14 ans, en vertu du règlement numéro 187;
- 8- QU'UN montant total de \$83.00 a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de \$48,500.00;
- 9- QUE la municipalité emprunte les \$48,500.00 par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 13 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut;
- 10- QUE la municipalité avait, le 8 décembre 1991, un montant de \$164,900.00 à renouveler sur un emprunt original de \$176,650.00, pour une période de 17 ans, en vertu du règlement numéro 216;
- 11- QUE la municipalité emprunte les \$164,900.00 par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 15 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut;
- 12- QUE la municipalité aura, le 15 décembre 1991, un montant de \$233,400.00 à renouveler sur un emprunt original de \$258,500.00, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 175;
- 13- QUE la municipalité emprunte les \$233,400.00 par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adopté

91-406

Emprunt par billets - Règlements numéros 175, 187 et 216

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par Trust Prêt et Revenu pour son emprunt de \$446,800.00 par billets en vertu des règlements numéros 175, 187 et 216, au prix de 100%, et échéant en série 3 ans comme suit:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

\$ 12,100.00	8.10%	23 décembre 1992
\$ 13,400.00	8.40%	23 décembre 1993
\$421,300.00	8.60%	23 décembre 1994

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;
- 3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

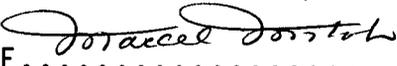
91-407

Levée de l'assemblée

A 19:10 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

..........MAIRE..........SEC.-TRES.  
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 16 décembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 16 décembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 16 décembre 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Approbation du projet de règlement numéro 284 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 6- Avis de motion
  - 6.1- Règlement numéro 283 modifiant le règlement "Relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267
  - 6.2- Règlement numéro 284 modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 7- Stagiaire en bureautique
- 8- Embauche d'un stagiaire en récréologie



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 9- Impression du bulletin - Info-Loisirs
- 10- Conciliations
  - 10.1- du solde en banque
  - 10.2- du solde aux livres
- 11- Correspondance
- 12- Achat de timbres
- 13- Buffet - Fête de Noël
- 14- Achat de produits d'entretien ménager
- 15- VARIA
- 16- PAROLE À LA SALLE
- 17- Levée de l'assemblée

N.B.: 18:30 heures - Rencontre des membres du Conseil  
19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 13e jour du mois de décembre 1991.

(Signé)

.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....  
Secrétaire-trésorier

91-408

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-409

Approbation du projet de règlement numéro 284 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 284 et conséquemment renonce à sa lecture;

ATTENDU que plusieurs demandes de modifications et d'ajustement ont été présentées à la municipalité par des citoyens;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ces demandes de même que certaines autres prescriptions du règlement de zonage numéro 263 qui nécessitaient des ajustements en fonction de la situation de la municipalité et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 284 concernant des modifications au règlement de zonage;
- 2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 17 décembre 1991 au 13 janvier 1992;
- 3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 13 janvier 1992 à 20:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap, au 1001 rang St-Malo.

Adopté

91-410

### Avis de motion - Règlement numéro 283 modifiant le règlement "Relatif aux conditions d'émission des permis de construction" numéro 267

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement "Relatif aux conditions d'émission des permis de construction";

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée, déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 283 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

91-411

### Avis de motion - Règlement numéro 284 modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée, déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 284 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

91-412

### Stagiaire en bureautique

ATTENDU la demande de Madame Christiane Hardy, étudiante à l'École Commerciale du Cap, concernant un stage en bureautique;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU ce stage effectué du 13 au 31 janvier 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de stage de Madame Hardy du 13 au 31 janvier 1992;
- 2- D'ASSUMER les frais de \$5.00 par jour, tel que demandé par Emploi & Immigration Canada, volet réintégration.

Adopté

91-413

Embauche d'un stagiaire en récréologie

ATTENDU l'opportunité que nous offre l'U.Q.T.R. de bénéficier d'un stagiaire en loisir pendant une période de 8 mois;

ATTENDU les avantages professionnels dont pourront jouir mutuellement la municipalité et l'université;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE RETENIR les services de Monsieur Christian Gauthier, stagiaire en récréologie;
- 2- DE VERSER à Monsieur Gauthier un montant forfaitaire de \$100.00/semaine à compter de la semaine du 6 janvier 1992 pour une période de 32 semaines.

Adopté

91-414

Impression du bulletin - Info-Loisirs

ATTENDU que l'Info-Loisirs de décembre est très important en ce qui concerne les activités du Carnaval;

ATTENDU qu'il informe les citoyens sur les activités et cours à venir pendant la session hiver;

ATTENDU que le coût de sa production est prévu au budget 1991;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER la réalisation de 2,200 bulletins au coût approximatif de \$950.00, toutes taxes incluses.

Adopté

91-415

Conciliation du solde en banque

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1991 soit adoptée.

Adopté

91-416

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1991 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-417  
Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 12 décembre 1991.

Adopté

91-418  
Achat de timbres

ATTENDU les besoins d'expédier le courrier, tels que comptes de taxes et correspondance régulière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de \$2,140.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la municipalité.

Adopté

91-419  
Buffet - Fête de Noël

ATTENDU la fermeture de nos bureaux le 23 décembre prochain pour la période des Fêtes;

ATTENDU la tenue d'un 5 à 7, afin de permettre au Conseil municipal de connaître leurs employés;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER, à la Salle le Domaine, un buffet au montant de \$202.23;
- 2- DE PRÉVOIR un montant pour l'achat de breuvages, afin de festoyer à l'occasion de Noël.

Adopté

91-420  
Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU la nécessité d'entretenir notre complexe communautaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER, de la compagnie Sany, des produits d'entretien ménager pour la somme de \$178.82 incluant toutes les taxes.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 91-412, 91-413, 91-414, 91-418, 91-419 et 91-420.

Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

91-421  
Levée de l'assemblée

A 21:10 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*F. Prescott* ..... MAIRE ..... *Marcel Mirot* ..... SEC.-TRES.  
FRÉDÉRIC PRESCOTT ..... MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Lundi le 30 décembre 1991

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 30 décembre 1991 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 30 décembre 1991 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1992.
- 6- Adoption du règlement numéro 278 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1992.
- 7- PAROLE À LA SALLE
- 8- Levée de l'assemblée

DONNE ce 23e jour du mois de décembre 1991.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

91-422

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

91-423

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1992

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955, 956 et 957 du Code Municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1992.

Adopté

91-424

Adoption du règlement numéro 278 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1992

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 278.

Adopté

91-425

Levée de l'assemblée

A 21:24 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

*Frédéric Prescott* ..... MAIRE ..... *Marcel Milot* ..... SEC.-TRÉS  
FRÉDÉRIC PRESCOTT ..... MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 janvier 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 janvier 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
Les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-1

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Inscription - Club des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) 1992
- 7- Session de formation sur l'administration municipale
- 8- Engagement d'une firme d'évaluateurs agréés
- 9- Soirée Hommage 1991 - Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine
- 10- Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 11- Achat de matériel bureautique
- 12- Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports
- 13- Nomination d'un garde-feu municipal
- 14- Déneigement du stationnement - Salle communautaire du Fleuve - Saison 91-92
- 15- Paiement des préposés à l'entretien des patinoires
- 16- Achat de matériaux pour construire des équipements - service des loisirs
- 17- Correspondance
- 18- VARIA

PAROLE À LA SALLE

- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

92-2

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 9, 10, 16 et 30 décembre 1991 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-3

Inscription - Club des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) 1992

ATTENDU l'importance de suivre des cours de formation concernant l'administration municipale;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'INSCRIRE la Municipalité au Club des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) au coût de 250\$ plus TPS pour l'année 1992.

Adopté

92-4

Session de formation sur l'administration municipale

ATTENDU la session de formation sur l'administration municipale organisée conjointement par le MAM et l'UMRCQ qui aura lieu les 15 et 16 février 1992 à Trois-Rivières;

ATTENDU que cette session de formation a pour but de permettre aux élus nouvellement en poste depuis le mois de novembre dernier de se familiariser avec leurs rôles et leurs responsabilités;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'INSCRIRE les membres du conseil à cette session de formation sur l'administration municipale et de couvrir les frais d'inscription de \$107.00 plus TPS par participant.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-5

Engagement d'une firme d'évaluateurs agréés

ATTENDU les appels d'offres pour rapports d'évaluation demandés à trois firmes d'évaluateurs agréés soient: Baril Evaluation ltée, Martel & Villemure inc. et Evaluations SDR inc. pour les bâtisses sises aux adresses suivantes:

- Salle communautaire du Fleuve  
1771, rue Notre-Dame
- Hôtel Municipal  
2061, rue Notre-Dame
- Ecole Notre-Dame-de-la-Rive  
3560, rue Notre-Dame

ATTENDU que les trois firmes ont présenté des soumissions d'honoraires pour effectuer les rapports d'évaluation, soient:

Baril Evaluation ltée	\$1,400.00
Martel & Villemure inc.	\$1,200.00
Evaluations SDR inc.	\$1,475.00

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la firme Martel & Villemure inc. au prix de \$1,200.00, soit le plus bas soumissionnaire, pour effectuer les rapports d'évaluation des bâtisses mentionnées ci-dessus.

Adopté

92-6

Soirée Hommage 1991 - Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la tenue de la Soirée Hommage 1991 de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine qui se tiendra le 18 janvier 1992;

ATTENDU que les villes de Ste-Marthe-du-Cap et de Cap-de-la-Madeleine sont jumelées dans cette Chambre de Commerce;

ATTENDU qu'une industrie de chez-nous est finaliste à cette soirée;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Frédéric Prescott représentant de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap à cette Soirée Hommage;
- 2- DE DÉFRAYER le coût des billets de \$48.15 l'unité.

Adopté

92-7

Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec

ATTENDU que depuis trente-cinq ans, le taux de mortalité dû aux maladies du coeur a diminué de 22% et la Fondation des maladies du coeur du Québec a largement contribué à cette importante diminution;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que grâce aux \$44,000,000.00 investis en recherche et en éducation, la Fondation a permis à plusieurs de nos concitoyens d'échapper à l'ennemi no. 1;

ATTENDU que nous ne pouvons rester indifférents devant ces statistiques et que nous devons continuer d'appuyer la Fondation autant par notre aide financière que sous forme de bénévolat;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE PROCLAMER le mois de février, mois du coeur et d'inciter nos édiles municipaux ainsi que notre population à aider la recherche qui sauve des vies.

Adopté

92-8

Achat de matériel bureautique

ATTENDU les besoins normaux de papeterie nécessaire au travail de bureau;

ATTENDU l'inventaire de nos fournitures effectué cette semaine;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER de Buromax, Dijitec, Copie Trois-Rivières et de l'Imprimerie Vallières, la papeterie et les fournitures nécessaires au travail de bureau, le tout au montant approximatif de \$1,288.00 taxes non incluses.

Adopté

92-9

Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1992;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité devra remettre les lieux dans l'états où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le Ministère des Transports;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1992.

Adopté

92-10

Nomination d'un garde-feu municipal

ATTENDU la demande de la Société de Conservation de la région Québec-Mauricie;

ATTENDU l'importance de désigner un interlocuteur auprès de la Société concernant la protection des forêts contre le feu;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DÉSIGNER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, pour agir comme garde-feu municipal pour l'année 1992 pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

92-11

Déneigement du stationnement - Salle communautaire du Fleuve - Saison 91-92

ATTENDU la lettre reçue le 26 novembre 1991 de Inter Marché Notre-Dame (Ste-Marthe) inc. concernant le sujet cité en titre;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$2,140.00 incluant la TPS en cinq (5) versements tels que stipulés dans la demande à Inter Marché Notre-Dame (Ste-Marthe) inc. représentant notre quote-part pour le déneigement du stationnement de la salle communautaire du Fleuve pour la saison 91-92.

Adopté

92-12

Païement des préposés à l'entretien des patinoires

ATTENDU la nécessité d'entretenir les patinoires et les chalets d'accueil;

ATTENDU qu'un ou des individus doivent s'occuper de cette tâche dans chacun des secteurs;

ATTENDU que seul le secteur Norbert a un comité qui supervise et défraie ses travaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE DÉFRAYER l'entretien des patinoires des secteurs St-Laurent, Village, Des Prairies et St-Malo au coût forfaitaire de \$100.00/semaine/secteur et ce pour une période allant de la mi-décembre 1991 à la fin de février 1992, soit approximativement 10 semaines.

Adopté

92-13

Achat de matériaux pour construire des équipements - service des loisirs

ATTENDU que des demandes ont été faites pour la fourniture d'équipements pour le service des loisirs, soit:

- 2 buts de hockey pour le secteur St-Laurent
- 3 supports à manteaux pour le complexe communautaire
- 2 chariots pour la ligue de sacs de sable
- Pose de grillage de sécurité pour 11 chassis aux chalets des loisirs, soit:
  - 3 au secteur St-Laurent
  - 4 au secteur St-Malo
  - 1 au secteur des Prairies
  - 3 au secteur Norbert

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de fer pour fabriquer ces équipements;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux fournisseurs,  
soit: Structure CQS (Central Québec Steel) et Simard &  
Comeau ltée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan  
et résolu unanimement D'ACHETER de Simard & Comeau ltée une  
quantité de fer d'utilité pour un montant de \$397.53 toutes  
taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

92-14

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélina  
Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance  
du maire et du secrétaire- trésorier pour la période du  
13 au 30 décembre 1991.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie  
que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les  
fins auxquelles la dépense est projetée aux points à carac-  
tère financier, soit les résolutions numéros 92-3, 92-4,  
92-5, 92-6, 92-8, 92-11, 92-12 et 92-13.

Secrétaire-trésorier

92-15

Levée de l'assemblée

A 21:29 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

MAIRE

MARCEL MILOT

SEC.-TRÉS



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 janvier 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 janvier 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
Les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 13 janvier 1992 à 20:00 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
  - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
    - \* Mot de bienvenue
    - \* Explication des 4 étapes
  - 5.2- Présentation
    - \* Du projet de modification de règlement



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

5.3- Pause

\* Les personnes présentes sont invitées à  
consulter les documents

- \* pour complément d'information
- \* pour préparer leurs questions et/ou commentaires

5.4- Période des questions et commentaires

\* Procédure à suivre

- \* le participant se lève
- \* il s'identifie et précise s'il s'exprime:
  - \* à titre personnel
  - \* au nom de l'organisme qu'il représente
- \* le conseil enregistre ses interventions

5.5- Clôture de l'assemblée publique de consultation

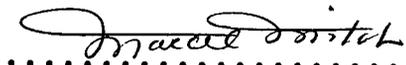
6- Adoption du règlement numéro 284 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

7- VARIA

8- Levée de l'assemblée

DONNE ce 10e jour du mois de janvier 1992.

(Signé)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

  
.....  
Secrétaire-trésorier

92-16

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

92-17

Adoption du règlement numéro 284 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 284 en date du 13 janvier 1992;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 284 doit être transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec;



No de résolution  
ou annotation

92-18

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand  
et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 284 modifiant le règlement de zonage numéro 263;
- 2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

Adopté

Levée de l'assemblée

A 23:00 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand  
et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

  
.....MAIRE.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

  
.....SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine  
Lundi le 27 janvier 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 janvier 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont  
les Conseillers Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,  
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 27 janvier 1992 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 21 janvier 1992 - Règlement numéro 284

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur l'ordre du jour
- 4- PAROLE À LA SALLE
- 5- Adoption des règlements
  - 5.1- Numéro 279 - Concernant la tenue des sessions du conseil
  - 5.2- Numéro 281 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédits de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

5.3- Numéro 282 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1992 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

- 6- Inscription à un cours en gestion municipale
- 7- Délégation à la Fondation des maladies du coeur du Québec
- 8- Correspondance
- 9- Comptes
- 10- Achat de produits d'entretien ménager
- 11- Eclairage public - Demande de lumières de rues
- 12- Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1991
- 13- Opération cadastrale - Lot 721
- 14- PAROLE À LA SALLE
- 15- Levée de l'assemblée

N.B.: 18:30 heures - Rencontre des membres du Conseil  
19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 24e jour du mois de janvier 1992.

(Signé)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

*Marcel Milot*  
.....  
Secrétaire-trésorier

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 21 janvier 1992 - Règlement numéro 284

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE**

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 21 janvier 1992 en vue de l'approbation du règlement numéro 284 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3986.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 409.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 284 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-et-unième jour de janvier mil neuf cent quatre-vingt-douze.

Responsable du registre

92-19

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

92-20

Adoption du règlement numéro 279 - Concernant la tenue des sessions du conseil

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 279.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 279

Concernant la tenue des sessions du conseil

.....

**ATTENDU** que le conseil est autorisé à adopter et à mettre à exécution des règles et des règlements concernant sa régie interne, ainsi que le maintien de l'ordre et du décorum au cours de ses sessions;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session tenue le 25 novembre 1991;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

QUORUM

1. Le quorum est le nombre de membres qu'une session du conseil doit réunir pour pouvoir valablement délibérer.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2. La majorité absolue des membres du conseil, y compris le maire, forme le quorum du conseil.

JOURS, LIEU , HEURES DES SESSIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL

3. Les sessions régulières du conseil ont lieu le deuxième et le quatrième lundis de chaque mois. Toutefois, en juillet et décembre, il n'y aura qu'une session régulière dans le mois. En juillet, la session régulière a lieu le premier lundi et en décembre, la session régulière a lieu le deuxième lundi.
4. Si le jour fixé pour une session régulière est férié, la session a lieu le jour juridique suivant.
5. L'expression "jour férié" désigne:
- . les dimanches;
  - . le 1er janvier;
  - . le vendredi saint;
  - . le lundi de Pâques;
  - . la fête de la Reine (fête de Dollard);
  - . le 24 juin, jour de la fête nationale;
  - . le 1 juillet, anniversaire de la confédération;
  - . le 2 juillet si le 1er juillet tombe un dimanche;
  - . le premier lundi de septembre, fête du travail;
  - . le deuxième lundi d'octobre, l'action de grâces;
  - . le 25 décembre
6. Les jours non juridiques sont:
- . le 2 janvier;
  - . le 26 décembre.
7. Le conseil siège dans la salle des délibérations du conseil, située au 1001, rang St-Malo. Les sessions régulières débutent à 19 h 30.
8. Toute session ordinaire peut être ajournée par le président de l'assemblée à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner un avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents.

Deux membres du conseil peuvent, quand il n'y a pas quorum, ajourner la session une heure après que le défaut de quorum a été constaté. L'heure de l'ajournement et les noms des membres du conseil présents doivent être inscrits au procès-verbal de la séance

Dans ce cas, un avis spécial écrit de l'ajournement est donné par le secrétaire-trésorier aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement. La signification de cet avis doit être constatée, à la reprise de la session ajournée, de la même manière que celle de l'avis de convocation d'une session spéciale, et le défaut de signification de cet avis rend nulle toute procédure adoptée à cette partie de la session ajournée.

L'avis de l'ajournement doit être donné aux membres du conseil au moins 2 jours avant la reprise de la séance ajournée.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

DOSSIER DES SESSIONS RÉGULIÈRES

9. Les points inscrits à l'ordre du jour des sessions régulières sont placés dans l'ordre suivant:
- a) prière
  - b) adoption de l'ordre du jour
  - c) procès-verbaux des dernières sessions
    - . adoption
    - . suivi
  - d) explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
  - e) parole à la salle - points inscrits à l'ordre du jour
  - f) correspondance
  - g) comptes
  - h) points inscrits à l'ordre du jour
  - i) varia
  - j) dépôt de documents
  - k) parole à la salle - autres points
  - l) levée de l'assemblée
10. L'ordre du jour, les projets de résolution et les documents d'appui constituent le dossier d'une session régulière.
11. Le dossier d'une session régulière est préparé par le secrétaire-trésorier et transmis, à chacun des membres du conseil, le vendredi qui précède la tenue de cette session.

DÉROULEMENT DES SESSIONS RÉGULIÈRES

12. Le maire ou en son absence le maire suppléant ou, en l'absence de ce dernier, le conseiller que les membres du conseil choisiront, préside l'assemblée.

- 13- Parole à la salle

Préambule:

Le conseil favorise la libre expression des citoyens (nes), afin de communiquer leurs attentes et leurs points de vue sur l'orientation et les décisions du conseil;

Il est primordial de mettre en garde les citoyens (nes) sur la qualité de leurs interventions. Qu'en aucun temps, il ne sera toléré: jugement de valeur à l'égard des conseillers(ères) ou du maire, injure, impolitesse ou irrespect des personnes, tant à l'égard des membres du conseil, du maire qu'à l'égard des citoyens(nes) dans la salle.

Le citoyen(ne) qui sera en défaut en ce sens, sera invité(e) sur le champs à quitter la salle municipale. Devant le refus du citoyen(ne) de quitter la salle, les conseiller(ères) et le maire lèveront automatiquement l'assemblée.

. Procédure à suivre:

- a) Le participant se lève et demande le droit de parole au président de l'assemblée.
- b) Il se dirige au lutrin, s'identifie et pose une question d'intérêt public.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- c) Lorsque tous les participants ayant demandé la parole et poser leur première question, ceux-ci pourront demander à nouveau la parole et poser une autre question.
- d) Si la question exige une recherche ou une consultation, la réponse peut être fournie lors d'une assemblée ultérieure.
- e) Le secrétaire-trésorier notera les remarques formulées par les citoyens.

### DES SESSIONS SPÉCIALES DU CONSEIL

- 14. Une session spéciale peut être convoquée en tout temps par le chef, le secrétaire-trésorier ou par deux membres du conseil, en donnant par écrit un avis spécial de telle session à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent.
- 15. Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Le conseil, avant de procéder aux affaires à cette session, doit constater et mentionner dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

S'il appert que l'avis de convocation n'a pas été signifié à tous les membres absents, la session doit être close à l'instant, sous peine de nullité de toute procédure y adoptée.

- 16. Toute session spéciale peut être ajournée par le président de l'assemblée à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner un avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents.

Deux membres du conseil peuvent, quand il n'y a pas un quorum, ajourner la session une heure après que le défaut de quorum a été constaté. L'heure de l'ajournement et les noms des membres du conseil présents doivent être inscrits au procès-verbal de la séance.

Dans ce cas, un avis spécial écrit de l'ajournement est donné par le secrétaire-trésorier aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement. La signification de cet avis doit être constatée, à la reprise de la session ajournée, de la même manière que celle de l'avis de convocation d'une session spéciale, et le défaut de signification de cet avis rend nulle toute procédure adoptée à cette partie de la session ajournée.

- 17. L'avis de convocation des séances spéciales du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 16, doit être donné aux membres du conseil au moins 2 jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée.

### DÉROULEMENT DES SESSIONS SPÉCIALES

- 18. Le maire ou en son absence, le maire suppléant ou, en l'absence de ce dernier, le conseiller que les membres du conseil choisiront, préside l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Parole à la salle

Préambule:

Le conseil favorise la libre expression des citoyens (nes), afin de communiquer leurs attentes et leurs points de vue sur l'orientation et les décisions du conseil;

Il est primordial de mettre en garde les citoyens (nes) sur la qualité de leurs interventions. Qu'en aucun temps, il ne sera toléré: jugement de valeur à l'égard des conseillers(ères) ou du maire, injure, impolitesse ou irrespect des personnes, tant à l'égard des membres du conseil, du maire qu'à l'égard des citoyens(nes) dans la salle.

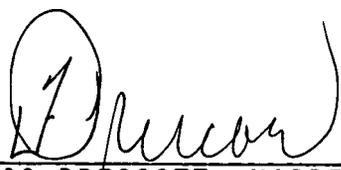
Le citoyen(ne) qui sera en défaut en ce sens, sera invité(e) sur le champs à quitter la salle municipale. Devant le refus du citoyen(ne) de quitter la salle, les conseiller(ères) et le maire lèveront automatiquement l'assemblée.

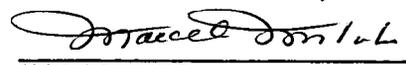
. Procédure à suivre:

- a) Le participant se lève et demande le droit de parole au président de l'assemblée.
  - b) Il se dirige au lutrin, s'identifie et pose une question d'intérêt public.
  - c) Lorsque tous les participants ayant demandé la parole et poser leur première question, ceux-ci pourront demander à nouveau la parole et poser une autre question.
  - d) Si la question exige une recherche ou une consultation, la réponse peut être fournie lors d'une assemblée ultérieure.
  - e) Le secrétaire-trésorier notera les remarques formulées par les citoyens.
19. Le conseil siège dans la salle des délibérations du conseil située au 1001, rang St-Malo.
20. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté le

L'avis public a été  
donné le

  
FRÉDÉRIC PRÉSCOTT, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-21

Adoption du règlement numéro 281 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédits de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 281.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 281

Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédits de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

.....

**ATTENDU** que ce Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction domiciliaire sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

**ATTENDU** qu'à cette fin, l'attribution de crédits de taxes pour les nouvelles constructions de concert avec les institutions bancaires et les promoteurs locaux, semble un moyen des plus efficaces;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance de ce Conseil tenue le 25 novembre 1991;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 APPLICATION

Le présent programme s'applique pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles érigées sur une partie du territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, après son entrée en vigueur.

ARTICLE 2 DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE RETENU

Pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisation résidentielles:

- a) la cinquième rue, la sixième rue, la huitième rue et la neuvième rue: du rang St-Malo à la deuxième avenue inclusivement.
- b) la deuxième avenue, la troisième avenue, la rue des Pionniers: de la cinquième rue au lot 93 inclusivement.
- c) la rue Pie IX, la rue Pie X, la dixième rue, la onzième rue, la douzième rue et la quatorzième rue: du rang St-Malo à la première avenue.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- d) toutes les rues ou avenues qui pourraient être construites à l'intérieur du périmètre mentionné à l'article 2 a), 2 b) ou 2 c).
- e) pour les fins du périmètre mentionné à l'article 2 a), 2 b) et 2 c), les immeubles situés dans le rang St-Malo ainsi que les immeubles situés sur la première avenue sont exclus de ce programme.

### ARTICLE 3      ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, toute personne doit:

- 1° avoir obtenu selon les conditions normales, un permis de construction de l'inspecteur municipal et/ou du directeur des travaux public de la Municipalité.
- 2° signifier par écrit au Conseil Municipal, son intention de participer au programme de revitalisation.
- 3° avoir obtenu un certificat d'occupation dudit inspecteur, dans le cas de nouvelle construction ou relocalisation.

### ARTICLE 4      CRÉDITS DE TAXES

Dans l'application de ce règlement, la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accorde un crédit de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles soient les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles dans le périmètre mentionné à l'article 2 a), 2 b), 2 c) et 2 d).

Ce crédit de taxes est égal aux sommes suivantes:

- 1° pour l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés et l'exercice financier suivant, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui seraient dues si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû; et
- 2° pour le deuxième exercice financier suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cinquante (50) pour cent de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû.
- 3° le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 1 000\$ par immeuble inscrit à ce programme.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

**ARTICLE 5    CONTESTATION**

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'un crédit de taxe en vertu de ce règlement est contestée, le crédit n'est versé qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

**ARTICLE 6    RESTRICTION**

Dans le cas d'un immeuble résidentiel à revenus, les crédits de taxes prévus à l'article 4 ne sont versés que si le propriétaire démontre avec pièces justificatives (bail ou lettre) que le prix du loyer de ses locataires n'a pas été majoré en raison de l'augmentation des taxes foncières.

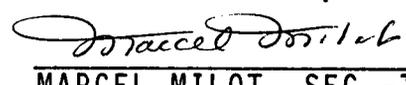
**ARTICLE 7** Le présent règlement de revitalisation prend fin le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-douze.

**ARTICLE 8** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté à la séance tenue le

L'avis public d'adoption a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

92-22

Adoption du règlement numéro 282 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1992 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unaniment D'ACCEPTER le règlement numéro 282.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 282**

Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1992 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

.....

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 603 du Code Municipal du Québec, le budget doit être adopté par règlement par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités membres de la Régie;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été  
donné le 25 novembre 1991;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de  
la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et  
ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement  
ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1** Le Conseil approuve les prévisions budgétaires  
pour l'exercice 1992 de la Régie Intermunicipale  
d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières  
Métropolitain. Ces prévisions budgétaires sont  
annexées au présent règlement pour en faire  
partie intégrante comme si elles étaient ici au  
long récitées.

**ARTICLE 2** Le Conseil autorise le Maire à signer le rap-  
port visé à l'article 1 pour et au nom de la  
Municipalité.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur confor-  
mément à la Loi.

Le présent règlement a été  
adopté le

L'avis public a été  
donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

92-23

Inscription à un cours en gestion municipale

ATTENDU le cours offert par le CEGEP de Trois-Rivières,  
d'une durée de 45 heures sur la gestion des travaux et  
services municipaux;

ATTENDU que ce cours sera donné à raison de 7.5 heures par  
jour à la MRC De Francheville à Trois-Rivières;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne  
et résolu unanimement:

- 1- D'INSCRIRE Monsieur Frédéric Prescott, maire à ce cours  
en gestion municipale;
- 2- DE COUVRIR les frais inhérents au montant de \$70.00.

Adopté

92-24

Délégation à la Fondation des maladies du coeur du Québec

ATTENDU la lettre reçue de Madame Jacqueline Bournival de  
la Fondation des maladies du coeur du Québec en date du 13  
janvier 1992, concernant un souper-bénéfice qui aura lieu  
le 8 février prochain;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean  
et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Frédéric Prescott, maire, pour représenter la municipalité à ce souper-bénéfice;
- 2- DE DÉFRAYER les frais inhérents au montant de \$150.00 pour 2 personnes.

Adopté

92-25

Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 janvier 1992.

Adopté

92-26

Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

6306	Michel Rocheleau	122.50
6307	Guy Lafontaine	179.77
6308	Fernand Rivard	142.55
6309	Isabelle Lafontaine	27.54
6310	Berthier Bergeron	123.71
6311	Jocelyne V. Bergeron	197.17
6312	Gérard Brûlé	66.21
6313	Laurier Gélinas	43.96
6314	Entretien M.C. enr.	1227.00
6315	Réjean Despins	50.00
6316	Claude Cossette	50.00
6317	Denis Marchand	50.00
6318	Municipalité de Ste-Marthe	8380.97
6319	Hydro-Québec	23.00
6320	Hydro-Québec	11754.45
6321	Société Canadienne des postes	2140.00
6322	Municipalité de Ste-Marthe	23450.78
6323	Trust Général du Canada	3873.60
6324	Comm. adm. des régimes de retraite	664.34
6325	S.C.F.P.	228.18
6326	Marcel Milot	53.61
6327	Hydro-Québec	2368.82
6328	Hydro-Québec	1999.64
6329	Hydro-Québec	878.75
6330	Bell Canada	40.10
6331	Municipalité de Ste-Marthe	233400.00
6332	Receveur général du Canada	3303.05
6333	Gaston Girard	11208.30
6334	Hydro-Québec	75.87
6335	Entretien M.C. enr.	1202.00
6336	Entretien M.C. enr.	1252.00
6337	Bell Canada	33.63
6338	Bell Canada	954.88
6339	Bell Canada	38.53
6340	Hydro-Québec	143.50
6341	Hydro-Québec	28.67
6342	Bell Cellulaire	29.74
6343	Hydro-Québec	895.35
6344	Municipalité de Ste-Marthe	5931.87
6345	Comm. adm. des régimes de retraite	664.34
6346	Trust Général du Canada	2976.08



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6347	S.C.F.P.	152.67
6348	Receveur Général du Canada	7930.83
6349	Ministre du Revenu	9055.49
6350	Michel Rocheleau	269.50
6351	Hydro-Québec	256.05
6352	Hydro-Québec	148.98
6353	Hydro-Québec	12146.21
6354	Chambre de Commerce du Cap	96.30
6355	Municipalité de Ste-Marthe	5556.38
6356	Municipalité de Ste-Marthe	74.25
6357	Inter Marché Notre-Dame	1070.00
6358	Mario Cloutier	400.00
6359	David Marchand	400.00
6360	Luc Bruneau	400.00
6361	Jean-Guy Dubois	400.00
6362	Jules Milette inc.	6827.67
6363	Gaston Girard	18680.50
6364	Bell Canada	49.93
6365	Hydro-Québec	271.56
6366	UMRCQ	535.00
6367	Municipalité de Ste-Marthe	5646.15
6368	Entretien M.C. enr.	1177.00

TOTAL: 391818.93

Comptes à payer au 31 décembre 1991

6369	Accessoires d'auto Leblanc ltée	22.19
6370	Alimentation Ste-Marthe	56.36
6371	Buromax inc.	592.87
6372	Belitec inc.	28.87
6373	Centre de décoration Paré inc.	178.03
6374	Cie Canadienne service de linge inc.	155.33
6375	Charbonnerie Champlain ltée	2942.04
6376	Centre du ressort Trois-Rivières inc.	294.30
6377	Dynabec ltée	833.41
6378	Electricité Francoeur enr.	188.09
6379	Electricité A.C.A. inc.	171.20
6380	Excavation Girard & Simard inc.	770.40
6381	Equipements industriels du Cap inc.	62.40
6382	Formules municipales enr.	110.37
6383	Firme des Pionniers inc.	525.00
6384	Guillevin International inc.	72.80
6385	Gaston Brouillette inc.	104.00
6386	Imprimerie Vallières inc.	921.01
6387	Instruments Protech	63.10
6388	Jules Milette inc.	18.73
6389	Launier ltée	30.10
6390	L'Hebdo Journal	260.01
6391	Les cafés populaires Henri enr.	36.75
6392	Le Domaine inc.	202.23
6393	Laboratoire de services spécialisés	56.71
6394	L.J. Deshaies moteur ltée	17.33
6395	Les graviers M.D.M. enr.	6969.73
6396	Les portes Landrek inc.	40.45
6397	Matériaux Gauvin inc.	1291.82
6398	Matériaux Les Rives inc.	505.70
6399	MC Equipement (1985) inc.	69.55
6400	Morin & Frères inc.	235.57
6401	MRC De Francheville	1675.27
6402	Marchand audio-vidéo inc.	16.89
6403	McKerlie-Millen (Québec) inc.	78.13
6404	Pitney-Bowes	119.88



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

6405	Pluritec Laboratoire ltée	91.49
6406	Protection incendie CFS ltée	207.50
6407	P.A. Thibeault ltée	171.09
6408	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	763.10
6409	Regulvar inc.	384.13
6410	RDS Radio inc.	70.62
6411	Sergaz inc.	527.00
6412	Sani Mobile	2178.40
6413	St-Maurice Oxygen ltée	171.93
6414	Shell Canada ltée	96.00
6415	S.P.A.M.	35.85
6416	Simard Beaudry inc.	1005.40
6417	Service Multi-Cam	41.98
6418	Techni FM (1991) enr.	21.40
6419	T.L.G. inc.	14.62
6420	Vitrierie du Centre inc.	24.39
6421	Westburne Québec	593.84
6422	Webster Instruments ltd.	137.08
6423	Produits chimiques Sany inc.	<u>495.64</u>

TOTAL: 26748.08

Adopté

92-27

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU la nécessité d'entretenir notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par mois;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER de la Compagnie Sany les produits d'entretien ménager nécessaires, à un coût approximatif de \$560.29, taxes incluses.

Adopté

92-28

Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement sur la 6e rue, et l'amélioration de l'éclairage à l'intersection de la 11e rue et 1re avenue;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire la pose de lumières de rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande l'installation de lumières de rues, tel que les croquis soumis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de faire la pose de six (6) lumières de rues, d'une intensité de 8500 lumens au sodium et ce tel que démontré au croquis en annexe.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-29

Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1991

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 3 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1991 pour une valeur estimée de \$16,000.00;

ATTENDU que sur ces 3 permis, aucun n'a été émis pour la construction de résidence unifamiliale.

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1991.

Adopté

92-30

Opération cadastrale - Lot 721

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 20 novembre 1991 concernant le lot 721 propriété de Madame Louise Pagé et Monsieur Marcel Vallières;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le plan numéro 3461 étant la création du lot 721 en remplacement des lots 87-3, P-87 et P-88;
- 2- DE RESCINDER la résolution 91-385.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-23, 92-24, 92-26 et 92-27.

Secrétaire-trésorier

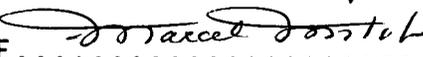
92-31

Levée de l'assemblée

A 20:50 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE..........SEC.-TRES.  
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 février 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 février 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-32

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Nomination du maire suppléant
- 9- Nomination d'un conseiller juridique
- 10- Demande à la SQAÉ - Poursuite des études dans les secteurs non-desservis (Secteur No. 1 Poste de pompage bassin 1.1 étude d'étape No. 3 - Secteur No. 2 Norbert étude d'étape No. 2 modifié et étape No. 3)



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 11- Appel d'offres - Devis conciergerie et surveillance du complexe communautaire
- 12- Contrat de publicité
- 13- Règlement numéro 254 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)
- 14- CEDIC - Cotisation annuelle 1992
- 15- Tarification de location pour nos locaux communautaires
- 16- Location d'une polisseuse à plancher
- 17- Achat de billets - activités du Carnaval
- 18- Versement d'un montant forfaitaire pour l'achat de bottes de sécurité
- 19- Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1992
- 20- Demande à la compagnie Hydro-Québec
- 21- VARIA
  - 21.1 - Conciliation du solde en banque
  - 21.2 - Conciliation du solde aux livres
  - 21.3 - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 22- PAROLE À LA SALLE
- 23- Levée de l'assemblée

Adopté

92-33

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 13 et 27 janvier 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-34

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1992.

Adopté

92-35

Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6424	Municipalité de Ste-Marthe	61291.54
6425	Levesque, Beaubien inc.	6718.75
6426	Hydro-Québec	1977.26
6427	Hydro-Québec	3078.00
6428	Hydro-Québec	226.13
6429	Hydro-Québec	3472.77
6430	Hydro-Québec	450.57
6431	Bell Canada	39.49
6432	Mario Cloutier	200.00
6433	David Marchand	200.00
6434	Luc Bruneau	200.00
6435	Jean-Guy Dubois	200.00
6436	Municipalité de Ste-Marthe	5641.17
6437	CEGEP de Trois-Rivières	70.00
6438	Fondation maladies du coeur	150.00
6439	Bell Canada	33.63
6440	Bell Canada	913.09
6441	Municipalité de Champlain	18938.35
6442	Robert Hamel	159.78
6443	Entretien M.C. enr.	1152.00
6444	Hydro-Québec	45.19
6445	Gestions Haché inc.	55.49
6446	Municipalité de Ste-Marthe	8214.92
6447	Hydro-Québec	812.32
6448	Hydro-Québec	27.60

TOTAL:

114268.05

Comptes à payer au 31 janvier 1992

6449	Buromax inc.	443.46
6450	Batterie service Peugeot enr.	155.96
6451	Centre de décoration Paré inc.	42.16
6452	Cie Canadienne service de linge inc.	147.26
6453	Charbonnerie Champlain ltée	210.98
6454	C.T.A. de Fran-Che-Mont	2151.50
6455	Centre du Ressort Trois-Rivières inc.	252.63
6456	Copie Trois-Rivières inc.	287.74
6457	Dynabec ltée	2632.20
6458	Electricité A.C.A. inc.	299.60
6459	E.P.M. Mauricie	295.32
6460	General bearing service inc.	60.40
6461	Guillevin international inc.	35.07
6462	Gaston Brouillette inc.	28.95
6463	Hymec inc.	86.55
6464	Ideogramme enr.	107.00
6465	Instruments protech	32.10
6466	Launier ltée	56.99
6467	L'Hebdo journal	187.79
6468	Les cafés populaires Henri enr.	82.25
6469	Laboratoire de services spécialisés	81.32
6470	Les caisses enregistreuses Dijitec	142.14
6471	Matériaux Les Rives inc.	183.05
6472	MRC de Francheville	1775.17
6473	Major Mini Moteur enr.	18.37
6474	Mckerlie-Millen (Québec) inc.	34.30
6475	Mines Seleine inc.	3261.06
6476	Pluritec laboratoire ltée	283.55
6477	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	547.79
6478	Robert Delisle inc.	43.80
6479	Sergaz inc.	509.55
6480	Société Qué. assainissement des eaux	12243.38
6481	St-Maurice Oxygen ltée	80.32
6482	Shell Canada limitée	36.88
6483	Simard & Comeau ltée	399.84



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6484	Sunalliance Canada	500.00
6485	Service Multi-Cam	244.87
6486	Ultrapage/Motorola ltée	115.59
6487	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1711.58
6488	Westburne Québec	740.18
6489	Wilson & Lafleur	262.15
6490	Xerox Canada inc.	3354.73
6491	Danielle Gélinas Dumont	25.00
6492	Richard Dufresne	25.00
6493	Cooke & fils enr.	89.01
6494	Dona inc.	27.34
6495	J.B. Deschamps inc.	948.18
6496	Produits chimiques Sany inc.	46.61

TOTAL: 35326.67

Adopté

92-36

Nomination du maire suppléant

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 30 avril 1992.

Adopté

92-37

Nomination d'un conseiller juridique

ATTENDU le bref d'assignation reçu concernant le dossier Les Constructions Drumco inc.;

ATTENDU la nécessité de confier ce dossier à un conseiller juridique pour nous représenter à la cour du Québec;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE NOMMER Me Bertrand Lamothe, avocat pour nous représenter dans ce dossier.

Adopté

92-38

Demande à la SQAÉ - Poursuite des études dans les secteurs non- desservis (Secteur No. 1 Poste de pompage bassin 1.1 étude d'étape No. 3 - Secteur No. 2 Norbert étude d'étape No. 2 modifié et étape No. 3)

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux doivent être réalisés dans les secteurs non-desservis, soit le secteur Norbert et le poste de pompage bassin 1.1;

ATTENDU que les études préliminaires étapes numéros 1 et 2 ont été réalisées et qu'un rapport d'étape numéro 2 modifié pour le secteur Norbert doit être présenté au Ministère de l'environnement pour approbation;

ATTENDU que le comité technique a donné son accord pour la poursuite des études;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'AUTORISER la Société québécoise d'assainissement des eaux à poursuivre les études d'étapes numéros 2 modifié et 3 pour le secteur Norbert et l'étape numéro 3 pour le poste de pompage bassin 1.1;
- 2- D'ACCEPTER de contribuer financièrement au coût des études dans une proportion de 5% par la Municipalité et 95% par le Ministère de l'environnement.

Adopté

92-39

Appel d'offres - Devis conciergerie et surveillance du complexe communautaire

ATTENDU le contrat d'entretien et de surveillance du complexe communautaire se terminant le 26 mars prochain;

ATTENDU qu'un devis a été préparé à cet effet;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres public pour l'entretien et la surveillance du complexe communautaire, par publication dans l'Hebdo Journal et de respecter l'échéancier à cette fin.

Adopté

92-40

Contrat de publicité

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la municipalité de conclure un contrat de publicité avec Publi-Hebdos inc. afin de minimiser les coûts de publicité pour toute parution obligatoire ou nécessaire afin d'informer la population;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer un contrat de publicité de 7000 lignes avec Publi-Hebdos inc. pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

92-41

Règlement numéro 254 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Industries Fortier Ltée	\$492.74
Chastenay, Gagné & Associés	779.10
André Bouvet ltée	610.11
Structure C.Q.S. inc.	303.46
Laboratoire de services spécialisés	
MBF ltée	<u>832.74</u>
	<u>\$3018.15</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 août 1991;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$3025.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

92-42

CEDIC - Cotisation annuelle 1992

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU que la cotisation annuelle 1992 est fixée à \$6,105.00;

ATTENDU que ce montant est prévu au budget 1992;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE PAYER notre cotisation annuelle pour 1992 à la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc., au montant de \$6,105.00, soit \$1.11 par citoyen (5,500 citoyens).

Adopté

92-43

Tarifification de location pour nos locaux communautaires

ATTENDU que les citoyens et organismes de la municipalité utilisent nos locaux communautaires et la salle communautaire Félix-Leclerc;

ATTENDU les coûts d'entretien qu'entraînent ces utilisations et la volonté de la municipalité de faire participer forfaitairement les utilisateurs au financement de ces frais;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ADOPTER la tarification suivante, à savoir:

- 1- Tous les locaux communautaires situés au sous-sol de l'hôtel municipal pourront être utilisés sans frais par nos organismes reconnus par la municipalité pour les réunions et les cours réguliers. Le montage et le démontage de la salle seront assurés par l'organisme.
- 2- Tous les locaux communautaires situés au sous-sol de l'hôtel municipal pourront être utilisés par toute personne ou regroupement de personnes moyennant un coût d'utilisation, soit en semaine, le jour \$40.00 et le soir \$50.00 ou la fin de semaine et les jours fériés, le jour \$50.00 et le soir \$70.00  
Le montage est assuré par l'utilisateur.
- 3- Les frais d'utilisation de la salle Félix-Leclerc seront différents pour les organismes associés et accrédités et pour les locateurs privés.

L'organisation, quelle qu'elle soit, verra au montage de sa salle et fera le ramassage de ses équipements avant de quitter la salle. Le démontage et la conciergerie seront assurés par notre ou nos préposés.

La Tarification et la procédure sont jointes au présent document.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-44

Location d'une polisseuse à plancher

ATTENDU le bris de notre polisseuse à plancher;

ATTENDU le besoin courant de ce genre d'appareil pour l'entretien de la salle Félix-Leclerc;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE LOUER de la Compagnie Perco une polisseuse Symex 17" au coût de \$75.00/semaine pour une période de courte durée, le temps de remplacer notre appareil défectueux;
- 2- D'ACHETER 3 tampons pour polir au prix de \$8.00 l'unité;
- 3- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une polisseuse à plancher.

Adopté

92-45

Achat de billets - activités du Carnaval

ATTENDU la présentation de la 7e édition du Carnaval de Ste-Marthe;

ATTENDU la présence massive de la population Marthelinoise à cet événement;

ATTENDU l'impact social qu'aurait la présence des membres du conseil de la municipalité auprès des citoyens présents;

ATTENDU que votre présence pourrait susciter des échanges intéressants avec nos citoyens et démontrerait notre solidarité;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la municipalité achète un jeu double de billets à chacun des membres du conseil, ceci au coût de \$210.00 afin de participer au plus grand nombre d'événement possible tout en soutenant financièrement le Carnaval.

Adopté

92-46

Versement d'un montant forfaitaire pour l'achat de bottes de sécurité

ATTENDU l'article 18 et l'annexe C de la convention collective de travail des employés syndiqués, la municipalité fournit un montant forfaitaire de \$110.00 par année pour l'achat de bottes de sécurité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE VERSER un montant de \$110.00 à chacun des cinq employés réguliers des travaux publics pour l'achat de bottes de sécurité.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-47

Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1992 pour une valeur estimée de \$141,000.00;

ATTENDU que sur ces 6 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$130,000.00;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1992.

Adopté

92-48

Demande à la compagnie Hydro-Québec

ATTENDU que la municipalité désire faire une étude de rentabilité concernant l'acquisition du réseau d'éclairage public;

ATTENDU que pour faire cette étude, il est nécessaire d'obtenir de la compagnie Hydro-Québec les renseignements pertinents à cet égard;

ATTENDU qu'il serait très souhaitable que cette étude nous parvienne pour le 15 mai 1992;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de nous fournir une estimation préliminaire concernant l'acquisition du réseau d'éclairage public et ce sans frais pour la municipalité.

Adopté

92-49

Conciliation du solde en banque

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 janvier 1992 soit adoptée.

Adopté

92-50

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 janvier 1992 soit adoptée.

Adopté

92-51

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (92-01) tenue le 29 janvier 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le procès-verbal et y donne suite en approuvant les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRESORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-35, 92-38, 92-40, 92-41, 92-42, 92-44, 92-45 et 92-46.

Secrétaire-trésorier

92-52

Levée de l'assemblée

A 20:55 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

.....SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 24 février 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 24 février 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-53

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 FÉVRIER 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Adoption du règlement numéro 283 - Modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267
- 8- Demande des Artisans de Paix
- 9- Achat de papeterie



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 10- Achat de produits d'entretien ménager
- 11- Réparation de polisseuse
- 12- Félicitations au comité du Carnaval 1992
- 13- Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe
- 14- VARIA
- 15- PAROLE À LA SALLE
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

92-54 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 février 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-55 Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 février 1992.

Adopté

92-56 Adoption du règlement numéro 283 - Modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 283.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 283

Modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267

.....

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), une municipalité peut adopter un règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié que certaines prescriptions du règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267 qui nécessitaient des ajustements en fonction de la situation de la municipalité et formulé un avis au Conseil municipal;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

**ATTENDU** que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1** Le chapitre 5 du règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267 est modifié par l'ajout du texte suivant à la fin du chapitre:

Egalement, cette prescription ne s'applique pas dans les cas suivants:

- construction ou mise en place d'utilités publiques (réseau et équipements d'électricité, de télévision, de radio ou de communication, d'aqueduc et d'égout, de gaz, etc)
- réparation et agrandissement des bâtiments principaux ainsi que la réparation, l'agrandissement et la construction des bâtiments secondaires.

**ARTICLE 2** Le chapitre 6 du règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 267 est modifié par l'ajout du texte suivant à la fin du chapitre:

Egalement, cette prescription ne s'applique pas dans les cas suivants:

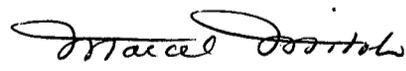
- reconstruction d'un bâtiment détruit par le feu ou par quelque'autre cause;
- réparation et agrandissement des bâtiments principaux ainsi que la réparation, l'agrandissement et la construction des bâtiments secondaires uniquement sur les lots possédés à la date d'entrée en vigueur du présent règlement et que forment l'emplacement du bâtiment principal visé.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

Adopté

92-57

Demande des Artisans de Paix

**ATTENDU** les demandes reçues des Artisans de Paix pour leur campagne du pain partagé du 11 au 18 avril 1992 et pour celle de Noël du 14 au 24 décembre prochain;

**ATTENDU** que des bénévoles de la municipalité travailleront à ces dossiers;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que des familles de chez-nous bénéficient des services des artisans de paix;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER les Artisans de Paix pour les cueillettes de fonds sur le territoire de la municipalité pendant les périodes du 11 au 18 avril et du 14 au 24 décembre 1992.

Adopté

92-58

Achat de papeterie

ATTENDU les besoins en fourniture et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU l'inventaire des permis réalisé;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER notre papeterie et les formulaires de permis, respectivement chez Buromax et Formules d'affaires CCL, au coût total de \$570.00 approximativement.

Adopté

92-59

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU la nécessité d'entretenir notre complexe communautaire et le garage municipal;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par mois;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER de la Compagnie Sany les produits d'entretien ménager nécessaire, à un coût approximatif de \$987.85 taxes incluses;
- 2- DE COMMANDER de la Compagnie Choisy, 4 gallons de Krystallin à vitres au coût approximatif de \$35.00 taxes incluses.

Adopté

92-60

Réparation de polisseuse

ATTENDU le bris de notre polisseuse survenu dernièrement;

ATTENDU que cette dernière peut encore être utile pour le décapage;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE FAIRE réparer notre polisseuse par M. André Bourque, spécialiste, au coût de \$79.88 taxes incluses.

Adopté

92-61

Félicitations au comité du Carnaval 1992

ATTENDU la 7e édition du Carnaval de Ste-Marthe-du-Cap tenue du 7 au 16 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations au président, Monsieur Pierre Thibeault et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette septième édition couronnée de succès.

Adopté

92-62

Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1992 et que les sommes à être versées seront arrêtées définitivement lors de la prochaine analyse du budget loisirs;

ATTENDU que ladite ligue n'est pas incorporée;

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe inc. accepte d'encaisser ce versement et de le rembourser au Hockey Mineur Ste-Marthe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de \$5,500.00 à titre d'avance au Club Optimiste Ste-Marthe inc. pour remboursement à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-58, 92-59, 92-60 et 92-62.

  
Secrétaire-trésorier

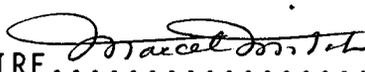
92-63

Levée de l'assemblée

A 19:58 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE..........SEC.-TRES.  
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 mars 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 mars 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
Les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-64

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MARS 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Règlement numéro 254 - Paiement à l'ingénieur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)
- 9- Mandat accordé au secrétaire-trésorier - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 10- Cession d'immeubles excédentaires - Salle communautaire/garage municipal et l'Hôtel municipal
- 11- Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1992 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier
- 12- Programme de création d'emplois - DEFI 92
- 13- Autorisation à l'association "La Fondation du Bal Entre-Amis"
- 14- Demande de la Maison Carignan inc.
- 15- Stagiaire en bureautique
- 16- Reconfirmation des mandats des sièges pairs du comité consultatif d'urbanisme
- 17- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 18- Rapport des permis émis pour le mois de février 1992
- 19- Achat de polisseuse à planchers
- 20- Achat de tapis
- 21- Développement de photos
- 22- VARIA
- 23- PAROLE À LA SALLE
- 24- Levée de l'assemblée

Adopté

92-65

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 février 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-66

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 17 au 29 février 1992.

Adopté

92-67

Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6497	Trust Général du Canada	3232.26
6498	S.C.F.P.	176.64
6499	Ministre du Revenu	7347.01
6500	Receveur Général du Canada	6155.27
6501	Municipalité de Ste-Marthe	5558.23
6502	Bell Cellulaire	29.28
6503	Hydro-Québec	12146.21
6504	Jacques Rocheleau	562.26
6505	Municipalité de Ste-Marthe	71.75
6506	Hydro-Québec	624.38
6507	Jules Milette inc.	6827.67
6508	Municipalité de Ste-Marthe	5602.73
6509	CEDIC inc.	6105.00
6510	Roger Courteau	110.00
6511	Guy Veillette	110.00
6512	James Poirier	110.00
6513	Dany Pronovost	110.00
6514	Yvan Dumas	110.00
6515	Carnaval de Ste-Marthe	210.00
6516	Mario Cloutier	200.00
6517	David Marchand	200.00
6518	Luc Bruneau	200.00
6519	Jean-Guy Dubois	200.00
6520	MRC De Francheville	230.00
6521	Frédéric Prescott	111.88
6522	Entretien M.C. enr.	1277.00
6523	Bell Canada	41.71
6524	Gaston Girard	18680.50
6525	Inter Marché Notre-Dame	356.67
6526	Mutuelle des fonctionnaires du Québec	31708.05
6527	Lucien Chaussé	2937.20
6528	Mario Cloutier	200.00
6529	David Marchand	200.00
6530	Luc Bruneau	200.00
6531	Jean-Guy Dubois	200.00
6532	Bell Canada	39.34
6533	Hydro-Québec	8525.24
6534	Club Optimiste Ste-Marthe	5500.00
6535	Louis Dubois	226.40
6536	Municipalité de Ste-Marthe	7059.73
6537	Fédération des Caisses Populaires	52906.35
6538	Bell Canada	981.84
6539	Mario Cloutier	100.00
6540	David Marchand	100.00
6541	Luc Bruneau	100.00
6542	Jean-Guy Dubois	100.00
6543	Georgette Magnan	65.00
6544	Pierrette Sauvageau	76.70
6545	René Béliveau	69.03
6546	René Thiffault	77.20
6547	Thérèse Gervais	22.09
6548	Denis Comtois	2084.16
6549	Hervé Wilson	572.60
6550	Masdro Cam Ltée	5.06
6551	Yvon Duval	30.84
6552	Gaston Girard	41.37
6553	René Gardner	18.72
6554	Entetien M.C. enr.	1152.00
6555	Société Nationale de Fiducie	15390.00
6556	Municipalité de Ste-Marthe	8439.99
6557	Hydro-Québec	39.72
6558	Frédéric Prescott	106.91
6559	Receveur Général du Canada	7961.04



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

6560	Ministre du Revenu	9558.80
6561	Comm. Adm. régimes de retraite	914.75
6562	SCFP	225.74
6563	Trust Général du Canada	4216.04
TOTAL:		<u>238848.36</u>

Comptes à payer au 29 février 1992

6564	Buromax inc.	152.33
6565	Mario Bourque	79.88
6566	Bonaventure communication	1241.11
6567	Centre de décoration Paré inc.	40.89
6568	Cie Canadienne Service de linge inc.	89.46
6569	Charbonnerie Champlain ltée	1409.69
6570	CAMA	250.00
6571	Dynabec ltée	3147.51
6572	Ecole Commerciale du Cap	65.00
6573	Firme des Pionniers inc.	1375.00
6574	General Bearing service inc.	18.26
6575	Guillevin International inc.	213.78
6576	Garage Doyon	107.00
6577	Instruments Protech	147.15
6578	Launier ltée	7.05
6579	L'Hebdo Journal	288.90
6580	Les Contrôles Gilles Dallaire inc.	678.92
6581	Les Cafés Populaires Henri enr.	36.75
6582	Les Publications CCH/FM ltée	118.08
6583	Laboratoires Choisy ltée	35.27
6584	Morin & Frères inc.	47.89
6585	MRC De Francheville	39802.48
6586	Municipalité de Champlain	29.06
6587	Ministère des Communications	282.00
6588	Nove Environnement inc.	325.94
6589	Pluritec Laboratoire ltée	42.80
6590	Purolator ltée	37.13
6591	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	596.55
6592	Sergaz	1262.00
6593	Soc. Qué. Assainissement des eaux	415.87
6594	St-Maurice Oxygen ltée	18.14
6595	Shell Canada ltée	310.75
6596	Serrurier du Cap inc.	8.09
6597	Simard Beaudry inc.	85.37
6598	Tremblay, Bois, Mignault	5582.67
6599	Wilson & Lafleur	389.48
6600	Xerox Canada inc.	450.79
6601	Cooke & Fils enr.	26.01
6602	Produits Chimiques Sany inc.	615.86
TOTAL:		<u>59830.91</u>

Adopté

92-68

Règlement numéro 254 - Paiement à l'ingénieur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Norbert)

ATTENDU les comptes d'honoraires professionnels reçus de la firme Pluritec Ltée pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux dans le secteur Norbert;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires municipales en date du 26 août 1991;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à un emprunt temporaire de \$36025.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$36018.28 à la firme Pluritec Ltée en paiement des honoraires professionnels pour les travaux exécutés sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert).

Adopté

92-69

Mandat accordé au secrétaire-trésorier - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes, reçue de la MRC De Francheville en février 1992;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier pour représenter la municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 9 avril 1992 à la salle du Conseil de la MRC De Francheville.

Adopté

92-70

Cession d'immeubles excédentaires - Salle communautaire / garage municipal et l'Hôtel municipal

ATTENDU la nécessité de se départir d'immeubles excédentaires situés au 1771, rue Notre-Dame et au 2061, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder aux appels d'offres par voie de soumissions publiques pour la cession des immeubles situés au 1771 et 2061, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap;
- 2- DE FIXER un prix de base pour chacun des immeubles dans l'appel d'offres;
- 3- DE PUBLIER les appels d'offres dans Le Nouvelliste et l'Hebdo Journal;
- 4- QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Adopté

92-71

Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1992 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

ATTENDU la lettre reçue le 20 février 1992 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec relative au renouvellement de la cotisation à titre de membre de la Corporation pour l'année 1992, du secrétaire-trésorier;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EMETTRE un chèque au montant de \$355.40 à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour couvrir les frais d'adhésion du secrétaire-trésorier à la Corporation pour l'année 1992.

Adopté

92-72

Programme de création d'emplois - DEFI 92

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet P.D.E., DEFI 92;
- 2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, sont autorisés au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

92-73

Autorisation à l'association "La Fondation du Bal Entre-Amis"

ATTENDU la requête présentée par MM. Jean O'Bomsawin, Lucien Poitras, Pierre Simard, Mmes Louise Cossette, Chantal Leclerc, Daniel Houle, Renée Wolfe-Gélinas, Diane Gagnon, Françoise Lampron et Réjean Gélinas en vertu de la Loi des clubs de récréation chapitre C-23 (LRQ, 1978);

ATTENDU que la Loi exige l'assentiment et l'autorisation du conseil municipal de l'endroit où cette association aura son siège social dans la province;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil donne son approbation à la requête présentée par les membres désirant se former en association;
- 2- D'AUTORISER que l'adresse du siège social de ladite association soit située au 80, rue Des Tulipes, Ste-Marthe-du-Cap, laquelle opérera sous la raison sociale de "La Fondation du Bal Entre-Amis", conformément au chapitre C-23 des Lois Refondues du Québec 1978.

Adopté

92-74

Demande de la Maison Carignan inc.

ATTENDU la demande reçue de la Maison Carignan inc. concernant leur activité de financement qui se tiendra du 6 mars au 19 avril 1992;

ATTENDU que cette dernière est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux toxicomanes et alcooliques;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélina-  
nas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la Maison  
Carignan inc. à faire du porte à porte sur le territoire  
de notre municipalité, du 6 mars au 19 avril 1992, pour  
leur vente de chocolat.

Adopté

92-75

Stagiaire en bureautique

ATTENDU la demande de Madame Louise Charette, étudiante à  
l'Ecole Commerciale du Cap, concernant un stage en bureau-  
tique;

ATTENDU ce stage effectué du 18 mai au 5 juin 1992;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de stage de Madame Charette du  
18 mai au 5 juin 1992;
- 2- D'ASSUMER les frais de \$5.00 par jour, tel que demandé  
par Emploi & Immigration Canada, volet réintégration.

Adopté

92-76

Reconfirmation des mandats des sièges pairs du comité  
consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement numéro 275,  
relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme,  
à la session du 25 février 1991;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de  
deux membres du conseil et de trois résidents de la muni-  
cipalité mais hors des membres du conseil de la municipa-  
lité. Ces personnes sont nommées par résolution du con-  
seil;

ATTENDU que la durée du premier mandat des membres du  
comité est fixée à un an pour les sièges pairs et à deux  
ans pour les sièges impairs. Cette durée se calcule à  
partir de la date de leur nomination par résolution. Par  
la suite, la durée du mandat est fixée à deux ans pour  
tous les membres. Le mandat de chacun des membres est  
renouvelable sur résolution du conseil;

ATTENDU que le mandat des sièges pairs se termine le 11  
mars 1992;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Géli-  
nas Dumont et résolu unanimement DE NOMMER les personnes  
suivantes et aux sièges suivants pour faire partie du  
comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'une durée  
de deux ans jusqu'au 11 mars 1994:

Siège No. 2 Monsieur Richard Dufresne, conseiller  
Siège No. 4 Monsieur Normand Monaghan, conseiller

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-77

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (92-02) tenue le 26 février 1992;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le procès-verbal et y donne suite en approuvant les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-78

Rapport des permis émis pour le mois de février 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 5 permis ont été émis au cours du mois de février 1992 pour une valeur estimée de \$177,000.00;

ATTENDU que sur ces 5 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$59,000.00 et un pour la construction d'un triplex pour une valeur estimée de \$100,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1992.

Adopté

92-79

Achat de polisseuse à planchers

ATTENDU l'appel d'offres demandé pour l'achat d'une polisseuse à planchers;

ATTENDU que 4 soumissionnaires ont présenté des prix;

ATTENDU l'étude effectuée pour ce dossier;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER la polisseuse à planchers de marque Pullman White Holt, modèle 1750 RPM de la compagnie Produits Chimiques Sany inc. au coût de \$1,323.00 taxes non incluses, ce dernier étant le plus bas soumissionnaire;
- 2- DE COMMANDER 2 tampons à récurer et 6 tampons à polir pour cette polisseuse au coût de \$66.64 taxes non incluses.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-80  
Achat de tapis

ATTENDU que nous louons 4 tapis de la Cie Canadienne de service de linge pour un coût annuel approximatif de \$480.00;

ATTENDU que l'achat desdits tapis nous permettrait des économies appréciables;

ATTENDU que 3 firmes nous ont fait des offres pour des produits équivalents;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE FAIRE l'acquisition de 4 tapis de 4' X 8' de la firme Sani-Marc inc. au coût de \$1.72 le pied carré, pour un total de \$254.42, taxes incluses, cette dernière nous ayant fait la meilleure proposition.

Adopté

92-81  
Développement de photos

ATTENDU que plusieurs photos ont été prises pendant le déroulement du carnaval afin d'immortaliser l'événement;

ATTENDU qu'il serait très pertinent que nous ayons un jeu de ces documents qui pourront servir de référence ultérieurement;

ATTENDU qu'il s'agit là d'un patrimoine communautaire;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE DEFRAIER le coût des doubles des photos du Carnaval 92. au montant de \$42.16, taxes incluses, et de les conserver pour utilisation future.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRESORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-67, 92-68, 92-71, 92-75, 92-79, 92-80 et 92-81.

Secrétaire-trésorier

92-82  
Levée de l'assemblée

A 20:30 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

..... MAIRE .....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

  
..... SEC.-TRES. ....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 23 mars 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 23 mars 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs

Les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-83

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 MARS 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Conciliations
  - 7.1- Du solde en banque
  - 7.2- Du solde aux livres
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 285 - Relatif à la participation financière des promoteurs



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 9- Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux - Secteur non desservi No. 2
- 10- Conciergerie et surveillance au complexe communautaire
- 11- Promotion salle Félix-Leclerc
- 12- Tarification de location pour nos locaux communautaires par les organismes municipaux
- 13- Achat de fournitures de bureau
- 14- Achat de produits d'entretien ménager
- 15- Achat de matériel de signalisation
- 16- Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale des Québécois
- 17- Nomination d'un inspecteur agraire
- 18- CPTAQ - demande d'autorisation - lots P-49-20 et P-49-21
- 19- Demande de dérogation mineure - Claude Deschênes & Fils inc.
- 20- Réparation d'une pompe à la station de pompage d'égout
- 21- VARIA
  - 21.1- Avis de motion - Règlement numéro 286 (Secteur Norbert)
- 22- PAROLE À LA SALLE
- 23- Levée de l'assemblée

Adopté

92-84

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 mars 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-85

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 13 mars 1992.

Adopté

92-86

Conciliation du solde en banque

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 29 février 1992 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-87  
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 29 février 1992 soit adoptée.

Adopté

92-88

Avis de motion - Règlement numéro 285 - Relatif à la participation financière des promoteurs

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la participation financière des promoteurs.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée, déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 285 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

92-89

Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux - Secteur non desservi No. 2

ATTENDU que la construction d'un réseau de collecte a été réalisée à l'automne 1991 sur les rues Hayes, Ward et Gignac;

ATTENDU qu'il est URGENT de traiter les eaux usées de ce secteur, lesquels se déversent dans le ruisseau Turcotte;

ATTENDU que les propriétaires situés sur les rues Gilles Toupin, Richard Hayes, Notre-Dame Sud et du Fleuve se sont prononcés majoritairement contre le projet de construction d'un réseau d'égout sanitaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER à la Société québécoise d'assainissement des eaux de poursuivre les études concernant l'interception et le traitement des eaux usées pour les résidences situées sur les rues Hayes, Ward et Gignac;
- 2- DE TRAITER ce dossier en priorité afin que les travaux puissent être réalisés au cours de l'été 1992.

Adopté

92-90

Conciergerie et surveillance au complexe communautaire

ATTENDU la nécessité en conciergerie et en surveillance au complexe communautaire;

ATTENDU que le contrat d'entretien et de surveillance du complexe communautaire vient à échéance le 26 mars 1992;

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal le 24 février 1992;

ATTENDU que douze (12) entreprises ont soumis une offre dans le délai prescrit;

ATTENDU qu'une analyse de toutes les soumissions reçues a été effectuée conformément au devis;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne  
et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat de conciergerie et de surveillance du complexe communautaire à la firme Entretien M.C. enr., soit le plus bas soumissionnaire conforme pour une période de trois (3) ans, soit du 27 mars 1992 au 27 mars 1995 au prix forfaitaire de \$576.00 par semaine, taxes non incluses;
- 2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat entre les parties pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

92-91

Promotion salle Félix-Leclerc

ATTENDU la décision du conseil municipal de publiciser la salle Félix-Leclerc afin que les locations soient plus nombreuses;

ATTENDU les moyens évalués pour ce faire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER de l'Imprimerie Vallières inc. des pochettes publicitaires au coût de \$1,105.91 taxes incluses;
- 2- D'INSÉRER une annonce classée dans le quotidien le Nouvelliste à raison d'une fois la semaine pour une période de six mois au coût de \$939.90 taxes incluses.

Adopté

92-92

Tarifification de location pour nos locaux communautaires par les organismes municipaux

ATTENDU que les organismes de la municipalité utilisent nos locaux communautaires et la salle communautaire Félix-Leclerc;

ATTENDU les coûts d'entretien qu'entraînent ces utilisations et la volonté de la municipalité de faire participer forfaitairement les utilisateurs au financement de ces frais;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ADOPTER la tarifification suivante, à savoir:

- 1- Tous les locaux communautaires situés au sous-sol de l'hôtel municipal pourront être utilisés sans frais par nos organismes reconnus par la municipalité pour les réunions et les cours réguliers. Le montage et le démontage de la salle seront assurés par l'organisme
- 2- Tous les locaux communautaires situés au sous-sol de l'hôtel municipal pourront être utilisés par toute personne ou regroupement de personnes moyennant un coût d'utilisation, soit en semaine, le jour \$40.00 et le soir \$50.00 ou la fin de semaine et les jours fériés, le jour \$50.00 et le soir \$70.00. Le montage est assuré par l'utilisateur;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

3-Les frais d'utilisation de la salle Félix-Leclerc seront différents pour les organismes associés et accrédités et pour les locateurs privés.

L'organisation, quelle qu'elle soit, verra au montage de sa salle et fera le ramassage de ses équipements avant de quitter la salle. Le démontage et la conciergerie seront assurés par notre ou nos préposés.

4-La tarification et la procédure sont jointes au présent document et seront en vigueur à compter du 1er mai 1992.

Adopté

92-93

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fourniture et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Xérox au coût approximatif de \$380.00 taxes non incluses

Adopté

92-94

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU la nécessité d'entretenir notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par mois;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont DE COMMANDER de la compagnie Sany les produits d'entretien ménager nécessaires, à un coût approximatif de \$337.72 taxes incluses.

Adopté

92-95

Achat de matériel de signalisation

ATTENDU la demande reçu pour la pose de deux panneaux de signalisation sur la 9e rue afin de signaler aux automobilistes la présence de personnes malentendantes;

ATTENDU le prix soumis par Signalisation aluminium Dufresne inc. au montant de \$112.10 pour deux panneaux, taxes incluses;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER de Signalisation aluminium Dufresne inc. 2 panneaux de signalisation pour la protection de personnes malentendantes et ce pour le prix de \$112.10 taxes incluses.

Adopté

92-96

Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale des Québécois

ATTENDU l'opportunité que nous offre le M.L.C.P. de financer une partie de la célébration de la Fête Nationale des Québécois;

ATTENDU que depuis 6 ans nous organisons une fête dont la réputation est positive et croissante;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que les Québécois s'arrêtent de plus en plus le 24 juin pour marquer leur réalité et leur identité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DÉPOSER une demande d'assistance financière auprès du M.L.C.P.

Adopté

92-97

Nomination d'un inspecteur agraire

ATTENDU l'article 219 du Code municipal qui stipule que le conseil doit nommer dans le mois de mars, tous les deux ans, un inspecteur agraire pour chaque arrondissement champêtre dans la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier pour agir à titre d'inspecteur agraire pour les années 1992 et 1993.

Adopté

CPTAQ - demande d'autorisation - lots P-49-20 et P-49-21

Ce point est reporté à une session ultérieure.

92-98

Demande de dérogation mineure - Claude Deschênes & Fils inc.

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no. DM-2 soumise par Claude Deschênes et concernant un empiètement à l'intérieur de la marge de recul avant pour la propriété située au 1060, 3e avenue;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

ATTENDU que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la demande de dérogation mineure no. DM-2 soit acceptée.

Adopté

92-99

Réparation d'une pompe à la station de pompage d'égout

ATTENDU la nécessité de faire effectuer des réparations à une pompe de la station de pompage d'égout;

ATTENDU le prix soumis par la firme Launier Ltée distributeur local pour les pompes de marque Aurora;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER la firme Launier Ltée à effectuer les travaux de réparation d'une pompe d'égout de marque Aurora pour le prix de \$1,638.01 taxe incluse, tel que soumis.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-100

Avis de motion - Règlement numéro 286 (Secteur Norbert)

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour modifier l'article 8.2 relatif au mode d'imposition des immeubles et l'article 10 relatif au paiement de la quote-part afférente à son bien-fonds du règlement numéro 254 (Secteur Norbert).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-90, 92-91, 92-93, 92-94, 92-95 et 92-99.

Secrétaire-trésorier

92-101

Levée de l'assemblée

A 21:22 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

.....SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 avril 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 avril 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire  
suppléant : Laurent Pontbriand

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-102

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 28.1, 28.2 et le dépôt d'une lettre.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AVRIL 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Conciliations
  - 8.1- Du solde en banque
  - 8.2- Du solde aux livres



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 9- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991
- 10- Adoption du règlement numéro 285 - Relatif à la participation financière des promoteurs
- 11- Mandat accordé au maire - Dossier 9e rue
- 12- Nomination d'une firme de conseillers juridiques
- 13- Nomination au Comité de défense des écoles de Ste-Marthe
- 14- Engagement d'une firme de professionnels pour effectuer l'analyse des ressources humaines
- 15- Engagement d'un employé temporaire
- 16- Colloque 1992 des secrétaires municipaux de la zone 16
- 17- Achat de fournitures de bureau
- 18- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 19- Municipalisation des rues Jacinthe et Denise
- 20 Municipalisation de rue - Partie de la 14e rue
- 21- Cession d'une partie du lot 103-328
- 22- CPTAQ - demande d'autorisation - lots P-49-20 et P-49-21
- 23- Opération cadastrale - lots 722 et 723
- 24- Rapport des permis émis pour le mois de mars 1992
- 25- Location d'un balai mécanique
- 26- Session de formation - Inscription
- 27- Fête des bénévoles
- 28- VARIA
  - 28.1- Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie
  - 28.2- Appui à la Commission Scolaire Samuel de Champlain
- Dépôt d'une lettre de M. Paul Lalande (porte parole du groupe)
- 29- PAROLE À LA SALLE
- 30- Levée de l'assemblée

Adopté

92-103

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 mars 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;



No de résolution  
ou annotation

92-104

Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mars 1992.

Adopté

Adopté

92-105

Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

6603	Michel Rocheleau	49.00
6604	Mario Cloutier	100.00
6605	Luc Bruneau	100.00
6606	David Marchand	100.00
6607	Jean-Guy Dubois	100.00
6608	Hydro-Québec	374.87
6609	Bell Cellulaire	34.61
6610	Hydro-Québec	2337.11
6611	Municipalité de Ste-Marthe	5825.13
6612	C.S.M.Q.	355.40
6613	Le Curateur Public du Québec	50.00
6614	Richard Dufresne	34.00
6615	Municipalité de Ste-Marthe	72.62
6616	Frédéric Prescott	90.90
6617	Hydro-Québec	4084.59
6618	Régie Assurance Automobile du Québec	2814.00
6619	Jules Milette inc.	6827.67
6620	Hydro-Québec	11760.67
6621	C.S.S.T.	12685.95
6622	Gaston Girard	14944.40
6623	Entretien M.C. enr.	1152.00
6624	Municipalité de Ste-Marthe	5573.09
6625	Inter Marché Notre-Dame	356.67
6626	Bell Canada	45.48
6627	Hydro-Québec	6202.10
6628	Hydro-Québec	613.34
6629	Municipalité de Ste-Marthe	63.67
6630	Roger Jean	43.72
6631	Municipalité de Ste-Marthe	5597.88
6632	Gilles Stoycheff	27.82
6633	Alain Beaulieu	225.61
6634	H.P. Montplaisir	61.68
6635	Benoit Tousignant	109.71
6636	Paul Racette	21.17
6637	Jacques Baril	246.74
6638	J.P. Mongrain	222.50
6639	Paul Racette	66.89
6640	Bell Canada	72.97
6641	Hydro-Québec	650.78
6642	Bell Canada	910.08
6643	Entretien M.C. enr.	1152.00
6644	Hydro-Québec	786.53
6645	Municipalité de Ste-Marthe	8291.49
6646	Municipalité de Ste-Marthe	50000.00
6647	Receveur Général du Canada	6457.63
6648	Ministre du Revenu	7770.91



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6649	Comm. adm. des régimes de retraite	457.35
6650	S.C.F.P.	180.32
6651	Trust Général du Canada	3332.22
6652	Municipalité de Ste-Marthe	69.66
6653	Frédéric Prescott	61.02
6654	Hydro-Québec	471.74
6655	Municipalité de Ste-Marthe	5485.10
6656	Municipalité de Ste-Marthe	5407.00
6657	Commission Municipale du Québec	11796.42
6658	Gaston Girard	18680.50
6659	Inter Marché Notre-Dame	356.66
6660	Jules Milette inc.	6827.67
6661	Hydro-Québec	15125.45
6662	Bell Cellulaire	34.61

TOTAL:

677749.10

Comptes à payer au 31 mars 1992

6663	Buromax inc.	171.63
6664	Centre de Décoration Paré inc.	41.82
6665	Cie Canadienne service de linge inc.	86.79
6666	Corporation municipale de St-Maurice	1287.00
6667	Charbonnerie Champlain ltée	637.94
6668	Copie Trois-Rivières inc.	86.67
6669	Dynabec ltée	1221.13
6670	Equipement J.P. enr.	98.92
6671	Electronique Matteau inc.	25.42
6672	Formules D'affaires CCL	136.02
6673	Firme des Pionniers inc.	210.00
6674	General Bearing service inc.	23.72
6675	Gravier Mont-Carmel inc.	761.08
6676	Imprimerie Vallières inc.	1438.72
6677	Industries Fortier Trois-Rivières	198.76
6678	Launier ltée	1793.73
6679	L'Hebdo Journal	240.75
6680	Le Nouvelliste	385.20
6681	Lamothe & Ayotte	133.75
6682	Matériaux Les Rives inc.	68.41
6683	Morin & Frères inc.	174.63
6684	MRC De Francheville	3528.72
6685	M. Electrique ltée	43.34
6686	McKerlie-Millen (Québec) inc.	437.87
6687	Municipalité de Champlain	18938.35
6688	Mines Seleine inc.	1834.86
6689	Martel & Villemure inc.	1070.00
6690	Pitney-Bowes	414.89
6691	Pluritec Laboratoire ltée	85.60
6692	P.A. Thibeault ltée	21.03
6693	Perco Limitée	94.47
6694	Paco Silencieux	27.28
6695	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	496.00
6696	Quévis inc.	140.71
6697	Rolland Clément & Fils inc.	7.32
6698	Remise 2000 enr.	60.25
6699	Sani-Marc inc.	254.41
6700	Sergaz inc.	267.38
6701	Soc. Québécoise assainissement des eaux	509.03
6702	St-Cyr Photo Hall inc.	42.16
6703	St-Maurice Oxygen ltée	128.72
6704	Shell Canada ltée	236.03



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6705	Simard & Comeau ltée	40.45
6706	Simard Beaudry inc.	355.88
6707	Service Multi-Cam	107.86
6708	Westburne Québec	378.06
6709	Xérox Canada inc.	2506.50
6710	Ministre des Finances	46.01
6711	Produits chimiques Sany inc.	3041.99

TOTAL: 44337.26

Adopté

92-106 Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mars 1992 soit adoptée.

Adopté

92-107 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mars 1992 soit adoptée.

Adopté

92-108 Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers & Associés, comptables agréés;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1991.

Adopté

92-109 Adoption du règlement numéro 285 - Relatif à la participation financière des promoteurs

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 285.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 285

Relatif à la participation financière des promoteurs



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de diminuer le taux d'endettement de la municipalité, d'alléger l'administration municipale ainsi que d'uniformiser les obligations des promoteurs;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session tenue le 23 mars 1992;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

**ARTICLE 1** Aucune demande pour la construction des services publics ne sera étudiée par la Municipalité, à moins qu'une requête écrite et signée, par le ou les propriétaires des lots visés, ne soit adressée à la Municipalité.

**ARTICLE 1.1 CONTENU DE LA REQUÊTE**

La requête pour la construction des services publics devra contenir les points suivants:

- 1.1.1 Le nom, l'adresse et la signature du ou des propriétaires des terrains;
- 1.1.2 Le plan projet de lotissement conforme au règlement ou le plan de cadastre déjà approuvé par la municipalité;
- 1.1.3 Le genre, le nombre, la valeur approximative des usages projetés ainsi que le délai de réalisation;
- 1.1.4 Si la Municipalité l'exige ou juge nécessaire, le requérant devra fournir une étude de sol dûment signée par un expert;
- 1.1.5 L'engagement par le propriétaire à signer l'entente avec la Municipalité et à verser toute somme mentionnée et à fournir tous documents dans les délais prévus.

**ARTICLE 2**

**ARTICLE 2.1 ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LE SERVICE TECHNIQUE**

Le service technique étudiera la requête afin de:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2.1.1 S'assurer que le projet de construction de services publics peut s'intégrer au réseau déjà existant;
- 2.1.2 Vérifier l'étude préliminaire des services publics projetés et le coût estimatif des travaux tel que fourni par le promoteur;
- 2.1.3 Faire rapport au conseil sur la demande. Recommander au conseil d'y apporter les modifications nécessaires ou rejeter la demande.

### ARTICLE 2.2 ETUDE DE LA DEMANDE PAR LE SERVICE D'URBANISME

Le service d'urbanisme avec ou sans l'aide du comité consultatif d'urbanisme étudiera la demande pour:

- 2.2.1 S'assurer que le projet de construction est en conformité avec le plan d'aménagement et la réglementation d'urbanisme et plus particulièrement, qu'il n'est pas prématuré dans le contexte d'un développement rationnel et économique.
- 2.2.2 Informer le demandeur des plans et règlement de la municipalité en matière d'urbanisme.
- 2.2.3 S'il est jugé nécessaire, les lots avoisinants devront faire partie du développement qu'ils soient ou non la propriété du(des) requérants.
- 2.2.4 Faire rapport au conseil sur la demande. Recommander au conseil d'y apporter les modifications nécessaires ou rejeter la demande.

### ARTICLE 3 DÉCISION DU CONSEIL

ARTICLE 3.1 Après examen de tous les rapports, le conseil pourra accepter ou refuser, par voie de résolution, la demande du(des) requérant(s). En aucun temps, le conseil ne sera lié par les recommandations mentionnées dans les différents rapports.

ARTICLE 3.2 Si le conseil refuse la demande, il doit en informer le requérant dans les trente jours suivants et donner par écrit les motifs de cette décision.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

**ARTICLE 3.3**

Si le conseil accepte la demande, il doit mandater le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité à signer un protocole d'entente avec le(s) requérant(s) pour les services que celui-ci veut implanter à ses propres frais.

**ARTICLE 3.4**

La Municipalité n'accordera son consentement à la construction des services qu'aux conditions suivantes:

- conformité au présent document
- conformité au plan d'aménagement
- conformité au règlement de zonage
- conformité au règlement de lotissement
- conformité au règlement de construction
- possibilité d'extension des réseaux de services publics de la municipalité
- projet dont la rentabilité aura été clairement démontrée

**ARTICLE 4**

**FINANCEMENT**

Les travaux seront exécutés par un entrepreneur reconnu par la municipalité, sous la complète supervision du promoteur. Celui-ci devra acquitter le coût total des travaux mentionnés à l'article 5.10 du présent règlement comprenant: la fourniture des matériaux, leurs installations, l'outillage ainsi que la main-d'oeuvre nécessaire à leur complète exécution, tel que les plans et devis.

Sont exclus des travaux de secteurs, les items suivants:

- éclairage public
- enseignes de rues

**ARTICLE 5**

**ENTENTE**

Le(s) requérant(s) doit s'engager, par protocole d'entente avec la Municipalité, à accepter et à remplir les conditions suivantes:

**Ingénieur conseil**

**ARTICLE 5.1**

Mandater une firme d'ingénieur conseil reconnu par le conseil municipal pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance complète des travaux de construction de services publics.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Entrepreneur

**ARTICLE 5.2** Prouver par écrit, à la satisfaction du directeur des travaux publics, que les travaux demandés dans la requête seront exécutés par un entrepreneur en génie civil classe I ou appropriée, en vertu du règlement de la régie des entrepreneurs en construction du Québec.

Cautionnement

**ARTICLE 5.3** Fournir un cautionnement de garantie d'une durée d'un an après l'acceptation provisoire, d'une valeur égale à 5% du coût des travaux prévu à l'étude préliminaire.

Un cautionnement de garantie d'exécution de 100% des coûts des travaux prévus à l'étude préliminaire est exigé pendant toute la durée des travaux.

Date limite

**ARTICLE 5.4** Donner une date limite pour la réalisation des travaux de construction afin de les soumettre à l'approbation du conseil municipal. A défaut de terminer les travaux avant la date limite, la municipalité peut terminer les travaux aux frais du requérant.

Soumissions

**ARTICLE 5.5** Si la municipalité ou si la loi l'oblige, le requérant devra procéder à des demandes de soumissions publiques ou privées avant d'octroyer ledit contrat.

Exécution des travaux

**ARTICLE 5.6** Exécuter les travaux selon les normes ainsi que les règles de l'art.

Surveillance

**ARTICLE 5.7** Permettre et faciliter aux surveillants municipaux d'exécuter en tout temps et à leur gré, l'inspection des travaux. Le directeur des travaux publics et l'inspecteur municipal auront toute autorité pour arrêter les travaux si ces derniers ne sont pas réalisés en conformité avec les normes établies dans les devis normalisés.

Plan tel que construit

**ARTICLE 5.8** Défrayer les coûts pour la réalisation de plans tel que construit, ceux-ci devront être fournis dans le mois suivant l'acceptation provisoire des travaux par le directeur des travaux publics et l'ingénieur conseil.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Autre(s) condition(s)

**ARTICLE 5.9**

Accepter toute(s) autre(s) conditions(s) que la Municipalité pourra exiger pour l'installation de services dans le cas où se présenteraient des circonstances exceptionnelles.

Matériaux autorisés

**ARTICLE 5.10**

Dans le cas de la construction d'une nouvelle rue, sauf exception dûment autorisée par le conseil, les travaux devront obligatoirement comprendre les services suivants:

- Aqueduc (fonte ductile)
- Egout domestique (polyvinyle chloré P.V.C., regard béton armé)
- Egout pluvial (béton armé, regard et puisard en béton armé)
- Mise en forme de rue (600 mm sable classe A compacté à 95% du proctor modifié) (150 mm 56-0 et 150 mm 20-0 compacté à 98% du proctor modifié)
- Bordure de béton coulée en place (obligatoire 300 mm de hauteur, 150 mm de largeur)
- Pavage (50 mm MB-4 taux de pose 120 kg/M<sup>2</sup>)

Pour déterminer la largeur de pavage voir annexe "A"

Approbation des plans et devis

**ARTICLE 5.11**

Les plans et devis devront être approuvés par le directeur des travaux publics. De plus, ils devront être déposés au bureau régional du ministère de l'Environnement du Québec afin d'être approuvés. L'approbation de la conformité devra être fourni au directeur des travaux publics avant le début des travaux.

**ARTICLE 6**

**CESSION DE RUE**

**ARTICLE 6.1**

Après l'acceptation provisoire des travaux par le directeur des travaux publics et le consultant, la Municipalité s'engage à acquérir et le(s) requérant(s) s'engage à céder, par acte notarié, la rue, ruelle, droit de passage et autres servitudes ainsi que tous les services publics construits dans ces emprises, d'après les modalités suivantes:

- 6.1.1 Après la signature du contrat, la Municipalité deviendra propriétaire et assumera l'entretien de la rue et des équipements municipaux.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

6.1.2 Le(s) requérant(s) (promoteur) devra auparavant démontrer et prouver que les créanciers ont tous été payés (quittance) ou soumettre un document produit par le créancier attestant, par une déclaration faite devant un juge de paix ou toute autre personne habilitée à faire prêter serment, qu'ils renoncent à tous les droits, privilèges et recours en réclamation prévus par la loi.

6.1.3 Le(s) requérant(s) s'engage à faire cette cession de rue, ruelle, droit de passage et autres servitudes ainsi que tous les services publics construits dans ces emprises pour un montant de \$1.00.

6.1.4 Le(s) requérant(s) s'engage à défrayer les coûts relatifs à l'acte notarié.

**ARTICLE 7      ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

La présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

Adopté

92-110

Mandat accordé au maire - Dossier 9e rue

ATTENDU les discussions tenues avec les membres du conseil concernant un projet de développement sur la 9e rue;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DÉLÉGUER Monsieur Frédéric Prescott, maire, pour négocier avec les différents intervenants le projet de développement sur la 9e rue pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-111

Nomination d'une firme de conseillers juridiques

ATTENDU la nécessité de recourir à des avocats suite à des événements souvent imprévisibles afin d'obtenir une opinion légale;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER la firme Lamothe, Ayotte & Grenier, avocats comme procureurs de la municipalité;
- 2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à demander les opinions légales jugées nécessaires pour la bonne poursuite des dossiers municipaux, à la demande du conseil, pour l'année 1992.

Adopté

92-112

Nomination au Comité de défense des écoles de Ste-Marthe

ATTENDU le voeu des parents et des responsables scolaires d'avoir une représentation municipale pour le comité de défense des écoles de Ste-Marthe;

ATTENDU l'importance de siéger à un tel comité pour le service de nos institutions scolaires;

Proposé par Richard Dufresne et appuyé par Roger Jean DE NOMMER les conseillers municipaux Danielle Gélinas Dumont et Normand Monaghan pour siéger sur le comité de défense des écoles de Ste-Marthe.

Adopté

92-113

Engagement d'une firme de professionnels pour effectuer l'analyse des ressources humaines

ATTENDU l'offre de services présenté par la firme Le Groupe Tandem et intitulé "Diagnostic et réforme administrative;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCORDER le mandat pour l'analyse des ressources humaines à la firme Le Groupe Tandem, pour le montant forfaitaire de \$3,000.00 plus TPS.

Adopté

92-114

Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU la nécessité d'engager du personnel supplémentaire au service des travaux publics pour la période estivale;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Ronald Houle pour une période n'excédant pas trois (3) mois pour parer à un surcroît de travail en période estivale au service des travaux publics

Adopté

92-115

Colloque 1992 des secrétaires municipaux de la zone 16

ATTENDU la tenue du sixième colloque des secrétaires municipaux les 6, 7 et 8 mai 1992 à la Base de plein air du Lac Edouard;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'importance d'un tel colloque pour les secrétaires municipaux à être informés sur les sujets se rattachant à leur fonction;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe pour assister à ce colloque;
- 2- DE COUVRIR les frais inhérents à ce colloque tels que prévus au budget 1992 et selon les modalités prévues à la convention collective des cadres.

Adopté

92-116

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fourniture et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Copie Trois-Rivières et Buromax au coût approximatif de \$290.00 taxes non incluses.

Adopté

92-117

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (92-03) tenue le 25 mars 1992;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le procès-verbal et y donne suite en approuvant les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-118

Municipalisation des rues Jacinthe et Denise

ATTENDU la résolution numéro 88-381 adoptée le 14 novembre 1988;

ATTENDU que de nouveaux lots ont été créés dans ces rues;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition des lots 572-5, 572-46, 572-45 et 572-10 de Monsieur Normand Guilbeault et ce pour la somme de \$1.00;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

92-119

Municipalisation de rue - Partie de la 14e rue

ATTENDU la résolution numéro 91-236 adoptée le 5 août 1991;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

92-120

Cession d'une partie du lot 103-328

ATTENDU la demande de Monsieur Alain Toupin concernant la cession d'une partie du lot 103-328 étant une partie de la 3e avenue;

ATTENDU que la 3e avenue a une largeur de 50 pieds dans toute sa longueur sauf face à la propriété de Monsieur Alain Toupin, laquelle a 66 pieds à cet endroit;

ATTENDU que la municipalité n'a pas intérêt à conserver une largeur plus grande à cet endroit étant donné que les infrastructures municipales sont en place;

ATTENDU que l'acquéreur devra assumer les frais de cadastre du lot visé par la demande ainsi que les frais de contrat notarié;

ATTENDU que l'acquéreur devra payer comptant le coût des services d'infrastructures de rue prévu au règlement numéro 252 pour la partie qu'il conservera suite à la resubdivision de lots;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE CÉDER une partie du lot 103-328 à Monsieur Alain Toupin et ce pour la somme d'un dollar (\$1.00);
- 2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 91-227.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-121

CPTAQ - demande d'autorisation - lots P-49-20 et P-49-21

ATTENDU la demande du Ministère des Transports;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation du Ministère des Transports auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

Opération cadastrale - Lots 722 et 723

Ce point est reporté à une session ultérieure.

92-122

Rapport des permis émis pour le mois de mars 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois de mars pour une valeur estimée de \$326,100.00;

ATTENDU que sur ces 12 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$265,000.00;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1992.

Adopté

92-123

Location d'un balai mécanique

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire la location d'un balai mécanique pour effectuer le balayage des rues au cours du printemps;

ATTENDU que deux offres de services nous sont parvenues par des entreprises de la région, soit: Service de balai mécanique au prix de \$107.00 l'heure incluant TPS et Service A.C.M. enr. pour le prix de \$70.00 l'heure incluant TPS;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre de la compagnie Service A.C.M. enr. pour la location d'un balai mécanique pour une période d'environ 40 heures maximum et ce pour le prix de \$70.00 l'heure incluant la TPS.

Adopté

92-124

Session de formation - Inscription

ATTENDU la session de formation offerte conjointement par le C.L.M. et le Centre des Loisirs Multi-Plus;

ATTENDU l'apport positif qu'aurait notre participation à cette session sur la programmation des terrains de jeux;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que l'information qu'on y recueillera sera présentée à tous nos animateurs ultérieurement;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'INSCRIRE Monsieur Christian Gauthier, stagiaire, à la session de formation qui se déroulera les 20 et 21 juin prochain;
- 2- DE DÉFRAYER l'inscription au coût de \$95.00 et les dépenses inhérentes à cette délégation.

Adopté

92-125

Fête des Bénévoles

ATTENDU l'absolue nécessité du travail bénévole dans nos organismes communautaires;

ATTENDU que des centaines de personnes s'impliquent bénévolement dans notre milieu afin d'améliorer notre qualité de vie;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'INVITER tous les membres des conseils d'administration de nos organismes ainsi que les entraîneurs et leurs assistants à une soirée remerciement qui se tiendra le 15 mai 1992;
- 2- DE DÉFRAYER les coûts de cette soirée jusqu'à concurrence du budget prévu à cette fin.

Adopté

92-126

Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie

ATTENDU les nombreux services d'expertise que peut nous rendre un organisme tel que le Conseil des Loisirs de la Mauricie;

ATTENDU qu'il nous a aidé à plusieurs reprises, entre autres, dans le dossier des Centres Communautaires présenté au Sommet économique - 04 de 1988;

ATTENDU qu'il demeure une source de référence importante pour tous nos organismes de loisirs;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- DE NOUS AFFILIER au Conseil des Loisirs de la Mauricie pour l'année 1992 au coût de \$200.00;
- 2- DE DÉSIGNER Monsieur Roger Jean, conseiller responsable des loisirs et Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs, à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 20 mai à Shawinigan.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-127

Appui à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain

ATTENDU l'importance pour notre milieu que la Commission Scolaire dispose de l'ensemble des services éducatifs y compris l'éducation des adultes;

ATTENDU que ces services éducatifs constituent un levier de première importance dans le développement économique-social de notre milieu;

ATTENDU que les élus municipaux croient fermement que le dynamisme d'un milieu repose, entre autres, sur la capacité de former sa propre main-d'oeuvre et que ces besoins de recyclage en main-d'oeuvre vont augmentant compte tenu des fermetures d'usines;

ATTENDU la décision du Ministre de l'Education, Monsieur Michel Pagé, de transférer les options dispensées, qui sont actuellement à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain et qui seraient à compter de juillet 1992 à la Commission Scolaire de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain a démontré son intérêt et sa capacité d'intégration de ses options (alors que depuis 2 ans elle dispense ce service sur son territoire), le nombre d'étudiants étant de 52 en 1988-1989 et qui se chiffrait à 221 en 1990-1991;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE RÉITÉLER notre appui à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain et recommandons au Ministre de l'Education, Monsieur Michel Pagé, pour le plus grand bien de nos jeunes et la formation professionnelle de reviser sa décision et de conserver les options dispensées actuellement à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain.

Adopté

Dépôt d'une lettre de Monsieur Paul Lalande (Porte parole du groupe) en date d'aujourd'hui

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-105, 92-113, 92-115, 92-116, 92-118, 92-119, 92-123 à 92-126 inclusivement.

Secrétaire-trésorier

92-128

Levée de l'assemblée

A 21:28 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

LAURENT PONTBRIAND Maire  
Supp.

.....Sec.-Trés.  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 avril 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 avril 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-129

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 18.2.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 AVRIL 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2-Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Nomination du maire suppléant
- 8- Demande de Messieurs Jean-Paul Trottier et Laurent Grandmont - Acquisition d'un terrain dans le Parc Industriel
- 9- Appui à la demande du Centre d'Aide aux Entreprises Champlain inc.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 10- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 11- Opération cadastrale - Lots 722 et 723
- 12- Coupe et entretien des pelouses
- 13- Achat de mélange à gazon et engrais chimique
- 14- Achat de pierre concassée et location de machinerie
- 15- Achat de pièces pour le balai mécanique
- 16- Achat d'abat-poussière (calcium liquide)
- 17- Achat de produits d'entretien ménager
- 18- VARIA
  - 18.1- Opération cadastrale - Lots 107-10 et 108-18
  - 18.2- CPTAQ - Demande d'autorisation - Lot P-13 (Mme Montplaisir)
- 19- PAROLE À LA SALLE
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

92-130

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 avril 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-131

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 avril 1992.

Adopté

92-132

Nomination du maire suppléant

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 juillet 1992.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-133

Demande de Messieurs Jean-Paul Trottier et Laurent Grandmont - Acquisition d'un terrain dans le Parc Industriel

ATTENDU la demande reçue de Messieurs Jean-Paul Trottier et Laurent Grandmont concernant l'acquisition d'un terrain dans le parc industriel pour la construction d'une usine de fabrication de meubles et armoires;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Messieurs Jean-Paul Trottier et Laurent Grandmont pour l'acquisition d'une partie du lot numéro 107, tel que démontré sur le plan no. 10522 fait par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 23 avril 1992.

Adopté

92-134

Appui à la demande du Centre d'Aide aux Entreprises Champlain inc.

ATTENDU que le Canada dirige le programme de Développement des collectivités en vertu duquel des subventions et des contributions sont versées aux Centres d'aide aux entreprises;

ATTENDU que le Canada a décidé d'appuyer une deuxième génération de financement pour le programme de Développement des collectivités;

ATTENDU que les CAE ont pour mission de contribuer au développement économique régional en participant à la création et à l'expansion de petites entreprises, à la stabilisation et à la protection des petites entreprises existantes, permettant ainsi de créer des emplois permanents ou de les maintenir;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine fait partie du territoire couvert par la CAE Champlain inc.;

ATTENDU que notre municipalité est durement touchée par la récession et connaît un taux de chômage élevé;

ATTENDU que la papetière PFCP a annoncé la fermeture définitive de son usine de Trois-Rivières dès le mois de juin prochain;

ATTENDU que notre municipalité sera elle aussi durement affectée par cette fermeture;

ATTENDU que le Conseil municipal considère essentiel le maintien des services offerts par le CAE Champlain inc. dans son rôle de soutien et d'encouragement économique de notre municipalité et de notre région;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'APPUYER la demande du CAE Champlain inc. en vue d'obtenir toutes les ressources nécessaires à la poursuite de leurs objectifs.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-135

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion spéciale (92-04) tenue le 8 avril 1992;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-136

Opération cadastrale - Lots 722 et 723

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 27 mars 1992 concernant les lots numéros 722 propriété de Monsieur Sylvain Blais et 723 propriété de Madame Raymonde Héту;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 201 étant la subdivision 722 et 723 en remplacement des lots 8A-13, 8A-15, 8-19 et 8-20.

Adopté

92-137

Coupe et entretien des pelouses

ATTENDU que l'entretien et la coupe des pelouses des terrains de jeux est donné à contrat;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à 2 entrepreneurs;

ATTENDU que les 2 soumissions sont conformes à l'appel d'offre;

ATTENDU que l'entreprise Entretien de pelouse P.G. enr. de Ste-Marthe-du-Cap s'est avéré le plus bas soumissionnaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat d'entretien et de coupe des pelouses selon le devis à Entretien de pelouse P.G. enr. pour la somme de \$10,510.06 comprenant toutes taxes, frais et/ou charges pouvant être appliqués.

Adopté

92-138

Achat de mélange à gazon et engrais chimique

ATTENDU l'entretien à faire à nos espaces verts et terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat de graine à gazon et engrais chimique;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER de la Coopérative de Champlain, une quantité de 100 kilos de graine à gazon et 1947 kilos d'engrais chimique pour le prix de \$1,023.72 toutes taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

92-139

Achat de pierre concassée et location de machinerie

ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendue avant l'épandage de calcium;

ATTENDU le besoin de faire la location de machinerie pour faire le transport et l'épandage en même temps que le nivelage des rues;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Pagé Construction inc. une quantité de 1200 tonnes de pierre concassée au prix de \$6.30 la tonne métrique taxe incluse;
- 2- DE FAIRE la location de camions et nivelleuse de la compagnie Girard & Simard et un camion de Monsieur Jean Vaugois, et ce suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

92-140

Achat de pièces pour le balai mécanique

ATTENDU qu'une défectuosité est survenue au balai mécanique;

ATTENDU l'obligation d'acheter des pièces pour faire la réparation;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Accessoires outillage ltée des pièces de marque Swipster afin de faire la réparation du balai mécanique, et ce pour un montant de \$641.38 taxes incluses.

Adopté

92-141

Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que la municipalité a 17 kilomètres de rues non pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU qu'il faudrait une quantité de 126,000 litres pour entretenir les rues;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Les produits chimiques Calclo ltée, une quantité de 126,000 litres d'abat-poussière au prix de \$0.22 le litre pour un montant total de \$27,720.00 taxes incluses.

Adopté

2458



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-142

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU la nécessité d'entretenir notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par mois;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER de la compagnie Sany les produits d'entretien ménager nécessaires, à un coût approximatif de \$253.64 taxes incluses.

Adopté

92-143

Opération cadastrale - Lots 107-10 et 108-18

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 1992 concernant les lots numéros 107-10 et 108-18 propriété de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10522 étant la subdivision 107-10 et 108-18.

Adopté

92-144

CPTAQ - Demande d'autorisation - Lot P-13

ATTENDU la demande de Madame Laurette Montplaisir Watier pour et au nom de la succession W. Montplaisir;

ATTENDU que la demande vise une superficie de 30.64 hectares;

ATTENDU que présentement le terrain est en friche et qu'il n'y a aucune culture sur ce terrain;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Madame Laurette Montplaisir Watier auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-137 à 92-142 inclusivement.

Secrétaire-trésorier

92-145

Levée de l'assemblée

A 20:53 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

2459



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

*F.P.*  
.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

MAIRE.....

*M.M.*  
.....  
MARCEL MILOT

SEC.-TRES.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 mai 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 mai 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-146

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 24.1 et le dépôt d'une pétition.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Conciliations
  - 8.1- Du solde en banque
  - 8.2- Du solde aux livres
- 9- Vente d'immeuble dans le parc industriel



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 10- Avis de motion - Règlement numéro 287
- 11- Paiement comptant
- 12- Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)
- 13- Colloque 1992 de l'Association québécoise des agents du bâtiment
- 14- Bulletin municipal 1992
- 15- Achat de fleurs - Sites municipaux 1992
- 16- Achat de timbres
- 17- Achat de fournitures de bureau
- 18- Achat d'équipement d'éclairage
- 19- Annulation de lots
- 20- Opération cadastrale - Lot 584-12
- 21- Demande de renouvellement de permis pour l'utilisation de pesticides
- 22- Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1992
- 23- Reconnaissance du Club Equestre Octo-Rêves enr.
- 24- VARIA
  - 24.1- Mandat accordé au secrétaire-trésorier
- Dépôt d'une pétition/fermeture d'une partie de la 9e rue
- 25- PAROLE À LA SALLE
- 26- Levée de l'assemblée

Adopté

92-147

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 avril 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-148

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1992.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-149  
Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimentement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

6712	Municipalité de Ste-Marthe	1100.00
6713	Entretien M.C. enr.	1152.00
6714	Le Goupe Tandem	1605.00
6715	C.S.M.Q.	305.00
6716	Bell Canada	52.18
6717	Conseil des Loisirs de la Mauricie inc.	200.00
6718	Municipalité de Ste-Marthe	5524.52
6719	Frédéric Prescott	78.37
6720	Hydro-Québec	6232.13
6721	M.R.C. De Francheville	9340.22
6722	Ministre du Revenu	48.04
6723	Gaston Girard	11208.30
6724	Hydro-Québec	2247.74
6725	André Montplaisir	860.22
6726	Entretien M.C. enr.	1177.00
6727	Municipalité de Ste-Marthe	9305.79
6728	Municipalité de Ste-Marthe	63.31
6729	Bell Canada	39.34
6730	Bell Canada	33.63
6731	Receveur Général du Canada	6598.12
6732	Ministre du Revenu	7955.85
6733	Comm. adm. des régimes de retraites	457.35
6734	S.C.F.P.	188.32
6735	Trust Général du Canada	3441.20
6736	Municipalité de Ste-Marthe	73.47
6737	Municipalité de Ste-Marthe	5604.54
6738	Hydro-Québec	1015.39
6739	Bell Canada	951.81

TOTAL:

76858.84

Comptes à payer au 30 avril 1992

6740	Aluminium Dufresne inc.	120.45
6741	Buromax inc.	119.99
6742	Centre de décoration Paré inc.	43.16
6743	Centre des Roses enr.	40.45
6744	C.C.A. Trois-Rivières ltée	7.49
6745	Cie Canadienne service de linge inc.	28.16
6746	Charbonnerie Champlain ltée	365.66
6747	Copie Trois-Rivières inc.	230.55
6748	Chambre de Commerce	88.00
6749	Electricité A.C.A. inc.	256.80
6750	Guillevin international inc.	269.14
6751	Launier ltée	36.11
6752	Le Nouvelliste	107.00
6753	Lamothe & Ayotte	214.00
6754	Les cafés populaires Henri enr.	47.83
6755	Mckerlie-Millen (Québec) inc.	152.08
6756	Mines Seleine inc.	568.54
6757	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	86.27
6758	P.A. Thibeault ltée	38.55
6759	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	487.57
6760	Reynolds radio inc.	62.23
6761	R.M. Textile enr.	57.78
6762	Rolland Clément & Fils inc.	53.38
6763	Regulvar inc.	267.50
6764	Service de pneus C.T.R. ltée	46.68
6765	Sécurité Plus	94.77
6766	St-Maurice Oxygen ltée	202.56



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

6767	Shell Canada ltée	63.08
6768	S.P.A.M.	62.06
6769	Simard Beaudry inc.	124.32
6770	Service Multi-Cam	83.66
6771	Système Alarme Richard inc.	151.58
6772	Ultrapage/Motorola ltée	135.52
6773	Ville de Cap-de-la-Madeleine	78374.98
6774	Vitretie du Centre inc.	17.33
6775	Westburne Québec	76.56
6776	Xerox Canada inc.	2238.43
6777	Comité D'Acceuil aux Néo-Canadiens	50.00
6778	Produits chimiques Sany inc.	81.21
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>85551.43</u></b>

Adopté

92-150

Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 avril 1992 soit adoptée.

Adopté

92-151

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 avril 1992 soit adoptée.

Adopté

92-152

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine vende à Messieurs Laurent Gandmont et Jean-Paul Trottier un emplacement situé en la municipalité de Ste-Marthe, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant composé des lots suivants, savoir:-

a) Une partie non subdivisée du lot numéro CENT SEPT (Ptie 107) de forme irrégulière, comprise ladite partie de lot entre les lettres FEDBCF, sur le plan annexé à l'original des présentes, et bornée comme suit: - vers le nord-est par une partie du lot 107; vers le sud-est, par une partie du lot 107 et le lot 107-5 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 108 et le lot 107-8, vers le nord-ouest par une partie du lot 107; mesurant 131,13 mètres vers le nord-est, 51,92 mètres vers le sud-est, 87,13 mètres vers le sud-ouest, 19,35 mètres vers le sud-ouest et 36,00 mètres vers le nord-ouest, contenant une superficie de 5,245.5 mètres carrés ou 56,463,9 pieds carrés.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

b) Une partie non subdivisée du lot numéro CENT HUIT (PTIE 108) de figure triangulaire, comprise ladite partie de lot entre les lettres BDAB, sur le plan annexé à l'original des présentes, et bornée comme suit:- vers le nord-est par une partie du lot 107; vers le sud-est par le lot 108-9 (rue); vers le sud-ouest par le lot 108-15, mesurant 87,13 mètres vers le nord-est, 42,38 mètres vers le sud-est, 76,12 mètres vers le sud-ouest, contenant une superficie de 1613,0 mètres carrés ou 17,362,7 pieds carrés, tel qu'il apparaît au plan annexé à la présente résolution, au prix de \$11,074. payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Carrier, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

92-153

Avis de motion - Règlement numéro 287

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour abroger la section 6-1 "Prohibition - Usage de l'eau" du règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services.

Adopté

92-154

Païement comptant

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1076 du Code Municipal, il est mentionné que le Conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QU'IL est loisible à tout propriétaire de payer la moitié ou le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication, dans la gazette officielle du Québec, de l'avis de vente des billets à être émis en vertu du règlement et le prélèvement de la charge fixe annuelle et de la taxe spéciale imposée dans le règlement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts, relatives à cette émission et à leurs rémissions subséquentes s'il y a lieu.

Adopté

92-155

Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)

ATTENDU les avantages de communiquer d'une manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE RENOUVELER la cotisation annuelle pour 1992 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec au montant global de \$175.00.

Adopté

92-156

Colloque 1992 de l'Association québécoise des agents du bâtiment

ATTENDU la tenue du colloque de l'Association québécoise des agents du bâtiment (AQAB) les 10, 11 et 12 juin 1992 à Trois-Rivières;

ATTENDU l'importance d'assister à un tel colloque pour l'inspecteur municipal afin d'être informé sur les sujets se rattachant à sa fonction;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, à assister à ce colloque;
- 2- DE COUVRIR les frais inhérents à ce colloque tel que prévu au budget 1992 et selon les modalités prévues à la convention collective des cadres.

Adopté

92-157

Bulletin municipal 1992

ATTENDU que des prix ont été demandé à trois soumissionnaires;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER le contrat à l'Imprimerie Vallières inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour la publication du prochain bulletin municipal, une couleur, 12 pages, sans photocomposition, au coût de \$680.00 plus taxes;
- 2- DE DONNER le travail de photocomposition à Monsieur Jacques Larivière, pour la somme de \$80.00.

Adopté

92-158

Achat de fleurs - Sites municipaux 1992

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été qui vient;

ATTENDU des prix demandés à trois soumissionnaires;

ATTENDU cette dépense prévue au budget 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'OCTROYER le contrat d'achat de fleurs annuelles au Saisonnier enr., soit le plus bas soumissionnaire, au montant de \$1,012.75 taxes incluses;
- 2- DE DONNER à Madame Louise Bernier Larivière, horticultrice, le contrat de plantation, d'entretien et de taille pour nos sites fleuris 1992, au montant de \$1,000.00 payable en 3 versements;
- 3- D'ACHETER de la Pépinière Cormier l'engrais et le peat moss nécessaire au coût approximatif de \$100.00.

Adopté

92-159

Achat de timbres

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de \$1,070.00 de timbres pour l'expédition du courrier, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

92-160

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Formules Municipales au coût approximatif de \$125.00.

Adopté

92-161

Achat d'équipement d'éclairage

ATTENDU la nécessité de remplacer certaines pièces de notre réseau d'éclairage localisé dans le Parc Industriel et sur le boulevard Ste-Madeleine;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit Westburne Québec inc. et Guillevin International inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Westburne Québec inc. le matériel nécessaire pour l'entretien de notre réseau d'éclairage et ce au coût de \$257.75 taxes incluses.

Adopté

92-162

Annulation de lots

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 1992 concernant les lots 103-93 à 103-106, 103-361 à 103-366, 103-402P, 103-412 à 103-424, 103-426 à 103-443, 103-446 à 103-448, 103-450 à 103-459, 103-462 à 103-475, 103-482, 103-483, 103-485 à 103-487;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que la demande vise l'annulation des lots énumérés ci-haut;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la requête de l'arpenteur-géomètre, soit l'annulation des lots 103-93 à 103-106, 103-361 à 103-366, 103-402P, 103-412 à 103-424, 103-426 à 103-443, 103-446 à 103-448, 103-450 à 103-459, 103-462 à 103-475, 103-482, 103-483, 103-485 à 103-487.

Adopté

92-163

Opération cadastrale - Lot 584-12

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 1992 concernant le lot 584-12 propriété de Madame Johanne Paquette et Monsieur Marcel Black;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10504 étant la subdivision 584-12.

Adopté

92-164

Demande de renouvellement de permis pour l'utilisation de pesticides

ATTENDU que selon la loi sur les pesticides, il est nécessaire de renouveler notre permis pour l'utilisation de ceux-ci;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE Monsieur Jean Mercier soit autorisé, au nom de la municipalité, à signer toute demande de permis au Ministère de l'environnement, en vertu de la loi sur les pesticides.

Adopté

92-165

Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 33 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1992 pour une valeur estimée de \$ 283,500.00;

ATTENDU que sur ces 33 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$140,000.00;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1992.

Adopté

92-166

Reconnaissance du Club Equestre Octo-Rêves enr.

ATTENDU l'existence d'un club équestre dans notre municipalité;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que ce club dessert une clientèle locale et régionale;

ATTENDU que cette association souhaite un soutien de la municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE RECONNAITRE le Club Equestre Octo-Rêves enr. comme organisme associé, cela lui donnant droit à un soutien technique et à des tarifs préférentiels pour la location de nos équipements, tel que prévu dans la Politique d'Accréditation et d'Association Loisirs de notre municipalité.

Adopté

92-167

Mandat accordé au secrétaire-trésorier

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE MANDATER le secrétaire-trésorier pour demander à nos vérificateurs l'aide technique nécessaire pour la complétion des règlements d'emprunts en cours.

Adopté

Dépôt d'une pétition - Fermeture d'une partie de la 9e rue

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-149 et 92-155 à 92-161 inclusivement.

Secrétaire-trésorier

92-168

Levée de l'assemblée

A 21 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

  
.....MAIRE.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT  
.....SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 25 mai 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-  
Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 25 mai 1992 à  
19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle é-  
taient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Messieurs les  
Conseillers : Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

92-169

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté  
le point 15.1.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 MAI 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points ins-  
crits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Entente entre la Corporation Municipale et la Société  
protectrice des animaux
- 8- Adoption du règlement numéro 287
- 9- Avis de motion - règlement numéro 288
- 10- Eclairage public - demande de lumières de rues
- 11- Achat de produits d'entretien ménager



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 12- Achat de fournitures de bureau
- 13- Nomination d'un représentant à la CEDIC
- 14- Opération cadastrale - Lot 14-4
- 15- VARIA
  - 15.1- Demande à la SQAE
- 16- PAROLE À LA SALLE
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

92-170

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mai 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Monsieur Roger Jean prends siège à 19:57 heures.

92-171

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 mai 1992.

Adopté

92-172

Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. inc. pour l'année 1992;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1992.

Adopté

Adoption du règlement numéro 287 - Pour abroger la section 6-1 "Prohibition - Usage de l'eau" du règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services

Ce point est reporté à une session ultérieure.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-173

Avis de motion - Règlement numéro 288

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour créer un fonds de roulement.

Adopté

92-174

Éclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU qu'il est nécessaire d'éclairer une partie de la 2e avenue entre la 14e rue et la rue des Géraniums afin de rendre cette artère sécuritaire;

ATTENDU qu'une estimation des coûts a été faite par Hydro-Québec, au montant de \$558.54, pour prolonger la ligne afin d'installer 2 lumières de rues;

ATTENDU que pour une meilleure visibilité de l'intersection de la 5e rue et du rang St-Malo, il est nécessaire de rajouter une lumière de rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande l'installation de lumières de rues telle que les croquis soumis;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec d'installer

- a) une lumière de 22000 lumens au sodium;
- b) deux lumières 8500 lumens au sodium

et ce, tel que démontré aux croquis en annexe;

2- DE DÉFRAYER le coût du prolongement du réseau sur la 2e avenue au montant de \$558.54.

Adopté

92-175

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par mois;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de \$643.93, taxes incluses.

Adopté

92-176

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Formules municipales, Société canadienne des postes et Buromax au coût approximatif de \$180.00, taxes non incluses.

Adopté

92-177

Nomination d'un représentant à la CEDIC

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU l'importance pour notre municipalité de siéger au conseil d'administration de la CEDIC;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Roger Jean pour siéger au conseil d'administration de la CEDIC en remplacement de Monsieur Normand Monaghan.

Adopté

92-178

Opération cadastrale - Lot 14-4

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 14 mai 1992 concernant le lot 14-4 propriété de Madame Jocelyne Bergeron;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10569 étant la subdivision 14-4.

Adopté

92-179

Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux

ATTENDU que des études d'avant projets ont débutées en 1985 pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées dans les secteurs non desservis;

ATTENDU que le 17 janvier 1991, une convention de principe était signée entre le gouvernement du Québec et la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap pour compléter les travaux d'assainissement des eaux dans les secteurs non desservis;

ATTENDU que le 10 janvier 1991 une réunion de planification était tenue avec le représentant du Ministère de l'Environnement, le représentant de la Société québécoise d'assainissement des eaux, les consultants et les représentants de la Municipalité afin d'établir le cheminement à suivre afin que les travaux soient réalisés à l'automne 1991;

ATTENDU qu'il avait été précisé que les priorités devaient être mises pour réaliser les travaux du secteur Norbert en premier lieu et au poste de pompage, bassin 1.1 dans un deuxième temps;

ATTENDU que nous en sommes toujours à l'étude d'étape 2 et que selon le représentant de la Société, les travaux ne pourront être réalisés avant le mois de mars 1993;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Municipalité a construit un réseau de collecte en 1991 dans le secteur afin d'éliminer les problèmes qui subsistaient depuis plusieurs années, et ce après avoir obtenu un certificat d'autorisation du bureau régional du Ministère de l'Environnement;

ATTENDU que le rejet des eaux usées se fait actuellement via un égout pluvial, lequel se déverse dans le cours d'eau Turcotte;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE MANIFESTER notre mécontentement devant la lenteur à trouver une solution de traitement qui servirait à traiter les eaux usées du secteur numéro 2, soit 27 habitations unifamiliales situées sur les rues Hayes, Ward et Gignac;
- 2- D'INFORMER les différents intervenants que les moyens doivent être pris afin que les travaux se réalisent au mois de juillet 1992.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-174 à 92-176 inclusivement.

Secrétaire-trésorier

92-180

Levée de l'assemblée

A 20:48 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

.....SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 juin 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 juin  
1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à  
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs  
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Laurent Pontbriand  
Louis Dubois  
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi  
présent.

92-181

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré  
par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et  
résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir  
ajouté les points 19.2 et 19.3.

Session régulière du 8 juin 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- Adoption
  - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points  
inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Comptes
- 8- Rapport de contrôle budgétaire
- 9- Adoption de règlements
  - 9.1- Numéro 287 - Pour abroger la section 6-1 "Prohi-  
bition - Usage de l'eau" du règlement numéro 153  
concernant l'administration des services munici-  
paux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une  
compensation pour ces services



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

9.2-Numéro 288 - Pour créer un fonds de roulement

- 10- Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1992-1993
- 11 Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux (Secteur numéro 2 - NORBERT)
- 12- Reconnaissance du comité d'école Dominique-Savio et Sacré-coeur
- 13- Achat de fournitures de bureau
- 14- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap
- 15- Rapport des permis émis pour le mois de mai 1992
- 16- Modification au système électrique du terrain Optimiste
- 17- Achat de pièces pyrotechniques
- 18- Remboursement des déboursés (Secteur Norbert)
- 19- VARIA
  - 19.1- Processus de décentralisation de la voirie locale
  - 19.2- Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau
  - 19.3- Engagement d'un employé temporaire
- 20- PAROLE À LA SALLE
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

92-182

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mai 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-183

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 19 au 31 mai 1992.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-184  
Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu  
unanimentement QUE les comptes suivants sont acceptés et que  
le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en  
faire le paiement.

6779	Réjean Despins	75.00
6780	Denis Marchand	100.00
6781	Claude Cossette	100.00
6782	Jules Milette inc.	6827.67
6783	Hydro-Québec	1928.51
6784	Entretien M.C. enr.	1202.00
6785	Frédéric Prescott	57.72
6786	Laurent Pontbriand	20.00
6787	Municipalité de Ste-Marthe	5796.81
6788	Bell cellulaire	20.85
6789	Hydro-Québec	12238.41
6790	Agence de communication	175.00
6791	Association québécoise agents bâtiment	275.00
6792	Société canadienne des postes	1070.00
6793	Bell Canada	50.50
6794	Ministre des finances	50.00
6795	Caisse populaire industrielle	34.45
6796	M. Carrier	502.38
6797	Louise Droz	26.92
6798	J. Bouchard	153.09
6799	André Simon	551.54
6800	Daniel Hérou	45.97
6801	Municipalité de Ste-Marthe	5756.18
6802	Hydro-Québec	6342.02
6803	Hydro-Québec	142.66
6804	Hydro-Québec	279.89
6805	Frédéric Prescott	90.00
6806	Entretien M.C. enr.	1152.00
6807	Entretien M.C. enr.	85.00
6808	Municipalité de Ste-Marthe	7982.13
6809	Frédéric Prescott	121.71
6810	Bell Cellulaire	83.39
6811	Société Canadienne des postes	10.70
6812	Bell Canada	1015.38
6813	Charles Veillette	423.53
6814	Mario Cloutier	190.73
6815	Comm. Scolaire. du Cap	2228.00
6816	MRC De Francheville	37847.18
6817	Trust Prêt et Revenu	19168.75
6818	Ministre des finances	118,511.00
6819	Jules Milette inc.	6827.67
6820	Jacques Larivière	80.00
6821	Rock Champoux	109.27
6822	Municipalité de Ste-Marthe	6057.45
6823	Société Canadienne des postes	144.45
6824	Hydro-Québec	363.33
6825	Entretien de pelouse P.G.	1751.68
6826	Kathleen Bédard	225.00
6827	Laurier Mongrain	51.63
6828	Christian Gauthier	101.92
6829	Dépanneur François Brouillette	473.37
6830	Le Domaine inc.	658.70
6831	Centre du trophée	277.34
6832	C.E.P.A. Le Baluchon inc.	100.00
6833	Hydro-Québec	558.54
6834	Carole Chevalier	35.63
6835	Michel Rocheleau	56.00
	<b>TOTAL:</b>	<b><u>250604.05</u></b>



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution  
ou annotation

Comptes à payer au 31 mai 1992

6836	Accessoires outillage limitée	748.63
6837	Acier d'armature de Trois-Rivières	66.56
6838	Buromax inc.	63.81
6839	Cie Canadienne de service de linge inc.	29.62
6840	Coopérative agricole de Champlain	1095.96
6841	Charbonnerie Champlain ltée	420.10
6842	Construction S.R.b.	617.79
6843	Cap excavation	251.45
6844	Dicom express	11.18
6845	Electricité A.C.A. inc.	502.63
6846	Excavation Girard & Simard inc.	3809.20
6847	E.P.M. Mauricie	295.32
6848	Formules municipales enr.	92.91
6849	General bearing service inc.	143.19
6850	Hymec inc.	218.28
6851	Jean Vaugeois	529.66
6852	Jean-Louis Lajoie inc.	179.94
6853	La cie de construction Dollard ltée	747.00
6854	Le Nouvelliste	124.12
6855	Lamothe & Ayotte, avocats	53.50
6856	Les "Cafés populaires" Henri enr.	47.15
6857	Les Caisses enregistreuses Digitec	1098.10
6858	Les services ACM enr.	2415.00
6859	Matériaux Les Rives inc.	453.00
6860	Morin & Frères inc.	277.25
6861	MRC De Francheville	2030.36
6862	Major mini moteur enr.	61.82
6863	Mckerlie-Millen (Québec) inc.	168.20
6864	Machinerie Baron & Tousignant ltée	25.48
6865	Pluritec Laboratoire ltée	42.80
6866	Produits chimiques Calclo ltée	23,883.56
6867	P.A. Thibeault ltée	22.18
6868	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	381.04
6869	Robert Delisle inc.	30.88
6870	Remise 2000 enr.	41.61
6871	St-Cyr Photo Hall inc.	121.87
6872	St-Maurice oxygen ltée	43.27
6873	Simard Beaudry inc.	5110.93
6874	UAP inc.	77.84
6875	Vitro Plus	84.11
6876	Westburne Québec	1897.65
6877	Xerox Canada inc.	466.80
6878	Produits chimiques Sany inc.	802.93
6879	Structure C.Q.S. inc.	678.07

TOTAL:

50262.75

Adopté

92-185

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mars 1992 soit adopté.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-186

Adoption du règlement numéro 287 - Pour abroger la section 6-1 "Prohibition - Usage de l'eau" du règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 287.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 287

Pour abroger la section 6-1 "Prohibition - Usage de l'eau" du règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services.

.....

**ATTENDU** qu'il est devenu opportun de refaire la réglementation en cette matière;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session tenue le 11 mai 1992;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1 USAGE DE L'EAU - PROHIBITION**

- 1.1 Il est interdit à tout usager d'utiliser l'eau à des fins de refroidissement sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil;
- 1.2 Il est interdit à tout usager de laisser couler l'eau pour prévenir la gelée des conduites;
- 1.3 Il est interdit à un usager de fournir l'eau à un non usager;
- 1.4 Il est interdit à tout usager de se servir de la pression ou du débit du système d'aqueduc municipal comme source d'énergie;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

1.5 L'arrosage des parterres, gazons, jardins et haies ne sont permis qu'à tous les deux jours. Les usagers ayant des numéros civiques pairs auront droit d'arroser aux jours pairs du calendrier et les usagers ayant des numéros civiques impairs auront droit d'arroser aux jours impairs du calendrier.

L'arrosage ne se fera qu'entre vingt heures et vingt et une heures, le Conseil pourra lorsqu'il le juge à propos, et ce, par simple résolution, modifier les heures d'arrosage.

Il est interdit d'avoir recours à des boyaux perforés placés dans les haies pour arroser celle-ci ou de dissimuler dans le sol de tels boyaux pour humidifier la terre.

Lors de l'installation d'un nouveau gazon, un permis d'arrosage peut être obtenu à l'hôtel municipal. La durée est de quinze jours.

1.6 Il est interdit d'utiliser l'eau qui provient du réseau d'aqueduc municipal pour nettoyer les entrées d'auto, les trottoirs et les patios.

1.7 Le lavage des automobiles est permis à condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau nécessaire à cette fin.

1.8 Le remplissage des piscines ne devra se faire qu'entre minuit et huit heures du matin.

1.9 Le Conseil est autorisé par le présent règlement à fixer les modalités de fonctionnement et les coûts que représentent la tenue d'un lave-auto.

**ARTICLE 2 SANCTION**

2.1 Toute personne contrevenant aux articles 1.5 à 1.8 du présent règlement, est passible d'une amende de:

1re infraction: 25\$ plus les frais  
2e infraction: 50\$ plus les frais  
3e infraction: 100\$ plus les frais

payable dans les dix jours suivant l'infraction.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Toute personne contrevenant aux articles 1.1 à 1.4 et 1.9 du présent règlement, est passible d'une amende n'excédant pas 300\$ plus les frais ou à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours après le prononcé du jugement, d'une peine d'au plus un mois d'emprisonnement. Cet emprisonnement cesse dès que l'amende et les frais ont été payés.

**ARTICLE 3 ABROGATION**

Le présent règlement abroge à toute fin que de droits la section 6-1 du règlement numéro 153.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT. SEC.-TRES.

Adopté

92-187

**Adoption du règlement numéro 288 - Pour créer un fonds de roulement**

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 288.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 288**

Pour créer un fonds de roulement

.....

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

**ATTENDU** que l'article 1094 du code municipal permet aux corporations municipales de constituer un fonds de roulement;

**ATTENDU** qu'il est à propos que le capital de ce fonds soit de \$300,000.00 compte tenu que les prévisions budgétaires de l'exercice en cours sont équilibrées à \$3,200,000.00;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné le 25 mai 1992;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1** Le Conseil est autorisé à constituer un fonds de roulement dont le capital est de \$300,000.00;

**ARTICLE 2** Le Conseil est autorisé pour se procurer les deniers nécessaires à la constitution dudit fonds, à approprier une partie du surplus accumulé du fonds d'administration, et ce, pour un montant équivalent;

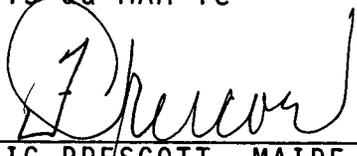
**ARTICLE 3** Le montant provenant de l'appropriation du surplus accumulé du fonds d'administration sera immédiatement versé au fonds de roulement;

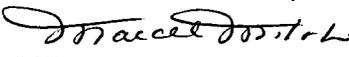
**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public de promulgation a été donné le

Le présent règlement a été transmis au MAM le

  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

92-188

Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1992-1993

**ATTENDU** que quatre firmes furent invitées à soumissionner;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les prix soumis par deux soumissionnaires, soit: Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. au montant de \$12,703.00 taxes incluses et Assurance Grégoire, Bégin & Associés inc. au montant de \$13,411.30 taxes incluses;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélina-Dumont et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat d'assurance à la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour la période du 8 juin 1992 au 8 juin 1993 pour le prix de \$12,703.00 taxes incluses.

Adopté

92-189

Demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux  
(Secteur numéro 2 - NORBERT)

ATTENDU que les études d'étapes nos. 1 et 2 modifiées sont en cours pour la réalisation d'un site de traitement des eaux usées du secteur numéro 2 (Norbert);

ATTENDU que l'emplacement du site de traitement a été choisi par le Conseil municipal sur recommandation du service technique de la municipalité;

ATTENDU que le consultant nous a confirmé que le site choisi était propice à la construction des ouvrages de traitements suggérés par le MENVIQ;

ATTENDU que les travaux de construction du site de traitement doivent être terminés à l'été 1992, tel que promis antérieurement;

ATTENDU que pour rattraper le temps perdu, suite à des circonstances incontrôlables au niveau décisionnel, les études d'étapes nos. 2 et 3 ainsi que la conception des plans et devis peuvent faire l'objet d'une même étape, compte tenu de la grosseur du projet, soit 27 résidences unifamiliales;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la Société québécoise d'assainissement des eaux à faire l'acquisition des lots 8-15 et 8A-25 pour procéder à la construction d'un site de traitement des eaux usées de type fosse septique commune avec filtres recirculants et champ de réinjection;
- 2- D'AVISER la Société québécoise d'assainissement des eaux de prendre les moyens utiles afin de réduire les délais inhérents aux études, lesquelles ont commencé au début de l'année 1991 et ce pour que les travaux puissent être réalisés à l'été 1992;
- 3- DE DEMANDER à la Société de faire une convention de réalisation partielle afin de faire la construction d'un site de traitement des eaux usées pour le secteur numéro 2 (secteur Norbert).

Adopté

92-190

Reconnaissance du comité d'école Dominique-Savio et Sacré-Coeur

ATTENDU l'existence du comité d'école Dominique-Savio et Sacré-Coeur;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que cet organisme dessert notre communauté;

ATTENDU que cette association désire être reconnue officiellement par notre municipalité et bénéficier des avantages que cela lui confèrera;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE RECONNAITRE ledit comité comme organisme associé, cela lui donnant droit aux avantages prévus dans notre politique d'accréditation et d'association en loisirs.

Adopté

92-191

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fourniture et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Sylvie Steben graphiste et Marchand Audio-Vidéo au coût approximatif de \$213.00 taxes non incluses.

Adopté

92-192

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (92-06) tenue le 20 mai 1992;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le procès-verbal et y donne suite en approuvant les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-193

Rapport des permis émis pour le mois de mai 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 35 permis ont été émis au cours du mois de mai 1992 pour une valeur estimée de \$416,050.00;

ATTENDU que sur ces 35 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$130,000.00 et 1 a été émis pour la construction d'une usine pour une valeur estimée de \$160,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1992.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-194

Modification au système électrique du terrain Optimiste

ATTENDU que le terrain Optimiste sera utilisé pour accueillir les participants à la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe;

ATTENDU que l'alimentation électrique est insuffisante pour satisfaire tous les besoins;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE FAIRE installer une entrée électrique 200 ampères par la firme Electricité A.C.A. inc. au coût de \$1,070.00, cette dernière ayant fourni une partie du matériel et de la main-d'oeuvre en commandite. Cinq cents dollars (\$500.00) de ladite somme seront imputés au budget de la F.N.Q.

Adopté

92-195

Achat de pièces pyrotechniques

ATTENDU la célébration de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe les 23 et 24 juin prochain;

ATTENDU l'impact et la popularité que procure le spectacle pyrotechnique à cette occasion;

ATTENDU qu'un budget de \$6,000.00 est prévu à cette fin en 1992;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

- 1- DE SE PROCURER les éléments nécessaires au feu d'artifice chez Nouveautés Beaumier inc., notre fournisseur habituel, au coût de \$5,341.99 taxes et assurances incluses;
- 2- DE VERSER un acompte de \$1,500.00 d'ici le 15 juin prochain et de verser la différence après le spectacle.

Adopté

92-196

Remboursement des déboursés (Secteur Norbert)

ATTENDU les frais d'entretien et de déneigement de la patinoire du secteur Norbert;

ATTENDU que ces frais s'élèvent à \$1,300.00 à raison de \$100.00 par semaine;

ATTENDU les frais de la partie de sucre s'élevant à \$775.70 pour une participation de 82 personnes;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées et sont conformes au mandat du comité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$2,075.70 à Monsieur Emilien Normandin en compensation des dépenses encourues, cette somme étant disponible au poste 02-701-90-991.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-197

Processus de décentralisation de la voirie locale

ATTENDU que dans le cadre du processus de décentralisation de la voirie locale, le Ministère des Transports s'apprête à transférer à la municipalité les routes suivantes:

<u>Noms des routes</u>	<u>Numéros</u>	<u>Classi- fication</u>	<u>Longueur</u>
Rue Courteau	39757-01-000-0-00-8	Local 1	3.15 KM
Route St-Maurice	39752-01-000-0-00-9	Local 1	1.27 KM
Rang St-Malo	39753-01-000-0-00-7	Local 1	4.90 KM
Rang St-Malo	39753-01-000-0-00-7	Local 2	2.08 KM
Route Red			
Mill Sud	39487-01-000-0-00-2	Local 2	2.24 KM
			<u>13.64 KM</u>

ATTENDU l'examen que nous avons effectué de ces données de base;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministre des Transports d'apporter les correctifs suivants:

- 1- reviser la classification fonctionnelle d'une partie des routes St-Maurice et Courteau, telle qu'identifiée au plan liséré en rouge joint en annexe, en intégrant cette section d'une longueur de 1,86 KM, à la classe collectrie du réseau supérieur car elle sert presque exclusivement à la circulation de transit, soit:
  - de lien entre le parc industriel de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'autoroute 40
  - de jonction entre le sanctuaire Notre-Dame-du-Cap et l'autoroute 40
  - de liaison entre les municipalités de St-Louis-de-France, St-Maurice, St-Luc, St-Narcisse et la Ville de Cap-de-la-Madeleine.
- 2- modifier la classification de la route Red Mill Sud en la considérant local 1 plutôt que local 2, compte tenu de l'achalandage de cette artère et qu'elle est utilisée en grande partie par les camions qui se dirigent vers le site d'enfouissement sanitaire supramunicipal de Champlain.

Adopté

92-198

Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 287 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU le projet "Action Embellissement Ste-Marthe" prévoyant le nettoyage des propriétés mal entretenues;

ATTENDU que le projet DEFI 92 nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 8 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE NOMMER Monsieur Eric Leblanc à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1992;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Eric Leblanc à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

92-199

Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU la nécessité d'engager un employé temporaire pour assister l'inspecteur municipal dans ses fonctions en l'absence du directeur des travaux publics pour cause de maladie;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ENGAGER temporairement Monsieur Martin Goulet pour assister l'inspecteur municipal dans l'exercice de ses fonctions, au taux horaire de \$11.00 pour 35 heures/semaine.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-184, 92-188, 92-191, 92-194, 92-195, 92-196, 92-198 et 92-199.

Secrétaire-trésorier

92-200

Levée de l'assemblée

A 20:57 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

..... MAIRE.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT

..... SEC.-TRES.....  
MARCEL MILOT



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 juin 1992

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 juin 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs

Les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont  
Roger Jean  
Louis Dubois  
Normand Monaghan  
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-201

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 16.1, 16.2 et 16.3.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 JUIN 1992

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
  - 3.1- adoption
  - 3.2- suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- PAROLE À LA SALLE
- 6- Correspondance
- 7- Conciliations
  - 7.1- du solde en banque
  - 7.2- du solde aux livres
- 8- Adoption du règlement numéro 280 - Pour déléguer au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics le pouvoir d'autoriser des dépenses



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 9- Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1992
- 10- Adhésion à la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine
- 11- Infraction au règlement de nuisance numéro 258 article 3.2.C (brûlage) - Firme des pionniers inc.
- 12- Réparation de pavage en béton bitumineux
- 13- Opération cadastrale - Lots 526-11 et 526-12
- 14- Achat de produits d'entretien ménager
- 15- Achat d'équipements pour les terrains de jeux
- 16- VARIA
  - 16.1- Achat de la conduite pour le tracteur John Deere
  - 16.2- Contrat pour l'entretien du système de climatisation, ventilation et contrôle
  - 16.3- Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux
- 17- PAROLE À LA SALLE
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

92-202

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 juin 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-203

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 juin 1992.

Adopté

92-204

Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1992 soit adoptée.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

**92-205  
Conciliation du solde aux livres**

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1992 soit adoptée.

Adopté

92-206

**Adoption du règlement numéro 280 - Pour déléguer au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics le pouvoir d'autoriser des dépenses**

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 280.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-  
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE  
MRC DE FRANCHEVILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 280**

Pour déléguer au secrétaire-trésorier et au directeur des travaux publics le pouvoir d'autoriser des dépenses.

.....

**ATTENDU** les dispositions de l'article 961.1 du Code municipal;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a particulièrement été donné le 25 novembre 1991;

**A CES CAUSES**, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

**ARTICLE 1**      **Champ de compétence et montants**

Le présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autoriser confié au secrétaire-trésorier

Administration générale  
Législation

02-110-00-111	Rémunération régulière	\$28021
02-110-00-192	Allocation de dépense	14011
02-110-00-210	Fonds de retraite	8995
02-110-00-220	RRQ	150
02-110-00-240	RAMQ	1125
02-110-00-310	Frais de déplacements	10000



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Application de la loi

02-120-00-412	Honoraire du juge	2800
02-120-00-419	Causes soumises	1780

Gestion financière  
et administrative

02-130-00-111	Rémunération Rég. (ETPn)	179517
02-130-00-112	Rémunération surtemps (ETPn)	1000
02-130-00-191	Jours de maladie	5530
02-130-00-210	Fonds de retraite	8872
02-130-00-220	RRQ	3619
02-130-00-230	Assurance-chômage	7338
02-130-00-240	RAMQ	6899
02-130-00-250	CSST	4507
02-130-00-260	Assurances collectives	3380
02-130-00-310	Frais de déplacements	2000

Hôtel de Ville (Nouvel)

02-190-01-681	Electricité	41040
---------------	-------------	-------

Hôtel de Ville (vieil)

02-190-02-681	Electricité, chauffage	1750
---------------	------------------------	------

Autres

02-190-03-320	Frais de poste	5725
02-190-03-330	Téléphone	13295
02-190-03-493	Frais de représentation	1600
02-190-03-670	Fournitures de bureau	15700
02-190-03-513	Location de matériel	16686

Sécurité publique  
Protection contre l'incendie

02-220-00-330	Téléphone	506
02-220-00-432	Montant payé à d'autres municipalités	98118

Transport  
Administration

02-310-00-111	Rémunération régulière	45037
02-310-00-191	Jours de maladies	2040
02-310-00-210	Fonds de retraite	2210
02-310-00-220	RRQ	696
02-310-00-230	Assurance-chômage	1551
02-310-00-240	RAMQ	1766
02-310-00-250	CSST	1153
02-310-00-260	Assurances collectives	1050
02-310-00-310	Frais de déplacements	1100

Voirie municipale

02-320-00-111	Rémunération Rég. (ETPn)	152120
02-320-00-112	Rémunération Rég. (AE)	20254
02-320-00-121	Rémunération surtemps (ETPn)	9543
02-320-00-191	Jours de maladie	6830
02-320-00-210	Fonds de retraite	7398
02-320-00-220	RRQ	4033
02-320-00-230	Assurance-chômage	8060
02-320-00-240	RAMQ	7474
02-320-00-250	CSST	4702
02-320-00-260	Assurances collectives	3942
02-320-00-432	Services payés - Autres mun .	4541



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

	<u>Eclairage des rues</u>	
02-340-00-681	Electricité	154933
	<u>Garage municipal</u>	
02-391-00-681	Electricité et chauffage	6500
	<u>Matériel et véhicules</u>	
02-392-00-438	Immatriculation	3227
	<u>Purification et traitement de l'eau</u>	
02-412-00-681	Electricité	33600
	<u>Réseau de distribution de l'eau</u>	
02-413-00-432	Services payés à une autre municipalité	725
	<u>Épuration des eaux usées</u>	
02-414-00-920	Assainissement des eaux	42806
	<u>Réseau d'égout</u>	
02-415-00-432	Services payés à une autre municipalité	709
	<u>Urbanisme et zonage</u>	
02-610-00-111	Rémunération rég. (ETPn)	29055
02-610-00-191	Jours de maladie	1316
02-610-00-210	Fonds de retraite	1426
02-610-00-220	RRQ	652
02-610-00-230	Assurance-chômage	1276
02-610-00-240	RAMQ	1139
02-610-00-250	CSST	744
02-610-00-260	Assurances collectives	553
02-610-00-310	Frais de déplacements	250
02-610-00-670	Fourniture de bureau	150
	<u>Rénovation urbaine</u>	
02-630-00-990	Crédits de taxes	5577
	<u>Loisirs et culture Administration</u>	
02-701-10-111	Rémunération rég. (ETPn)	35440
02-701-10-191	Jours de maladie	1605
02-701-10-210	Fonds de retraite	1739
02-701-10-220	RRQ	696
02-701-10-230	Assurance-chômage	1551
02-701-10-240	RAMQ	1389
02-701-10-250	CSST	908
02-701-10-260	Assurances collectives	639
02-701-10-310	Frais de déplacements	1500
	<u>Salle communautaire du Fleuve</u>	
02-701-00-681	Electricité, chauffage	5000



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Ecole Notre-Dame-de-la-Rive

02-701-21-681 Electricité, chauffage 180

Parcs et terrains de jeux

02-701-50-123 Rémunération - animatrices 6594

02-701-50-681 Electricité 8575

Service de la dette

02-910-00-811 Rachat d'obligations 47080

02-910-00-819 Rachat de billets à long terme 165701

02-910-00-831 Intérêts sur obligations 391264

02-910-00-839 Intérêts sur billets à long terme 384286

Autres frais de financement

02-919-00-871 Gestion des coupons d'obligations 950

02-919-00-880 Frais de banque 630

02-919-00-891 Intérêts sur emprunt temporaire 2000

ARTICLE 2

Champ de compétence et montants

Le présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autoriser confié au directeur des travaux publics ou à son représentant par intérim

Administration générale  
Hôtel de Ville (Nouvel)

02-190-01-522 Entretien et réparations 10954

02-190-01-699 Autres biens non durables 10500

Transport  
Voirie municipale

02-320-00-513 Location de machinerie 1000

02-320-00-521 Entretien et réparations 41340

02-320-00-620 Biens non durables 14700

02-320-00-621 Entretien - Chemins, trottoirs 850

02-320-00-643 Petits outils 1694

Enlèvement de la neige

02-330-00-513 Location de machinerie 2000

Circulation

02-350-00-418 Signalisation 1450

02-350-00-689 Plaques de rues 3200

Garage municipal

02-391-00-522 Entretien et réparations 400

02-391-00-600 Biens non durables 400

Matériel et véhicules

02-392-00-513 Location d'équipements 200

02-392-00-522 Entretien et réparations 5582



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

02-392-00-630	Essence et huile	18158
02-392-00-649	Pièces et accessoires	16385

Hygiène du milieu  
Purification et traitement  
de l'eau

02-412-00-418	Analyse de l'eau	844
02-412-00-521	Entretien et réparations	2583
02-412-00-635	Produits chimiques	6536
02-412-00-649	Pièces et accessoires	2500

Réseau de distribution  
de l'eau

02-413-00-513	Location de machinerie	500
02-413-00-521	Entretien et réparations	500
02-413-00-630	Essence, huile, graisse	400
02-413-00-649	Pièces et accessoires	12738
02-413-00-650	Vêtements et chaussures	1804

Réseau d'égout

02-415-00-513	Location de machinerie	700
02-415-00-521	Entretien et réparations	11100
02-415-00-649	Pièces et accessoires	3000

Loisirs et culture  
Salle communautaire du Fleuve

02-701-20-522	Entretien et réparations	2300
02-701-20-699	Autres biens non durables	300

Ecole Notre-Dame-de-la-Rive

02-701-21-522	Entretien et réparations	100
02-701-21-699	Autres biens non durables	1050

Patinoires

02-701-30-513	Location de machinerie	100
02-701-30-522	Entretien et réparations	3750
02-701-30-620	Biens non durables	1750
02-701-30-649	Pièces et accessoires	1000

Parcs et terrains de jeux

02-701-50-522	Entretien et réparations	13100
02-701-50-620	Biens non durables	2875
02-701-50-649	Pièces et accessoires	3600

ARTICLE 3

Autres conditions

Une autorisation de dépenses effectuée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, respecter les conditions suivantes:

- Elle s'applique à une dépense qui ne requiert pas l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales.

- Elle est accompagnée d'un certificat du secrétaire-trésorier indiquant qu'il y a pour cette fin, des crédits suffisants.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- Elle n'engage pas le crédit de la municipalité pour une période qui s'étend au-delà de l'exercice financier en cours.

- Elle fait l'objet d'un rapport que le secrétaire-trésorier et le directeur des travaux publics transmettent au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de cinq jours suivant l'autorisation.

**ARTICLE 4**      Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public de promulgation a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

92-207

Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1992

ATTENDU la tenue du congrès des secrétaires municipaux les 12, 13 et 14 août 1992 au Palais des congrès à Québec;

ATTENDU la pertinence d'y déléguer le personnel membre de cette corporation;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à assister à ce congrès;
- 2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription et d'assumer les frais inhérents à ce congrès tels que prévus au budget 1992 et selon les modalités prévues à la convention de travail des employés cadres.

Adopté

92-208

Adhésion à la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU le regroupement des villes de Cap-de-la-Madeleine et de Ste-Marthe-du-Cap, en ce qui a trait à la Chambre de Commerce;

ATTENDU que 25% de nos commerçants et industriels ont adhéré pour l'année 1991-1992;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADHÉRER à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1992-1993 au coût de \$260.00 au tarif corporatif, taxes non incluses.

Adopté

92-209

Infraction au règlement de nuisance numéro 258 article 3.2.C (brûlage) - Firme des pionniers inc.

ATTENDU le rapport d'inspection fait par l'inspecteur municipal en date du 16 juin 1992;

ATTENDU que l'activité reprochée consiste à avoir procédé à du brûlage en dehors des périodes permises et des conditions énumérées dans le règlement de nuisance numéro 258, article 3.2.C;

ATTENDU que le brûlage effectué par la Firme des pionniers inc. a nécessité l'intervention des pompiers de St-Louis-de-France et de Cap-de-la-Madeleine dû à un manque de contrôle;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE SOUMETTRE le dossier à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine concernant l'infraction au règlement de nuisance numéro 258 article 3.2.C.

Adopté

92-210

Réparation de pavage en béton bitumineux

ATTENDU que des travaux de réparation de pavage sont nécessaires à certains endroits;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entrepreneurs, soit: Massicotte & Fils, Pagé Construction inc. et Les entreprises Gaston Fournier inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'OCTROYER les travaux de réparation de pavage à la firme Massicotte & Fils inc. pour la pose d'environ 8 tonnes métriques et le surfacage d'environ 26 tonnes métriques de pavage et ce suivant le meilleur prix soumis, soit \$2,337.50 taxes incluses.

Adopté

92-211

Opération cadastrale - Lots 526-11 et 526-12

ATTENDU la requête effectuée par Pierre Brodeur, arpenteur-géomètre en date du 5 juin 1992 concernant les lots 526-11 propriété de Madame Diane Ross et 526-12 propriété de Monsieur Michel Lacombe et Madame Hélène Hamelin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1569 étant la subdivision 526-11 et 526-12 en remplacement du lot 526-4.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-212

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretenir notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par mois;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos produits réguliers d'entretien ménager à la Compagnie Sany au coût de \$442.54 taxes incluses, de la compagnie Antidérapants Trois-Rivières inc. au coût de \$98.17 taxes incluses et Henri Bourgeois inc. au coût de \$95.86 taxes incluses.

Adopté

92-213

Achat d'équipements pour les terrains de jeux

ATTENDU le début des activités de terrain de jeux le 29 juin;

ATTENDU que des troussees de premiers soins sont nécessaires;

ATTENDU qu'un minimum d'équipements, tels que ballons, poteaux et filets de Volley Ball, devront être acquis afin de bien divertir les participants;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER nos équipements de terrains de jeux chez Canadian Tire, Cordonnerie Plante & Sports et Clôtures Cambrek inc. pour un coût approximatif de \$605.48 toutes taxes incluses.

Adopté

92-214

Achat de la conduite pour le tracteur John Deere

ATTENDU la nécessité de réparer la conduite du tracteur John Deere;

ATTENDU les prix demandés à Métropolitain Equipement enr., du Cap-de-la-Madeleine, soit le seul dépositaire John Deere dans la région de Trois-Rivières;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACHETER de Métropolitain Equipement enr. une conduite pour le tracteur John Deere 850, au montant de \$600.64, taxes non incluses.

Adopté

92-215

Contrat pour l'entretien du système de climatisation, ventilation et contrôle

ATTENDU la nécessité d'entretenir nos différents systèmes à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU que la firme Péliissier réfrigération s'occupe, et du contrôle et de la climatisation, ventilation;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE CONFIER, pour une période de un an à partir du 23 juin 1992, le contrat d'entretien de notre système de climatisation, ventilation et contrôle pour un montant de \$1,600.00, taxes non incluses;
- 2- QUE le coût de l'entretien annuel comprend le remplacement et la fourniture des filtres, le graissage des roulements, l'ajustement des courroies et la programmation du système Delta.

Adopté

92-216

Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 29 juin prochain;

ATTENDU les entrevues de sélection qui ont été réalisées il y a quelques semaines et qui ont permis de retenir 10 candidatures;

ATTENDU que toutes ces personnes doivent être embauchées pour une période de 6 semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'EMBAUCHER les 10 animatrices qui ont été retenues par le comité de sélection et les 2 animatrices polyvalentes, le tout entraînant des déboursés salariaux approximatifs de \$8,000.00;
- 2- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel additionnel si le nombre d'inscriptions le nécessite.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-207, 92-208, 92-210, 92-212 à 92-216 inclusivement.

Secrétaire-trésorier

92-217

Levée de l'assemblée

A 20:00 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....  
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

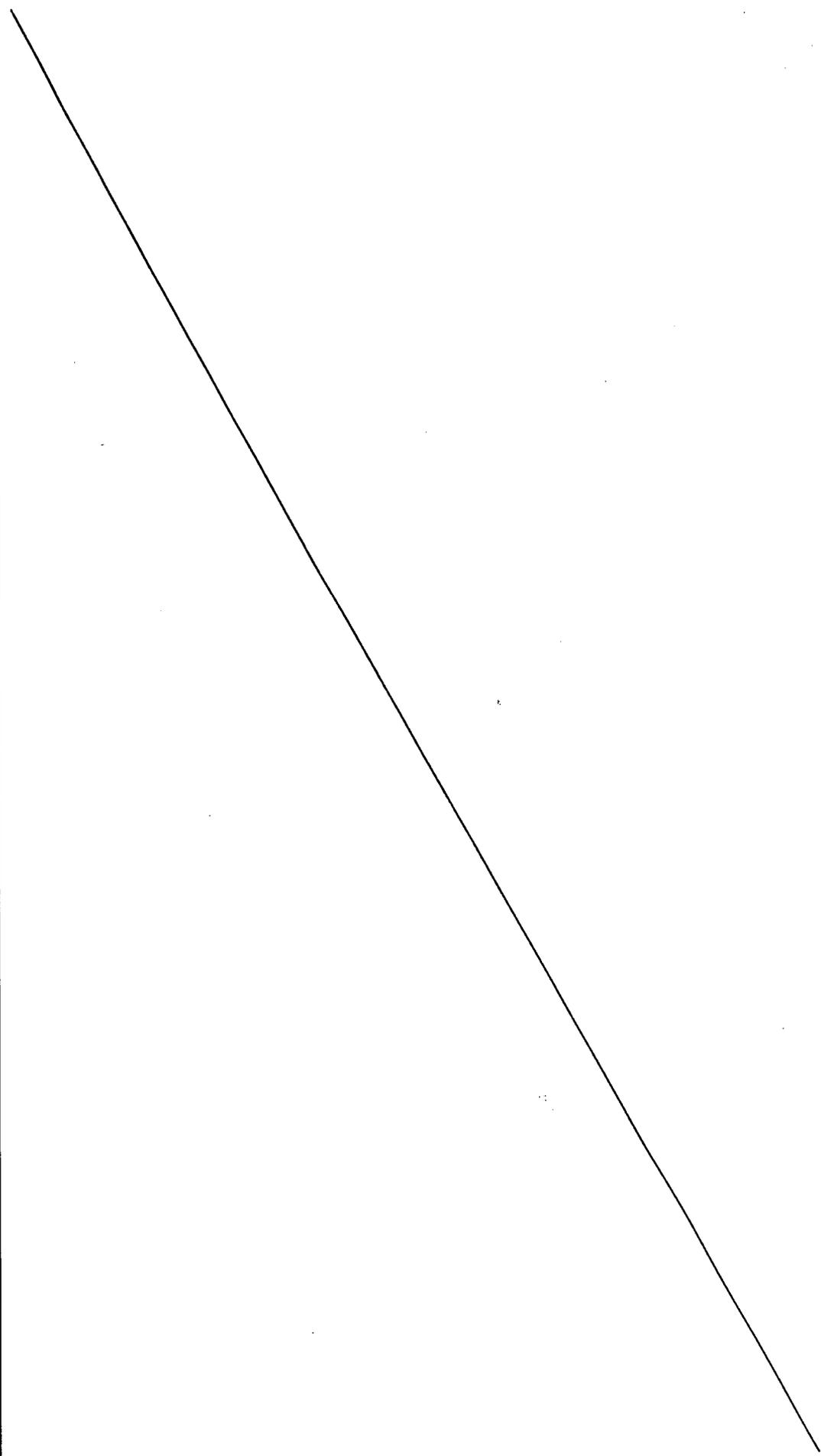
.....  
MARCEL MILOT, SEC.-TRES.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution  
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de  
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

